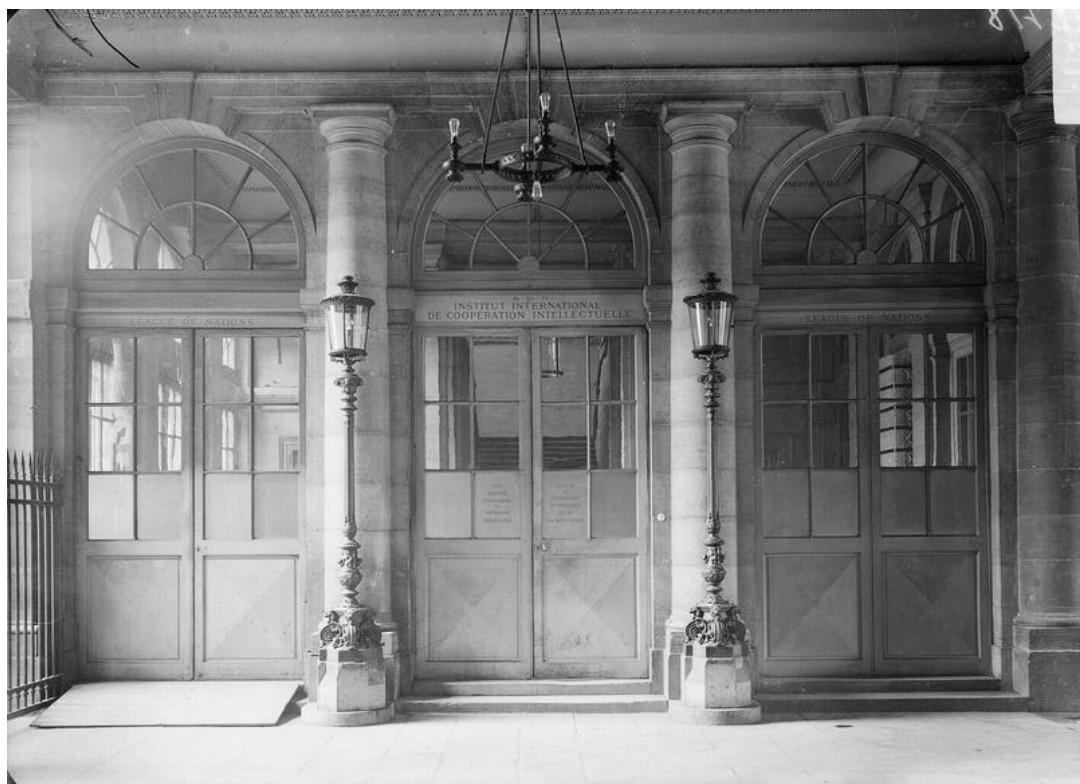


GLOBAL STUDIES INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE
COLLECTION « MÉMOIRES ÉLECTRONIQUES »
Vol. 139-2025

**De l’Institut International de Coopération Intellectuelle
(IICI) à l’UNESCO (1937-1947).
Ou comment la coopération intellectuelle est devenue
la coopération culturelle de l’Acte International
à la liquidation de l’Institut**

Mémoire présenté pour l’obtention du
Master en Études européennes
par Edouard Ian Lafarge

Rédigé sous la direction de Sandrine Kott
Jurée : Olga Hidalgo-Weber
Genève, juin 2024



Photographie de couverture : « Entrée de l'Institut international de Coopération intellectuelle », années 1930, données ouvertes du ministère de la Culture française.
<https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/images-du-palais-royal-/images/>

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon ancienne directrice de recherche, Mme Olga Hidalgo-Weber. Sans elle, ce travail n'aurait ni la forme actuelle, ni même ce thème. Je tiens ici à la remercier pour les heures passées à échanger sur toutes les problématiques qui ont pu se poser à l'accomplissement de ce travail, à canaliser mes envies et recentrer le propos. Je tiens aussi à la remercier pour ses retours, des premiers plans à cette version, de ses relectures autant sur la forme que sur le fond. Enfin, je me dois de la remercier pour son suivi d'un sérieux exemplaire. Ensuite, mes remerciements s'adressent à ma seconde directrice de mémoire, Mme Sandrine Kott, car ses conseils bibliographiques et méthodologiques ont pu accroître la portée de ce travail.

De même, ce travail n'aurait pu prendre la forme actuelle sans l'appui et la présence des archivistes des Nations Unies et de l'UNESCO. Ainsi, que ce soit sur les bords du Léman ou à Paris, leurs aides furent cruciales pour m'aiguiller dans ces dédales d'archives. Plus particulièrement, je me dois de remercier pour le temps précieux que m'a consacré Jacques Oberson sur les archives de la CICI, ainsi qu'Alexandre Coutelle pour les archives de la CMAE et de la Commission préparatoire.

En plus des collègues rencontrés à l'UNIGE que je remercie de m'avoir écouté parler fréquemment de mon sujet, je me dois de remercier un ancien collègue de promotion d'Auvergne, Axel Buzalski, qui m'a chaleureusement accueilli à Paris et avec lequel nous avons longuement échangé sur nos travaux respectifs. Si l'on sort du domaine académique, je tiens à remercier ma mère, sans laquelle l'entièreté de ce parcours en histoire puis au GSI, n'aurait été envisageable. Je tiens aussi à remercier ma famille ainsi que ma belle-famille helvétique. Enfin, quelques mots sur celle qui compte plus que tout, Alannah, ma relectrice attitrée à la patience inépuisable et qui a bravé deux mémoires sans faiblir.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Acronymes	5
Introduction	6
I. L'institut International de Coopération intellectuelle : entre réformes institutionnelles et philosophiques face aux évolutions internationales (1938-1940)	
A. Le début des années 1930 : l'apolitisme de l'OCI et son impact sur les projets de l'Institut	21
B. L'Acte International : du besoin de réforme à l'émancipation de l'Institut	27
C. Méthodes et enjeux derrière la ratification de l'Acte	33
D. Du soutien des organisations philanthropiques à la question du nationalisme dans l'internationalité de l'Institut	39
II. Comment continuer la coopération dans un monde en guerre : essais, espoirs, désillusions, crépuscule	
A. L'Institut de la déclaration de la guerre à la France de Vichy et l'heure des choix	49
B. L'Institut et la guerre : la collaboration ou le silence	56
C. L'Amérique Latine : l'espérance de déménager l'Institut loin de l'Europe	65
D. Londres ou l'évolution de la coopération en temps de crise	72
III. Évoluer ou périr : le destin de l'Institut en jeu après la conférence de San Francisco	
A. La relance de l'Institut : continuités, ruptures et réalités	81
B. Se positionner face à la CMAE : les enjeux politiques et diplomatiques menés pour l'Institut	93
C. Les intérêts politiques et diplomatiques du retour de l'Institut : le contre-projet français	106
D. Londres : la domination de l'approche anglo-saxonne et la liquidation de l'Institut	113
Conclusion	136
Index	143
Bibliographie	146
Sources	148
Annexes	153
Table des matières	170

Acronymes

CEWC : Council for Education in Wolrd Citizenship

CICI : Commission Internationale de Coopération Intellectuelle

CMAE : Conférence des Ministres Alliés de l'Education

CN : Commission nationale (UNESCO)

CNCI : Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle

CPHEI : Conférence Permanente des Hautes Études Internationales

IICE : Institut International du Cinématographe Educatif

IICI : Institut International de Coopération Intellectuelle

LIA : London International Assembly

OCI : Organisation de Coopération Intellectuelle

OIM : Organisation Internationale des Musées

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUREC : Organisation des Nations Unies pour la Reconstruction Éducative et Culturelle

SdN : Société des Nations

UAI : Union des Associations Internationales

UNESCO : Organisations des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture

UNESCO : Organisations des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNRRA : Administration des Nations Unies pour le Secours et la Reconstruction

Introduction

« Je pense qu'autrefois l’Institut de Coopération Intellectuelle a dû passer une partie de son temps précisément dans la recherche d’une définition de ce qu’était la coopération intellectuelle. Il faudrait maintenant, alors que nous devons agir en montrant clairement quel est le but essentiel de l’UNESCO, éviter de tomber dans l’excès contraire, c’est-à-dire, d’établir des lignes d’action sans pouvoir ensuite les transformer en réalité »¹.

Tels sont les mots exprimés le lundi 8 juillet 1946 par le professeur Miguel Ozorio de Almeida (1890-1952), représentant du Brésil dans la Commission préparatoire de l’Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture (UNESCO) devant un parterre prestigieux. Alors que s’étouffent les plans pour la future Organisation et que les propositions fusent, Almeida, accoutumé à la coopération intellectuelle depuis le début des années 1920, avertit ses confrères quant aux défis de l’Organisation qui doit prendre la suite de cet Institut : si elle veut faire ses preuves, elle doit transcender l’ancienne coopération intellectuelle et s’inscrire dans une démarche tangible au sein de l’Organisation des Nations Unies.

Comment expliquer l’avertissement d’Almeida à ne plus s’arrêter sur la définition précise de la coopération ? Celui-ci est lié au fait que, dès sa conception, les divers acteurs ont mis un point d’honneur à maintenir ce flou pour avoir la latitude la plus large sur les actions entreprises mais aussi une peine chronique pour la définir². Toutefois, selon l’historien et spécialiste de la coopération intellectuelle de l’entre-deux-guerres, Jean-Jacques Renoliet³, nous pouvons affirmer que la coopération intellectuelle souhaite construire de manière rapprochée des liens entre les sphères nationales au sein d’une structure internationale. Les principaux acteurs institutionnels de la coopération intellectuelle durant les années 1920 sont la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle (CICI) et l’Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI). Le choix de ces sujets est volontairement permis, il peut autant s’agir d’importants centres d’archives, d’écoles d’Art, mais aussi du domaine purement intellectuel et philosophique. Le monde universitaire n’est pas en reste. Ainsi, parmi les plus importants acteurs de la CICI, nous pouvons nommer d’importants scientifiques comme les nobélisés Marie Curie (1867-1934) ou Albert Einstein (1879-1955). Les sciences exactes ne sont pas les seules à gonfler les rangs de cette coopération, le premier président de la CICI est nul autre que le philosophe français Henri Bergson (1859-1941), nous pouvons aussi nommer son confrère Paul Valéry (1871-1945). Les autres pays et disciplines sont représentées comme en témoigne la présence capitale de Gilbert Murray (1866-1957). Cet historien australien, spécialiste de la Grèce antique est présent de 1921 jusqu’à la fin de sa vie dans la coopération intellectuelle. Murray est une figure majeure de la coopération intellectuelle, bien que son domaine académique soit le monde hellénistique, ce dernier est aussi bien intégré dans diverses associations intellectuelles en plus d’être un membre particulièrement actif à la CICI. S’ajoute à eux l’un des fondateurs de la relativité restreinte par l’étude de l’électromagnétisme, le néerlandais Hendrik Lorentz (1853-1928). En dehors de ces prestigieux intellectuels, toute une série de sections se développent agrémentant historiens, diplomates, juristes et hommes politiques pouvant autant toucher pêle-mêle aux questions juridiques de la coopération tel que le droit d’auteur, à la protection juridique et la mise en valeur du patrimoine culturel, à l’espoir d’accroître et d’encourager la mobilité des penseurs et des étudiants. Car même si elle ne s’affirme qu’à demi-mot dans le domaine de l’éducation, la coopération intellectuelle porte son regard sur l’éducation autant au plus haut niveau qu’aux fondamentaux.

Mais comment expliquer ces efforts ? Selon nous, la raison la plus importante, et qui fait foi sur la quasi-totalité de notre étude auprès de nos divers acteurs, est l’espoir de permettre la pacification des esprits, puis la constitution d’une Société des Esprits afin de pérenniser la paix acquise. Frappé par le sentiment de

¹ UNESCO/Prop.Com./5eme Session/P.V.5, p. 5.

² Ainsi, de 1921 à 1939, chaque réunion de la CICI est marquée par le même questionnement : est-ce que les actions entreprises respectent le cahier des charges de cette dernière ? Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l’entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en Histoire, Lausanne, Université de Lausanne, 2018.

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée : la société des nations et la coopération intellectuelle (1919 - 1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

mortalité des civilisations après la Grande Guerre¹, de l'évolution du monde par la modernité², mais aussi pour éviter le désordre³ et conjurer cette crise générale, Valéry en appelle à la constitution d'une société universelle, de la création de la « communauté humaine» permettant la mise en commun et la compréhension mutuelle de tous les savoirs. Ainsi, par des efforts dans tous les domaines intellectuels et éducatifs, l'avènement de la Société des Esprits permettra la sauvegarde de la paix. Toutefois, dans l'esprit de Valéry, cette vision revêt deux aspects importants : un attachement à l'âme européenne mais aussi d'une conception intellectuelle et moins culturelle. Car bien qu'étant profondément lié à cette conception, l'instant auquel s'exprime Almeida tend à sortir de la conception intellectuelle -élitiste et au mieux vu comme allant du haut d'une civilisation vers sa base- à une approche réellement universelle et s'intéressant d'abord aux populations⁴. Dans l'esprit d'Almeida, mais aussi de ses confrères, la référence directe et perceptible est celle d'une double institution née deux décennies auparavant : la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle (CICI) et l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI). Pourtant, si l'élan de la Société des Nations a permis l'affirmation de cette vision de la coopération intellectuelle, ces racines sont antérieures à 1920. Sans remonter aux réunions d'intellectuels au sein des cafés littéraires du XVII^e, le XIX^e foisonne d'institutions internationales, ou autrement dit d'ONG⁵ visant à promouvoir et permettre une entente internationale entre intellectuels et penseurs. En 1914, il existe plus de 500 institutions, nous pouvons souligner des institutions nées de mouvements internationalistes comme les mouvements espérantistes⁶ ; mais aussi des organisations portées sur l'éducation ; c'est par exemple le cas de la construction proposée par le juriste néerlandais Hermann Molkenboer en 1885 avec son projet de « Conseil permanent international de l'Education »⁷. Véritable Institut à la croisée de l'intergouvernementalisme, il propose aux gouvernements de nommer des intellectuels bénévoles -avec comme critères de sélection leurs compétences propres- assistés de commissions spécialisées afin de préparer une séance plénière chargée d'établir diverses recommandations en termes d'éducation⁸.

Dans le même sillon, Henri de Lafontaine (1854-1943), homme politique et importante figure du pacifisme belge, propose un projet analogue dans lequel l'accent est mis sur la pédagogie par la mise en relation d'éducateurs au sein d'une même organisation détachée d'un cadre national. Ainsi, quand en 1907 ce dernier fonde avec son confrère belge Paul Otlet (1868-1944), lui aussi pacifiste en plus d'être juriste, l'Union des Associations Internationales (UAI), ces derniers espèrent permettre la constitution d'« un objet d'ordre intellectuel ou moral, ou d'utilité publique »⁹ en regroupant plus de 230 associations destinées à des sujets bien divers (espérantistes, juristes du droit international, promoteurs de l'uniformisation de mesures scientifiques ou archivistiques et bibliographiques, etc.). Ce style d'initiative n'est pas propre à l'Europe, nous pouvons penser à l'œuvre courte de l'éducatrice étasunienne Fannie Fern Andrews (1867-1950) et de W. Scott au début des années 1910 en Amérique¹⁰. Toutefois, ces germes d'organisations connaissent un regain certain avec la conclusion de la Grande Guerre qui apporte avec elle une organisation d'un nouveau type : la Société des Nations.

¹ « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles », Paul VALÉRY, « La crise de l'esprit », in *La Nouvelle Revue Française*, 1919, p. 1.

² « Le monde moderne dans toute sa puissance, en possession d'un capital technique prodigieux, entièrement pénétré de méthodes positives, n'a su toutefois se faire ni une politique, ni une morale, ni un idéal, ni des lois civiles ou pénales, qui soient en harmonie avec les modes de vie qu'il a créées et même avec les modes de pensée que la diffusion universelle et le développement d'un certain esprit scientifique imposent peu à peu à tous les hommes », Paul VALÉRY, « Politique de l'Esprit », in *Vanité, premier volume*, Paris, Éditions de la N.R.F., 1934, p. 52.

³ « Il [l'Hamlet européen] est accablé sous le poids des découvertes, des connaissances, incapable de se reprendre à cette activité illimitée ; il songe à l'ennui de recommencer le passé, à la folie de vouloir innover toujours. [...] Il chancelle entre les deux abîmes, car deux dangers ne cessent de menacer le monde : l'ordre et le désordre », Paul VALÉRY, « La crise de l'esprit », ..., *op. cit.*, p. 4.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée : la société des nations et la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*

⁵ Daniel LAQUA « Internationalisme ou affirmation de la nation ? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », in *Critique internationale*, 2011, n°3, pp. 51-67.

⁶ Pierre JANTON, *L'espéranto*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.

⁷ Chikh BEKRI, *L'UNESCO : « Une entreprise erronée ? »*, Paris, Publisud, 1991, pp. 31-45.

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée : la société des nations et la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, pp. 13-16.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

Le Pacte de la SdN¹ amène d'importantes modifications dans les relations internationales. Adjoint au traité de Versailles rédigé par « les gens les plus puissants de la planète »², le Pacte de la SdN comprend le fonctionnement de ses organes (le Secrétariat, l'Assemblée et le Conseil), qui doivent garantir la paix, mettre fin à la logique des alliances ayant conduit à la Grande Guerre en faisant respecter le droit international, abolir la diplomatie secrète et résoudre les conflits par son arbitrage tout en respectant la souveraineté des États³. Cet édifice d'un genre nouveau prend ses racines dans la pensée du président étasunien Woodrow Wilson (1856-1924) mais aussi d'autres penseurs comme le Français Léon Bourgeois (1851-1925) ainsi que d'autres mouvements internationalistes ou pacifistes⁴.

Cette œuvre des vainqueurs -Royaume-Uni, France, États-Unis et Italie- doit s'efforcer de conserver la paix acquise après le traumatisme de la Grande Guerre⁵ et fait espérer auprès des dirigeants et des populations qu'elle représente une possibilité de trancher avec l'avant-guerre. C'est le cas de diverses associations pacifistes⁶, mais aussi de juristes comme Georges Scelle (1878-1961)⁷ ou encore des associations espérantistes⁸ ainsi que des associations promouvant la coopération intellectuelle. Bien que n'ayant aucune prérogative dans son Pacte pour ce sujet (par exemple, aucune langue officielle n'est spécifiée) à cause de nombreuses raisons (politiques, diplomatiques, voir militaires⁹), d'innombrables voix s'élèvent pour demander à ce que la SdN puisse accaparer ces sujets. Dans sa proposition de SdN française, l'homme politique Léon Bourgeois avait prévu une partie dédiée à la vie intellectuelle qu'il jugeait nécessaire à la paix¹⁰. Au sein des mouvements de soutien à la SdN, que ce soit en Grande-Bretagne¹¹ ou en France, de nombreux intellectuels, situés pour le cas français entre le centre gauche et la droite républicaine, s'instituent. Entre d'un côté la puissante *League of Nations Union* (LNU) et côté français la nébuleuse d'associations françaises¹², d'importants noms s'intègrent rapidement comme les diplomates et hommes politiques Albert Thomas (1878-1932) et Jean Hennessy (1874-1944), des pacifistes comme Théodore Ruyssen (1868-1967), Jules Prudhommeaux (1869-1948). Dès le 10 novembre 1918, la Ligue des Droit de l'Homme appelle de ses vœux que la SdN s'approprie les questions intellectuelles¹³. Les organisations de coopération intellectuelle ne sont pas étrangères à ces vœux, l'UAI propose dès février 1919¹⁴ une « Charte Internationale des intérêts intellectuels » ayant pour finalité de coordonner et orienter ces efforts ou encore en 1920 pour avoir le patronage du Conseil de la SdN afin de créer une Université Internationale. Ces pressions trouvent aussi un écho auprès des autorités politiques. Pensons à Bourgeois ou encore à Paul Hymans (1865-1941), représentant belge à la Conférence de Paix, qui suggère une modification du Pacte¹⁵ afin d'y inclure la

¹ Margaret MACMILLAN, *Les artisans de la paix. Comment Lloyd Georges, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, Jc Lattès, 2006, pp. 89-148.

² S'ajoute aussi la Cour Internationale de Justice en son sein. *Ibid.*, p.15.

³ Voir *Ibid.* ; Victor-Yves GHEBALI et Marie-Renée MOUTON, *Le rêve d'un ordre mondial : de la SDN à l'ONU*, Paris, Actes Sud, 1996 ; Olga HIDALGO-WEBER et Bernard LESCAZEE (dirs.), *100 ans de multilatéralisme à Genève. De la SdN à l'ONU*, Genève, Editions Hurter, 2020.

⁴ Alexandre NEIS et Maurice VAÏSSE (dirs.), *Léon Bourgeois, du solidarisme à la Société des Nations*, Langres, Gueniot Dominique, 2006.

⁵ À noter que même si les conflits en Europe Occidentale se sont arrêtés depuis 1918, le conflit se poursuit dans d'autres théâtres comme en Europe de l'Est ou au Proche Orient. Il en va de même pour les traités de paix, dont le dernier qu'est le Traité de Lausanne en 1923.

⁶ Norman INGRAM « Les pacifistes et Aristide Briand » in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand, La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, pp. 200-214.

⁷ Jean-Michel GUIEU « Les juristes français, la Société des Nations et l'Europe », in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand, La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, *op. cit.*, pp. 185-200.

⁸ Janton, Pierre, *L'espéranto...*, *op. cit.*, pp. 43-46.

⁹ Le Pacte étant directement lié à l'édifice diplomatique imposant du Traité de Versailles, les sujets de crispation entre les Vainqueurs sont légion et l'adoption d'une langue officielle aurait rajouté un nouvel ordre au chapitre de tensions entre Français, Anglais, Américains et Italiens.

¹⁰ Alexandre NEISS et Maurice VAÏSSE (dirs.), *Léon Bourgeois, du solidarisme...*, *op. cit.*, pp. 104-107.

¹¹ Christian BIREBENT, *Les militants de la paix et de la SDN. Les mouvements de soutiens à la Société des Nations en France et au Royaume-Uni (1918-1925)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

¹² Contrairement à la LNU qui concentre toutes les associations, la France compte une multitude d'associations de soutiens. *Ibid.* et Jean-Michel GUIEU, *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ À cet instant, le Traité de Versailles n'est pas encore ratifié.

¹⁵ « Les États assureront, dans la plus large mesure possible, le développement des relations internationales, morales, scientifiques et artistiques entre les divers peuples et promouvront, par tous les moyens, la formation d'une mentalité internationale. Il est créé à cet effet une Commission internationale des relations intellectuelles », Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

coopération intellectuelle. Dès lors, l'action d'hommes politiques et d'intellectuels est capitale à saisir pour l'évolution de la SdN sur ce sujet.

En juillet 1920, l'Association Française pour la Société des Nations (AFSDN) alors présidée par Paul Appell (1855-1930), normalien et mathématicien de renom¹, propose la constitution d'un « Bureau international des relations intellectuelles et de l'éducation » auprès d'Éric Drummond (1876-1951), diplomate écossais mais aussi premier Secrétaire général de la SdN (1920-1933). Ce projet, rédigé par Julien Luchaire (1876-1962) alors inspecteur général de l'Instruction publique et chef de Cabinet du ministre de l'Instruction publique², ne doit pas masquer les réticences du côté français et particulièrement du Quai d'Orsay. En effet, ces hommes, attachés à la tradition diplomatique de laisser ces prérogatives et politiques culturelles et intellectuelles aux entités étatiques, ne sont pas les premiers promoteurs de projets jugés trop internationalistes. Il peut autant s'agir d'hommes politiques Gabriel Hanotaux (1853-1944)³, Philippe Berthelot (1866-1934)⁴ ou de Jean Gout, que d'Aristide Briand (1862-1932) dans un premier temps. L'opposition de ces hommes politiques comme Hanotaux ou Raymond Poincaré s'explique par une crainte envers l'internationalisme et le souhait de conserver à l'échelle nationale un pouvoir décisionnel fort. Briand par exemple, préfère en 1921, transformer l'UAI en entité technique de la SdN dans le double objectif d'éviter d'accroître les coûts de la SdN que de tarir les mouvements internationalistes sur ces questions. Néanmoins, face à la crainte que la Belgique tire vers elle l'exclusivité de ce rôle, Briand contre braque à la mi-1921 pour soutenir le projet d'organisation genevoise non sans provoquer dans son propre camp quelques crispations⁵. Ainsi, dès 1919-1920, la SdN est appelée par des voies officielles comme celle du ministre des Affaires étrangères français, Aristide Briand, ou par de grandes associations internationales, à accroître ses prérogatives en matière culturelle. Ces efforts se ressentent dès la première Assemblée de 1920 où la question est étudiée officiellement. Cette première Assemblée est un cas d'école dans ce qui permet et freine la SdN. D'un côté, divers délégués soutiennent l'organisation d'une institution dédiée au « travail intellectuel ». De l'autre, certains représentants dont nombre de Britanniques, craignent que la coopération intellectuelle ne fasse qu'augmenter le budget de la SdN tout en permettant de fournir une tribune aux politiques culturelles de certains pays avec en tête la diplomatie culturelle française⁶. Toutefois, l'Assemblée adopte et affirme l'idée de soutenir la réalisation d'une « Organisation internationale du travail intellectuel » sans toutefois en préciser la portée ou le fonctionnement⁷.

Au cours de l'année 1921, Léon Bérard (1876-1960), ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, suggère à Briand l'opportunité que la France agisse sur ce terrain et qu'il soumette le projet Luchaire à la SdN. Après une première fin de non-recevoir, Briand évolue et amène Bérard à infléchir sa position pour soutenir la proposition de l'UAI dans l'organisation d'une Conférence permanente sur la question. Cet infléchissement passe par l'abandon des prérogatives sur l'éducation et le soutien à l'UAI qui n'était pas prévue. À ce moment, l'UAI fait son possible pour devenir l'organisme technique de la SdN au grand dam du Quai d'Orsay qui ne voit dans les propositions de l'organisation belge qu'un ensemble d'internationalistes plus ou moins pacifistes⁸. Il n'empêche que l'ensemble de ses efforts obtiennent satisfaction, Drummond affirme clairement auprès de l'Assemblée le souhait que la SdN s'empare de ces questions, sans soutenir la création d'une organisation similaire au Bureau International du Travail⁹. Chargée d'examiner la question,

¹ Ce dernier joue un rôle important dans la constitution de plusieurs réseaux de coopération durant l'entre-deux-guerres et même au-delà de 1945. Jean-Michel GUIEU, *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations...*, *op. cit.*

² Spécialiste de la littérature italienne et lui aussi normalien, il fonde en 1907 le premier Institut français à l'étranger dans la ville italienne de Florence qu'il préside jusqu'en 1918.

³ Important soutien de la France-Afrique, Gabriel Hanotaux, ainsi que d'autres figures comme Raymond Poincaré ou Jaques Bardoux sont réticents, voire opposés à l'internationalisation de diverses questions. Le cas le plus flagrant de cette opposition sur le plan culturel est la question de la langue officielle et sur le plan diplomatique la question de la Ruhr. Voir Christine MANIGAND, *Les Français au service de la Société des Nations*, Bern, Lang, 2003.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, « La France et L'Organisation de Coopération Intellectuelle de la SDN », in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, *op. cit.*, pp. 238-240.

⁵ *Ibid.*

⁶ Parmi les soutiens, nous avons le délégué belge, iranien, mais aussi français. Cela ne signifie néanmoins pas que la France soit devenue internationaliste, la position de Hanotaux -représentant français- se montre profondément opposée à l'espéranto pour protéger la primauté de la langue française. L'opposition britannique n'est pas non plus une opposition de fond. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Cette réticence est liée au fait que la Grande-Bretagne et ses Dominions se sont montrés opposés à l'organisation d'une Institution aussi vaste que le BIT. *Ibid.*

la 5^{ème} commission, dont le rapporteur Murray, soutient la proposition de créer une Commission : la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, le 21 septembre 1921¹ grâce au poids autant moral que politique d'hommes comme Bourgeois ou de Lafontaine². Malgré ces pressions, nous devons aussi accentuer le changement d'esprit qui s'opère. En 1919, l'urgent était à la sauvegarde de la paix, en 1921-1922 cet objectif semblait pouvoir être pérennisé dans la SdN par la coopération dans plusieurs domaines y compris dans le domaine intellectuel. Que ce soit autour de la SdN ou dans son cœur institutionnel, l'idée de pouvoir permettre la coopération de l'esprit « de mutuelle intelligence internationale »³ entre les peuples et les cultures paraît être le meilleur moyen pour assurer la vocation de l'Institution : la sécurité collective. Cette aspiration à accroître la coopération intellectuelle dans le cadre genevois est enfin permise par l'affirmation de certains États en sa faveur.

Sommairement, nous avons d'un côté les pays anglo-saxons qui sont pour leur majeure partie opposés à la coopération intellectuelle. Cette opposition provient de l'affection portée par leurs représentants à la maîtrise des coûts budgétaires de la CICI -et plus généralement de la SdN- et à la crainte que la France ne profite de cette dernière comme d'une tribune à sa politique culturelle⁴. Car l'autre groupe, centré autour de la France et composé de l'Amérique latine et d'une partie de l'Europe centrale, est nettement plus enclin à participer et à promouvoir la coopération. Cela peut provenir d'un réflexe de défense face à l'anglais pour l'Amérique Latine, des enjeux de prestige comme la Belgique ou encore d'une possibilité de faire entendre sa voix sur la scène internationale pour l'Europe centrale. D'autant plus que la France profite de l'absence diplomatique de l'Allemagne et de l'Autriche réduisant de fait la place de la culture germanique. Nonobstant cela, la présence d'Einstein est tolérée par la France de par sa stature, sa position clairement pacifiste, mais aussi comme un gage de la bonne volonté française alors à l'œuvre. Enfin, Einstein n'hésite pas à mettre en jeu sa place quand la situation diplomatique le révulse ou qu'il est touché directement par des drames. C'est le cas une première fois après la mort de son ami Walter Rathenau, ou quand il démissionne en 1923 lors de l'occupation de la Ruhr par la France et la Belgique à la suite de conflits entre Alliés et l'axe Paris/Berlin à cause des réparations de guerre⁵.

Néanmoins, il convient de ne pas généraliser et d'essentialiser les membres de la CICI. D'importants Anglo-saxons œuvrent à la coopération intellectuelle, c'est le cas de Gilbert Murray ou encore de grandes associations philanthropiques étasuniennes comme la Dotation Carnegie ou la Fondation Rockefeller et de leurs représentants tels que Malcolm W. Davis ou James T. Shotwell (1845-1965)⁶. De plus, le cas de la France n'est pas un monolithe, en témoignent les oppositions entre des figures comme Hanotaux ou Berthelot et de l'autre Bourgeois ou Briand après 1922. Enfin, il faut souligner que l'abstention ou le soutien à la coopération intellectuelle révèlent des enjeux politiques et diplomatiques. Ainsi, quand Bérard soutient le projet Luchaire, ce dernier met en avant la gloire et le prestige que la France pourrait tirer de cette expérience voire de sa diplomatie culturelle et encore plus si cette coopération pouvait siéger à Paris afin « d'accroître l'influence intellectuelle de la France, en profitant du prestige multiséculaire de sa culture »⁷. C'est d'ailleurs en ce sens que, après une opposition marquée, Briand et Bérard coopèrent pour guider la CICI. Enfin, la création de la CICI permet de souligner la logique des réseaux. Ainsi, côté francophone, c'est le réseau politique et diplomatique qui est le premier activé, avec le soutien d'importantes figures de la gauche radicale comme Briand mais aussi ses réseaux universitaires (Bergson par exemple). D'ailleurs, il est intéressant de noter que lors de l'arrivée de son successeur, Raymond Poincaré, la coopération -et la SdN de manière plus générale- ne sont plus aussi soutenues. Il faut d'ailleurs attendre la chute de ce dernier, et le retour d'une autre figure de la gauche à partir de 1924, Edouard Herriot, pour que le soutien politique soit plus enclin et amène à termes à la création de l'IICI.

¹ Celle-ci est accompagnée des trois aspects contenus dans la coopération intellectuelle.

² Tous deux prix Nobel de la Paix en 1920 et 1913, leur stature et leur influence ont eu un impact déterminant afin de faire plier les réticences et permettre la création de la CICI. *Ibid.* et Alexandre NEISS et Maurice VAISSE (dirs.), *Leon Bourgeois, du solidarisme à la Société des Nations...*, *op. cit.*

³ Des mots de Léon Bourgeois. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁴ Cette situation amènera Murray à s'exprimer en ces mots « « que le seul sujet à la SDN qui réalisait contre lui l'unanimité du Royaume-Uni et de ses Dominions était celui de la coopération intellectuelle ». *Ibid.*

⁵ Sur la Ruhr, voir Stanislas JEANNERSON, *Poincaré, la France et la Ruhr, 1922-1924 : histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998. Jean-Jacques RENOLIET, « La France et L'Organisation de Coopération Intellectuelle de la SDN...», *op. cit.* ; Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, et Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*

⁶ Membre de l'IICI à partir de 1933, cet historien et diplomate est un membre très actif des réseaux associatifs et philanthropiques étasuniens.

⁷ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

Brièvement, la CICI voit ses prérogatives limitées sur les questions de l'éducation par Bérard étant donné la place primordiale que le sujet possède dans la III^e République afin de pouvoir assoir la domination culturelle de la France face à l'Allemagne. Le 14 janvier 1922, la CICI est officiellement créée par le Conseil tout en renvoyant sa composition à l'année suivante. Il est alors décidé, sous proposition de Hanotaux, que toutes les civilisations soient présentes. Compte tenu du fait que nous sommes alors à l'apogée des empires coloniaux, il convient de garder à l'esprit les diverses logiques de domination coloniale. Au total, douze pays -puis dix-neuf- doivent être représentés par le choix d'un représentant ainsi que d'une petite délégation¹. Lesdits États siègent de manière permanente à la CICI et sont avant tout des pays vainqueurs ou neutres de la Grande Guerre. Néanmoins, et comme le dénote les premiers membres de cette dernière, la SdN tente de donner une envergure internationale -et non européenne- avec la nomination d'un Indien en la personne de Debendra Nath Banerjee (1895-) ou d'un Étasunien, Georges Ellery Hale (1868-1938). Ces représentants ne doivent pas défendre la nation de laquelle ils sont issus mais agir et coopérer dans l'intérêt de tous, expliquant la présence d'Albert Einstein pour prouver que cette dernière est universelle². Toutefois, il est important de noter que neuf de ses membres sont européens et que les critères de nationalité sont loin d'être ignorés, en témoigne la nomination voulue et souhaitée de francophones, voire de binationaux comme la franco-polonaise Marie Curie. En définitive, en plus du président de cette dernière qui est un Français, Henri Bergson, la France s'assure de la coopération de plusieurs francophones sur divers sujets tout au long de la vie de la CICI. Sans compter que la moitié des noms validés furent proposés par Hanotaux³.

Ainsi, la CICI est et reste une instance majoritairement européenne, en partie francophile -voire latine- et limitée dans ses prérogatives afin qu'elle ne nuise pas à la souveraineté des États. Qui plus est, il nous faut rappeler que la CICI compte de nombreux absents officiels : notons l'Allemagne jusqu'à la détente des années 1925, l'URSS et surtout les États-Unis qui, n'ayant pas ratifié le Traité de Versailles, sont exclus *ipso-facto* de la SdN officiellement. Toutefois, leur présence dans les instances genevoises ne doit aucunement être oubliée. En témoignent les nombreuses associations philanthropiques et leurs vecteurs présents autour de la CICI et de l'IICI ainsi que dans d'importantes instances de la SdN. Car s'il y a un deuxième réseau à garder en tête, c'est bien celui des associations et plus particulièrement des associations philanthropiques étasuniennes (la Dotation Carnegie et la Fondation Rockefeller). Ces réseaux, dont leurs représentants sont intégrés à la SdN, mais aussi dans les réseaux universitaires étasuniens comme James T. Shotwell ou Malcolm W. Davis. Promouvant une approche plus pragmatique et efficiente, ces réseaux apportent à la fois de nouveaux thèmes (usage de la radiodiffusion, préoccupation sur les nouveaux vecteurs d'informations et leur importance), de nouvelles méthodes avec des missions plus délimitées, mais aussi des financements pour divers programmes. Enfin, il convient de souligner que ces réseaux sont le plus souvent opposés à l'isolationnisme étasunien, et que leurs actions ne sont pas désintéressées, en témoignent les enjeux entourant l'Amérique latine dans les années 1930. Sans même compter que leur influence s'accroisse en fonction des évolutions diplomatiques. Ainsi, à partir du Pacte Briand-Kellogg -dont Shotwell est l'un de ses inspirateurs-, leur influence devient remarquable, avant de devenir quasi centrale lors de la Seconde Guerre mondiale.

Toutefois, la CICI n'est pas la seule instance chargée de penser la coopération intellectuelle durant l'entre-deux-guerres. En plus de la réunion annuelle de cette dernière s'approchant plus de la coopération de grands intellectuels⁴, la CICI s'extirpe du cadre genevois pour permettre dès 1922 la création d'institutions locales dans les États afin de permettre un lien plus direct et plus continu entre la CICI et les milieux intellectuels nationaux : c'est la création des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle (CNCI)⁵. Le but est aussi de permettre une meilleure pénétration des souhaits et aides adoptés par la CICI aux pays les plus

¹ Voici les douze membres originels : Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Suisse, Brésil, Cuba, Chine, Japon.

² En effet, la France étant accusée d'être trop offensive sur la question, accepte la présence d'Einstein, allemand de naissance, en raison de son pacifisme. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

³ Néanmoins, il convient de ne pas transformer les intellectuels et scientifiques nommés en de simples exécutants de la politique internationale. Ces derniers conservent une certaine marge de manœuvre et restent d'importants penseurs et philosophes. *Ibid.*

⁴ Parmi les grands noms de la CICI, nous avons déjà cité Bergson, Einstein, Curie et Murray, mais nous avons aussi Leonardo Torrès-Quévado, Francisco Garcia Calderon, Hendrik Lorentz ou Ellen Gleditsch.

⁵ Originellement, onze CNCI sont créées dès 1923 dans les pays suivants : Autriche, Bulgarie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie. *Ibid.*

précaires dans leur situation intellectuelle, ceci comprend l'Europe centrale¹, mais aussi la situation en Allemagne et en Autriche². La création ou non de CNCI est aussi mue par la force des réseaux universitaires nationaux, qui composent pour leur majeure partie des CNCI, mais aussi par le soutien politique, voire l'intérêt qu'il peut y avoir à se positionner sur ce plan et jouer la carte de la diplomatie culturelle, comme en témoigne le cas de nombreux États sud-américains durant les années 1930 afin d'équilibrer et réduire les influences étaisuniennes³. Alors que se parachève la stratégie française dans une politique culturelle traditionnelle, unilatérale et majoritairement sur la défensive des années 1920⁴, Louis Luchaire saisit l'occasion et plébiscite auprès de ses collègues la possibilité offerte à la France dans le cadre genevois, d'une approche plus multilatérale et internationaliste⁵. C'est ainsi que les souhaits de ramener la coopération intellectuelle à Paris se matérialisent. Après le renversement de Poincaré, le gouvernement du Cartel des gauches propose à travers Edouard Herriot (1872-1957), de fonder à ses frais l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI). Herriot, figure importante de la politique française, est marqué à gauche au sein du parti radical et maire de Lyon pendant la quasi-totalité de la première moitié du XX^e siècle, il est, comme Painlevé, un acteur important de l'OCI et permet l'enracinement institutionnel des réseaux politiques français marqués à gauche.

Ces ambitions sont doubles : s'accaparer et recentrer la coopération intellectuelle autour de Paris mais aussi de pallier les importantes limites budgétaires qui avaient déjà motivé à la création des CNCI⁶. Entre rupture avec la politique poincariste réfractaire à la SdN et continue dans le soutien à la CICI, mais aussi à la nouvelle politique de paix et de diplomatie poursuivie par Herriot et Briand, on assiste au cours des années 1920 à un changement de la perception de la coopération culturelle à travers une politique moins agressive et plus conciliante et favorable à « l'Esprit de Genève ». Cet « esprit », à l'histoire disputée, exprime en somme un courant de valeurs d'humanisme et de justice sociale, dont la SdN se serait imprégnée à Genève. Ces enjeux résonnent naturellement avec l'évolution diplomatique des années 1920 et au sein du Cartel des gauches : l'échec de l'occupation de la Ruhr a mis un point d'arrêt à la diplomatie agressive de Poincaré, la sécurité du pays semble être assurée par un rapprochement avec le Royaume-Uni, les liens avec l'Allemagne assainie via les Accords de Locarno et les problèmes de réparation et de dettes peuvent trouver une solution dans le plan Dawes avec les États-Unis⁷. De même, cet apaisement des tensions franco-allemandes ouvre alors plus clairement les portes à l'Allemagne qui s'intègre dans la SdN et l'OCI à travers la diplomatie de Gustav Stresemann (1878-1929)⁸, autant pour apporter des garanties auprès des Anglo-saxons et des Français et faire gage de sa bonne foi, que de jouir pleinement des avancées offertes. Dès lors, malgré de fortes réticences émanant autant du Royaume-Uni que des instances genevoises à plus ou moins juste titre⁹, le Secrétaire général finit, en septembre 1924, par accepter la création de l'Institut matérialisé dans l'accord

¹ Sans revenir sur toute la géopolitique des années 1920, l'Europe de l'Est est le théâtre d'importants conflits et d'une profonde restructuration des réseaux nationaux provoqués par la dislocation des Empires centraux à la fin de la guerre. Margaret MACMILLAN, *Les artisans de la paix...*, *op. cit.*, pp. 163-223 ; 287-364.

² On s'inquiète de la réorganisation des grands centres universitaires et scientifiques mais aussi de l'état général des intellectuels allemands et autrichiens. Toutefois, ces préoccupations ne sont pas seulement liées à la guerre, notons par exemple les préoccupations qui se font jour en 1923 au sujet de la situation japonaise par le tremblement de terre. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

³ Juliette DUMONT, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946). Le pari de la diplomatie culturelle*, Paris, IHEAL, 2008.

⁴ À l'exception réelle de l'espéranto dans lequel le Quai d'Orsay insiste auprès de Bergson et Curie, la France reste majoritairement sur la défensive et voit la CICI comme une place à défendre plutôt qu'un organe de propagande. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁵ Bien que la France jouisse d'une position privilégiée, l'opposition anglo-saxonne pousse Luchaire et d'autres à chercher de nouvelles solutions en vue de poursuivre la défense, voire la promotion des intérêts français. Jean-Jacques RENOLIET, « La France et L'Organisation de Coopération Intellectuelle de la SDN...», *op. cit.*, pp. 241-243.

⁶ Sans revenir sur toutes les limites de la CICI, le projet d'agrandissement de cette dernière fut refusé par les Anglo-saxons, mais aussi par les francophiles en partie pour des raisons budgétaires. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁷ Voir Jean-Michel GUIEU, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, 2012, pp. 413-433. Sylvain SCHIRMAN, *Quel ordre européen ? De Versailles à la chute du III^e Reich*, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 117-131.

⁸ Sa diplomatie, conjointement permise par la détente avec la France et le calme -relatif- au sein de la République de Weimar, permet un rapprochement franco-allemand mené d'un côté par Briand, et de l'autre par Stresemann. Cette diplomatie n'est néanmoins pas dénuée d'intérêts, en s'avançant auprès de la France et des Anglo-saxons, ce dernier espère revenir sur certaines répercussions des traités d'après-guerre. Voir Andrew BARROS, « Briand, l'Allemagne et le « pari » de Locarno » et Peter KRÜGER, « La diplomatie allemande et l'ordre international nouveau », in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand, La Société des Nations et l'Europe...*, *op. cit.*, pp. 160-174 ; pp. 175-185.

⁹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

entre la SdN et le gouvernement français en décembre 1924¹. Bien qu'affichant dès le début son désintérêt et le respect du caractère international de l'Institut par le fait qu'il sera dirigé par la CICI, la proposition de 1924 et le financement de ce dernier par le gouvernement français soulèvent des craintes légitimes quant à l'indépendance de l'Institut vis-à-vis du gouvernement. Pour ce qui est des craintes britanniques, malgré leur opposition, le contexte diplomatique avec le soutien conjoint de Herriot et Macdonald au Protocole de Genève venant soutenir la SdN l'empêche de s'opposer à l'approfondissement de la coopération intellectuelle. Enfin, l'argument budgétaire ne peut être avancé car ce dernier est assuré par la France. Les craintes anglo-saxonnes peuvent aussi être appréciées quand on se remémore la posture tenue par le futur directeur de l'Institut. Lors des discussions préparatoires de ce dernier, le rôle du directeur est particulièrement critique. En effet, ce poste doit être tenu par un Français -chose d'ailleurs respectée jusqu'à la fin- mais il doit en même temps être le représentant, l'émanation même, d'une organisation internationale. Ainsi, « lors du débat sur le futur Institut, la CICI se prononça pour que son président « soit toujours un Français, comme "garant moral" de l'Institut vis-à-vis du Gouvernement français, les grandes institutions intellectuelles françaises, et toute l'opinion française »². Toutefois, il convient de tempérer ces allégations car les autres pays peuvent revêtir les mêmes stratégies en termes de diplomatie culturelle. La critique peut ainsi être pleinement retournée si nous nous souvenons de la posture sur l'espéranto, ou encore de Murray ou de Sir Alfred Zimmern (1879-1957). Comment oublier la vision du président de la CICI de 1928 à 1939 aux visions tranchées sur l'ordre international fondé sur la première puissance britannique et son Empire colonial³ ? Enfin, le statut international doit être garanti par les fonctionnaires de l'Institut.

Ainsi, et non sans mal, ce dernier est officiellement inauguré dans une aile du Louvre le 16 janvier 1926. L'Institut doit être compris comme l'organe exécutif de la CICI, il peut l'épauler dans sa prise de décision grâce à diverses sections spécifiques et dédiées à des sujets précis. Il est aussi apte à être l'intermédiaire entre les associations pouvant servir les missions et la CICI. Il doit soutenir l'effort de coopération via des commissions techniques spécialisées et à la surveillance de l'application des États, des recommandations émises lors des assemblées de la CICI. Concrètement, l'IICI, en lien avec la CICI, ouvre des *comités ad hoc* chargé de travailler sur diverses questions⁴. Dès lors, ces derniers produisent des réflexions sur l'harmonisation des cursus scolaires et universitaires, de la révision des manuels scolaires afin de présenter l'action de la SdN d'abord puis de soutenir la sécurité collective en s'attaquant aux conflits mémoriels entre romans nationaux, de produire des accords internationaux sur les droits d'auteur mais aussi sur les règles de radiodiffusion. Radio qui est d'ailleurs vue comme un moyen annexe de transmettre des connaissances culturelles aux populations, voire même des enseignements et accroître le niveau de formation des personnes sorties des établissements scolaires. En dépit de cette réussite française⁵, et surtout dans ses premières années, la France -ayant à nouveau changé de gouvernement- se montre moins enclue à soutenir l'Institut qui subit des assauts conjoints de la CICI et des Anglo-saxons. Luchaire, alors directeur depuis sa création, en appelle au Quai d'Orsay qui ne répond que tardivement à partir de 1929. Laissant paraître sa préférence pour le rayonnement français à défaut de la neutralité de vigueur en tant que directeur d'un Institut international, Luchaire en appelle à René Massigli (1888-1988), diplomate et proche des milieux genevois tout en n'étant pas un grand internationaliste, pour protéger l'Institut alors qu'est acté en 1929, la proposition anglaise au sein de la CICI, de réorganiser la coopération intellectuelle.

Cette réforme ne vise pas que la CICI, mais l'entièreté de l'Organisation de Coopération Intellectuelle (OCI), soit l'ensemble des Organisations issues du cadre genevois centré sur la coopération Intellectuelle. Elle comprend la CICI, l'IICI ainsi que l'Institut International du Cinéma Educatif (IICE) fondé en Italie en 1928 et les CNCI⁶. Se sachant menacé⁷, Luchaire préfère démissionner plutôt que d'être limogé. De suite, Henri Bonnet (1888-1978)⁸ est proposé par le gouvernement français qui conjugue un profil français et

¹ Quelques mots sur cet accord : il consacre dans le droit le statut international de l'Institut qui est dirigé par la CICI dans son budget, ses travaux et ses fonctionnaires et son statut d'instance internationale, le gouvernement français ne fait que subventionner ce dernier à hauteur de deux millions de francs. UNESCO/CICI/A/65/1924/XXI.

² Daniel LAQUA « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op.cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Voir Annexe n°1.

⁵ Jean-Jacques Renollet en vient même à qualifier la création de l'IICI comme d'une action publicitaire ayant été faite dans une vision de court terme.

⁶ Pour plus, voir Jean-Jacques RENOLIET, « La France et L'Organisation de Coopération Intellectuelle de la SDN... », *op. cit.*, pp. 246-250.

⁷ En somme, le Quai d'Orsay et Massigli font le choix de « sacrifier » Luchaire pour maintenir l'Institut et sa direction sous la main mise de la France.

⁸ Ancien normalien, Henri Bonnet est agrégé d'histoire et journaliste dans l'ère nouvelle et proche de Massigli ainsi que de Maurice Beaumont.

intégré au Quai d'Orsay à un fonctionnaire habitué des rives du Léman, ce dernier étant depuis 1920 Secrétaire général adjoint de la SdN¹. Néanmoins, Painlevé et Bonnet doivent se résoudre à voir l'IICI retourner dans le giron de la CICI et se contraindre à quitter la posture offensive de 1924 pour une posture défensive tout en évitant la dislocation de l'Institut. Conjointement à cela, la CICI est reconnue dans ses prérogatives par la SdN par l'adoption de l'idée de Valéry visant à faire de l'OCI la « Société des Esprits » mais aussi dans l'acclimatation de l'Assemblée en soulignant le rôle politique de cette dernière dans le désarmement moral et de la sécurité collective². L'on note alors que la France, par manque de soutien politique, mais aussi par un échec diplomatique, amène *ipso facto* à la réduction de son influence sur la question au profil des Anglo-saxons après leur défaite de 1924. Ainsi, en nommant Henri Bonnet, homme à la croisée des réseaux diplomatiques et particulièrement en Amérique, mais aussi parfaitement intégré aux réseaux genevois, la France s'assure une figure plus neutre, moins marquée que Luchaire et qui amène l'Institut à une efficience remarquable durant les années 1930.

Problématique

Toutefois, après une naissance et des premières années fleurissantes, pourquoi concentrer ce travail sur une période où l'Institut, alors fermé par l'occupant allemand, est principalement silencieux et après une décennie dans laquelle ses missions furent contrariées ? Car il est selon moi limpide de voir en cette période critique une phase majeure de l'évolution de la coopération intellectuelle. Par le chaos général généré par la Seconde Guerre mondiale, elle permit d'amener les acteurs, qu'ils soient intellectuels, diplomates, ministres de l'Éducation ou hommes politiques, de repenser voire transcender la coopération intellectuelle en coopération culturelle. Comme cela a déjà été étudié, l'Institut, ainsi que l'ensemble de l'OCI, est dissoute avec la SdN pour laisser la place à l'ONU et surtout l'UNESCO. Ainsi, ma première question de recherche qui a animé ce travail est la suivante : que reste-il de l'Institut dans l'UNESCO ? Est-ce une première tentative, défaillante mais aux bonnes attentions, sur laquelle les bâtisseurs de l'UNESCO n'ont eu à son égard qu'un regard lointain pour partir d'une base saine ? Cette approche est infructueuse. Il est aujourd'hui évident que l'OCI de manière générale est un ancêtre de l'UNESCO, mais à quel point ? En dépit des évolutions de l'UNESCO, autant dans les moyens, les projets, les aspirations, et bien sûr le nouveau contexte après la Deuxième Guerre mondiale, jusqu'à quel point cette filiation peut être faite ? Pour cela, les archives de l'IICI sont centrales pour répondre à cette interrogation. C'est en se focalisant sur les dernières années d'avant-guerre plus ou moins tumultueuses, mais surtout dans les quelques mois de sa revitalisation d'avril à novembre 1945, que j'ai pu construire ce travail. Et ainsi de comparer les travaux les plus concrets de l'Institut avant et après-guerre, mais surtout de voir ce que les fondateurs de l'UNESCO, alors en plein chantier, retiennent de l'Institut. De même, les archives de la Commission Préparatoire sont mobilisées pour aborder le regard de l'UNESCO sur l'IICI, mais aussi le règlement de cette affaire fin 1945. Cet enjeu en charrie naturellement un second : les membres de l'Institut ont-ils changé leurs approches et leurs thèmes à cause des profonds chamboulements causés par la Seconde Guerre mondiale ou en rapport aux projets Anglo-saxons qui s'avancent de plus en plus ou restent-ils dans la continuité des années 1930 ? Ainsi, certaines productions concrètes de l'Institut sont mobilisées dans cette analyse pour répondre à ce questionnement comme par exemple l'usage de la radiodiffusion et la création d'une radio destinée au monde, mais aussi les nombreuses relations épistolaires entre la direction de l'Institut, ses fonctionnaires, ainsi qu'avec la Conférence Préparatoire de l'UNESCO. Enfin, une dernière interrogation a soutenu la filiation de l'IICI à l'UNESCO : quel est le bilan qu'en tire les membres de l'Institut et de l'OCI -ainsi que de ceux de la CMAE- sur leurs actions ? De même, à quel point la différence entre la vision de l'IICI sur les « masses » et celle de l'UNESCO tranche à travers l'étude du projet de Radio de l'Institut ? Assistons-nous à une auto-critique de la part des anciens acteurs et quelles sont les motivations derrière ces critiques ? S'agit-il d'une réorientation provoquée par les projets de la CMAE ou d'un constat des forces, mais aussi des faiblesses de l'OCI entrant en résonance avec les évolutions de l'après-guerre ? Pergoivent-ils toujours, si ce n'est plus, la nécessité d'une telle œuvre soutenant la pacification des esprits après la guerre ? Cette question revêt selon moi une légitimité importante, car l'œuvre de l'UNESCO possède ce dont l'OCI fut toujours déficitaire, un soutien politique autant diplomatique, mais aussi financier. De même, le parallèle entre la construction de l'UNESCO et de l'OCI, ainsi que leurs organisations mères (la SdN et l'ONU) bien que différente sur de nombreux aspects, répondent toutes deux au même but ontologique : prévenir la guerre et assurer la paix. Nonobstant ces enjeux, il reste que ces organisations internationales ne sont pas seulement des agences isolées mais connectées à des réseaux. Elles sont à la fois des vecteurs de réseaux, tout autant qu'elles sont parcourues par ces derniers.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, pp. 249-250

Ainsi, d'autres questions sont venues s'ajouter à ces premières préoccupations étant liées à des conceptions parfois théoriques et internes aux instances susnommées. La première est la pertinence des réseaux et leur perméabilité, ou leur absence, dans certains moments clés de l'Institut et de la coopération de manière générale. Dès lors, nous devons rappeler le travail de Martin Grandjean sur l'importance de ces réseaux à l'intérieur de la CICI¹. Car comme l'a démontré son travail, ces derniers sont essentiels à saisir pour comprendre les évolutions, les confrontations et les adéquations des membres de cette Organisation. Comme l'a rappelé Grandjean à ce sujet, difficile derrière cette marée épaisse de documents en tout genre de pleinement déceler les petites mains, mais aussi de pleinement percevoir les efforts de divers réseaux. Car même si la CICI est maître dans ce flot de procès-verbaux, l'IICI n'est pas en reste. Pourtant, il est indéniable que ces réseaux ne peuvent et ne doivent être ignorés. Pour ce qui est de la caractérisation, nous retenons trois principales natures de réseaux dont l'influence doit être comprise pour saisir les forces à l'œuvre dans l'élaboration de la coopération. Ces derniers se sont ainsi, au cours des échanges épistolaires, des mémorandums et des rapports, imposés progressivement dans ma lecture et mon analyse des archives, tant ils se répondent malgré les montagnes de documents charriés. L'usage des archives a été aussi salvateur car il offrait l'occasion de prosopographier nombre d'intervenants et d'observer ainsi les divers réseaux que je vais exposer.

Premièrement, le réseau le plus traditionnel de l'Institut est le réseau universitaire. En plus du réseau des intellectuels de la CICI assez bien défini et étudié, j'ai voulu m'interroger sur la pertinence du réseau universitaire qui, par de nombreux vecteurs, se confond l'un dans l'autre. Cette concomitance entre le réseau des intellectuels et des universitaires est assez naturelle de par les constructions universitaires européennes, et parfois extra-européennes, mais aussi par les choix personnels de ces principaux instigateurs. Ainsi, des personnes comme Gilbert Murray, Gonzague de Reynold, Paul Valéry au sein de la CICI, mais aussi d'importants universitaires au sein des CNCI membres voire présidents de leurs CNCI nationales comme Wu-Shi-Fee (ou Wu Zihui) pour la CNCI chinoise, Almeida pour la CNCI brésilienne ou Ellen Gleditsch (1879-1968), de la CNCI norvégienne font partie de ces réseaux. Malgré des réalités bien différentes dans l'appui politique et dans l'efficience des CNCI, ces dernières sont assez clairement investies par les universitaires de tous bords, mais aussi de toutes disciplines. S'ajoute à ces dernières instances d'autres organisations dans lesquelles ce réseau s'exprime spécifiquement. Parmi celles-ci, la CPHEI, par la place donnée aux universitaires anglo-saxons et surtout étasuniens, permet à de nombreux spécialistes de nouer et de renforcer d'importantes connexions.

Le deuxième réseau tout aussi impliqué dans la CPHEI, et plus généralement dans la vie de l'Institut, est celui regroupant les diverses associations philanthropiques étasuniennes, dont les plus importants représentants sont la Dotation Carnegie et la Fondation Rockefeller. Cette influence nettement perceptible dans les archives dédiées à la CPHEI auxquelles je me suis intéressé, est autant lié au financement de cette dernière qu'à la place d'importants acteurs de ces réseaux philanthropiques, parfois en relation avec les réseaux d'universitaires étasuniens comme Shotwell. Mais en plus de ces associations philanthropiques, il serait impossible de ne pas envisager toutes les associations de manière plus générale. Ainsi, en plus des associations de soutien à la SdN (AFSDN, LNU), d'importantes associations viennent soutenir ou même entrer en lien avec l'OCI (LDH, Association des Amitiés Internationales, Fédération Internationale des associations d'Instituteurs, etc.). Originellement présents à la fondation même de l'OCI (l'UAI par exemple), ces réseaux sont indubitablement des acteurs plus ou moins directs de la vie de l'OCI.

Enfin, troisième réseau, celui des réseaux politiques : comme je l'ai souligné sur le cas Poincaré / Briand pour la France, ses réseaux sont présents pour plusieurs raisons. D'abord car ils apportent à l'OCI un soutien bienvenu et une assise nécessaire. Parmi les plus importantes marques que nous avons pu voir, la création même de l'Institut, bien que répondant à un vœu de la CICI, prend réellement forme au moment où le pouvoir politique français est en sa faveur. De même, certaines avancées que j'ai pu étudier, sont permises car l'assise politique est plus enclive et favorable. Cet état de fait est naturel vis-à-vis de la nature même de l'Institut et de l'OCI qui convoque la présence de ces réseaux. De plus, dans une période aussi troublée que celle du début des années 1930, le soutien donne corps aux meilleures intentions de l'Institut et inversement. De même, ces réseaux s'interpénètrent avec les réseaux genevois, à la croisée entre le cercle institutionnel et des acteurs politiques issus des États. Ensuite, et en lien avec l'enjeu de filiation, existe-t-il une reprise de certains réseaux créés ou animés par l'OCI ? Plus généralement, avons-nous une continuité dans les acteurs prenant part à la coopération de l'OCI à l'UNESCO ? De plus, car l'OCI n'est pas une instance hors-sol,

¹ Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, op. cit.

elle s'inscrit dans une vision politique du monde, des relations politiques et des réalités géopolitiques et la présence ou l'absence de certaines visions politiques, est révélatrice des rapports de force qui s'animent. Il ne s'agit pas de résumer l'OCI voire les organisations internationales en un lieu d'affrontements, mais de rappeler que ces logiques, que ces réseaux et leurs vecteurs prennent aussi part à ce monde. Ainsi, mon interrogation est simplement de ressentir leurs agissements, de voir dans quelles mesures elles s'impliquèrent ou non, dans la coopération intellectuelle. Mais aussi de comprendre le rôle de certaines personnes à la croisée de ces réseaux. Parmi les plus emblématiques sur lesquelles j'ai réfléchi, Bonnet, Murray, Reynold, mais aussi Grayson Kefauver ou Almeida sont les plus reconnaissables par leur rôle dans leurs réseaux, mais aussi par les passerelles possibles entre ces derniers. Mais ils ne doivent pas masquer les autres individus et leurs relais qui dans certains moments critiques, ont eu un rôle capital. Ensuite, comment ces réseaux ont-ils coopéré pour faire avancer la coopération intellectuelle ? Mais aussi si ces derniers ont pu, à certains moments, entrer en conflit devant des intérêts irréconciliables ou des situations inextricables ? Enfin, et même si l'on ne peut totalement échapper à la bibliographie, la prosopographie s'avère être nécessaire pour saisir la formalisation de ces réseaux, mais aussi d'aller sur un enjeu bien plus personnel : comment est-ce que ces acteurs et actrices de la coopération ont-ils vécu la Seconde Guerre mondiale ? Cette question s'est profondément posée au moment où l'Institut, alors sous l'Occupant, a tenté de vivre malgré la situation. De même, l'enjeu s'est aussi posé quand s'est organisé la CMAE à Londres. Ainsi, quelles furent les réalités matérielles, les conditions et indirectement l'état d'esprit de certains participants de l'OCI et de leurs réseaux ? Enfin, en lien avec la présence de certains individus, l'enjeu du changement générationnel est au cœur de certaines réflexions et plus particulièrement sur la période charnière que nous étudions. Néanmoins, et comme pour l'OCI, ce dernier est traversé de par ses membres des préoccupations géopolitiques et des évolutions importantes de la fin des années 1930 au milieu des années 1940.

Enfin, dernier axe du questionnement qui a structuré ce travail, ce sont les interactions, plus ou moins directes, entre le monde de la coopération et son environnement diplomatique et géopolitique. Comme nous l'avons détaillé sur la création de l'Institut, l'importance des phénomènes géopolitiques favorisent certaines évolutions et permettent des mutations des cadres. Ainsi, c'est grâce à la séquence diplomatique s'ouvrant par les négociations du plan Dawes, puis de Locarno, et qui s'achève après la mort de ces principaux instigateurs (Stresemann et Briand), qui permettent des évolutions importantes sur l'OCI. Elle permit l'affirmation de la culture et des membres germanophone, un élargissement des buts et des fonctions, et plus simplement un contexte dans lequel bâtir une Société des Esprits fut envisageable. Les grandes tensions qui tiraillaient le continent européen étaient, si ce n'est réglés, au moins encadrés par des actes Internationaux (Locarno, Dawes, Yong) ou par les actions de la SdN. L'idée selon laquelle la SdN pouvait être l'organe venant juguler certaines tensions pouvait être envisagé même s'il restait pléthore de sujets encore en gestation. Ces évolutions géopolitiques peuvent être parfaitement saisies en les observant depuis des instances internationales comme l'IICI. Pensons aux enquêtes qu'elle lance sur l'état des milieux universitaires dans le monde, dont les premières attentions sont centrées sur l'Allemagne et l'Autriche. Ainsi, le contact avec les archives de la CMAE furent révélatrices sur l'importance des évolutions géopolitiques dans un instant aussi critique que la Seconde Guerre mondiale. Ces évolutions, ainsi que bien d'autres moments clés (la fermeture de l'IICE par Mussolini, l'Acte international de 1938, l'accord de Wiesbaden en 1940, le contre-projet français de 1945) m'ont amené à comprendre comment le contexte géopolitique a influencé et transparaît dans les activités de l'Institut et de la vision, mais aussi des formes et objectifs de cette dernière. Mais aussi comment ces enjeux peuvent modeler certaines évolutions de la coopération. Dès lors, comment cette dernière dut nécessairement s'adapter à la montée des dictatures ou des autoritarismes en Europe ? Comment ces changements ont changé les méthodes de la coopération ? De même, s'intéresser au contexte géopolitique amène à se questionner d'abord sur le nationalisme pouvant être présent dans un Institut international, mais aussi des intérêts géopolitiques qui peuvent y prendre vie. Ainsi, avec l'aide des archives de la SdN, ainsi que celles de l'Institut puis de l'UNESCO, je me suis demandé dans quelles mesures les évolutions géopolitiques avaient fait évoluer les missions et pratiques de la coopération intellectuelle ? De plus, comment est-ce que les grandes politiques s'intègrent dans le cadre de la coopération ? Enfin, et surtout pour notre dernière partie, les conséquences de la Seconde Guerre mondiale viennent faire irruption dans les réflexions de la coopération. De par les morts directes causées par la guerre, des assassinats commis par l'Allemagne nazie, des crimes de ce régime via la solution finale, mais aussi des questionnements soulevés par l'apparition de l'arme atomique et les enjeux entourant la dénazification de l'Allemagne, comment est-ce que les pouvoirs politiques ont agi sur les enjeux d'une coopération devant autant concerter la culture, les sciences et l'éducation après la Deuxième Guerre mondiale ?

Ainsi, l'ensemble de ces questionnements m'ont amené à formuler la problématique suivante, comment et pour quelles raisons les acteurs étatiques et non étatiques ayant construit et pratiqué la coopération

intellectuelle, ont évolué de la coopération intellectuelle à la coopération culturelle à travers l’Institut International de Coopération Intellectuelle avant et après la Seconde Guerre mondiale ? Cette question en amène une suivante : dans quel mesure l’Institut est-il le révélateur des évolutions théoriques et méthodologiques de la coopération et par quels moyens l’évolution de l’IICI interroge sur les enjeux géopolitiques et les conflits, ou rapprochements des grandes tendances politiques internationales ?

Pour ce faire, nous procéderons par jalons progressifs avec un premier temps consacré à la vie de l’Institut du milieu des années 1930 à l’éclatement de la Seconde Guerre mondiale. Dans un but chronologique mais aussi logique, le point névralgique de cette partie est de saisir les productions de l’Institut et ses liens avec la CICI et de voir comment celle-ci tente, malgré l’éclatement de plusieurs conflits régionaux et l’éminence d’un conflit mondial, de fonctionner *nolens volens*. De par son importance, la question de l’Acte International de 1938, dernière réforme d’envergure de la coopération, est indéniablement essentielle afin de saisir la place de l’Institut avant comme après-guerre. Mais à cette réforme s’ajoint d’autres changements d’aspects moraux et diplomatiques. Compte tenu de la situation diplomatique européenne, les principaux acteurs de l’IICI et de la CICI préfèrent une posture apolitique plus ou moins affirmée afin de poursuivre la coopération, bien que cette approche nuise à certaines de ses missions. C’est par exemple le cas des réformes sur les manuels scolaires. Enfin, je souhaite dédier un espace à la question du « *nationalisme ordinaire* » et de la diplomatie culturelle. Car bien que les fonctionnaires aient un devoir de neutralité et de détachement envers leur nation d’origine, il convient de rester objectif sur certaines positions tenues par les fonctionnaires et de divers enjeux géopolitiques et culturels pouvant animer certaines positions. Dans un deuxième temps, je vais explorer les temps difficiles, mais capitaux, de la coopération intellectuelle pendant la guerre. Malgré des efforts indéniables, quasi herculéens, la défaite de la France face à l’Allemagne nazie constraint l’Institut à partir. Constraint à l’exil forcé, le personnel de l’Institut, exposé aux quatre vents et sans plus aucune ligne directrice claire, entame après l’Armistice un retour progressif à Paris. Le corps restreint de fonctionnaires de l’Institut tente, de 1940 à 1942, de réanimer l’Institut. Ces espoirs de réanimation poussent même un temps certains à envisager une collaboration entre Vichy et Berlin. Berlin trouverait alors un Institut international parfait pour sa propagande, Vichy pourrait alors maintenir une œuvre française. Nonobstant un accord, cette monture ne vit jamais le jour. L’Institut entre alors, progressivement mais durablement, dans une profonde léthargie. Néanmoins, Paris n’est plus l’unique lieu où divers acteurs, dont certains issus du moule genevois, poursuivent la réflexion sur la coopération intellectuelle. En plus d’un essai infructueux de la part d’Henri Bonnet et de plusieurs CPCI d’Amérique Latine avec la Commission Internationale Provisoire de Coopération Intellectuelle par manque de moyens, Londres devient à partir de 1943, l’épicentre des réflexions sur la coopération intellectuelle et antichambre de la création de l’UNESCO. D’abord principalement centrés sur les enjeux d’après-guerre (combler les destructions, reconstruire les infrastructures), la CMAE et ses membres, dont certains sont des habitués à l’OCI, voire des éminemment membres de cette dernière. Ils en viennent à faire évoluer cette première nature pour l’édification d’une nouvelle Organisation dédiée à la Culture et l’Éducation. Touchée par les influences étasuniennes, la CMAE n’est pas non plus étrangère aux rapides évolutions entre Alliés qui, de 1941 à 1945, instiguent un nouvel ordre international. Enfin, alors que la guerre se conclue progressivement, l’ancien cadre de coopération se revitalise progressivement. L’Institut est non sans mal sorti de son sommeil pour reprendre sa place d’avant-guerre. Il doit dès lors s’affirmer face aux projets de la CMAE qui ont bien changé d’envergure. Maintenant profondément arrimé aux Nations Unies, l’UNESCO devenue UNESCO, fait figure de nouveau cadre, dans lequel l’Institut doit justifier son existence même s’il ne veut pas être assimilé, voire purement désintégré. Toutefois, cette période est aussi riche d’enseignements et d’évolutions, tout particulièrement sur certaines nouvelles approches tentées avec le peu de moyens de l’Institut permettant de déceler le prolongement des évolutions d’avant-guerre, mais aussi certaines auto-critiques issues de l’Institut à l’orée de sa disparition. Enfin, ces quelques mois soulèvent la question du devenir des travaux de l’OCI et leur place dans les premiers mois de fonctionnement de l’UNESCO.

Historiographie

Malgré des débuts tumultueux et parfois tortueux, l’OCI permit la réalisation de nombreuses réussites. Plus généralement, et si nous sortons de la coopération intellectuelle pour s’intéresser à l’édifice plus général de la SdN, nous pouvons soulever ses divers succès. Mais ces dernières (le passeport Nansen pour les réfugiés apatrides ; la Haute-Silésie et la Sarre, deux régions minières et industrielles stratégiques ; Dantzig) furent occultées par les premières histoires sur la société genevoise. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce ne sont pas ses accomplissements qui sont mises en avant, que ce soit par les diplomates, les politiciens ou les historiens, mais ses échecs. Cette réputation de « mal-aimée » de l’entre-deux-guerres est principalement due au fait qu’elle n’a pas réussi à accomplir la raison ontologique de sa création après la

Grande Guerre : préserver la paix. De plus, son lien direct au traité de Versailles, qui, encore aujourd’hui, déchaîne les passions, ne vient qu’alourdir son bilan. Contaminant le puit de la mémoire de ces acteurs, nombre d’individus ayant gravité, voir participé à la SdN ou à des organisations internationales, n’ont pas eu accès à un traitement qui n’était pas au mieux lapidaire, sinon péjoratif. Pour ce qui est de notre cadre historiographique, la vision véhiculée sur la SdN durant la Guerre froide fut majoritairement celle d’une instance incapable de maintenir les nations attachées à son cadre, contrainte par des limites infranchissables, faibles comparés à la puissance des États et tout particulièrement selon l’école réaliste. Nous pouvons nous souvenir des mots de Maurice Baumont « La politique de sécurité collective, qui, même aux plus beaux jours de Genève, n’avait jamais représenté qu’un but à attendre en vue d’un idéal de justice, était hâtée par-dessus bord »¹. Il insiste sur les défauts d’une société n’ayant été que belle sur le papier. À savoir que ces mots ne sont pas tenus par une personne ignorante de la vie genevoise, mais par un important historien, normalien, ayant côtoyé d’importantes et réputées universités dont l’université de Genève. Il a surtout été, du début jusqu’à la fin, membre du Secrétariat de la SdN. Ces études sont aussi foncièrement marquées par le cadre national induisant certains biais autant méthodologiques qu’idéologiques.

Toutefois, après la fin de la Guerre froide, la vision des organisations internationales, et de la SdN, change indéniablement. D’abord, il y a l’ouverture des archives qui permet aux historiens de s’intéresser plus profondément à la Société genevoise. Cette ouverture, pour la SdN, fut accompagnée par le projet de numérisation LONTAD lancé en 2017 et clôturé en 2022 et permit l’élargissement notable des intérêts sur la SdN. Mais il y a aussi un changement de perspective, le dégel mondial de la guerre froide a provoqué un dégel des réflexions et un retour de certains cadres : « Pendant cinq décennies, la Deuxième Guerre mondiale puis la division de l’Europe et la guerre froide ont en quelque sorte fixé l’histoire et figé les historiographies, rejetant dans un passé presque irréel les années 1920 »². Ce dégel de réflexions, cristallisé dans l’histoire transnationale, est le cadre réflexif dans lequel nous nous inscrivons. Ces diverses réflexions s’intègrent dans la profonde évolution de l’histoire transnationale dont les premiers travaux sont produits au début des années 1960, mais dont les plus grands travaux virent le jour à partir des années 1980-1990 (Karl Kaiser, Robert Keohane et Josef Nye, etc.) Cette branche de l’histoire et des sciences politiques s’intéresse avant tout aux relations et aux phénomènes transnationaux. D’abord, pour le cadre genevois, la réflexion amenée par Susan Pedersen est cruciale pour saisir l’héritage de la SdN et réévaluer son histoire³ ou encore sur des sujets comme l’économie⁴. S’ajoutent à ce travail les réflexions menées sur les organisations Internationales comme l’OIT dans une approche transnationale⁵ puis d’autres travaux sur ces dernières durant la Guerre Froide⁶. Les organisations internationales ne se résument plus à des lieux d’affrontement entre des États ou des instances dans lesquels l’idéalisme fait foi, mais comme un espace dans lequel, même dans les situations les plus dramatiques et tendues, les États peuvent dialoguer. Un environnement fertile au transfert de connaissances et de pratiques est possible. Il ne s’agit pas de rejeter le cadre de l’État-Nation⁷, mais d’observer ses limites, d’ouvrir ses cadres et d’analyser les transferts qu’il peut y avoir d’un ensemble à l’autre. Notons que même si certaines approches traditionnelles sont faites dans un cadre géographique déterminé (l’État, la région), de nouvelles approches s’extirpent de ce dernier pour produire des analyses captivantes. À cela s’adjoint de nouvelles questions dont les plus importantes sont celles issues des *postcolonial studies* et des *gender studies*. Ces travaux ne cherchent pas à donner de la SdN l’image d’un paradis -en témoignent les études critiques sur les mandats-, mais de revenir plus contentieusement sur cette époque charnière des relations diplomatiques. Ainsi, cette approche révèle sous un nouvel angle des organisations internationales et quittant la relation entre une organisation et un État. Dès lors, cette étude se propose de s’inscrire dans ce cadre qui nous donne les méthodes et les clés pour comprendre des domaines comme ceux des organisations internationales, et plus particulièrement ici des réseaux transnationaux et de la coopération intellectuelle.

Comme pour d’autres organisations internationales, la coopération intellectuelle a pu connaître un renouveau similaire. Un premier ouvrage de Denis Mylonas, bien que daté sur certains points, tend à revenir

¹ Maurice, BAUMONT, *La faillite de la Paix (1918-1939), de l’affaire éthiopienne à la guerre (1836-1939)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, p.697.

² Jacques BARIÉTY(ed.), *Aristide Briand, La Société des Nations et l’Europe...*, op. cit., p.14.

³ Susan PEDERSEN, « Back to the League of Nations », in *The American Historical Review*, 2007, n°112, pp. 1091-1117.

⁴ Patricia CLAVIN, « Defining Transnationalism », in *Cambridge University Press*, 2005, vol 14, pp. 421-439.

⁵ Sandrine KOTT, « L’OIT : la justice sociale dans un monde global ? Une histoire en tensions », in *International Development Policy*, 2019/11, pp.21-39.

⁶ Sandrine KOTT, *Organiser le monde. Une autre histoire de la guerre froide*, Paris, Seuil, 2021.

⁷ Patricia CLAVIN, *The Great depression in Europe, 1929-1939*, Basingstoke, Macmillan, 2000.

sur la période charnière de la CMAE et dresse un bilan assez honnête de la coopération genevoise¹. Mais surtout, c'est avec les années 1990 que l'on a les ouvrages les plus importants sur notre sujet duquel je m'inscris. Traitant frontalement et exclusivement de la coopération intellectuelle, la thèse puis l'ouvrage de Jean-Jacques Renoliet² font figure d'édifice important de notre historiographie, à cela s'ajoute les études de Chloé Maurel³ sur l'histoire de la descendance de ce cadre, mais nous pouvons aussi souligner l'analyse proposée par Daniel Laqua⁴ et son usage du nationalisme ordinaire et bien sûr la thèse de Martin Grandjean et son travail sur les réseaux de coopération au sein de la CICI. Nous pouvons aussi nommer d'autres études connexes traitant plus largement du cadre genevois ou de l'implication d'autres acteurs, par exemple le travail de Ludovic Tournès⁵ sur le rôle intéressant des fondations philanthropiques dans l'OCI. Dès lors, cette étude s'inscrit dans cette historiographie dans une approche transnationale.

En conséquence, pour se consacrer pleinement sur le sujet qui nous intéresse ici, j'ai étudié quatre fonds d'archives dont deux de manière approfondie. Pour parfaitement saisir l'implication, les évolutions et continuités et les acteurs en son sein, les archives de l'Institut, conservées au sein des archives de l'UNESCO, sont maintenant totalement numérisées. D'abord, mon dépouillement commença par le haut, soit l'ensemble des archives issu de la direction de l'Institut et ses échanges avec les diverses sections mais aussi les organes auxquels elle est liée (CICI, CNCI, SdN) mais aussi celles avec lesquelles elle doit grandement échanger après-guerre (CMAE, ONU, UNESCO). Pour pouvoir pleinement saisir l'influence -ou son absence-, j'ai décidé de me concentrer longuement sur les relations entre l'Institut et les autres États, qu'il s'agisse de ses relations avec leurs gouvernements et réseaux diplomatiques, mais aussi des échanges qu'ils pouvaient avoir avec les sphères intellectuelles nationales et de les mettre en résonance avec les rapports tenus entre les CNCI et l'Institut. Comme avait pu l'étudier Renoliet dans les années 1990, l'Institut tente à partir des années 1930 de nouveaux programmes, et tout particulièrement l'enjeu de la diffusion de la culture à travers de nouveaux moyens dont la radio, afin d'y mettre en résonance avec la tentative de *Radio-Monde* après-guerre. J'ai aussi souhaité m'intéresser à certains enjeux juridiques de l'Institut et tout particulièrement l'Acte et les défis qu'il a pu engendrer avant et après-guerre. De même, la période de l'occupation m'a amené à dépouiller les dossiers concernant les relations entre l'Institut et Vichy et de chercher à comprendre certaines démarches. De plus, une intention particulière fut portée sur tout ce qui pouvait permettre de comprendre les efforts entrepris, autant en interne qu'en externe, de redonner à l'Institut sa place d'avant-guerre face à la construction de l'UNESCO. Ces faits devaient à mon goût être soutenus par un facteur assez important : le budget de l'Institut. Il pouvait autant s'agir des sources de dépenses que de la provenance, de l'usage et des finalités des subventions, qu'elles viennent de gouvernements que d'organisations privées. Afin de ne pas plonger dans une essentialisation des acteurs, j'ai tâché de regarder certains dossiers et tout particulièrement de certains acteurs de premier plan. Bien sûr, les deux directeurs (Bonnet puis Mayoux) ont une place de choix, mais je me suis aussi intéressé à Jiri Vranek, acteur à de multiples facettes et important dans l'Institut d'après-guerre ou de Jacques Massoulier, Jean Lorotte (bras droit de Mayoux) ou encore Mme Malterre.

En dehors des archives de l'Institut, j'ai porté mon attention sur les archives de la SdN. Institution mère et traditionnellement organe le plus important de l'OCI, ses archives furent centrales à plus d'un titre. D'abord, il a fallu saisir les évolutions administratives de cette dernière, qui ont aussi changé certains rapports entre l'Institut et celle-ci. Les dernières réunions d'avant-guerre ont été capitales pour saisir l'ambiance, mais aussi les aspirations et les programmes mis en place pour s'adapter aux nouvelles donne diplomatiques et aux nouvelles conditions imposées par l'arrivée, puis la déclaration de la guerre en Europe. Surtout, elles permirent de mieux comprendre certaines logiques au sein de la CICI et les rapports que la SdN pouvait avoir avec l'Institut dans cette période si particulière. Un point sur lequel j'ai souhaité insister dans ce travail est l'après-guerre. Au lendemain de la Conférence de Londres et pendant la dissolution de la SdN. Conformément aux prérogatives juridiques, l'Institut, excroissance de la CICI, est agrégé à cette dernière lors de la liquidation. Pourtant, il n'est pas étonnant de voir, dans les archives de la SdN comme dans celles de l'IICI, des dossiers courant jusqu'en 1956. Dès lors, mon regard fut capté par certaines étapes de la

¹ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education (1942-1945)*, Bruxelles, Bruylant, 1976.

² Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, op. cit.

³ Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.

⁴ Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », op. cit., pp. 51-67. Daniel LAQUA, « Transnational Intellectual Cooperation, the League of Nations, and the Problem of Order », in *Journal of Global History*, 2011, n°2, pp. 223-247.

⁵ Voir Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946). Le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Berne, Peter Lang, 2016.

dissolution de la SdN et la passassions des propriétés -du fauteuil aux droits d'auteur- de l'IICI. De plus, la correspondance entre l'Institut et d'imminents membres de la CICI comme Gilbert Murray ou Gonzague de Reynold ont retenu une attention particulière.

Enfin, conformément à la chronologie et aux thèmes choisis, deux derniers fonds d'archives eurent mon intention. Centrale dans la composition de la future UNESCO, j'ai choisi de m'intéresser à certaines productions de la CMAE et de l'UNESCO. Je me suis attelé à étudier certaines négociations lors de la Commission préparatoire de l'UNESCO car c'est à ce moment que Mayoux, et les représentants de l'IICI, peuvent faire valoir leur vision de la coopération.

Maintenant les différents jalons historiographiques posés, remontons quelques années avant le cœur de notre sujet pour mieux comprendre comment l'Institut et ses fonctionnaires effectuent leurs tâches dans une situation diplomatique et économique défavorable et moins idyllique que le début des années 1920.

I. L'institut International de Coopération intellectuelle : entre réformes institutionnelles et philosophiques face aux évolutions internationales (1938-1940)

Afin de pouvoir pleinement saisir la situation à laquelle est confrontée l'OCI à la fin des années 1930, il convient de présenter certaines évolutions en amont qui nous conduisent au début des années 1930. Cette rétrospective se révèle être capitale car elle encapsule deux visions pour l'avenir de la coopération intellectuelle. Face aux diverses mutations diplomatiques, l'OCI doit se redéfinir et repenser les méthodes qu'elle emploie. Afin de poursuivre ses activités, les membres de l'OCI et surtout ceux de la CICI parviennent rapidement à cette conclusion, il vaut mieux une coopération apolitique, plutôt que d'être limitée face aux nationalismes qui s'expriment alors en Europe. Cette réflexion amène aussi à un questionnement : à qui la coopération doit s'adresser ? Aux élites intellectuelles de chaque pays dans laquelle cette dernière est implantée ? Ou directement aux populations de ces derniers ? Ensuite, et malgré l'apolitisme de rigueur, certains programmes de l'OCI se poursuivent sous la direction de l'Institut qui, grâce à une forme plus accrue d'universalité, inclut dans son processus une place plus importante dédiée au CNCI. Enfin, ses réflexions culminent entre 1937-1938 dans l'Acte International. Ce dernier est capital pour notre développement dans le sens où il permet à l'Institut de se refonder, d'acquérir une autonomie plus grande mais aussi de s'inscrire juridiquement et diplomatiquement dans une envergure encore jamais atteinte. De même, l'Acte trahit aussi la situation diplomatique européenne, dans laquelle *l'apéasement* mené par la France et l'Angleterre tentent leur possible pour éviter une confrontation directe avec l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste. Néanmoins, la dégradation du climat diplomatique général le constraint à s'adapter autant dans son mode de fonctionnement que dans les thématiques étudiées. Parmi celles-ci, notons l'accroissement des études centrées sur la préservation du patrimoine culturel en temps de guerre. Bien que paraissant surréaliste pour nombre de ses contemporains, la défaite française constraint à de profondes évolutions. L'Institut, surpris dans ses activités par la défaite, est constraint à fuir Paris.

A. Le début des années 1930 : l'apolitisme de l'OCI et son impact sur les projets de l'Institut

Comme nous l'avons détaillé précédemment, l'Institut se veut être l'organe exécutif de la CICI. Il doit être celui qui veille autant à l'application des mesures prises par cette dernière que de produire un savoir nécessaire aux diverses délibérations ayant lieu chaque année à Genève. Néanmoins, la situation de 1930 n'est plus celle de 1926. En somme, après que l'OCI s'est grandement affirmée au sein de la SdN grâce au soutien ferme de plusieurs figures intellectuelles comme le Suisse Gonzaguer de Reynold (1880-1970), de l'Anglais Gilbert Murray mais aussi et surtout du Français Paul Valéry, l'OCI doit atteindre un idéal de Société des Esprits. Derrière cette proposition formulée par Paul Valéry, réside la vision majoritaire de la coopération intellectuelle des années 1930. Après avoir saisi après-guerre que, tout comme les hommes, les sociétés sont mortelles¹, Valéry en appelle à une *politique de l'Esprit*². Distinguant l'Europe politique -qu'il juge en déclin face au reste du monde- et l'Europe de l'Esprit³, il souhaite que la SdN, et particulièrement la CICI, devienne la réalisation de cet espoir. En somme, cette politique doit promouvoir et accentuer les réflexions de l'individu sur l'esprit, que ces derniers ne soient plus inactifs et s'émancipent des innovations matérielles et de ses conditions. Ce concept, autant si ce n'est plus difficile à définir que la coopération intellectuelle, est repris et assimilé -dans une certaine mesure- auprès d'autres membres de la CICI comme Reynold ou Murray ainsi que d'autres jusqu'en 1945⁴. Le projet de Valéry n'est pas une feuille de route, en témoignent les doutes même des membres de la CICI, qui, à chaque session, se demandent si leurs actions « respectent bien le cahier des charges » et les attentes de chacun⁵.

¹ « Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles », Paul VALÉRY, « La crise de l'esprit », *op. cit.*

² Voir IICI, *Pour une société des esprits, lettres de Henri Focillon, Salvador de Madariaga, Gilbert Murray, Miguel Ozorio de Almeida, etc, Paris*, Institut international de coopération intellectuelle, 1933.

³ Wolf LEPEENIES, *Qu'est-ce qu'un intellectuel européen ? Les intellectuels et la politique de l'esprit dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 2007, pp. 105-107.

⁴ L'expression perdure jusqu'au dernier Conseil d'Administration de l'IICI sous la plume de Julio Dantas quand ce dernier revient sur l'œuvre de l'Institut. AG.01.IICI.PV.1.

⁵ Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations...*, *op. cit.*, pp. 11-12.

Après de nombreuses errances et de nombreuses modifications internes¹, l’Institut, au début des années 1930, et après une réforme de fond et de forme, entre et s’intègre à la refonte totale de l’OCI adoptée le 4 septembre 1931². Cette réforme vise entre autres à rationaliser et simplifier le système devenu selon Reynold trop encombrant et imposant pour son propre bien³. Elle réaffirme l’équilibre entre les deux instances⁴ (CICI et IICI) en segmentant en deux corps (Commission Plénière et Comité exécutif à Genève et Conseil d’Administration et Comité de direction à Paris)⁵ ses instances décisionnelles⁶. Pour ce qui est de notre Institut, cette réforme est nécessaire car elle évite la lourdeur administrative de ce dernier pour une fluidité appréciable liée à la suppression de plusieurs superpositions de commissions⁷ pour un système de *pool* de fonctionnaires. Ce dernier est laissé au bon vouloir des comités d’experts en fonction de leurs besoins et permet une revalorisation salariale en accroissant l’efficience du corps des fonctionnaires⁸. Toutefois, bien que le rôle de l’OCI soit acclamé par l’ensemble de la SdN, ce soutien ne conduit pas à une augmentation de son budget, c’est d’ailleurs le contraire qui se produit car il est réduit de 40% pour l’année 1932⁹. Néanmoins, lors de cette refonte administrative, nous notons la pérennisation de certaines commissions autour de l’IICI dont les plus importantes sont l’Organisation Internationale des Musées (OIM)¹⁰, la Conférence Permanente des Hautes Études Internationales (CPHEI), le service des questions sociales, de documentation, scientifiques, littéraires et des droits intellectuels ainsi que des services des moyens de diffusion moderne, des questions d’enseignement, des relations internationales des questions artistiques¹¹. Sur la Conférence, cette dernière possède ses financements propres par les réseaux philanthropiques (majoritairement issus des fonds de la Fondation Rockefeller et Carnegie) et un organigramme propre, elle reste liée à l’Institut qui est son secrétariat permanent et dont le Directeur est chargé d’organiser les conférences plénières¹². L’institut possède alors quatre services centraux : son Secrétariat, son service de Distribution, son service des Publications et les services séparés des Archives et de la Bibliothèque.

Derrière cette mue institutionnelle subsiste aussi une mue idéologique. Poussée par les grands changements géopolitiques du début des années 1930, l’OCI suit les pas de la SdN en réaffirmant son apolitisme. Cette réflexion se produit alors qu’on assiste à la séparation de la CICI et de l’IICI avec les représentants allemands en 1931, avec les représentants japonais en 1933 avec quelques mois de décalage puis avec l’Italie en 1937¹³. Le retrait italien signe aussi la fin de l’IICE¹⁴, fermé par Mussolini la même année¹⁵. Dans ce contexte international peu favorable à l’internationalisme, deux options s’ouvrent pour l’OCI incarnées dans deux postures, la première vise à défendre l’universalisme de la coopération et le modèle démocratique la poussant à rester un organe politique qui, dans sa recherche de la promotion de la paix et du désarmement moral¹⁶, s’intéresserait bien plus aux populations même si son approche reste assez majoritairement élitiste¹⁷. Cette vision est portée majoritairement par Bourgeois ou Valéry et leurs réseaux, elle promeut alors une coopération nettement plus politique et politisée, en cela qu’elle prend en compte la formation des dictatures

¹ Pour plus, voir *Ibid.*, pp. 335-446

² *Ibid.*, pp. 475-489 et Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 77-118.

³ *Ibid.*

⁴ Afin de saisir l’organigramme complet de l’OCI, voir Annexe 1.

⁵ Bien qu’ayant des secrétariats et des villes de réunions différentes (Genève pour la CICI, Paris pour l’IICI), il n’est pas rare de voir le Comité exécutif et le Comité de direction faire des séances communes.

⁶ Sur les relations entre les organes de l’OCI dans son ensemble ainsi que les autres instances de la SdN et du BIT, voir Annexe n°1.

⁷ En somme, le défaut administratif de l’IICI était que cette superposition de Commissions techniques amenait à des oppositions et de nombreuses frictions entre les différents chefs, accompagnés de leurs sous-chefs et services de dactylographie. *Ibid.*, pp. 488-490.

⁸ *Ibid.*

⁹ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 119-121.

¹⁰ Même si cette dernière est une organisation indépendante de l’Institut, elle reste profondément liée à cette dernière pour de multiples raisons administratives.

¹¹ Sur l’ensemble de ces organisations gravitant autour de l’IICI (OIM, CPHEI) et les services *ad hoc* (questions sociales, relations internationales, question d’enseignement, etc.), voir Annexe n°1.

¹² De même, voir les échanges entre Bonnet et Mayoux avec la Fondation Rockefeller au sujet de la conférence de 1936 à 1940. AG.01.IICI.A.II.28.

¹³ L’Allemagne se retire officiellement de la Société des Nations le 19 octobre 1933 et le Japon la même année deux ans après l’invasion de la Manchourie, L’Italie se retire le 11 décembre 1937.

¹⁴ Sur le lien entre IICE et OCI, voir Annexe n°1.

¹⁵ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, *op. cit.*, pp. 34-41.

¹⁶ Le travail de l’IICI est majeur sur la question du désarmement moral. AG.01.IICI.B-V-9.

¹⁷ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 121-123.

europeennes ou en soulignant les crimes commis par le Japon impérial en Chine. À cette vision s'oppose celle de l'apolitisme promu par Reynold et soutenu par Murray ou Curie qui fait fi des nouvelles dynamiques diplomatiques et politiques. Trois explications peuvent être avancées afin d'expliquer pourquoi cette solution fut adoptée après plusieurs mois de gestation : éviter la politisation trop importante de la coopération ayant amené au scindement de cette dernière durant la Grande Guerre ; l'envie de ne pas compromettre la coopération dans ce qui semble n'être que passager venant et risquant de porter atteinte à l'universalisme ; et enfin ce qui est vu comme la clé du succès de cette dernière : l'OCI doit se tenir au-dessus de la politique si elle veut réussir dans ses objectifs¹. Ainsi, l'on assiste à une forme plus diluée, mais néanmoins réelle, d'*appeasement* de l'OCI, suivant ainsi les premiers pas de cette diplomatie menée par Neville Chamberlain. Enfin, malgré l'appartenance au même réseau d'universitaires et sans cohérence nationale, c'est un schisme qui se fait jour au cours des années 1930, et qui finalement prend le dessus de manière quasi absolue au milieu des années 1930.

Dans les faits, cet apolitisme crée un paradoxe dans le sens où l'OCI doit volontairement réduire les études touchant à des sujets politiques, venant alors à réduire au silence la promotion de la SdN pour la paix, ce qui l'amène aussi à ne pas couper les contacts avec le *Reich* ou de les ouvrir à l'URSS². Ce refus l'amène à de nombreuses reprises, à avorter sa mission principale qu'est de défendre la coopération intellectuelle au profit du maintien d'une distance presque clinique envers tous sujets pouvant polariser : de l'absence de soutiens des Ukrainiens à refuser de publier des ouvrages d'auteurs allemands juifs via des fonds d'organisations juives et les fondations Rockefeller et Carnegie. Ce qui est pourtant dans les cordes de l'IICI. Le personnel de l'IICI n'est pas ignorant de la situation, en témoignent les communications entre ce dernier et la CNCI chinoise auquel il est lié dans un partenariat important depuis le début des années 1930³. Hoshien Tchen (de la CNCI chinoise) l'informe, à grand renfort de photographies et de témoignages, sur les situations subies par les intellectuels, savants et universitaires chinois mais aussi sur le reste de la société face à l'invasion du Japon et sa barbarie en dehors du droit et menace directe à la culture humaine⁴. De même, le réseau diplomatique présent à l'OCI est pleinement conscient de la situation, pensons à Bonnet ou encore à Herriot. Face à cet échec, Reynold en vient à formuler le souhait que l'OCI s'émancipe de la SdN. Cet acte constitue néanmoins un renoncement important : celui de ne plus lutter pour le but politique ontologique de l'OCI, aider à soutenir la paix garantie par la SdN. Ce choix cache le reflet de nombreux intellectuels face à la situation diplomatique : ne pas faire sombrer l'OCI avec le reste de la SdN qui doit alors faire face à de nombreuses crises (invasion italienne en Abyssinie, réarmement allemand, guerre civile espagnole). Ceci permet alors d'expliquer la contradiction primaire amenant l'Institut ou la Commission à ne pas assurer la protection des corps auxquels ils s'étaient jurés de défendre. Comme l'a détaillé Jean-Jacques Renoliet, l'OCI doit répondre à l'éternelle question au sujet des dictatures : « Sont-elles d'abord des États, c'est-à-dire des monstres froids qu'il convient d'isoler, à défaut de pouvoir détruire, et ce, au détriment de la population ; ou sont-elles aussi des peuples qui souffrent et qui veulent continuer à garder le contact avec l'extérieur ? »⁵. Néanmoins, malgré plusieurs désaveux de la coopération, celle-ci poursuit indirectement les espérances de Valéry ou de Bourgeois en prolongeant certaines missions -révision des programmes scolaires et d'histoire, désarmement moral, usage de la radio à des fins éducatives ou pacifistes- tout en cherchant au mieux à se mettre à l'abri de la situation diplomatique mondiale par une forme « *d'appeasement* intellectuel » dont les plus fervents promoteurs sont Reynold et Murray. Afin de saisir dans le détail les modifications que cette posture incombe, nous allons détailler deux sujets dans lesquels l'Institut possède une activité remarquable. Car même si certaines activités comme l'*index translationum*⁶ revêtent certains intérêts s'agissant de la traduction codifiée entre deux langues, elles ne mettent pas en lumière les tensions qui nous préoccupent.

Parmi ces nombreuses activités, notons la poursuite de l'étude sur les manuels scolaires avec la révision de ces derniers et tout particulièrement de l'histoire. Originellement prévu pour permettre une meilleure promotion de la SdN, de ses actions sur le maintien de la sécurité collective, les buts et aspirations de cette

¹ *Ibid.* Et Jean-Michel GUIEU, « La SDN et ses organisations de soutien dans les années 1920. Entre promotion de l'esprit de Genève et volonté d'influence », in *Relations internationales*, 2012, n°151, pp. 11-23.

² Cet apolitisme amène à des situations difficiles comme lorsque l'IICI refuse, sous pression de Pierre Laval et du principe de souveraineté des États, d'intervenir aux appels des universitaires italiens obligés d'adhérer aux doctrines fascistes. *Ibid.*

³ En somme, la Chine a demandé à l'OCI de proposer, puis de soutenir la réorganisation du système éducatif chinois dans son intégralité pour se calquer sur un modèle occidental. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁴ La correspondance entre Bonnet et Hoshien Tchen est saisissante à ce sujet. AG.01.IICI.A.III.55.

⁵ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁶ Demandé par la SdN en 1932, il référence les auteurs et ouvrages traduits, permettant une accessibilité accrue de la culture littéraire mondiale.

révision se voient nettement modifiés compte tenu de l'apolitisme de rigueur prôné au début des années 1930 selon la proposition venant de Julio Casarès (1877-1964) ; diplomate et lexicologue espagnol, au sein de la CICI¹. Cette réorientation, parfaitement visible dans l'introduction du rapport rédigé par Margarate Rothbarth² (1887-1953), historienne allemande et experte des manuels scolaires, recherche avec l'aide des CNCI à prévenir l'usage de termes, de tournures, pouvant nourrir l'animosité entre États engendrant à terme des pensées agressives envers un État. Dans cette révision des manuels scolaires, les CNCI ont un rôle primordial³. Elles ont, en fonction de leurs moyens pu décider ou non d'établir des sous-comités chargés de passer en revue les manuels de leurs pays ainsi que d'autres⁴. Ainsi, la CNCI italienne, présidée par Alfredo Rocco (1875-1935)⁵, a examiné 80 manuels français, 25 néerlandais et 14 espagnols en envoyant les recommandations aux CNCI touchées. Cette CNCI prévoit aussi de travailler dans le futur sur les manuels suisses, russes, brésiliens et chiliens, preuve que ce travail n'est pas exclusivement européen. Des processus analogues sont effectués par la CNCI polonaise sur les manuels et revues allemands également examinés aussi par la CNCI française⁶. Ces diverses révisions suivent les recommandations de l'Institut concentré dans une ouvrage dédié⁷ ainsi que dans la revue trimestrielle de l'Institut afin de rendre compte des révisions à l'échelle de l'OCI⁸. Ce projet est réaffirmé en 1934 avec la résolution du représentant français de la CICI, Émile Borel (1871-1956), mathématicien et diplomate, afin que l'Institut produise un modèle type d'accord bilatéral afin de « faire disparaître, ou tout au moins à atténuer les divergences auxquelles l'interprétation de certains événements historiques donne lieu dans les manuels en usage dans les établissements d'enseignement »⁹. Ainsi, derrière l'enjeu primaire de la diffusion du savoir historique auprès des plus jeunes, s'ajoute la délicate question de la Mémoire, de sa diffusion et des conflits entre entités et mémoires nationales. Même si les régimes fascistes ne sont pas nommément visés, il reste bon de rappeler que ceux-ci mènent d'importantes politiques sur les sujets de mémoire¹⁰. Malgré l'apolitisme de vigueur, l'Institut tente d'occuper le terrain de la mémoire et de l'enseignement pour contrer les propos bellicistes des nationalistes et des régimes totalitaires. Cette mission est, comme en témoigne le fait que les CNCI sont invitées à constituer des sous-comités, loin d'être anodine. Comme il est rappelé chaque année par l'Institut auprès des CNCI, celles-ci doivent tenir au courant la maison mère sur l'avancée des révisions, sur les obstacles rencontrés et sur les réussites¹¹. De même, l'on note que c'est le réseau des CNCI, soit le réseau le plus universitaire de l'OCI, qui est chargée de cette mission, bien qu'il y ait des soutiens des réseaux politiques à travers la figure de Borel à la CICI.

Une autre mission poursuivie avec un intérêt certain par l'Institut est le rôle de la radiodiffusion dans le domaine culturel. En somme, deux axes sont explorés par les fonctionnaires de l'Institut : la radiodiffusion comme support éducatif -de manière analogue au cinéma éducatif- et son intérêt dans la paix. Les premières demandes de la SdN remonte au début des années 1930 dans lesquelles cette dernière doit examiner l'utilité et la faisabilité des nouveaux vecteurs -radio et cinéma- dans le domaine de l'éducation ainsi que la pacification des esprits par la mise en contact des peuples. L'Institut a procédé de manière traditionnelle, ce

¹ *Ibid.* Voir rapport de Henri Bonnet à ce sujet. AG.01.IICI.B.32.

² Rapport rédigé par Margarate Rothbarth. AG.01.IICI.B.50.

³ Sur les relations institutionnelles entre les CNCI et l'OCI, voir Annexe n°1.

⁴ Pour rappel, les CN disposent d'une liberté totale sur les missions, mais aussi la nomenclature qu'elles souhaitent revêtir. Cette liberté est toutefois à double tranchant car certaines peuvent être bien plus développées que d'autres. *Ibid.*, p. 4.

⁵ Constitution de la Commission Nationale Italienne de 1929. AG.01.IICI.A.III.20.

⁶ AG.01.IICI.B.50. pp. 4-5.

⁷ Cet ouvrage, rédigé avec l'aide du Sous-Comité au désarmement de la Conférence du Désarmement et appuyé par la CICI, condense les résultats d'une enquête souhaitée par la CICI et menée par l'Institut. Elle préconise la conciliation entre les faits historiques et les réalités politiques, le rôle de l'enseignant ainsi qu'une bibliographie rassemblée par l'Institut et diverses associations internationales afin de conseiller les enseignants et les différentes autorités nationales. AG.01.IICI.B.50. ; AG.01.IICI.B.10.

⁸ AG.01.IICI.B.50.

⁹ *Ibid.*, le projet type est disponible aux pages 7-8.

¹⁰ Véritable sujet, que ce soit Hitler ou Mussolini, tous deux ont proposé une relecture de leur passé à travers un discours mythifié d'un passé originel immaculé qu'il s'agirait de revigorer participant à la régénération de la société. Sur Mussolini et la Rome antique, Laura BECHELLONI, « Le mythe de la romanité et la politique de l'image dans l'Italie fasciste », in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 2003, n°78, pp. 111-120. Sur un cas de conflit mémoriel en lien avec l'Allemagne Nazie et Tannenberg, voir Jean LOPEZ (dir.), *La Wehrmacht, la fin d'un mythe*, Paris, Perrin, 2019, pp.16-27.

¹¹ Notons par exemple le travail du sous-comité de la CNCI française en 1938 AG.01.IICI.III.8 ou plus généralement des divers récapitulatifs envoyés à l'Institut chaque année de la part des CNCI suivantes : Pologne ; Danemark ; Pays-Bas ; Hongrie ; Espagne ; Finlande. AG.01.IICI.III.62-1.

dernier a pris contact avec des éducateurs de divers pays afin d'étudier la « valeur de ce nouveau moyen mis à leur disposition, soit pour la propagation de l'esprit international dans la jeunesse, soit pour l'enseignement en général tant dans les écoles que parmi les adultes »¹. Il ne s'agit aucunement de remplacer les éducateurs et instituteurs, mais de servir de support et de moyen de diffusion auprès de certaines couches et dans certaines matières². Elle est aussi vue comme une solution pour mettre en contact de jeunes élèves à d'autres langues et surtout d'autres civilisations. En plus de viser un public assez jeune mais aussi des adultes possiblement sortis du système éducatif, ce moyen peu coûteux -comparé à un poste d'éducateur- permet de rejoindre la seconde utilisation de la radiodiffusion : le contact entre les peuples. Dans ce domaine traité conjointement avec le cinéma, l'Institut est lié à la Conférence du Désarmement dès 1931³ ainsi qu'à la CPHEI⁴ dans une démarche qui vise plus généralement à mettre à profit les divers canaux de diffusion (radio, presse, cinéma) dans le but de soutenir la démarche de la SdN mais aussi comme vecteur de propagande pour cette dernière, que ce soit dans le contexte américain que dans les régimes totalitaires européens⁵. Comme il peut procéder dans d'autres domaines⁶, l'Institut est en relation avec les centres nationaux de radiodiffusion et l'Union internationale de radiodiffusion afin d'établir des rapports autant destinés à la SdN⁷ qu'auxdits organismes. Ainsi, le réseau associatif est pleinement sollicité, de même que les réseaux Anglo-saxons et particulièrement les fondations philanthropiques. Ces derniers sont assez intéressés par l'usage de la radio dans divers thèmes comme l'éducation et l'information. Il est d'ailleurs souligné à plusieurs reprises le besoin que l'Institut se positionne via ce média aux usages ambivalents étant donné l'utilisation de ce dernier à des fins de propagande agressives⁸. Comme il a pu le faire pour la révision des manuels, ce dernier est invité à produire un projet d'accord bilatéral pour la SdN. Ce projet d'accord est étudié dans un comité d'experts formé à partir de 1932 au sein de l'Institut. Dirigé par Arnold Raestad (1878-1945) important diplomate norvégien⁹, l'Accord est rédigé en lien avec le comité d'experts ainsi qu'aux résolutions adoptées à Madrid en novembre 1933 par la II^e Conférence des Bureaux de Presse Gouvernementaux et des Représentants de la Presse¹⁰. Il est présenté en 1933 et vise sommairement à l'interdiction de l'usage de la radio comme d'un moyen venant troubler l'ordre ou la paix d'un autre État, de réduire les provocations pouvant engendrer la guerre ainsi que la diffusion d'informations vérifiables, sources, et particulièrement en temps de crise¹¹. Après quelques révisions, le projet est soumis en 1936 à une conférence diplomatique réunissant 40 États et ratifiée par trente d'entre eux¹². L'Italie ayant quitté la conférence et l'Allemagne étant absente, l'acte est signé par un tiers des signataires et s'applique en 1938¹³. Ainsi, malgré les efforts d'apolitisme, la conférence n'attire pas l'Axe, même si l'on note la présence de la France et de la Grande-Bretagne, ainsi que de l'URSS.

Enfin, le travail de l'Institut se poursuit en parallèle avec l'accumulation et la diffusion de divers documents traitant du sujet tout en soutenant les CNCI à entretenir des relations entre elles sur le même sujet¹⁴. Les

¹ AG.01.IICI.B.19.

² La focale est avant tout mise sur la littérature, les langues et l'histoire.

³ Cette collaboration se poursuit malgré l'échec de cette dernière en 1934 à la suite du départ de Adolf Hitler. À noter que la Conférence poursuit néanmoins son office jusqu'en 1937.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 297-322.

⁵ *Ibid.*

⁶ En guise d'exemple, pour les sujets touchant au droit des intellectuels (droits d'auteur, droits à la suite), l'Institut et son service juridique se mettent en relation avec les organisations internationales spécialisées dans ce thème comme l'Institut International de droit public ou l'Association de l'Institut International pour l'Uniformisation du droit privé. Ainsi, ce dernier accroît sa présence auprès des réseaux associatifs spécialisés.

⁷ À savoir que c'est l'Assemblée de cette dernière qui demande à l'Institut le 24 septembre 1931 de produire un rapport sur l'usage de la radiodiffusion. AG.01.IICI.B-42.

⁸ Sont visés les discours stéréotypés sur les populations étrangères, les allégations xénophobes et les discours guerriers voire bellicistes. *Ibid.*

⁹ Docteur en droit mais aussi ancien ministre des affaires étrangères de Norvège, ce dernier est un participant régulier de l'Institut sur ces questions et ce même après-guerre. AG.01.IICI.C.A.-2 et AG.01.IICI.I.77. Il n'est pas le seul à apporter de la documentation sur le sujet, nous avons par exemple le travail de Pitman Potter, professeur à l'Université d'Ann Harbor ou de J.B. Whitton, directeur du *General research center*. AG.01.IICI.E.X.3.

¹⁰ Ces derniers souhaitent que la source d'une information capitale ou à caractère international soit précisée. AG.01.IICI.B.42.

¹¹ *Ibid.* Articles 1-8. Les articles 9-12 visent à l'application, la dénonciation et les partis prenants de l'Accord ainsi que les possibilités d'arbitrage des litiges entre États assurés par la CICI et la CJI.

¹² Parmi les signataires, nous avons majoritairement des États européens (France, Grande-Bretagne, URSS).

¹³ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

CNCI ont à nouveau joué un rôle essentiel sur ce thème. En premier lieu, elles s'intéressent à la possibilité de faire intervenir des natifs dans des radios étrangères sur des sujets économiques, politiques, sociaux ou culturels, dix-huit CNCI ont répondu favorablement en indiquant qu'elles pouvaient si besoin proposer une liste précise d'intervenants qualifiés¹. Trois d'entre elles sont à un stade avancé (Norvège, Argentine, Australie). Ensuite, M. Sem Saeland, professeur de physique à l'Université d'Oslo appelle à la création d'un Office central de documentation scientifique permettant à ce que la littérature scientifique soit mise à jour dans le but d'informer l'ensemble de la communauté scientifique sur l'évolution des dernières découvertes. Chose remarquable, cet intérêt n'est pas uniquement européen, mais aussi international (Haïti, Japon, Afrique du Sud).

Enfin, il convient de s'intéresser succinctement sur le comité d'experts. Ce dernier comporte quatre branches réparties comme suit : la documentation scientifique, la documentation littéraire, la documentation artistique et la documentation sur les problèmes internationaux contemporains². Premier fait intéressant, dans la première division est présent Saeland Watson Davis, directeur du Science Service étasunien démontrant la présence américaine à l'Institut à un échelon avancé. On note aussi que Pitman B. Potter, étasunien lui aussi, conserve une certaine influence en conseillant le Comité sur certains points techniques et pratiques vis-à-vis de son expérience étasunienne³. Enfin, on observe certains problèmes de concurrence car il existe déjà à des niveaux régionaux des structures similaires comme au sein des pays scandinaves ou encore en Hongrie. Ces derniers ont déjà à leur échelle un créneau dédié assez proche des projets de l'IICI⁴. Enfin, plusieurs échanges sur ce sujet laissent transparaître deux risques : le premier provient du danger lié au discrédit possible si l'accent internationaliste est mis en avant de manière trop proéminente⁵ ; la seconde est que les causeries d'un État sur l'autre ne provoque des malaises étant donné la situation diplomatique actuelle. L'auteur de cette remarque -Achille Mestre (1874-1960), juriste français, préfère nettement que cette fenêtre soit employée à des fins scientifiques. Dans une note en date de mars 1938 alors que l'*Anschluss* est en cours, Hartvig Frisch, après avoir insisté sur le besoin que cette proposition doit traiter de « faits politiques », se questionne sur la place de la SdN -et de la CICI- dans la situation où la coopération internationale est à l'arrêt par le manque de coopération des démocraties ayant préféré l'isolationnisme et l'affirmation des régimes totalitaires et communistes⁶. Il s'agit aussi du renforcement de l'apolitisme alors à son pinacle, les Accords de Munich n'étant que dans quelques mois, ce qui témoigne du total enracinement de cette approche ayant totalement occulté l'un des buts du projet. Enfin, on note que l'implication des réseaux philanthropiques étasuniens est considérable, témoignant des intérêts de ces derniers sur le sujet et qui donne du corps au travail de l'OCI.

Pour revenir sur la coopération entre l'Institut et les CNCI, il existe, depuis le début des années 1930, le souhait partagé de permettre des rencontres plus accrues entre ces dernières et de manière plus systémique⁷. Originellement prévue sous le patronage du Secrétariat de la SdN, la situation de la fin des années 1930 ne permet plus à cette dernière d'assumer cette charge qui la délègue à l'Institut. Plongée dans une situation limitant profondément ses prérogatives sur le terrain politique comme le laisse entendre la note de Frisch⁸. Pour expliquer ce choix, il faut s'intéresser aux ressources de la coopération intellectuelle dans son ensemble. Étant une commission au sein de la SdN, la CICI dépend pour ses fonds des financements reçus de la part des États membres à la SdN. Or, en 1937 et après le départ de l'Allemagne puis du Japon auxquels il faut ajouter les diverses réductions du budget de la CICI, la seule instance qui peut permettre l'organisation d'une telle réunion -et la plus grande capacité budgétaire- est l'Institut. Celui-ci possède deux sources de revenus⁹ : les subventions des États et les recettes des publications. Bien que salutaires, c'est bien le premier chapitre qui permet la plus grande entrée de fonds avec particulièrement la subvention française encadrée dès 1925

¹ Norvège, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, Argentine, Australie, Tchécoslovaquie, Japon, Luxembourg, Danemark, Grande-Bretagne, France, Belgique, Hongrie, Afrique du Sud, Suisse, Haïti. AG.01.IICI.E.X.3.

² PV dressé pour Bonnet en 1937 sur la réunion du Comité exécutif des 20-22 décembre 1937.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ C'est d'ailleurs la remarque qu'avance à deux reprises Potter. *Ibid.*

⁶ Étude de Mr Hartvig Frisch du 23 mars 1938. *Ibid.*

⁷ Sur la naissance des CNCI, les relations avec l'IICI ainsi que leur répartition géographique, voir Annexe n°2.

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁹ Encadré aux articles 12 et 13 de son statut juridique.

à hauteur de 2 millions de francs¹. Ces recettes occupent en moyenne 6.6% des recettes totales de l’Institut². Dès juillet 1936, consciente de la situation dans laquelle la coopération intellectuelle risque d’être confrontée, le Conseil d’Administration de l’Institut ouvre le premier vrai débat « sur la nécessité d’élargir et stabiliser les ressources »³. Ce besoin se fait aussi sentir car ce dernier n’est pas étranger aux nombreux déficits qui parsèment son existence. Servant de caisse de résonance à ces problématiques, la conférence des commissions nationales de juillet 1937 amène à une réflexion plus globale sur la coopération intellectuelle, sa diversification et son émancipation passant nécessairement par l’accroissement des ressources financières de l’Institut. Ces réflexions débouchent un an plus tard sur l’Acte International. Enfin, et malgré certaines avancées dans les programmes, en partie permises par l’action des réseaux universitaires d’une part et des réseaux philanthropiques de l’autre, la prise de l’apolitisme intellectuel, convoqué dès le début des années 1930, s’affirme pleinement et devient l’un des piliers de l’OCI tout en s’inscrivant totalement dans la philosophie de l’Acte.

B. L’Acte International : du besoin de réforme à l’émancipation de l’Institut

La Conférence réunissant les CNCI se déroule à Paris se déroule en juillet 1937 et apporte plusieurs changements dans le paradigme de la coopération intellectuelle de la fin des années 1930⁴. Parmi les CNCI présentes, sont représentés l’Autriche, le Chili, le Danemark, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon, la Suisse, la Pologne, la Yougoslavie ainsi qu’un représentant de la Commission catholique de coopération intellectuelle⁵. Bien que l’Europe soit surreprésentée, la présence des États-Unis, du Japon et de certains pays d’Amérique latine attire l’attention. D’abord, dans le but de soutenir cette forme de rencontre et pour répondre aux régulières sollicitations des CNCI, il est décidé d’étudier la possibilité que l’Institut -ou la CICI- organise des réunions de manière annuelle malgré le coût représenté⁶. À noter qu’au cours des discussions au sein de la CICI, plusieurs voix (comme Reynold ou de Julien Cain (1887-1974), bibliothécaire de la BNF) s’expriment afin que les CNCI soient bien plus mises en avant, Reynold fait ainsi mouche lors de sa réponse auprès de son compatriote suisse Jean-Daniel de Montenach qu’il faut que les CNCI « n’ait plus seulement un rôle consultatif, mais qu’elles servent de base à une organisation plus solide, plus universelle, plus en contact avec la vie intellectuelle nationale et plus débarrassée de la politique »⁷. Dès lors, et sous les vives propositions de Reynold, est décidé une périodicité de trois ans avant d’aviser si ce modèle est concluant. Malgré le fait que les positions sur l’universalisme de Reynold soient habituelles, sa déclaration est aussi l’émancipation directe des souhaits des CNCI extra-européennes et tout particulièrement de celles du Chili, du Mexique et de l’Australie. Celles-ci profitent de l’occasion pour insister sur le fait que les CNCI extra-européennes connaissent des réalités bien différentes des CNCI européennes⁸. Cet élément est aussi provoqué par le basculement du pourcentage de CNCI extra-européennes passant en sept ans de 26.3% à 46.7%. Au rang des autres sujets, la CNCI chilienne se fait extrêmement vocale et critique sur l’impérialisme européen dans les domaines culturels et artistiques. Parmi les sujets de crispation sur l’impérialisme et la juste représentation de la diversité des cultures, nous avons l’affaire de l’expédition de l’île de Pâques mais aussi la maraude des langues officielles. Ainsi, l’on note que les réseaux universitaires présents dans les CNCI extra-européennes s’affirment à la fin des années 1930. Ils témoignent aussi de certaines crispations sur des conflits touchant à la diplomatie culturelle et à l’impérialisme culturel européen vis-à-vis des autres cultures.

Cette expédition fait référence à une mission scientifique européenne menée sur l’île de Pâques dans laquelle les Européens rapatrièrent les trésors artistiques présents sur l’île afin de les étudier. Cette expédition

¹ La France encadre son versement par la loi du 6 août 1925 conclu lors de l’établissement de l’IICI. Pour l’exercice de l’année 1936 ; la France contribue majoritairement à l’Institut. À titre de comparaison, il est estimé que les subventions de tous les pays sont de 2 505 000 francs. Le deuxième pays ayant la contribution la plus élevée est l’Italie avec 152 000, suivie du Brésil avec 75 000 puis de l’Egypte à 53 000. Budget de l’Institut pour l’activité de 1936, AG.01.IICI.II.4.b.

² Sans entrer trop dans le détail, il peut s’agir de subventions ponctuelles par la France issues des recettes des casinos, de subventions d’un pays pour un acte de l’Institut (publication, tenue d’une conférence), de dons d’organismes privés comme l’Union académique internationale ou les recettes des fonds spéciaux et de subventions nationales pour une tâche précise. Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 181-226.

³ *Ibid.*

⁴ R/4036/5B/33027/14390.

⁵ À mettre en parallèle avec la répartition géographique de ces dernières. Annexe n°2.

⁶ C.I.C.I-Com.Ex-22ème session-P.V-2_FR.

⁷ *Ibid.*, p. 2.

⁸ Juliette DUMONT, *L’institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946). Le pari de la diplomatie culturelle...*, *op. cit.*, et Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

conduisit la commission chilienne à mettre en avant l'impérialisme culturel des européens envers les autres cultures¹. Pour ce qui est des langues, la SdN n'avait pas originellement vocation à étudier des thématiques culturelles, intellectuelles ou linguistiques. Mais cette dernière s'est imposée à elle. Pour des raisons historiques, l'anglais -langue commerciale- et le français -langue diplomatique- se sont imposés en raison de leur prédominance indéniable dans les relations internationales et logiquement à la SdN. Mais il y a dernière ces raisons des enjeux politiques et diplomatiques. Il va sans dire que cet état de fait, décrit par exemple par Reynold², a préoccupé les deux plus grands promoteurs de ces langues, La France et l'Angleterre, et qu'ils ont eu une attention toute particulière sur la préservation d'une situation de fait dominante sur les autres langues afin de garder le prestige de ces dernières dans leurs diplomatises culturelles. Ce sujet est l'un des rares dans lequel la France a eu une posture offensive à l'égard de toute dispositions venant gêner l'omniprésence du français dans les relations internationales³. Toutefois, les Anglo-saxons ne sont pas en reste et participent en soutien avec la France pour gouverner cette domination. Par exemple, dès 1920, l'Assemblée statue sur le fait que deux langues sont reconnues officiellement par la SdN : l'anglais et le français⁴, témoignant de l'attention à cette position importante pour leurs diplomatises culturelles. Malgré presque deux décennies d'écoulées, le débat reste toujours présent sur l'ajout de langues officielles permettant son usage et la traduction des documents de la SdN en ces langues comme l'espagnol -porté par l'Amérique latine- ou l'allemand -par les pays germanophones. Il n'est alors que peu surprenant de voir la proposition de la CNCI autrichienne de demander que soit admis les langues allemande, italienne et espagnole dans les Comités de la SdN en écho au débat qui anime parallèlement la section juridique de la SdN⁵. Le but étant à terme une meilleure représentation de ces langues mais aussi de mieux diffuser les décisions prises par la SdN dans d'autres régions du monde de manière plus directe sans passer par l'interface d'une langue étrangère. Dès lors, on assiste dans le cadre de l'OCI au débat plus général des tensions émaillant les diplomatises culturelles des États, dont la langue est un vecteur important.

Dans sa déclaration, Reynold s'inscrit aussi dans le même courant que plusieurs CNCI militant pour la plus grande émancipation des CNCI de la situation politique de leurs pays. De plus, en lien avec les éléments présentés précédemment, les CNCI soutiennent l'idée d'une ouverture des projets comme ceux du cinéma ou de la radio afin de sortir du cadre élitaire de la coopération intellectuelle⁶. Enfin, conjointement aux propositions faites à la CICI et à la Conférence parisienne, les délégués français – menés par Julien Cain et la CNCI française- bataillent pour une participation financière plus accrue des États envers l'OCI alors que cette dernière entame un questionnement quasi existentiel : « À quel public doit-elle s'adresser ? Comment peut-elle contribuer à la paix ? Comment doivent évoluer sa nature et ses structures ? »⁷. Pour la première question, il s'agit d'un conflit ancien entre deux visions opposées, l'une part du principe que la coopération doit avant tout être destinée aux élites intellectuelles et universitaires qui servent de guides pour les masses avec une vision hiérarchique et centralisée de la coopération partant du principe qu'en agrégant les élites, les « masses » suivront⁸. Au contraire, une autre branche vise précisément les populations, elle souhaite que la coopération passe directement par les masses. Qu'elle arrive à avoir un contact direct afin de permettre le but de la SdN qu'est de garantir la paix par la mise en contact des populations qui, après avoir réalisé qu'elles partageaient des points communs au sein d'un universalisme, participeraient directement à la coopération et à garantir plus en avant la paix⁹. Sans en faire le point de départ des débats permettant l'affirmation de

¹ *Ibid.*

² C.I.C.I-Com.Ex-22ème session-P.V-2_FR.

³ Rapidement, l'opposition est organisée à partir du Quai d'Orsay qui, par accord intellectuel sur la question ou par insistance pour ses représentants officiels à l'Assemblée (comme Hanotaux) ou à la CICI (Bergson et Curie), a bloqué ou amoindri jusqu'à l'indigence toutes les demandes venant nuire à la place du français comme l'usage de l'espéranto ou l'usage d'autres langues de travail comme l'espagnol. On peut se souvenir de la réception du rapport sur l'usage de l'espéranto comme langue technique et scientifique par Drummond en 1923 qui avait marqué la fin des espoirs espérantistes dans le cadre genevois. Voir ledit rapport A-5-1922_BI et sa réception C-570-M-224-1923_FR. Sur le sujet voir Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, et Carolyn BILTOFT, *Speaking the Peace : Language and World Politics, 1918-1935*, Thèse de Doctorat en Histoire, Princeton, Université de Princeton, 2010.

⁴ R/4036/5B/33027/14390.

⁵ *Ibid.*

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁷ Denis MYNOLAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, pp. 30-48. Et *Ibid.*

⁸ *Ibid.* Cette vision est majoritairement défendue par Murray ou Reynold. Cette position ne remonte pas aux années 1930, prenons le cas de Reynold qui, lors de l'examen en 1923 de l'emploi de l'espéranto comme langue technique de la SdN, avait rappelé que la CICI devait contribuer à la diffusion de « la haute culture et à relever le niveau général de l'éducation ». Procès-verbal de la CICI session 1923, C-570-M-224-1923_FR.

⁹ Cette position est majoritairement tenue par des hommes comme Heath ou Gallié. *Ibid.*

l'universalisme au sein de l'UNESCO, cette réunion de 1937 révèle deux débats assez significatifs : le respect et la représentation des cultures dans leur diversité face à un impérialisme culturel européen et occidental et de l'autre l'affrontement entre une vision élitiste de la coopération intellectuelle contre une coopération culturelle devant avant tout se consacrer aux populations directement. Enfin, il faut souligner les interventions anglaise et étasunienne en faveur des nouveaux moyens de communication (cinéma et radiodiffusion). Les Anglo-saxons appellent à ce que ces moyens de diffusion, dont l'importance est mise en avant, soient utiliser afin d'atteindre le but ultime et ontologique de l'OCI : accroître la compréhension des peuples et soutenir la paix¹. Car s'il y a un souhait, autant au sein de la CICI que des CNCI, qui anime bien des passions, c'est la nécessaire et urgente reconfiguration de l'OCI avec deux lignes directrices : l'émancipation de l'OCI de la SdN passant dès alors par l'affirmation directe des États envers l'OCI².

Parachevant la dépolitisisation de l'OCI, le rapport de Reynold ne confirme qu'une attitude présente depuis 1930 : compte tenu de la « crise barbare voire primitive » des relations géopolitiques, l'OCI doit rassembler ses plus grands esprits et non les pousser à la division à cause de questions politiques. Pour survivre, elle ne doit qu'étudier les problèmes intellectuels et atteindre l'universalité des disciplines et des nationalités -passant à nouveau par une extraction du cadre genevois- ainsi qu'une profonde décentralisation de cette dernière. Plus que jamais, l'OCI doit s'appuyer sur les CNCI. Renoliet résume assez bien la position de ce dernier en les contenant dans ces trois propositions qui concentrent maintenant la définition de l'action de l'OCI « apolitisme, universalisme et décentralisation »³. La position tenue par Reynold s'affirme naturellement lors de ses passages à la CICI, mais aussi en tant que président de la CNCI suisse dans laquelle il n'hésite pas à rappeler la finalité de l'Acte au directeur de l'Institut dès 1937⁴. Une seconde branche, présentée par Peter Münch (homme politique et président de la CNCI danoise), condense deux orientations assez avancées à l'IICI : l'autonomisation de l'Institut en profitant de la résolution votée par son Conseil d'Administration, visant à réaffirmer et élargir l'accord de 1924 via une ouverture aux autres États. Celle-ci passe nécessairement par la reconnaissance, autant morale que financière de ce dernier de manière internationale et juridique, de la part des États y étant représentés ou liés⁵. L'accroissement matériel est avancé dans le but de donner une meilleure visibilité de l'Institut sur son budget par le versement annuel analogue à l'engagement français dans la forme mais pas dans son montant. Le second axe présenté et détaillé par Münch est induit par le premier, l'idée est la suivante : contre le versement d'une subvention annuel par un État à l'Institut, ce dernier aurait un droit de regard sur les finances mais aussi la possibilité d'y déléguer un représentant national pour assurer la liaison entre son gouvernement et l'Institut⁶. Ainsi, le nouvel accord transformerait l'organe exécutif de la CICI en un « secrétaire international pour les questions intellectuelles » et amènerait à l'ouverture de ce dernier aux pays non-membres du Pacte. Ces deux nouveaux axes sont particulièrement appréciés auprès des CNCI anglaise de Frank Heath et étasunienne de Shotwell. James T. Shotwell (1874-1965) est une figure centrale de la coopération intellectuelle outre-Atlantique par ces importants réseaux, son intégration profonde dans la CICI, mais aussi son influence auprès des réseaux des fondations philanthropiques étasuniennes. Dès lors, la CICI demande aux CNCI de diffuser l'action de la SdN, de se regrouper régionalement mais aussi de faire remonter des propositions pouvant être discutées sur la modification de l'OCI. Ainsi, comme en 1929, c'est l'agora des CNCI qui est l'accélérateur des réformes de l'OCI même si les réflexions avaient dans les deux cas pris place au sein de la CICI ou de l'IICI. La présence étasunienne permet aussi de souligner que l'apolitisme permettrait aux institutions étasuniennes de mieux s'intégrer dans une organisation technique et moins politisée.

La formalisation de ces espoirs et suggestions forme la dernière grande avancée institutionnelle de la coopération intellectuelle avant-guerre. Officiellement en germe depuis le 18 juillet 1936 quand la CICI avait mis en place un Comité Spécial dont le but était de réfléchir à « la révision et ma mise au point du statut de l'Organisation de Coopération intellectuelle dans son ensemble »⁷. C'est néanmoins la volonté d'une reconfiguration dynamisée par la réunion des CNCI à Paris qui donne de la consistance aux projets de réforme. De juillet 1937 -soit l'adoption des rapports de Reynold et Münch- à novembre 1938 -soit la

¹ *Ibid.*

² Déjà sollicitée lors de la réunion des CNCI en juillet, elle n'est que réaffirmée et réamplifiée au sein de la réunion de la CICI mi-juillet 1937. C.I.C.I-Com.Ex-22ème session-P.V-2_FR.

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁴ Rapport de la CNCI suisse envoyée en 1938 à l'Institut. AG.01.IICI.III.62-1.

⁵ 18 États contribuent au budget (Autriche, Brésil, Colombie, Danemark, Egypte, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse, Venezuela, Yougoslavie) de l'Institut et 44 y sont représentés. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.* et AG.01.IICI.A.II.30.

⁶ *Ibid.*

⁷ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, p. 45.

signature de l'Acte- constitue une séquence diplomatique riche et complexe. Après l'acceptation de 1937 via le soutien des CNCI à la réforme souhaitant plus d'indépendante pour l'Institut par le Secrétariat, le Comité exécutif, la CICI et le Conseil d'Administration de l'Institut travaillent conjointement après la conférence afin de mettre sur papier ces propositions. Conjointement, la France se prépare diplomatiquement à défendre et à soutenir le projet devant le Conseil. Ainsi, dès le 10 juillet, Cain « estime qu'il serait désirable que, dans cet acte international, les Gouvernements, proclamant leur sympathie et leur confiance dans l'œuvre de Coopération intellectuelle, confirment par leurs signatures le Statut international de l'Institut de Coopération intellectuelle »¹ et organise pour le lendemain une réunion officieuse entre Edouard Herriot ; le président de la CICI Gilbert Murray ; le Directeur de l'Institut Henri Bonnet ainsi que le Secrétaire de l'Organisation. En guise d'appui, cette réunion officieuse peut compter sur le concours du Comité juridique adjoint en soutien². Cette accélération est aussi concomitante à la dégradation de la situation internationale et particulièrement à Genève après l'échec du plaidoyer d'Haïlé Sélassié en juin 1936³. Plus généralement, le réarmement allemand est en marche de même que l'*Anschluss* et le Japon poursuit son invasion en Chine. Dès lors, il faut souligner certains thèmes abordés par le document final issu de ces négociations : l'Acte international concernant la coopération intellectuelle⁴. Dans son préambule, on note un glissement assez captivant car elle ne fait qu'inscrire dans le marbre le glissement perceptible à Paris en 1937 avec l'affirmation que la mission de l'OCI est de « sauvegarder le patrimoine spirituel de l'humanité et de favoriser le développement des sciences, des arts et des lettres »⁵. Même si la seconde partie est assez traditionnelle dans les prérogatives de l'OCI, mais par l'affirmation du « patrimoine spirituel de l'humanité », nous assistons à la mise en avant de l'ensemble du patrimoine et non son émanation la plus élevée via l'élargissement des préoccupations de l'OCI. L'on observe aussi un autre reliquat majeur du rapport Reynold et des conclusions de 1937 insistant sur le principe d'apolitisme comme valeur de l'OCI de manière officielle⁶. Ainsi, le triptyque même de Reynold est repris et affirmé⁷. L'indépendance, ou la décentralisation, se fait de l'IICI (et l'OCI) vis-à-vis de l'organe politique (la SdN). Ainsi, et même si le changement paraît infime, nous assistons officiellement au glissement d'une coopération intellectuelle à une coopération plus culturelle, apolitique et surtout universelle⁸. Il ne s'agit néanmoins pas encore d'un changement de méthode, bien qu'il soit clair que l'OCI souhaite élargir ces perspectives et ne plus seulement s'intéresser aux intellectuels pour d'autres branches. Enfin, l'Acte insiste sur le besoin d'accroître « les moyens financiers dont dispose déjà l'Institut par les contributions du Gouvernement de la République française et d'autres gouvernements »⁹.

Le 1^{er} article ajoute à la mission d'universalité l'apolitisme de l'œuvre de l'OCI alors que le 2^{ème} article réaffirme la CICI comme centre général de réflexion qui doit prendre compte des réalités de chaque État, nouveau signe laissé par les remarques des CNCI extra-européennes au sujet des différences matérielles. Un autre signe des débats ayant agités les CNCI est limpide exprimé au 3^{ème} article dans lequel est accentué le fait que l'Institut aidera directement les CNCI. Pour ce dernier, la CNCI polonaise mais aussi la CNCI mexicaine ont eu un rôle important en militant à de nombreuses reprises lors de la Conférence pour que le rôle des CNCI soient reconnu et mis en avant¹⁰. L'institut est reconnu via le 4^{ème} article par les États comme étant muni d'une personnalité juridique propre. Cœur névralgique de l'Acte et de l'avenir de l'Institut, l'Acte encadre la hauteur de la contribution financière. Cette subvention peut être versé à trois étapes différentes et fixée à 750 francs-or soit une unité¹¹. Toutefois, il est prévu que le versement peut dans un premier temps être inférieur à cette quantité en attendant que les différents États puissent signer l'Acte. Ensuite, le 5^{ème} article garantit un droit de regard par les gouvernements sur les fonds placés par la réunion annuelle des représentants des États afin d'examiner la gestion administrative et financière de l'Institut. Pour être effectif juridiquement, l'Acte doit être ratifié par au minimum huit États, en dessous de ce seuil, l'Acte n'est pas

¹ C.I.C.I-Com.Ex-22ème session-P.V-2_FR.

² *Ibid.*

³ Après l'agression de l'Éthiopie par l'Italie en 1934, Sélassié prend la parole le 7 juin 1936 à la SdN pour appeler à une réaction des puissances présentes.

⁴ Le texte intégral de l'Acte International concernant la Coopération Intellectuelle, Annexe n°3.

⁵ R/3879/3D/39074/39074.

⁶ *Ibid.*

⁷ « Persuadés qu'il importe, dans l'intérêt de la paix, de favoriser les relations spirituelles des peuples grâce à l'action d'un organisme intellectuel présentant un triple caractère d'universalité, de permanence et d'indépendance ». *Ibid.*

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁹ R/3879/3D/39074/39074.

¹⁰ Voir les observations de la première version de l'Acte et particulièrement les interventions polonaises, mexicaines et brésiliennes. AG.01.IICI.A.II.30.

¹¹ 750 francs-or équivalent à environ 760 francs suisses. La somme finale n'est pas très éloignée des divers montants annoncés mais, malgré son potentiel, assez faible. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

applique¹. Enfin, compte tenu de la situation de l’Institut, c’est le gouvernement français qui possède les capacités de notifier et de recevoir les ratifications des autres États, ainsi que d’informier ces derniers, qu’ils soient au sein ou en dehors du Pacte².

Le gouvernement français a eu un rôle capital dans cette entreprise étant donné que la convocation même de la Conférence donnant naissance à l’Acte est de son fait après y avoir été invité par l’Assemblée de la SdN³. Ensuite, l’Acte possède deux points importants à saisir pour réaliser l’avancée qu’il provoque sur le statut et le rôle de l’IICI. Le premier est que c’est un traité multilatéral, ce qui signifie plus simplement qu’il convoque et invite à ratifier les pays membres du Pacte mais aussi en dehors ce dernier. Ce pas de côté permet alors à l’Institut et *ipso facto* l’OCI de manière générale, de s’émanciper un peu plus de l’édifice genevois. Ainsi, parmi les 45 États conviés officiellement à Paris le 3 décembre 1938 comme hautes parties contractantes⁴, cinq sont conviés en tant qu’observateurs et non comme hautes parties contractantes. Ainsi, on retrouve parmi ces derniers les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon, ainsi que la Bulgarie et la Hongrie. Enfin, sont aux abonnés absents l’Allemagne, l’Italie et l’URSS⁵. L’attitude britannique au sujet de l’Acte est la suivante : Londres juge que le budget de la coopération est suffisant et ne soutiennent pas l’idée de ce dernier. Cette situation de fragmentation des États est l’écho de la situation diplomatique mais aussi de la conception politisée de la coopération intellectuelle⁶. Enfin, second point important, l’Acte donne à l’Institut et aux CNCI une personnalité juridique reconnue officiellement dans un traité international. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur le fait que parmi les grandes puissances convoquées, une seule -la France- est représentée officiellement à la Conférence⁷. On note que parmi les personnes envoyées au sein des délégations (dont le nombre varie d’un à quatre pour la délégation française ou polonaise), sur les 62 représentants envoyés⁸, nombre d’entre eux sont des chargés d’affaires (10) ou des membres de l’ambassade, de la légation ou désignés ministre plénipotentiaire (28), nous avons aussi deux étant inscrits à la SdN⁹, neuf représentants nationaux à l’IICI¹⁰ ou membre du Conseil d’Administration, trois représentants à la CICI ou président d’une CNCI¹¹, quatre recteurs d’académie ou d’université et quatre envoyés du ministère des affaires étrangères. Notons que certains ne sont pas indiqué comme membres de la CICI comme Borel ou Nikolaos Politis (1872-1942), diplomate grec, homme politique et professeur de droit international. Ainsi, moins de onze membres conviés à Paris sont des membres de l’OCI et quinze englobent des personnes proches de la SdN de manière générale. Malgré que l’on note la présence de certains acteurs de la coopération de premier plan comme Herriot, Hélène Vacaresco (1864-1947, importante femme de lettres roumaine), Garcia Calderon (1883-1953, écrivain et diplomate péruvien), Almeida, Voïnovitch ou Borel, la majorité des personnes conviées à Paris ne peuvent prétendre au même prestige que leurs homologues et sont issues du corps diplomatique. Ainsi, la faiblesse de certaines délégations, couplé au fait que seul la France soit présente, souligne l’intérêt réduit de l’Acte en dehors de certains réseaux. Toutefois, l’implication des CNCI extra-européennes, et particulièrement des CNCI sud-américaines, témoigne d’un souhait plus politique de contrebalancer l’influence étasunienne¹². Enfin, même si l’Acte permet des avancées non négligeables pour la coopération intellectuelle, elles restent en-deçà de certaines espérances

¹ Articles 9 et 10.

² Articles 8 à 11.

³ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, op. cit., pp. 46-47.

⁴ Voici la liste des 45 gouvernements conviés : Albanie, République Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République dominicaine, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Finlande, République française, Grèce, Guatemala, Haïti, Irak, Iran, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Siam, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union de l’Afrique du Sud, Uruguay, Venezuela et la Yougoslavie. R/3879/3D/39074/39074. Annexe n°3.

⁵ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, op. cit., p. 46.

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, op. cit.

⁷ *Ibid*, les représentants sont d’ailleurs des acteurs de premier plan comme Edouard Herriot, président de la chambre des députés et président du Conseil d’Administration de l’IICI ainsi qu’Emile Borel, représentant français à la CICI.

⁸ Liste complète des représentants à la Conférence, Annexe n°3.

⁹ Respectivement Carlos A. Pardo le délégué argentin secrétaire général de la délégation permanente à la SdN et Maurice de Hanot d’Hartoy délégué dominicain auprès de la SdN.

¹⁰ Eliseu de Montarroyos délégué brésilien ; Mahmoud Fakhry Pacha délégué égyptien ; Edouard Herriot président du Conseil d’Administration ; Jonkheer J. Loudon délégué néerlandais ; Francisco Garcia Calderon délégué péruvien à l’IICI et la CICI ; François Pulaski délégué polonais ; Virginia de Castro de Almeida déléguée portugaise ; L. Hugo Barbagelata délégué uruguayen et M. de Voïnovitch délégué yougoslave.

¹¹ Emile Borel délégué français et Nicolas Braunhausen président de la CNCI luxembourgeoise.

¹² Voir *infra*. Chapitre II, C.

voulant aller plus loin. L'acte ne modifie que deux instances de l'OCI (l'IICI et légèrement les CNCI), la CICI elle reste inchangée.

Car même si l'Acte reste remarquable, plusieurs éléments interrogent quant à l'appréciation ou même le soutien des États présents officiellement ou officieusement. D'abord, la promesse d'apolitisme de la coopération intellectuelle reste en deçà de certains appels de l'Acte même si l'on peut souligner la présence du Japon en 1938 en face d'une Chine qu'il envahit depuis un an. On note l'absence importante des deux régimes totalitaires d'Europe (l'Italie et l'Allemagne) ainsi que l'URSS qui s'était pourtant intégrée au monde genevois quatre ans auparavant. L'absence de Berlin possède néanmoins une certaine subtilité, cette carence est avant tout due au fait que l'Institut n'a pas rompu son attaché avec la SdN mais laisse la porte ouverte à une collaboration franco-allemande intellectuelle¹. Il faut alors saisir que la France et l'Allemagne ont entamé un rapprochement temporaire et fragile sous l'égide de François-Poncet ayant permis l'accord de non-agression du 6 décembre 1938. Comme le souligne Renoliet, cette démarche de refus non dénué d'intérêts s'inscrit dans un courant de pensée présent au sein d'une partie de la diplomatie allemande qui espère la séparation plus affirmée entre l'OCI et l'Institut pour entamer une nouvelle coopération avec ce dernier. Ce courant atteint son apogée côté allemand deux années plus tard à l'occasion du projet de coopération entre Vichy et Berlin. Toutefois, cet appel de Berlin est loin de porter leurs fruits aux vues des réactions du Quai d'Orsay qui souligne que le Japon, pays qui est loin d'être un soutien passionné des procédures genevoises, participe à l'OCI et à la Conférence. L'Italie confirme par la même occasion son éloignement de la SdN entamée un an auparavant sous fond de tensions entre Paris et Rome sur l'annexion de l'Ethiopie². Enfin, l'absence de l'URSS n'est que le témoin de l'éloignement de plus en plus affirmé de Moscou au sujet des affaires genevoises. Sommairement, l'entrée de l'URSS à Genève est le souhait de certains diplomates français pour sécuriser l'Europe de l'Est afin de combler l'absence de protection juridiques dans le Traité de Locarno, mais aussi de créer un contre point non négligeable à l'Est face à l'Allemagne en dépit de l'opposition britannique³. Néanmoins, avec l'attentat de Marseille du 9 octobre 1934, cette diplomatie perd son principal acteur lorsque Louis Barthou est assassiné⁴. Enfin, le ralliement de l'URSS à la SdN, la sécurité collective et les organisations genevoise n'est motivé que par des visées politiques et non l'espérance de participer à cette dynamique, en témoigne l'attitude plus que passive des représentants soviétiques entre 1935-1939 à Genève. À cela s'ajoute l'abandon, moins de deux mois avant la conférence, de la défense de la Tchécoslovaquie par la France et l'Angleterre lors des Accords de Munich. Mais cette absence n'est -si ce n'est plus- dramatique que celle des Anglo-saxons. En premier lieu car ils ne viennent pas contrebalancer l'absence des dictatures, mais aussi en nullifiant les efforts faits pour attirer ces derniers vers l'Institut ainsi que les États-Unis. Pour expliquer cette attitude, nous avons d'abord la traditionnelle crainte que l'Institut ne soit qu'un support à la diplomatie culturelle française à laquelle un statut international et des finances étendues ne viennent qu'aggraver ce postulat auquel il faut ajouter la posture *d'appeasement* qui vient de connaître son pinacle à Munich⁵. De même, nous pouvons aussi penser que c'est la politisation de quelques débats qui réfrènent certains réseaux à soutenir l'Acte. Enfin, l'attitude des États participants n'est pas encourageante. Bien plus que les absences, c'est l'image d'un certain désintérêt qui règne parmi les États, en témoigne le manque de remarques de l'Acte lors de sa préparation qui ne sont que 24 à envoyer des remarques au Secrétariat de la SdN⁶. Parmi les 50 États conviés à Paris - observateurs comme participants-, l'Europe compte pour la moitié des États⁷ même si la présence des CNCI, d'origine majoritairement plus extra-européenne et motivé en partie par des questions de diplomatie culturelle, permet de contrebalancer légèrement la prédominance européenne⁸. Mais une Europe qui n'a comme principale puissance de renom la seule France comme représentant, dont son but est autant lié à la

¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

² Sylvain SCHIRMAN, *Quel ordre européen...*, *op. cit.*, pp. 251-259.

³ En 1925 est signée sur les rives du lac Majeur par l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume Uni, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie une série de cinq traités venant garantir les frontières de l'Ouest de l'Europe en échange de l'entrée de l'Allemagne dans la SdN. Toutefois, l'une des lacunes de ce traité est de ne pas garantir les frontières de l'Europe de l'Est, ce qui, pour la France qui a soutenu la politique de la Petite entente en Europe de l'Est, est une lacune importante. Chapitre III « Locarno, nouveau traité de paix ? », in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, *op. cit.*, pp. 117-173.

⁴ Étant en visite en France, le roi de Yougoslavie est visé par un attentat qui conduit à sa mort ainsi qu'à Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères et important soutien au rapprochement avec Moscou.

⁵ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁶ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, p. 46 et *Ibid.*

⁷ Au total, 25 États sont présents, en deuxième position arrive l'Amérique avec 17, puis l'Asie avec 6 et l'Afrique avec deux États. *Ibid.*

⁸ Pour saisir l'expansion des CNCI extra-européennes à partir des années 1930 de manière explicite, voir Annexe n°2.

politique culturelle, qu'à sa place originelle dans l'IICI. La présence accrue de l'Amérique latine comparé à la situation de 1937 couplée à un léger retrait européen permet, en plus de la surreprésentation des extra-européens à la tête de sous-commissions (plus des ¾), de réaliser néanmoins le second but de la Conférence : l'universalité de l'OCI. Toutefois, si l'on compare la situation de la Conférence à la réalité de 1938, le constat est nettement moins flatteur surtout sur le premier but de la réunion qu'est l'apolitisme avec l'absence allemande, soviétique, étasunienne et britannique. Toutefois, la percée des pays sud-américains et leurs engagements est confirmée au 3 décembre 1938 par la signature de dix États sur les dix-sept présents¹, les Européens sont neuf à signer ce dernier sur les vingt-cinq² et deux États -la Chine et l'Egypte- accompagnent l'Acte. Au total, sur les cinquante États, quarante-cinq sont en capacité de signer, vingt-et-un l'on fait³.

De plus, difficile toutefois de crier victoire quand on soulève les raisons originelles et plus terre à terre de cet acte : la baisse des budgets de l'Institut l'ayant poussé à élargir la provenance de ces ressources. Ainsi, le désintérêt de la France permet indirectement à l'internationalisation de ses ressources et la conscience que la SdN soit confrontée à une crise importante réduisant son effectivité et qu'il faut détacher l'organe exécutif de l'OCI est pour garantir sa survie. Or, que ce soit dans l'Acte lui-même que dans les réflexions l'entourant, toutes références à la CICI, voire à la SdN, sont gommées. Les signataires de l'Acte ne sont nullement le Secrétaire de la SdN Joseph Avenol, diplomate français, (1879-1952) ou le président de la CICI Gilbert Murray, mais Henri Bonnet, directeur de l'Institut et Edouard Herriot, représentant de la France, mais aussi le directeur du Conseil d'Administration de l'Institut. Enfin, fait peut-être anecdotique, mais selon moi lourd de sens, c'est à la France que l'Acte donne toutes les prérogatives diplomatiques de sa ratification, de sa dénonciation et de l'information auprès de la SdN. Coût du sort ou ironie de l'histoire, le projet francophile du premier directeur de l'Institut des années 1925, Louis Luchaire, est achevé car l'Institut est affirmé officiellement par un traité international comme une entité séparée de Genève même si le fond de son directeur actuel est bien différent car il croit à l'internationalisme⁴. Enfin, comment ne pas souligner le statut hybride, voire flou juridiquement, d'un institut technique, rattaché et administré par la CICI, mais financé et administré par des délégués d'États et avec un statut juridique international reconnu⁵. Néanmoins, cet acte ouvre une nouvelle ère pour la coopération intellectuelle qui, malgré de nombreuses écorchures, réussit sa mue d'organe plus universaliste, plus apolitique et plus éloigné de son berceau genevois, ne reste plus qu'à le faire ratifier pour qu'il soit pleinement actif. Ainsi, œuvre du courant de l'apolitisme intellectuel, elle est néanmoins la culmination des efforts des réseaux universitaires, et particulièrement dans les CNCI d'Amérique latine, dans des visées certes intellectuelles, mais aussi géopolitiques en « pariant » sur la diplomatie culturelle. Toutefois, la faiblesse de l'Acte, et tout particulièrement de l'éloignement Anglo-saxon, ternie le tableau.

C. Méthodes et enjeux derrière la ratification de l'Acte

À la sortie de la Conférence de Paris du 3 décembre, 21 pays ont apposé leur signature au bas de l'Acte International. Néanmoins, ce dernier n'est pas encore appliqué car il a besoin de la ratification de huit gouvernements pour être effectif. Dès lors, la première priorité de plusieurs importants acteurs de l'Institut est, de 1938 à la fermeture même de l'Institut, de faire ratifier ce dernier en passant par plusieurs réseaux. Au sein de l'Institut, c'est avant tout le cabinet du directeur et le directeur lui-même qui sont à l'action. Trois leviers sont actionnés afin de faire avancer la ratification de l'Acte par les différents gouvernements. La voie la plus traditionnelle est celle de passer par les délégués officiels chargés de représenter les gouvernements -ambassades et légations-. Par exemple, dans le processus de ratification de l'Acte aux Pays-Bas, la CNCI nationale soutient, mais aussi l'IICI par des membres proches de la coopération intellectuelle intégrés dans ses instances, la ratification de l'Acte par le gouvernement. Le cas néerlandais est symptomatique de l'utilisation de personnes aux parcours mixtes entre une intégration dans les instances nationales -

¹ Les pays signataires présents en capacité de signer sont : Argentine, Brésil, Chili, Cuba, République dominicaine, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela. Les États-Unis, seulement présents en tant qu'observateurs, ne peuvent pas signer ce dernier.

² Les pays signataires présents sont Albanie, Espagne, France, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et la Suisse.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* Néanmoins, cette croyance dans l'internationalisme ne doit pas masquer la constante difficulté de séparer d'un côté les intérêts nationaux et de l'autre les courants internationalistes voire cosmopolites. *Voir infra.*

⁵ C'est sans compter sur le partage de certaines compétences qui sont alors dans un flou artistique. Originellement, c'est au Conseil d'Administration de régler ces questions. Mais l'Acte donne un droit de regard aux États par des délégués. Or, comment ces derniers vont-ils composer avec le Conseil d'Administration ? Va-t-il y avoir des comités mixtes ? Des prérogatives différentes ? Tant de questions qui sont en 1938 en suspens. *Ibid.*

ambassades, ministères des affaires étrangères- et dans les organisations internationales. Par exemple, la direction de l'IICI peut s'appuyer sur Loudon, ambassadeur mais aussi délégué néerlandais au sein de l'IICI ou encore J.P.A François, chef de section des affaires étrangères de la SdN au sein du ministère des affaires étrangères¹. Ainsi, ces derniers font office de passerelle entre les réseaux de l'OCI, et les réseaux diplomatiques et politiques. Un deuxième levier est celui des CNCI et des réseaux universitaires. Dans les rapports annuels, on note une attention particulière de la part des CNCI présentent systématiquement des informations sur l'Acte. Il peut autant s'agir de l'état des négociations avec les gouvernements, que des étapes de cette dernière, voire des actions entreprises pour promouvoir ce dernier auprès des autorités compétentes. Sur ce thème, nous avons déjà fait référence au rapport de la CNCI suisse dirigée par Reynold de 1938 qui poursuit en 1939 le détail des avancées de la ratification et des débats nationaux. Mais nous pouvons aussi noter le rapport de la CNCI sur la situation et la ratification de ce dernier par l'Italie². Il en va de même pour le rapport de la CNCI japonaise qui, exprime l'espoir des débats dans la présentation auprès du gouvernement japonais de l'Acte³. De plus, et même si les organes officiels tiennent une place importante, l'affaire est aussi suivie par diverses organisations internationales. C'est par exemple le cas quand le Conseil international des femmes, dirigée par Marthe Boel (1877-1956), femme politique et militante politique belge, qui s'est rapprochée de Bech (au sein du ministère des affaires étrangères) afin de faire avancer le débat dans les chambres⁴. En plus de ces rapports, Bonnet n'hésite pas à contacter les diverses CNCI pour les solliciter à accroître leurs efforts sur les autorités compétentes comme en Suisse⁵ ou au Luxembourg⁶. Ainsi, les CNCI, majoritairement composés d'universitaires, usent-elles aussi d'acteurs à la croisée des réseaux comme Reynold et Montenach, l'un universitaire, l'autre plus diplomate, pour faire avancer la ratification. De même, le réseau associatif, comme celui de Boel, est pleinement mobilisé. Enfin, certains représentants nationaux servent d'informateurs directs entre le président et la situation nationale, comme en témoigne la réponse de Almeida début 1940 qui, dans une correspondance épistolaire importante, informe Bonnet que le Président a finalement refusé de ratifier l'Acte⁷.

En définitif, ces actions n'ont rien d'étonnant, l'Institut comme les CNCI ont tout à gagner de militer pour que l'Acte soit ratifié par le plus de gouvernements. Sans énumérer l'ensemble des échanges produits, il faut saisir qu'on assiste à des vagues de lettres envoyés depuis l'Institut pour que l'Acte soit soutenu par les CNCI qui doivent elles-mêmes s'assurer des bons rapports avec leurs gouvernements. Ainsi, à chaque ratification ou avancée significative d'un État, une missive est envoyée depuis l'Institut venant rassurer les divers CNCI afin de demander l'avancement dans un double objectif : accroître la pression dans un premier temps mais aussi apporter un argument aux divers CNCI ayant des liens avec les autorités politiques tout en soulignant la bonne avancée⁸. Ainsi, au 31 janvier 1940, huit États (Norvège, Suisse, Roumanie, Portugal, France, Lettonie, Pologne, Pays-Bas) ont ratifié. Cette huitième ratification des Pays-Bas, le 31 janvier 1940, permet l'entrée officielle de l'Acte⁹. Le gouvernement français, conformément à ces prérogatives, promulgue l'Acte par un décret au 1^{er} mars 1940¹⁰. Néanmoins, cette entrée officielle ne signifie pas pour autant la fin des pressions sur ses réseaux ainsi que de la veille de l'Institut sur ce dernier. On note ainsi que les pronostics semblent être positifs au sujet de la ratification de la Bulgarie, la Lettonie, mais aussi de l'Egypte et de l'Afrique du Sud qui sont confirmés pour ces deux derniers quelques mois plus tard¹¹. On assiste aussi à une diversification des acteurs visés par les missives avec des délégués de la CICI ou de l'IICI dans certains pays¹². Cette veille est aussi nécessaire pour la bonne poursuite de la ratification car les mécanismes de

¹ Rapport produit par la CNCI des Pays-Bas, section dédiée au travail sur l'Acte. AG.01.IICI.III.62-1.

² Rapport produit par la CNCI de l'Italie à destination de l'Institut. *Ibid.*

³ Parmi ces activités, notons la traduction d'ouvrages européens en japonais. Rapport produit par la CNCI du Japon au sujet de son activité durant l'année écoulée. *Ibid.*

⁴ AG.01.IICI.I.57.

⁵ Échange entre Bonnet et Reynold en mars 1940 sur l'appui que pourrait apporter ce dernier à Berne. AG.01.IICI.III.12.2.

⁶ Échange entre Bonnet et Nicolas Braunsahusen en mars 1940 sur le sujet. AG.01.IICI.III.7.

⁷ *Ibid.*

⁸ Voir le dossier dédié aux diverses ratifications de l'Acte : AG.01IICI.A.I.57.

⁹ Pour les dates des ratifications, ces dernières suivent dans cet ordre : Norvège : 9 juin 1939 ; Suisse : 22 juillet 1939 ; Roumaine : 3 août 1939 ; Portugal : 10 août 1939 ; France : 17 août 1939 ; Lettonie : 17 octobre 1939 ; Pologne : 4 novembre 1939 ; Pays-Bas 31 janvier 1940. *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ C'est le cas de l'Afrique du Sud qui dépose officiellement sa ratification le 6 mai 1940. *Ibid.*

¹² On note une assistance particulière pour les pays d'Amérique du Sud et de l'Europe du Nord. Des grands noms sont visés comme Vacaresco, Reynold (autant pour son rôle en tant que président de la CNCI suisse que de membre de la CICI), Gleditsch (en tant que présidente de la CNCI norvégienne). *Ibid.*

ratification sont différents en fonction de l'État. La dernière ratification enregistrée par l'Institut est celui de l'Argentine le 31 mai 1940¹. C'est ainsi onze États qui ont, avant l'invasion de la France, ratifiés l'Acte International². Toutefois, un dernier État soumet sa signature après-guerre, la Chine ratifie le deux avril 1945 qui ratifie selon un échange entre Mayoux et l'Ambassade de Chine et Siao Yu de la CNCI chinoise³.

Néanmoins, derrière ces onze ratifications, quelle est la vision du reste du monde de cet acte, mais aussi de la SdN ? Parmi tous les théâtres, l'espace le plus captivé et le plus effervescent est l'Amérique latine dans laquelle l'Acte est acclamé à deux reprises dans deux importants rendez-vous panaméricains : le premier en décembre 1938 à la 8^{ème} conférence panaméricaine à Lima et le second est à la Conférence des commissions américaines de coopération intellectuelle à Santiago du Chili en janvier 1939⁴. Cet émoi n'est pas une nouveauté étant donné que vingt-et-un des signataires de l'Acte sont sud-américains et qu'ils ont, depuis plusieurs années, développé la coopération et surtout poussé à la décentralisation et la reconnaissance des CNCI, chose que l'Acte vient prendre en compte et appliquer. L'Acte comporte une part d'autonomie plus importante envers l'Institut et les CNCI qui s'extirpent du cadre genevois. De même, la diplomatie culturelle sud-américaine perçoit en l'Acte une possibilité stratégique viable. Il s'agit aussi pour l'Amérique latine, tout en se rapprochant de la coopération intellectuelle européenne, de s'éloigner ou du moins équilibrer l'influence établitienne. Maintenant ce dernier acte et entré en vigueur et porte naturellement ses fruits, comment concilier ce dernier avec les instances genevoises et le rôle de l'IICI -et dans une moindre mesure des CNCI- dans l'OCI ? Telle est la question qui occupe la France et la SdN dès janvier 1939. Le Quai d'Orsay, dépositaire de l'interprétation de l'Acte, suit ce cheminement qu'il présente en janvier 1939 à la réunion du Conseil de la SdN. Clarifions les choses, bien qu'il s'agisse pour l'Institut de parachever des réflexions menées sur trois à quatre années et de gagner en indépendance, il ne s'agit pas pour l'Institut de quitter l'OCI voire la SdN, en témoignent les mots de Bonnet qui insiste sur le fait que ce dernier sera toujours dirigé par la CICI ainsi que l'affirmation de Murray annonçant que le Conseil d'Administration garde ses pleins pouvoirs. Néanmoins, Joseph Avenol (1879-1952)⁵, Secrétaire de la SdN, se questionne sur le fait de lier l'Acte et particulièrement l'épineuse question des délégués d'États prévue par ce dernier avec l'Accord de 1924 avec la CICI qui lui confère la totale administration -entre autres financière- de l'Institut au Conseil de la SdN « sous le nom de Conseil d'Administration »⁶. Surtout, Avenol se demande quelle est l'entité juridiquement compétente pour trancher si un conflit survient entre les représentants des gouvernements (membres et non membres du Pacte) et l'IICI⁷. Dès lors, l'interprétation du Quai d'Orsay suit trois axes : l'Acte permet aux États non membres du Pacte de la SdN d'accepter ou réfuter l'emploi de leurs subventions ; les attributions des délégués ne sont que la prolongation des droits donnés par la résolution de juillet 1935 de la CICI et du Conseil d'Administration sur le rôle des délégués des États, l'Acte n'étant qu'une confirmation de cet état de fait. Et enfin, l'Acte n'entre pas en conflit avec l'accord du 8 décembre 1924 entre le gouvernement français dirigé par Herriot et la SdN sur la responsabilité de l'Institut⁸. En somme, tout est fait pour arrondir les angles et réduire le plus possible les évolutions amenées par l'Acte en s'appuyant sur une continuité juridique et en réaffirmant certains. Ceci ne constitue-t-il pas un volt face des mots ayant porté à l'Acte ?

Afin de saisir cette interprétation, il faut souligner que la crainte du Quai d'Orsay est de voir le Conseil refuser l'Acte -alors qu'il a eu à cœur avec l'Institut de le faire entrer en vigueur malgré les tempêtes- mais aussi de voir le parlement français échouer le vote de la subvention de la France au motif du financement

¹ *Ibid.*

² Voici les pays ayant ratifié l'Acte : Norvège, Suisse, Roumanie, Portugal, France, Lettonie, Pologne, Pays-Bas, Egypte, Afrique du Sud, Argentine, Mexique. Toutefois, il existe des doutes quant à la finalité de la ratification du Mexique compte tenu des circonstances. Le chiffre retenu pour la ratification reste onze Etats. Plusieurs pays étaient en passe de ratifier ce dernier comme la Colombie, l'Estonie ou la Bolivie. *Ibid.*

³ Du moins, c'est ce qui semble être le cas étant donné plusieurs échanges entre Mayoux et Siao Yu après-guerre (AG.01.IICI.A.I.12) ainsi qu'un autre échange destiné à Bonnet de la part de Li Yu Ying en date du 3 avril 1945 auquel Lorotte -secrétaire général de l'Institut- remercie le 28 mai pour ces efforts. AG.01.IICI.A.I.57.

⁴ Juliette DUMONT, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil...*, *op. cit.*, et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 140-150.

⁵ Important diplomate français, Avenol est l'actuel Secrétaire général de la SdN depuis juillet 1933 et jusqu'en 1940. Sur notre sujet, il est à noter qu'Avenol n'est pas neutre. Bien que la situation soit dramatique, il tente de lutter pour retarder le plus possible la séparation entre l'Institut et l'OCI. *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

des autres États¹. On note ainsi un souci pour la diplomatie française de ne pas faire échouer l'Acte, ce qui démontre un investissement certain. Nonobstant ce qui semble être une marche arrière, et une fois la validation approuvée par le Conseil, les germes de l'Acte se poursuivent, en témoigne la séquence de mars 1939 dans laquelle Murray, Herriot ainsi que Reynold « profitant de la réorganisation du Secrétariat, tentent – en vain – de le dessaisir de la plupart de ses tâches administratives au sein de l'OCI »². Ainsi, la diplomatie française s'accorde avec certaines espérances de l'OCI sur le destin à poursuivre. Dans cette course aux signatures, la diplomatie traditionnelle a eu un rôle majeur. Concentrons-nous sur les actions menées chez les Anglo-saxons. L'axe du Quai d'Orsay est d'appuyer sur la réforme Bruce afin de porter pour la première fois l'estocade. La réforme Bruce, lancée par Stanley Bruce entre 1938-1940 visait à séparer les activités techniques des activités politiques de la SdN afin de permettre le fonctionnement de la SdN dans des temps troublés³. Car même s'il n'est pas surprenant de voir la Grande-Bretagne protester contre les propositions d'accroissement dans le domaine intellectuel, pour la première fois le Quai d'Orsay -et la diplomatie française- attaque cette dernière. Cette attaque porte à la fois sur le renvoi de cette dernière en tant que puissance fondatrice de la SdN -et indirectement en soutien de la réforme Bruce- mais aussi à la position politique et géopolitique. Nonobstant le statut apolitique préché à répétition par les tenants de l'Acte, il convient de ne pas rester sur ce postulat et de bien réaliser qu'en dépit de la porte à semi-ouverte en direction des régimes totalitaires, les membres y prenant part et les soutiens diplomatiques de l'Acte -et de l'OCI- sont loin d'être des amateurs des idéologies totalitaires⁴. Dès lors, s'affirmer diplomatiquement comme un soutien de l'OCI par l'Acte reflète bien plus d'un soutien à une réforme d'un Institut de coopération dans une situation pacifiée de 1924, mais d'affirmer son réel positionnement de soutien envers les idéaux démocratiques qui, surtout en Europe, se font de plus en plus rares⁵. Pour ce qui est des arguments employés pour convaincre les dignitaires étasuniens, le premier but visé est d'avoir leur approbation pour que la Grande-Bretagne finisse par apporter lui aussi son soutien. La situation est analogue à la position britannique par le fait de demander à Washington de se positionner sur l'échiquier politique et d'affirmer son soutien aux régimes démocratiques européens face à l'organisation du Pacte d'amitié germano-italien⁶. Car l'autre point d'ancrage de la diplomatie française vis-à-vis des États-Unis est de jouer sur l'implication ancienne des étasuniens dans la coopération malgré leur absence du Pacte parfaitement toléré et accepté à Paris comme à Genève⁷.

Malgré les diverses ratifications de l'Acte par plusieurs pays d'Amérique latine et les nombreux espoirs à Paris, le refus étasunien tombe le premier en août, suivi juste après du couperet anglais qui marque l'opposition finale de la Grande-Bretagne face à l'Institut. Seulement, cette opposition et déconvenue n'est rien comparée au déclenchement, le 1^{er} septembre 1939, de la déclaration conjointe de la France et de l'Angleterre envers l'Allemagne suite à l'invasion de la Pologne. Voici notre dernière explication permettant de comprendre l'empressement et l'instance de l'Institut et de la diplomatie française pour faire ratifier l'Acte. Depuis le début de l'année 1939 et malgré les nombreuses tensions diplomatiques, la crainte d'une catastrophe imminente n'avait fait qu'accélérer le pas auquel ces derniers marchaient de chancellerie en chancellerie pour que l'Acte soit ratifié. Craintes qui sont, après l'invasion de la Pologne et la déclaration de guerre de Paris et de Londres, maintenant tangibles. Ainsi, malgré les efforts des réseaux diplomatiques pour rapprocher les Anglo-saxons, ces derniers refusent de participer à l'Acte, pour des considérations idéologiques, mais aussi financières, venant par la même réduire l'internationalité de l'Acte, sa portée et l'un de ses buts. Car bien qu'étant mue par un idéal, il n'en reste pas moins que la crainte d'une guerre pèse aussi sur les finances et *ipso facto* sur les activités de l'Institut. Déjà, sur le passé même de l'Institut et si l'on compte que les années dans lesquelles le budget général est positif, cinq années présentent ce bilan sur vingt-deux

¹ Rapidement, comme chaque année depuis la création de l'Institut, les subventions annuelles mais aussi les rallonges accordées doivent être votées par les chambres, ce qui signifie une attention permanente sur l'état des deux chambres présentes de l'autre côté des rives de Seine.

² *Ibid.*

³ Sur la question, Michel MARBEAU, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946*, Tours, Presses François Rabelais, 2016, pp. 219-221

⁴ Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁵ Il faut alors saisir que pour nos acteurs, la démocratie est en Europe plus l'exception que la règle. Sans même parler des mouvances totalitaires internes présentes en France ou en Angleterre, les voisins de ces deux pays sont majoritairement devenus des dictatures (l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, l'Allemagne d'Hitler, l'Italie de Franco, etc.) ou des régimes fascistoïdes ou autoritaires (la Pologne et l'héritage de Pilsudski, la Roumanie de Codreanu ou la Hongrie de Horthy).

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

années d'activité¹. Ensuite, il y a naturellement les diverses critiques que traverse l'Institut dans une entre-deux-guerres qui n'est pas la période la plus stable.

Car l'Institut, même s'il a déjà connu -et de manière presque chronique- des déficits parfois importants, la situation des quelques années avant la fin des années 1930 est critique à plus d'un titre². À ces instabilités budgétaires s'ajoutent les cotisations fluctuantes des États mais aussi de l'autre source de revenus de l'Institut : ses ventes. Bien que l'Institut soit prolifique dans la publication de ses activités, si nous prenons l'année 1936, les ventes comptent pour 200 000 francs de recettes. En comparaison, l'entretien des locaux de la Rue Montpensier reviennent pour 140 000 francs et le poste le plus élevé (soit le personnel) monte à 830 000 francs pour le même exercice³. Pour ce qui est des subventions accordées par les gouvernements, sur les 21 États⁴, les subventions sont inégales d'un gouvernement mais aussi d'une année sur l'autre. Par exemple, la Suisse fournit pour 1931 ; 1935 ; 1938 reste faible comparé à là où la Pologne pour les mêmes périodes⁵. Les cinq pays donnant au total le plus sur ces périodes sont respectivement -et sans surprise- la France, l'Italie, le Brésil, le Mexique et le Pologne⁶. Inversement, les cinq pays ayant donné le moins sont l'Équateur, Monaco, l'Autriche, le Luxembourg et la Colombie⁷. Au total, l'Institut perçoit 3 095 911 ; 2 528 748 et 2 815 974 de francs, bilan plus honorable dans lequel la France possède un poids considérable. Si l'on retire cette dernière, on note un budget nettement moins important, véritable marqueur de l'importance du financement français⁸. Dès lors, on saisit bien plus pourquoi il y a eu, début 1939, un atermoiement sur les subventions étrangères au moment où le Parlement devait voter le budget de l'Institut. Nous pourrions alors penser que la gérance peut être à blâmer dans la gestion des comptes. Or, et même si Luchaire eut tendance à parfois s'avancer et ne réussit pas à obtenir de nouvelles sources de revenus, il est à noter que ce dernier ne faisait -qu'en partie- que suivre les évolutions florissantes de l'Institut⁹. Son successeur connaît le même cheminement et les mêmes contraintes ainsi que des nouvelles comme l'explosion des frais de fonctionnement lors de la crise de 1931 voire de 1938. La gestion de Bonnet est jugée exemplaire et il est vrai qu'aux vues des contraintes économiques et les évolutions des années 1930, il réussit à maintenir l'activité de l'Institut et ce jusqu'aux importantes restructurations et réductions d'effectifs à partir de 1939 lié à la guerre. Enfin, notons qu'il existe une dernière entrée de fonds : les comptes spéciaux. Il s'agit dans leur majeure partie de comptes dans lesquelles des particuliers, mais surtout des associations voire des États versent des fonds pour des missions précises de l'Institut¹⁰. Ainsi, ces fonds -qui augmentent de manière assez prodigieuse à partir des années 1935-1936- permettent à l'Institut de maintenir certaines missions devant la situation plus morose. Sur ce dernier fond, il est impossible de ne pas souligner le poids considérable des réseaux philanthropiques et particulièrement de la Fondation Rockefeller. Ainsi, ce fonds de réserve permet à l'Institut de braver les profonds ralentissements du soutien financier des États envers l'Institut mais aussi à l'accroissement des coûts de fonctionnement de ce dernier¹¹. De même, ils donnent aux réseaux philanthropiques étasuniens une place importante par le financement de certains programmes, dont la CPHEI, véritable organisme à l'image des méthodes prônées par ces derniers : un organe apolitique et spécialisé sur certains thèmes¹².

¹ *Ibid.*, pp. 181-226.

² Bien sûr nous viennent en tête la grande dépression et ses répercussions économiques. Mais il y a aussi la dépréciation massive du franc qui a causé un trou important dans le budget étant donné que les 2 millions de francs de 1924 ont perdu environ 600 000 francs de valeur en 1938.

³ Rapport d'activité de l'année 1936. A.G.01.IICI.A.II.4.b.

⁴ Autriche, Brésil, Colombie, Danemark, Egypte, Equateur, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Norvège, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse, Tchécoslovaquie, Venezuela, Yougoslavie. Ces résultats sont issus d'un rapport produit par l'Institut lors des négociations de l'Acte. A.G.01.IICI.A.II.30.

⁵ La Suisse subventionne à hauteur de 24 843 ; 24 521 et 19 067 francs, contre 100 000 en 1931, puis 30 000 et 40 000 francs pour la Pologne. *Ibid.*

⁶ Respectivement 6 800 000 ; 304 000 ; 249 233 ; 180 901 et 170 000. Deux précisions : le résultat des subventions françaises n'est pas rond à cause d'une augmentation de 500 000 francs entre 1928-1931 et d'une aide supplémentaire de 300 000. L'Italie est en deuxième place alors qu'aucune subvention n'a été envoyée de Rome pour 1938. Annuellement, l'Italie est le pays -hors France- ayant donné le plus à l'Institut. *Ibid.*

⁷ Respectivement 520 ; 6 000 ; 6 198 ; 6 486 ; 20 248 francs.

⁸ Soit 595 911 pour l'année 1931 ; 528 748 pour 1935 et 515 974 pour 1938.

⁹ Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 181-226.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² Voir *infra*.

Afin de saisir le mécanisme complexe de la vie financière de l’Institut, il faut relever que le principal poste de dépenses reste le personnel, et tout particulièrement les fonctionnaires et chefs de sections qui comptent pour plus de la moitié du budget jusqu’en 1936 avant d’être dépassés par les frais de fonctionnement qui passent de 46% la même année, à 54%, puis 64% avant de terminer sur 70.3% en 1940¹. Dès lors et si l’on s’intéresse qu’aux financements gouvernementaux, on observe que ces derniers sont à leur écrasante majorité d’origine française, mais aussi et surtout numériquement européens². Même si l’on élargit le spectre à l’ensemble de la vie de l’Institut dans lequel en moyenne les subventions comptent pour 81.2% des recettes, les 24 pays qui ont au total donné à l’Institut et même si l’on veut être optimistes avec le don en lien avec l’Acte de l’Afrique du Sud amenant le total à 25, le constat est sans appel : l’Institut est porté par une poignée de pays à l’échelle du monde³. Les absences sur l’ensemble de la vie de l’Institut sont d’abord celles des grands États⁴ : la Grande-Bretagne et son refus indétrônable de participer à l’Institut, l’Allemagne qui malgré une coopération notable durant ces années de présence à la SdN -1926-1933- ne verse aucun financement, l’URSS ne participe que sur le tard aux activités de la SdN et les États-Unis, malgré une présence importante par ses fondations philanthropiques, restent aux abonnés absents. Seul parmi les Grands, le Japon a financé l’Institut mais pour une seule mission bien précise. En fin de comptes, malgré les efforts pour faire de l’Institut une œuvre universelle, elle reste dans ses sources de financement une affaire européenne, voire latine. Parmi les soutiens, l’on trouve des États proches géographiquement de la France -Suisse, Belgique, Luxembourg, Italie-, des pays alignés sur des questions géopolitiques plus larges comme la Pologne, la Tchécoslovaquie ou la Yougoslavie, voire ancrés dans le soutien à la SdN comme la Hongrie ou la Norvège. Enfin, les pays sud-américains, bien qu’eloignés géographiquement, restent de culture ou d’influence européenne voire latine (Brésil, Venezuela, Mexique, Pérou). De surcroît, et même si le financement Français reste la source la plus saillante pour l’Institut et par conséquent la plus surveillée, elle n’est aucunement une source stable dans le temps. De 1928 à 1931, la France avait accédé aux réclames constantes de Luchaire puis de Bonnet en augmentant de 500 000 francs la dotation annuelle, ce qui avait permis à l’Institut d’accroître ses ambitions. Mais en 1932, cette augmentation est refusée et le budget redescend à son niveau précédent. Une seule aide significative est accordée en 1938 -pour remonter au niveau de 1932- car depuis 1926, le franc français a connu de nombreuses dépréciations⁵. La raison derrière cette réduction remarquable des subventions françaises est à la fois contextuelle mais aussi traditionnelle du rapport entre le gouvernement et l’Institut. D’abord, le contexte économique pousse le gouvernement à la réduction de divers budgets dont celui de l’Institut⁶. Mais un autre élément est que la vision du gouvernement sur l’Institut est majoritairement dirigée par le tâtonnement. En somme et ce dès la création de l’Institut, il soutient ce dernier sans toutefois se porter à son secours ou à supporter de nouvelles charges. Véritable témoin de cette relation particulière, alors que le gouvernement avait promis dans l’Accord de décembre 1924 puis du décret du 22 novembre 1925, l’entièreté des locaux du 2 rue Montpensier -y compris les locaux occupés par d’autres services nationaux⁷-, ni Luchaire ni Bonnet ou même Painlevé ne réussirent à obtenir ces locaux, ce qui freine l’Institut à la fois dans l’agrandissement de ceux-ci, mais aussi de répondre aux sollicitations des associations voulant s’installer dans les locaux ou pouvoir dignement accueillir les invités prestigieux, mais aussi d’avoir une salle dédiée aux grandes réunions⁸.

Dès lors, et aux vues des ajustements et des fluctuations notables des budgets, il est tout à fait compréhensible de voir la Direction -Bonnet en tête- faire tout son possible pour que l’Acte soit ratifié par le nombre le plus important d’États pour accroître les fonds versés -qui sont fixés dans le traité même et non au bon vouloir des États- mais aussi dans le but d’atteindre l’universalité tant espérée. Cette vocation est poursuivie durant l’entièreté de la vie de l’Institut et est enfin atteinte au crépuscule de ce dernier. Ainsi,

¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 181-226.

² Sur notre exemple précédent, sur les 21 États, 14 États sont européens, 6 sont américains et un seul en dehors de ces deux catégories (Égypte).

³ *Ibid.*

⁴ Sur cette période, il existe environ 70 États indépendants dont 58 sont membres de la SdN.

⁵ Numériquement, 1939 est l’année la plus élevée avec au total 6 200 000 francs, mais c’est sans compter sur les importantes dépréciations du franc. Pour plus de détails sur l’évolution du Franc, Maurice LÉVY-LEBOYER (dir.), *L’économie française dans la compétition internationale au XXe*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2006, pp. 147-167.

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 181-226. Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, *op. cit.*

⁷ Il s’agit du Service français d’expansion artistique, les archives de la Cour des comptes et la Comédie-Française puis les Beaux-Arts.

⁸ *Ibid.*

les premiers versements des divers pays sont veillés avec attention¹. Au début de l'année 1939, les fonds semblent rentrer avec plusieurs États qui confirment leurs unités (la Suisse ajoute deux unités, la Norvège deux ainsi que la Lettonie et la Roumanie avec 5 unités) affichant un total à 9 750 francs-or ; puis c'est au tour de la Pologne (5 unités) et les Pays-Bas fin 1940 (4 500 francs-or) et enfin des trois derniers États (Egypte, Afrique du Sud et Mexique) de promettre sept, une et cinq unités (9 750 francs-or)². On note que les États présents sont tous des acteurs historiques (Suisse, Pologne) ou actuellement vigoureux (Mexique). Enfin, il s'agit néanmoins quasi exclusivement d'États européens. C'est un total de 2 432 000 francs papier qui sont promis par les onze signataires, soit un niveau équivalent voire supérieur aux subventions de 1936, mais le contexte de la guerre vient couper toutes ses promesses. Malgré de nombreux obstacles, l'Acte démontre néanmoins sa faisabilité voire même sa viabilité d'un point de vue économique³.

En dépit de cette avancée qui reste à minorer vis-à-vis des fluctuations dans les soutiens financiers, l'échec d'universalité et d'apolitisme à cause de l'absence des Anglo-saxons et des régimes dictatoriaux défait les espoirs de l'OCI. En dépit d'une certaine influence, les réseaux philanthropiques étasuniens ne se sont pas aventurés à soutenir auprès du gouvernement ce dernier, de même que la Grande-Bretagne, malgré l'influence de certains acteurs universitaires comme Murray, sont restés sur la même ligne directrice vis-à-vis de l'IICI. Ainsi, l'Acte a surtout séduit auprès des habitués de l'OCI (France, Pays-Bas, Pologne) dont les seuls ayant franchi le pas sont européens. Enfin, bien que les réseaux universitaires aient été sollicités, ainsi que certains réseaux diplomatiques, ces derniers n'ont pas réussi à convaincre les cibles de l'Acte : les Anglo-saxons. Toutefois, il reste une source sur laquelle je compte revenir, les financements des associations philanthropiques étasuniennes. Cette dernière influence permet aussi de soulever la position, parfois contradictoire, entre l'appartenance des acteurs à un cadre national et de l'autre les postures internationalistes liées aux organisations comme l'Institut.

D. Du soutien des organisations philanthropiques à la question du nationalisme dans l'internationalité de l'Institut

Car deux aspects restent encore à explorer, premièrement la place des États-Unis et leurs réalisations, mais aussi la difficile question de l'allégeance aux principes internationalistes par des acteurs ancrés dans un cadre national. Dès lors, il est impossible de parler de l'empreinte étasunienne sans aborder la place occupée par les réseaux philanthropiques et particulièrement deux : la Fondation Rockefeller et la Dotation Carnegie. Car ces deux fondations, en plus des représentants traditionnels, jouent un rôle important à plusieurs étapes de la coopération internationale de l'entre-deux-guerres. Qui plus est, il serait illusoire de croire que leur influence n'est cantonnée qu'à la coopération intellectuelle. Ces deux associations possèdent des ancrages importants dans le cadre -et en dehors- de la SdN dans son ensemble. Il convient ainsi de replacer quelque peu l'influence étasunienne à Genève et dans ses institutions. Un chiffre valant parfois mille mots, entre 1922-1945, les États-Unis, par le biais des associations philanthropiques -surtout la Rockefeller- fournissent 15% des recettes totales du Secrétariat⁴. Seule, la Rockefeller fournit durant la durée de vie totale de la SdN entre 5.3 à 5.8 millions de dollars⁵. Comparé aux cotisations de la France et de l'Angleterre qui sont clairement les pays les plus impliqués dans la société genevoise en plus d'être les puissances dominantes de ces instances, ces derniers ont contribué à hauteur de 9.4% et 8.3% du budget total⁶. Pour l'IICI, la fondation Rockefeller fournit au total entre 1932-1939 moins de 140 000 \$. Ce financement n'est ni innocent ni dû au hasard, les fondations s'impliquent officieusement⁷ dans nombre d'affaires genevoises ou en dehors comme l'Organisation de l'Hygiène, le Bureau International du Travail et bien sûr la coopération intellectuelle. La présence de leurs membres est courante, dont le plus remarquable d'entre eux est le professeur de

¹ Lors de la signature de l'Acte, seulement six pays se sont engagés à verser ces derniers. Délimitée en six classes, une unité est égale à 750 francs-or (environ 990 CHF). Sont dans cette liste le Portugal (4 unités soit 3 000 francs-or), suivi de la Suisse (3 unités) puis de Cuba, la Finlande, Haïti et l'Union Sud-Africaine avec chacun une unité. Le total est alors de 8 250 francs-or. *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Voir Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)...*, *op. cit.*, pp. 120-125.

⁵ *Ibid.*, p.122.

⁶ Ces dons se subviennent en divers financements pour certains organes de la SdN : organisation de l'Hygiène, (2.9/3.5 millions), la commission consultative de l'opium, ou encore la bibliothèque de la SdN en 1927. *Ibid.*

⁷ Cette position est issue du refus du Congrès de ratifier le Pacte de la SdN lié au traité de Versailles. Pour comprendre les conditions et les composantes de cette non-ratification, voir Margaret MACMILLAN, *Les artisans de la paix...*, *op. cit.*, pp. 591-619.

l'Université de Columbia et membre de la Dotation Carnegie, James T. Shotwell¹. De par son important réseau au sein des universités étasuniennes, auquel il faut souligner sa place prédominante des associations philanthropiques, avec en plus d'excellents rapports avec les sphères genevoises et parisiennes. Il est l'un des nœuds les plus importants des réseaux des associations étasuniennes. Il est aussi pour l'Institut l'un des principaux instigateurs du rapprochement et de l'intérêt porté à ce dernier outre-Atlantique. Il est l'une des principales passerelles entre d'un côté les réseaux de l'IICI (soit les réseaux universitaires), et le monde étasunien. Shotwell est tout autant intégré à la CICI (en tant que membre à partir de 1933) qu'à l'IICI, qu'il ne l'est au sein des universités étasuniennes. Mais il n'est pas le seul, notons par exemple la présence de Stevens H. Porter, acteur de l'ombre qui permet d'avancer le fait qu'il n'y a pas que des représentants d'organisations philanthropiques présentes à Genève². Mais nous pouvons aussi nommer Arthur T. Hadley (1856-1930), économiste et politologue de l'Université de Yale ; Carey M. Thomas (1857-1935) présidente du *Bryn Mawr College* ainsi que Vermon L. Kellogg du Leland Stanford. Ces présences existent dès l'aurore de la coopération intellectuelle, véritable témoin de la présence étasunienne dès le début même si faut souligner qu'elle se fait en décalage comparé à l'OIT par exemple³.

Revenons plus sur Shotwell, il permet de mettre en avant une branche singulière de la diplomatie étasunienne. Là où, dès 1920, l'isolationnisme remporte une victoire politique importante en empêchant Washington d'être officiellement présent à Genève lors de la ratification au Congrès du Pacte. Une branche importante des opposants à l'isolationnisme dans laquelle s'inscrivent les fondations philanthropiques s'affirment. Shotwell, figure opposée à l'isolationnisme, est l'une des sources d'inspiration du Pacte Briand-Kellogg venant régler la question des dettes entre Alliés de la Grande Guerre⁴. Par ses relations académiques et diplomatiques, Shotwell, le directeur depuis 1917 du *Carnegie Endowment for International Peace*, devient membre de la CICI en 1933 et permet la liaison avec l'*American Committee of Intellectual Cooperation* au sein duquel il assure la présidence la même année. Parmi ses nombreuses actions, Shotwell s'inscrit dans la frange partisante de la séparation de l'Institut du reste de la SdN dans un souci d'apolitisme. Aapolitisme au sein duquel ce dernier avait appuyé autant que faire se peut pour que la coopération intellectuelle ne se teinte d'aucune coloration pour son propre bien et son rayonnement. Toutefois, notons que ce dernier n'est pas le plus assidu aux réunions de la CICI -à laquelle il appartient en 1931 en remplacement de l'étasunien Robert A. Millikan- avec une présence de deux sur sept occasions⁵. Bien sûr, nous pourrions penser à la distance qui rend la présence plus complexe et onéreuse, mais Martin Grandjean a démontré qu'il n'y avait aucune coréalisation entre l'éloignement et l'absentéisme, en témoigne la présence de Sud-Américains ou de Japonais ayant une assiduité remarquable⁶.

Revenons maintenant à l'Institut et à la genèse des comptes spéciaux qui révèle la nature et l'usage de ces derniers. Crés par Luchaire à partir de 1927, ces derniers sont mis à la disposition des États qui peuvent verser une somme en contrepartie de productions spécifiques de l'Institut, elles doivent avoir comme vocation d'accroître les finances de l'Institut à terme en s'ouvrant aux gouvernements et associations philanthropiques⁷. Toutefois, et bien qu'il y ait des contacts entre la CICI et les fondations Rockefeller et Carnegie en 1923, la coopération intellectuelle devient intéressante aux yeux des associations vers 1926, soit un retard de quelques années comparé au reste de la SdN⁸. Ainsi, c'est assurément l'entrée à la CICI, puis à l'IICI que Shotwell, émissaire de la Dotation Carnegie, permit le financement de la part de ce microcosme

¹ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., op. cit.

² Sans entrer dans le détail, Porter le Président de la Commission des Affaires étrangères est vu par Poincaré comme un moyen de briser l'isolement français lors de l'occupation de la Ruhr via la mise en relation de ce dernier avec Jacques Bardoux, membre de confiance dans la question de la Ruhr. Originellement, Shotwell était présent pour la régulation de l'opium. Officieusement, il permit de créer un axe Washington-Paris au sujet de l'occupation de la Ruhr. Edouard LAFARGE, *Du Bloc national au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, entre anglophilie et germanophobie : Jacques Bardoux, l'eurocéisme et l'évolution d'un idéologue*, Mémoire de Master, dirigé par Nicolas Beaupré et Fabien Conord, Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne, 2022, pp. 167-256.

³ Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle*..., op. cit., pp.160-166.

⁴ Ce dernier avait déclaré dès 1924 -soit quatre ans avec l'Accord Briand-Kellogg- à la tribune de la SdN son souhait de mettre « hors la loi la guerre », Meltz, Renaud, « Alexis Léger, de Philippe Berthelot à Aristide Briand » in Jacques BARIÉTY (ed.), *Aristide Briand, La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, op. cit., pp. 416-436.

⁵ La « palme » de l'absentéisme est détenu par Robert A. Millikan qui n'assiste qu'à un quart des réunions. Martin GEANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle*..., op. cit., p. 287.

⁶ Ibid., pp. 286-289.

⁷ Ibid., pp. 388-389 et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., op. cit., pp. 207-210.

⁸ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., op. cit., pp. 290-310.

des actions de l'Institut¹. À noter qu'aux yeux des réseaux philanthropiques, l'IICI, moins politisé et plus ancré dans l'action, est préférée à la CICI, trop politisée et parfois éloigné des actions tangibles. En dépit de cela, c'est avant tout la fondation Rockefeller qui investit massivement dans l'Institut, sans toutefois le renflouer, car ces subventions sont avant tout destinées de la Conférence Permanente des Hautes Études Internationales² et non l'Institut qui n'est que le Secrétariat, le versement dans le compte spécial est destiné avant tout à cette charge³. Toutefois, ce rôle de secrétaire ne signifie pas pour autant que l'Institut ne récolte pas certains fruits. On note qu'il est envisagé dès le début de la collaboration, le prélèvement de certaines sommes destinées l'Institut afin de lui permettre cette activité voire plus entre 200 000-245 000 francs⁴. Ensuite, et même si la Fondation Rockefeller se montre plus généreuse que sa consœur, la Dotation Carnegie n'est ni ostracisée, ni absente de la CPHEI. En témoigne le fait que le président du comité de la Conférence est tenu par Malcolm W. Davis qui, parmi ses nombreuses activités, est le directeur de la Dotation elle-même⁵.

Evolution des fonds versés par les associations philanthropiques pour la CPHEI (1932-1940)⁶

Année	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Fonds	36 386	41 250	45 000	45 000	36 300	30 100	30 000	33 000	34 000

Pour notre période, on note un investissement permanent, avec un pic en 1934, puis une réduction progressive. Ainsi, c'est au total plus de 23 000 \$ qui sont investis par la Fondation Rockefeller pour l'année 1940⁷, environ 3 000 \$⁸ pour la Dotation, ce qui nous donne un bilan total après réajustement de 25 475 \$⁹. Afin de saisir les frais engagés, les budgets engagées entre 1938-1940 sont les suivantes.

Budget de la CPHEI prévu pour 1938-1940¹⁰

Secteurs de dépenses	Montant (\$)
I. Secrétariat	15 000
II. International Coordination of Research	15 000
III. Allocations for National Studies	15 000
Autriche	1 500
Belgique	1 500
Bulgarie	500
Grande-Bretagne	750
Hongrie	500
Norvège	1 000
Autriche (Dr. Kemitz)	350
Bulgarie (Dr. Zagoroff)	250
IV. Publications	5000
On Peaceful Change	2 500
Relating to New Program	2 500

¹ C'est en ce sens que conclut Katharina Elisabeth Rietzler. Voir Katharina Elisabeth RIETZLER, *American Foundations and the « Scientific study » of International Relations in Europe, 1910-1940*, Thèse de Doctorat en Philosophie, London, University College of London, 2009, pp. 205-209.

² Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, pp. 299-300.

³ Rapports sur les subventions estimées pour les années 1932-1934 entre la direction de l'Institut et la Fondation. AG.01.IICI.A.II.28.

⁴ Même rapport. *Ibid.*

⁵ Correspondance croisée entre Huxley, Vranek et Mayoux après-guerre sur la situation de la Conférence. AG.01.IICI.A.I.66.

⁶ Les données, mises en forme par l'auteur, sont issues d'un rapport produit en 1936 par l'Institut sur les divers versements faits à la CPHEI ainsi que de différents échanges au cours des années suivantes. AG.01.IICI.A.II.28.

⁷ Projet dressé en 1940 sur les activités à prévoir de l'Institut énumérant les fonds de ce dernier. AG.01.IICI.A.II.76

⁸ Notes sur le financement de la CPHEI. AG.01.IICI.A.II.30.

⁹ Échange après-guerre entre Mayoux et Davis et Potter sur le reliquat du trésor de la Conférence estimée à 25 475 \$ et 91 700 francs. AG.01.IICI.A.II.28.

¹⁰ À nouveau mis en forme par l'auteur, il s'agit des fonds des réseaux philanthropiques, auxquelles il faut ajouter les versements de certains pays (Autriche, Bulgarie, Grande-Bretagne, Hongrie, Norvège, Autriche à environ 15 000 \$). Rapport et budget prévu entre janvier-février 1938. AG.01.IICI.A.II.28.

Ainsi, et malgré la présence de subventions nationales, celles-ci sont sans commune mesure avec l'investissement des réseaux philanthropiques. Le budget est cependant réduit¹ significativement pour 1940 avec 14 000 \$ pour le Secrétariat, 11 000 \$ sur la coopération internationale et 9 000 \$ pour les publications amenant à un total de 34 000 \$ de fonctionnement². Cette réduction est sûrement imputable au contexte général, la guerre étant alors déclarée en Europe. Enfin, notons que la courroie institutionnelle qui fait le pont entre d'un côté la CPHEI -possédant son propre organigramme- et l'Institut est en réalité un double service dédié aux Sciences Sociales dirigé par Jiri Vranek³, fonctionnaire prolifique de l'Institut autant avant qu'après-guerre. Son cas est aussi intéressant pour noter le double -voire triple- emploi des membres de l'Institut. Si l'on ajoute l'ensemble de la section, c'est plus d'une dizaine de fonctionnaires qui sont payés par les fondations durant cette période et pour cet office⁴. Mais alors, quelles sont les productions de cette conférence⁵ ?

Cette expérience est d'abord l'émanation d'un souhait avancé par la CICI vers la fin des années 1926⁶. Parmi ses membres, une grande partie d'entre eux sont issus directement des deux fondations, la situation amène à la concentration des efforts des deux fondations et « represented the culmination of both the Rockefeller Foundation's and the Carnegie Endowment's joint efforts to build up institutions for the study of international relations in Europe, both on a national and on an international basis »⁷ mais aussi l'une des constructions -avec certaines actions de l'OIIM et du Comité permanent des Lettres et des Arts- les plus avancées pour ce qui est de la réalisation ontologique de l'OCI : résoudre les grands problèmes internationaux et permettre la création d'une communauté, voire d'une culture morale et internationale tout en rapprochant les peuples⁸. À nouveau, c'est l'assistance d'un réseau, cette fois les réseaux philanthropiques, qui permet la concrétisation de certains projets de l'OCI. Son mode de fonctionnement est le suivant, il s'agit de la réunion d'un comité important d'experts dont la première conférence est à Berlin en 1928⁹. Devant la réussite de ce mode de fonctionnement, il est décidé d'institutionnaliser la formule : c'est la création officielle de la CPHEI. Cette nouvelle ravit Shotwell qui s'approche de ses souhaits précédemment évoqués à la CICI¹⁰. Dans son mode d'organisation, la Conférence se divise en deux entités. La première est la Conférence elle-même, soit la réunion de spécialistes (économistes, politologues, historiens, etc.) dans de grandes séances plénières. Ces derniers doivent réfléchir et produire un savoir sur de grands enjeux des relations internationales (équilibre des monnaies, libre-échange, conservation de la paix, etc.). Ils cherchent à résoudre les grandes crises internationales par l'apport de spécialistes du domaine afin de produire un savoir technique, sont ainsi conviés pour des questions économiques des économistes et ainsi de suite. Il s'agit de fournir une analyse précise, qualitative et scientifiquement valable et de produire un savoir pour les dirigeants. Enfin, ce n'est pas un coup d'essai pour les fondations philanthropiques, le début des années 1920 est marquée par le soutien financier d'autres initiatives ayant pour finalité la production d'un savoir scientifique sur les relations internationales¹¹ De même, c'est à la suite de l'affaiblissement de l'influence française des années 1920 et du départ de Luchaire, que l'influence étasunienne s'affirme dans le domaine de l'OCI. Enfin, c'est bien Shotwell qui propose l'idée d'une conférence dédiée à l'étude scientifique des problèmes internationaux à la CICI, qui en proposant une étude des sciences sociales dans la coopération

¹ En somme, la proposition de budget et son acceptation par la Dotation et la Fondation sont une succession de projets et contre-projets chaque année entre Bonnet et Tracy B Kittredge pour la Fondation Rockefeller.

² *Ibid.*

³ Rapport produit lors de la passation entre l'Institut et l'UNESCO en 1945. Ce dernier est assisté dans sa double tâche par Mme Aube dans le rôle de secrétaire sténo-dactylographe pour assurer la liaison entre l'organisme indépendant de la CPHEI et l'Institut AG.01.IICI.A.I.66.

⁴ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 290-310. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 297-322.

⁵ Sur ce sujet, le travail de Katharina Elisabeth Rietzler est captivant pour suivre en détail les divers travaux engendrés par la Conférence de 1932 à son terme. Katharina Elisabeth RIETZLER, *American Foundations and the « Scientific study » of International Relations in Europe*..., *op. cit.*, pp. 188-441.

⁶ *Ibid.* et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 297-322.

⁷ Katharina Elisabeth RIETZLER, *American Foundations and the « Scientific study*..., *op. cit.*, p. 189.

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 297-322.

⁹ Nous résumons ici succinctement plus de cinq années de débats -si ce n'est plus- entre Murray, Shotwell, Bonnet ou Zimmern ainsi que d'autres acteurs sur l'organisation et les buts de la Conférence. Katharina Elisabeth RIETZLER, *American Foundations and the « Scientific study*..., *op. cit.*, pp. 190-202.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 197-199.

¹¹ Il peut s'agir de la *London school of economics* ou l'Institut universitaire de hautes études internationales créé en 1927 et soutenu pendant 10 ans, mais aussi la *Deutsche Hochschule für Politik* de Berlin. Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 293-294.

intellectuelle, fait figure d'une « véritable pierre lancée dans le jardin français » et relance le débat de l'apolitisme prônée en partie par les Français¹. D'abord assez en retrait sur le plan financier, les réseaux philanthropiques ne cessent de croître permettant ainsi à ces derniers d'imposer leur vision de la coopération intellectuelle par l'étude scientifique qualitative, quelque peu politisée, des grands problèmes internationaux. Ceci témoigne aussi d'une différence significative entre la vision portée de la coopération intellectuelle, et la vision plus française -voire latine- présente à l'IICI.

Ces réunions, exclusivement organisées dans de grandes villes européennes et occidentales², ne réunissent pas seulement les organes de la SdN, mais un large spectre d'organisations et d'institutions gravitant autour³. C'est pour ainsi dire la réunion d'importants experts, voire les plus brillants, qui se réunissent pour travailler dans un cadre semi-nouveau -et quelque peu en vases clos⁴- qu'est la Conférence. Parmi les très nombreux sujets auxquels la Conférence a apporté son expérience, notons l'étude de la sécurité collective de manière extensive ainsi que les concepts de neutralité dans les relations internationales (7^{ème} et 8^{ème} Conférences) ; l'interventionnisme étatique dans la gestion monétaire d'un pays (6^{ème} Conférence) ; les questions danubiennes (11^{ème} et 12^{ème} Conférences) mais aussi la gestion des enjeux coloniaux ainsi que l'étude et la faisabilité des programmes régionalistes. Au total, la Conférence a permis la publication de vingt-et-un ouvrages publiés par l'Institut, mais aussi à mettre en relation de manière significative des spécialistes de nombreux domaines (économistes, politologues, historiens, etc.) ainsi que de nombreuses associations, tout en offrant, par le maintien du comité exécutif -au sein de l'Institut-, un trait d'union institutionnel permettant de produire une réflexion et proposer des solutions à d'importants problèmes (la définition de la neutralité et d'un ennemi, l'application de sanctions dans les rapports entre États, les avantages et inconvénients du régionalisme, etc.). Néanmoins, à cause d'un manque de diffusion, ces productions sont restées cantonnées à un public restreint⁵. N'en reste pas moins qu'on assiste à la réunion d'importants esprits et experts universitaires réputés comme les travaux du *Peaceful change* dans lesquels participent des professeurs de l'École Normale Supérieure voir son directeur Célestin Bouglé (1870-1940), de nombreux universitaires (Bailey, Morgenstern) mais aussi des membres des associations philanthropiques (Malcolm W. Davis pour la Dotation et Tracy B. Kittredge (1891-1957) pour la fondation). À ces noms s'ajoutent des noms assez évocateurs comme Reynold, Valéry, Jules Destree (1863-1936) homme politique belge et membre de la CICI tout comme Vacaresco ou Alfred Zimmern, directeur adjoint de l'IICI de 1926 à 1930. Au sujet du programme *Peaceful change*, il s'agit du *magnum opus* de la Conférence, il donne d'ailleurs son nom à la première réunion de 1930. Enfin, ce réseau s'exprime aussi par l'influence de certains membres au sein de l'IICI, notons les cas des deux secrétaires de la Conférence, Léo Gross et Jiri Vranek, l'un est un ancien de la *fellow* (soit le réseau scientifique de la Rockefeller) de la fondation et formé aux États-Unis, de même que Vranek qui est bien connecté aux réseaux philanthropiques étasuniens⁶. Si nous sortons un peu de la CPHEI, nous devons noter qu'entre 1935-1939, la Rockefeller, par l'intermédiaire de Kittredge, accroissent leur influence. La situation est telle qu'en 1937, Bonnet est contraint à nommer John Bell Condliffe, Rapporteur Général de la CPHEI en 1937, ce qui permet à ce dernier de prendre la tête de la Conférence en dépit des réticences de Bonnet⁷. Si la Rockefeller investi autant d'hommes et de moyens dans la Conférence, c'est que cette dernière est le laboratoire le plus libre et le plus stable dans laquelle elle peut naviguer sans peine, mais aussi et surtout compléter ces projets et travaux menés à l'Organisation économique et financière. La Rockefeller, préoccupée par les dépressions économiques et les impacts internationaux sur les relations internationales, cœur du manuscrit de *Prosperity and Depression* conduit par le Service de renseignement économique dirigé par Gottfried von Haberler financé depuis 1933⁸. Cette prise d'influence est quasi totale quand, après la tutelle de l'IICI, est mis en place en 1937 la nouvelle forme organisation complété d'un Comité exécutif composé de Condliffe, Bonnet et W. Davis. Même si Bonnet est présent, le poids du financement de la Rockefeller,

¹ *Ibid.*, pp. 299-301.

² D'abord Berlin en 1928 ; Londres en 1929, 1933, 1935 ; Paris en 1930, 1934, 1937 ; Copenhague en 1931 ; Milan en 1932 ; Madrid en 1936 ; Prague en 1938 ; Bergen en 1939. Sur les douze réunions, la moitié sont à Londres et Paris, huit en Europe occidentale

³ En 1940, c'est plus de six institutions internationales dont le Centre européen de la Dotation Carnegie (connu pour les aficionados de l'eurocéisme de l'entre-deux-guerres), l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève, ainsi que 25 institutions nationales. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 297-322.

⁴ Parmi les participants de la CPHEI et membres de l'OCI, nous avons Reynold ou Vacaresco, Zimmern. Pour l'IICI, nous avons Bonnet, Raymond Weiss (conseiller juridique de l'Institut), Montenach secrétaire de l'OCI, Maas Geesteranus ou Daniel Secrétan (deux importants chefs de section de l'Institut).

⁵ *Ibid.*

⁶ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)...*, *op. cit.*, pp. 303-304.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, pp. 305-307.

complet à la minorité de ce dernier, laisse transparaître clairement le désir de la Fondation d'utiliser de la CPHEI à ses propres fins, tout participant à fortifier son influence sur la recherche européenne de manière indéniable¹. À noter enfin que la Conférence possède, dès 1931, diverses instances nationales financées par des dons d'États mais aux finalités et organisations tout aussi -si ce n'est plus- diverses que les CNCI et donne l'occasion à la Rockefeller d'accroître sa présence². Nonobstant le fait que ces acteurs devaient œuvrer à « rapprocher les peuples et même de jeter les bases d'une morale internationale »³, difficile de se questionner sur les rapports que peuvent entretenir -et ce à l'échelle de toute l'OCI- les acteurs individuels entre l'internationalisme de rigueur qui doit être respecté au sein de la CPHEI ou l'Institut et la défense des intérêts nationaux. D'abord, il convient de préciser un fait, le terme de nationalisme. Cet enjeu soulève deux points clés : l'influence d'un réseau national sur la coopération, et de l'autre la question du nationalisme dans les organisations internationales comme l'IICI. Notons ici deux valeurs importantes sur ce terme singulier. Nous avons d'un côté le nationalisme des États démocratiques, se définissant autrement par la politique culturelle de ces derniers, qui vise dans notre cadre à l'affirmation de ses prérogatives nationales dans un cadre international ou intergouvernemental dans l'IICI. Un second aspect, est celui du nationalisme politique, celui qui s'affirme à l'échelle diplomatique par la prédominance de sa nation sur les autres, dont l'exemple le plus parlant est celui des régimes fascistes (Allemagne, Italie, Espagne). Enfin, ces efforts des réseaux philanthropiques dans la CPHEI -et même ailleurs dans l'Institut- témoignent de la préférence qu'on ses réseaux dans l'Institut malgré ses défauts, plutôt que dans la réunion de la CICI, jugée parfois trop intellectuelle et moins dans le concret⁴. Néanmoins, ce volet politique de la préférence d'une nation peut être présent dans des régimes démocratiques. Si nous remontons aux années 1920, l'opposition à l'internationalisme des figures comme Poincaré s'exprime dans ce cadre dès les débuts de la CICI.

Cette tension entre attachement au cadre national -et ses politiques culturelles et l'internationalisme de l'IICI- est particulièrement sinueuse à déterminer pour l'historien dès qu'il s'intéresse aux acteurs présents dans les organisations internationales⁵ et particulièrement de l'Institut et l'ensemble de l'OCI. Toutefois, le concept de nationalisme « banal » ou ordinaire permet de détacher et déceler certains éléments. L'IICI est en effet une construction bien singulière avec un siège à Paris, tenu par un directeur français et financé majoritairement par le gouvernement français⁶. Ainsi, nous pouvons nécessairement nous interroger sur la neutralité d'organisations gravitant dans l'OCI comme l'IICE, Institut formé sur les mêmes fondements que l'IICI⁷ à Rome et dirigé par Luciano de Feo (1894-1974), cinéaste italien personne captivée au demeurant par son sujet d'étude le : 7^{ème} art. Mais il est aussi une figure centrale du fascisme italien s'accollant aux intérêts nombreux de Mussolini et tout particulièrement l'usage du cinéma à des fins de propagande⁸. Ainsi, l'on assiste à un nationalisme agressif, pourtant tenu dans le cadre de l'OCI. L'apolitisme de l'OCI, affirmée dans les années 1930, puis de vigueur officiellement à l'Institut à partir de 1938 doit tout de même répondre à l'incohérence profonde de maintenir depuis les années 1930, sous les souhaits de Bonnet, les liens avec l'Institut malgré l'invasion de l'Ethiopie et les sanctions sur l'Italie, mais aussi sur les visions bien différentes de la coopération intellectuelle tel qu'envisageait par de Feo face à un courant internationaliste profond porté par Salvador de Madariaga⁹. Néanmoins, il convient de souligner que le nationalisme ne possède pas toujours une coloration si marquée, comme en dénote le poids des politiques culturelles -et les institutions les servant- en Europe centrale. Après plusieurs traités, la dissolution des Empires centraux a conduit au besoin nécessaire d'avoir une politique culturelle nationale pour solidifier des États encore jeunes et fragiles comme en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie voire en Pologne dans des proportions différentes¹⁰. Ainsi, le poids des politiques culturelles nationales reste un fait à garder en tête. Il n'empêche que cette première dynamisation peut se retourner violement contre la coopération et l'Institut, en témoigne l'absence de la

¹ *Ibid.*, pp. 307-321.

² Katharina Elisabeth RIETZLER, *American Foundations and the « Scientific study »...*, *op. cit.*, pp. 207-209.

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 297-322.

⁴ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*

⁵ Sandrine KOTT, « Une « communauté épistémique» du social ? Experts de l'OIT et internationalisation des politiques sociales dans l'entre-deux-guerres », in *Genèses*, 2008, n°71, pp. 26-46.

⁶ Les contemporains eux-mêmes se questionnaient de 1924-1926 à 1946 pour savoir si l'Institut était bien international. Ces déclarations ne venaient pas nécessairement d'opposants, en témoignent les déclarations de Luchaire ou de Daladier en 1926 et plus tard de Mayoux en 1946. Voir *infra* et Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?..., *op.cit.*

⁷ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 297-322.

⁸ Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?..., *op.cit.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Cet enjeu vient aussi se joindre aux besoins de construire rapidement des élites universitaires justifiant l'accueil positif du soutien de l'OCI sur ces domaines, *Ibid.*

Hongrie tout au long de l'Acte international justifié par le virage de Budapest pour une politique extrêmement germanophile. Les acteurs de la coopération ne peuvent pas facilement dénoncer le nationalisme le plus agressif dicté par les régimes fascistes sans créer auprès de ces derniers et de son auditoire, une dissonance cognitive majeure parmi nos acteurs, comme le souligne la posture de Jules Romains (1885-1972)¹. En effet, l'écrivain et philosophe français exprime, après avoir vivement condamner le « national agressif, considérait comme quelque chose d'évident et de naturel », il souligne ensuite « le sentiment de conditionnement de l'homme par son milieu, par son sol, par les cultures nationales où il a été formé »². Ainsi, et comme l'avance Laqua grâce aux travaux de Glenda Sluga, l'usage dans le langage de termes issus du discours nationaliste comme « l'âme », « l'esprit » ou le « caractère » d'une nation, d'une culture ou pensée revient dans le discours de nos intellectuels démontrant la reprise de ces vecteurs présents originellement dans le discours nationaliste, retracé dans la pensée des internationalistes³. Il ne s'agit pas ici uniquement de nationalistes acharnés voire totalitaires, mais de grands architectes de la coopération intellectuelle⁴. En somme, nous assistons dans certains cas à la pénétration des politiques culturelles, et des termes et tournures, dans les discours et pensées des acteurs internationaux.

Prenons d'abord le cas de Jacques Bardoux (1874-1959), figure secondaire de la coopération, journaliste et homme politique plutôt libéral, mais proche de Bergson⁵ qui soulignait en 1923 que « ce comité international de coopération intellectuelle sera-t-il une sorte de comité des dix de l'internationalisme intellectuel ? Nullement. Dans la pensée de votre Commission, ce comité doit être une sorte de miroir [...] Il convient que les diverses méthodes intellectuelles y soient représentées ; il convient aussi que les diverses cultures nationales y soient représentées. Ce sont là deux réalités également certaines de la vie psychologique : ce sont là deux reflets également nécessaires de la lumière »⁶. Mais il n'est pas rare de retrouver d'autres termes, comme ceux de « civilisations » pour qualifier un ancrage idéologique issu du cadre national. Cette notion est présente chez Bardoux⁷, mais elle l'est aussi en 1939 dans une correspondance entre Reynold au sujet de la représentation des grandes civilisations sud-américaines⁸. Le principe de civilisation, et de sa défense, est aussi un outil manié par Bonnet et d'autres qui associent la coopération intellectuelle, le progrès et la solidarité spirituelle face au nationalisme exacerbé⁹. Enfin, et comme nous le verrons ensuite, la civilisation est aussi une justification pour certains États de confirmer une présence auprès des grandes réunions

¹ Pour plus de contexte, cette rencontre a lieu au cours des « Entretiens » menés par l'Institut. Ces derniers résident dans la mise en place de réunions d'importants intellectuels entre 1932-1938. Par exemple Jules Romains rencontre à cette occasion Thomas Mann, Jules Destrée, Béla Bartok, mais aussi deux architectes importants (Le Corbusier et Van de Velde) à Venise en 1935. La rencontre qui nous intéresse a lieu à Madrid en 1934, *Ibid.*

² *Ibid.*

³ L'étude de Glenda Sluga avance deux figures essentielles de la CICI -Henri Bergson et Gilbert Murray- qui reprennent ces motifs. Voir Glenda SLUGA, *The Nation, Psychology and International Politics*, Basingstoke, Palgrave, 2007.

⁴ Pour plus, voir Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op.cit.*

⁵ Jacques Bardoux a eu, sous les demandes de son père Agénor Bardoux, comme enseignant et maître à penser Henri Bergson durant sa formation universitaire. Il eut des liens importants avec ce dernier après-guerre ce qui lui permit d'entrer en tant que délégué suppléant en 1923 à la CICI. Edouard LAFARGE, *Du Bloc national au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale...*, *op. cit.*, pp. 167-256.

⁶ *Ibid.*, p. 233. Archives Départementales du Puy-de-Dôme, Fonds Bardoux, 142 J 282. Procès-verbal de la 15^{ème} séance le 27 septembre 1923. Pour plus de contexte, il est examiné, au sein de la sous-commission dans laquelle Bardoux siège, de représenter toutes les cultures nationales. Dans un souci de protéger la présence française et limiter la culture germanique -et surtout d'éviter l'attribution d'un représentant permanent allemand-, Bardoux propose un système de roulement. Ce dernier utilise d'ailleurs le caractère de la CICI pour exclure l'Allemagne à cause de sa situation d'après-guerre marqué selon lui par la barbarisation de sa société pour maintenir un cordon sanitaire. Chose qu'il affirme en 1924 au moment où est envisagé sérieusement de faire entrer l'Allemagne à la SdN ce qui modifierait « le caractère » de la SdN. *Ibid.*, pp. 198-205 ; 206-218 ; 380-400.

⁷ Pour ce dernier, et afin de contrer la nomination d'un Allemand, il préfère la présence d'un autrichien choisi et soutenu par Reynold sous couvert d'un représentant de la culture germanique. *Ibid.*

⁸ Échange entre Bonnet et Reynold en 1939. AG.01.IICI.A.I.12.

⁹ Cet élément est particulièrement perceptible lors d'un échange entre Colin Bain Marais, ministre plénipotentiaire de l'Union Africaine le 23 avril 1940 au sujet de la ratification du pays à l'Acte international où Bonnet tient ses mots : «Venant d'un pays qui attache tant de prix au progrès de la culture et au développement de ses œuvres d'enseignement et de recherche, cette adhésion sera accueillie comme un gage nouveau du succès promis par la Coopération intellectuelle ; à une époque où elle tient plus que jamais à maintenir et affirmer la solidarité spirituelle entre toutes les nations fidèles aux principes de la civilisation ». AG.01.IICI.A.I.57.

internationales sur la coopération culturelle et à l'UNESCO comme c'est le cas pour l'Italie¹. Dès lors, nombre d'acteurs présents dans ces institutions, et tout particulièrement dans les instances spécialisées, malgré une situation d'internationalisation des problématiques et des enjeux -réflétant ou non un internationalisme personnel-, sont parfaitement conscients du cadre national et de ses politiques culturelles dont ils étaient issus mais aussi de la portée de leurs actions sur ces derniers². L'institut fait figure de cas d'école³, car son caractère international n'étant pas garanti par la nomination d'un directeur étranger et d'un personnel majoritairement français, le choix des nationalités des fonctionnaires se retrouve à être le garant, parfois avancé comme la preuve, de cette internationalité, ce qui n'est pas sans créer de nombreuses tensions⁴. Ainsi, le critère de nationalité -même s'il ne ferme pas automatiquement les portes de l'Institut- peut rendre l'entrée dans ce dernier parfois extrêmement complexe de même que sa stabilisation en tant que fonctionnaire malgré des compétences intéressantes voire cruciales et des relations importantes⁵. Mais alors, comment est-il possible de faire coexister dans un même espace la pris en compte de la Nation -autant dans la portée des actions que dans le choix des acteurs eux-mêmes- et de l'autre l'internationalisme nécessaire par la création d'une Société des Esprits ? La solution est apportée par certains - Madariaga, Shotwell, Bonnet voire Valéry dans une certaine mesure- est l'universalisme à l'œuvre⁶ pouvant s'approcher du cosmopolitisme⁷. N'en reste pas moins que ce dernier coexiste aux côtés de conceptions nettement moins universalistes et internationalistes aux côtés de pensées plus proches de celles des intellectuels du XIX^e autant dans leur rapport aux formes d'expression extra-européennes⁸ ou sur l'élitisme de ces représentations⁹. Ainsi, l'ensemble de ces références à la Nation ou à l'État autant dans la nationalité, que dans les éléments linguistiques usités et que dans les perceptions, s'inscrit dans le nationalisme banal selon l'approche de Billig et utilisé par Laqua qui permet alors de mieux saisir les interférences entre internationalisme et nationalisme. Car même si l'on peut avoir tendance à renvoyer ces deux notions dos à dos, et tout particulièrement dans la fin des années 1930, ces deux aspects peuvent être complémentaires. Le concept de « nationalisme ordinaire » est de mettre en avant le cadre national comme cadre réflexif d'une nation étant une communauté mais aussi l'ensemble des expressions ethniques¹⁰. Il s'agit alors de noter les représentations et termes faisant référence à la Nation comme étant passé dans l'usage quotidien au point de ne plus être rattaché directement. Comme le définit Billig, le nationalisme banal « *insists on stretching the term 'nationalism', so that it covers the ideological means by which nation states are reproduced. To stretch the term 'nationalism' indiscriminately would invite confusion [...] for this reason, the term banal nationalism is introduced to cover the ideological habits which enable the established nations of the West to be reproduced. It is argued that these habits are not removed from everyday life, as some observers have supposed. Daily, the nation is indicated, or 'flagged', in the 'lives of its citizenry. Nationalism, far from being*

¹ C'est la principale ligne de défense de Carlo Antoni lorsqu'il échange avec Mayoux au sujet de la place de l'Italie à la Conférence de Londres, puis lors de la constitution de l'UNESCO en 1946 en justifiant que la place de l'Italie serait « d'intérêt général [...] vu le grand apport que notre pays a toujours donné à la civilisation ». AG.01.IICI.A.III.20.

² Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op.cit.*

³ Néanmoins, et même si l'Institut est un cas particulier mais aussi que la CICI est, selon les mots de Renoliet, plus internationale dans ces figures, il n'en reste pas moins que le facteur de la nationalité est pris en compte. En témoignent les affaires détaillées sur les représentants allemands vu plus haut, mais aussi le cas d'école de la tolérance permise par la présence de Einstein ou du jeu d'équilibre par les acteurs nommés à la CICI. Sur le jeu d'allégeance en France, voir Christine MANIGAND, *Les Français au service de la Société des Nations...*, *op. cit.* Sur la place d'Albert Einstein, voir Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, pp. 161-169.

⁴ Sur les tensions -avec la Tchécoslovaquie ou l'Allemagne-, voir Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op.cit.*

⁵ Si nous prenons le cas de Jacques Bardoux, ce dernier a certes des compétences sur les questions intellectuelles (bilingue, expert de la culture britannique et de John Ruskin, auteur, enseignant à l'Ecole libre des sciences politiques, directeur d'une université populaire avant-guerre), il est clair que sa nomination est permise par ses relations avec son ami Poincaré et Hanotaux, ainsi que son maître Bergson, mais aussi des missions officieuses lui a été confiées ainsi que sa nationalité. Edouard LAFARGE, *Du Bloc national au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale...*, *op. cit.*, pp. 162-220. À l'opposé de ce *cursus honorum*, Daniel Laqua prend l'exemple de Ivan Efremov, russe émigré, internationaliste, spécialisé en droit international, présent dans la Dotation Carnegie, qui entre non sans mal à l'Institut grâce aux recommandations de Appell et Reynold, mais qui ne réussit pas à se maintenir en 1930 lors de la restructuration malgré le soutien de Herriot et Menier. Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op. cit.*

⁶ Voir *infra*.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Voir *infra*.

¹⁰ Comme le souligne Martigny, le terme anglais possède dans son usage plus de flexibilité que le terme français. Vincent MARTIGNY, « Penser le nationalisme ordinaire », in *Raisons Politiques*, 2010, n°37, pp. 5-15.

an intermittent mood in established nations, is the endemic condition »¹. L'intérêt n'est pas tant de se concentrer à quand le concept de nation fut formé, mais à l'ensemble psychologique qu'il charrie et amène mais qui fut aussi ravivé -et non exprimé- à l'époque contemporaine et tout particulièrement avant et après la Grande Guerre². Ainsi, l'étude de Laqua sur les bases de Billig nous permet de rappeler que même au sein d'organisations internationales, il subsiste une part non négligeable de cette perception qui se manifeste certes par ses expressions les plus extrêmes mais aussi par un ensemble plus dilué et banalisé. Enfin, il convient de souligner que la nationalité peut être salutaire pour déceler l'inclinaison d'un individu entre sa Nation et l'International, mais il ne faut pas pour autant réduire ce dernier à la nationalité et résumer les organisations internationales et l'Institut à un simple lieu d'affrontement entre nationalismes. De même, il convient de strictement faire le distinguo entre le « nationalisme ordinaire », les politiques culturelles, et de l'autre côté le nationalisme agressif des régimes dictatoriaux.

Mais alors, *quid* de la situation de l'Institut pendant les années 1930 sur la question ? Pendant ces années, l'Institut réussit sa mue, grâce à plusieurs courants tenus par un nombre réduit d'acteurs comme Reynold, Bonnet, Murray mais aussi à l'accord du Secrétariat et du gouvernement français, une mue importante à la fin des années 1930 pour devenir un organe technique présent au sein du cadre genevois. Afin de tenir face aux chocs diplomatiques de la seconde moitié des années 1930, le courant de l'apolitisme prend une place de plus en plus importante dans l'attitude de l'Institut et ses travaux. Ce souhait, partagé à la fois dans la CICI et l'Institut comme avec Murray ou Marie Curie, reflète un mouvement plus important qui imprègne l'ensemble de la Société des Nations. Derrière cette posture, il s'agit de poursuivre les travaux intellectuels, donc techniques, tout en évitant autant que faire se peut de toucher à une politisation du débat intellectuel. Toutefois, cette posture amène obligatoirement à certaines contradictions. D'abord dans ses missions, l'Institut doit, selon les aspirations de Valéry résonnant dans les murs de l'aile parisienne, permettre la sécurité collective par l'apaisement des esprits et la mise en relation des sphères intellectuelles. Cette portée doit alors être bridée pour ne pas accentuer l'animosité à laquelle ces vocations peuvent être confrontées surtout envers les régimes dictatoriaux. Nonobstant cette posture, nous avons pu remarquer une double incohérence. En premier lieu, ce cordon reste extrêmement poreux, en témoigne la présence marquée des politiques culturelles, des nationalismes -voire d'un fascisme- dans certaines franges de la coopération intellectuelle, mais aussi d'un nationalisme plus banal dans lequel la nation reste un élément prenant dans la vision présente dans la majorité des membres de l'OCI. En second lieu, cette posture d'apolitisme élevée comme principe juridique de l'Institut dans sa refondation de 1938, se heurte aux actes menés pour le faire ratifier par les plus importantes démocraties restantes et particulièrement auprès des États-Unis et de la Grande-Bretagne afin qu'ils se positionnent dans un choix politique et diplomatique comme en témoignent les échanges entre Bonnet et divers interlocuteurs britanniques et étauniens comme Shotwell. Ainsi, l'Institut se positionne comme un organe assez séparé de la SdN pour tenir à sa règle d'apolitisme. Bien que ces diverses œuvres soient parfois bridées par cette posture, ce dernier poursuit pour la majeure partie ses activités. Ensuite, comme le démontre le cas du CPHEI, bien que ce projet corresponde à certaines aspirations de l'OCI, c'est bien le réseau des associations philanthropiques étauniennes qui permet la concrétisation de cet espoir. Puis en 1937 un détachement partiel de celle-ci avec l'IICI pour servir les préoccupations de la Rockefeller. De manière plus générale, les réseaux (universitaires, philanthropiques et politiques) investissent l'Institut durant cette période. En remplaçant les réseaux politiques français, la Rockefeller réussit à tirer à elle à la Conférence pour servir ces intérêts moraux et pratiques. Enfin, l'Acte permet certes une plus grande indépendance et l'apolitisme de ce dernier, mais elle échoue dans la plupart de ses buts (dont le fait d'attirer les Anglo-saxons) en dépit les sollicitations des divers réseaux. Mais maintenant que la guerre est officiellement déclarée par la France et la Grande-Bretagne après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie au 1^{er} septembre 1939, comment poursuivre la coopération dans un pays officiellement en conflit et alors que le château de cartes de l'Institut et de ses CNCI doivent faire face aux déflagrations des bombes et aux conséquences directes d'un conflit armé ?

¹ Michael BILLIG, *Banal nationalism*, Londres, Sage, 1995, p.6. À noter néanmoins que la thèse de Billig connaît certains angles morts et limites conceptuelles. Voir Daniel LAQUA, « Internationalisme ou affirmation de la nation ?... », *op.cit.*

² Ainsi, contrairement à l'approche classique qui met en avant l'expression des nationalismes qui furent nourris de l'extérieur, Billig souligne plutôt comment les nationaux se sont nationalisés en mettant en avant dans leur cadre quotidien des appels à cette dernière. *Ibid.*, pp. 5-8.

II. Comment continuer la coopération dans un monde en guerre: essais, espoirs, désillusions, crépuscule

Malgré d'incessants efforts pour éviter la déflagration de la guerre par les diplomatises françaises et britanniques, ces deux derniers pays ont dû, dès le milieu des années 1930¹, se préparer à l'émergence d'un conflit à grande échelle. La conscience de l'éminence du conflit, ou du moins l'approchement de ce dernier, est clairement perçue par nos acteurs présents dans les réseaux politiques ou diplomatiques qui sont au mieux biens informés de la situation diplomatique voire des acteurs directs comme Edouard Herriot, Paul Painlevé, Émile Borel à l'Institut ou dans les CNCI (comme Politis pour la Grèce) mais aussi des acteurs de second plan issus du corps diplomatique (ambassadeurs, attachés à une légation) qui parsèment l'Institut, mais aussi des différentes CNCI². Dès lors, il devient assez clair pour la Direction des CNCI - particulièrement les plus exposées- et de l'Institut que, pour poursuivre la coopération, il fallait adapter les méthodes et anticiper face au pire et aux nécessaires changements imposés par un état de guerre. L'OCI dans sa globalité doit repenser les méthodes de fonctionnement pour des raisons autant morales que matérielles : comment envisager sérieusement de faire circuler des individus venant parfois de zones en conflit sans faire porter sur eux un risque majeur ? En lien avec ce climat, les sujets évoluent en suivant les préoccupations, il ne s'agit plus uniquement d'éviter la guerre, mais plus de préparer et mettre en place ce qui peut être fait pour protéger la coopération intellectuelle et les intellectuels eux-mêmes. Cette volonté de préserver l'édifice de l'OCI est le même ayant conduit à l'Acte. La défaite³ d'avril-juin 1940 fige dans l'ambre l'Institut dans ses activités, du moins à première vue. Malgré les apparences, pour les autres années qui suivent, trois zones géographiques deviennent l'épicentre -du moins en apparence- de la coopération intellectuelle. D'abord, nous avons naturellement l'Institut, qui, après de multiples péripéties, revient prendre pied avec un effectif réduit par les évènements à Paris et doit alors être confronté à son choix le plus cornélien : poursuivre la vie de l'Institut en collaboration avec l'Allemagne ou préférer le silence. Un deuxième lieu, étonnant au premier regard, est l'Amérique latine. Poursuivant un effort remontant à la fin des années 1930, les commissions américaines -incluant les États-Unis- souhaitent permettre, à l'image d'autres organes techniques de la Société des Nations, de déménager l'IICI en dehors de l'Europe en guerre pour un terrain plus paisible qu'est la Havane. Enfin, dernier cadre issu de la congruence des gouvernements en exil d'Europe pour atteindre le dernier espace dans lequel il semble être envisageable de poursuivre l'affrontement : Londres. Ainsi, les divers gouvernements en exil s'agglomèrent dans la capitale britannique. Assez rapidement, s'institutionnalise autour des ministères de l'éducation des gouvernements exilés et les Alliés, le souhait de proposer une organisation pour l'éducation afin de cadrer et appuyer l'après-guerre. Ainsi, par l'explosion du cadre de l'OCI, d'autres aspirations politiques peuvent s'affirmer ou essayer. De la diplomatie nazie, au pari de la coopération intellectuelle pour l'Amérique latine, à l'hégémonie anglo-saxonne dans les réflexions londoniennes, la Seconde Guerre mondiale chamboule le monde de l'OCI. Ainsi, par la faiblesse française due aux circonstances (entre l'exil du Général et le régime collaborationniste), les Anglo-saxons, d'abord les Britanniques puis les Étatsuniens, parviennent à imposer leurs méthodes et leurs préoccupations pour la coopération d'après-guerre. Toutefois, ce projet, d'abord circonscrit, devient un corps de plus en plus solide par le soutien des gouvernements, qui vient s'accrocher à un autre faisceau : la préparation d'un nouvel ordre international des Nations Unies. Car il répond aussi au besoin de pacifier un

¹ Bien qu'il soit possible, voire entendable de critiquer aujourd'hui la posture d'*appeasement*, il convient de rappeler que cette posture était aussi tenue par d'autres pays comme l'URSS -en témoigne la réaction de Staline lors de l'opération *Barbarossa*-, les puissances occidentales reprennent le chemin des armes à partir du milieu des années 1930 en fonction de leur situation politique, comme l'a fait le Front populaire qui lance plusieurs plans d'armement importants dont la remise à flot d'une flotte de guerre ou le système de défense de l'Est. Claude FRANC, « Histoire militaire. L'effort de défense du gouvernement de Front populaire », in *Revue Défense Nationale*, n°817, 2019, pp. 119-121. Sur l'URSS, Jean LOPEZ et Lasha OTHMEZURI, *Barbarossa. 1941. La guerre absolue*, Paris, Passé composé, 2019.

² Entre autres, Eliseu de Montarroyos pour le Brésil, Marlewski ou Morawski pour la Pologne, Escobar pour l'Argentine, Nosek pour la Tchécoslovaquie, etc. À noter que l'IICI et les CNCI ne sont pas dans une situation exceptionnelle, la CICI est parsemée dans son histoire, d'intervenants étant issus de ces corps diplomatiques. Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, op. cit.

³ Voir Jean LOPEZ (dir.), *La Wehrmacht, la fin d'un mythe*, Paris, Perrin, 2019 ; Olivier WIEVIORKA, (dir.), *Histoire Totale de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2023, pp. 93-122.

monde profondément chamboulé économiquement, géopolitiquement, humainement, par le plus violent des conflits.

A. L’Institut de la déclaration de la guerre à la France de Vichy et l’heure des choix

Mais avant d’arriver à la fondation de l’UNESCO, il convient de nous arrêter sur la vie de la coopération pendant la guerre. D’abord, pour s’adapter à la situation géopolitique, l’OCI s’est préparée pour poursuivre son office, avec en premier les rapports d’activités. Dans un échange entre Bonnet et Ramus Skylstad (directeur pour les questions de coopération intellectuelle au sein du Secrétariat de la SdN) en avril 1940, Bonnet fait parvenir le premier rapport. Ce dernier provient du souhait émis par le Secrétaire de la SdN qui: « dans les circonstances actuelles, les membres de la Société désireront, je pense, que de brefs rapports périodiques les tiennent au courant du travail qui s’accomplit. Le présent rapport est le premier de la série»¹. Celui-ci, assez court, est alors mis en branle sous la direction de Mr. Schoell pour son premier volume centré sur la période septembre 1939 mars 1940². Car en effet, la déclaration de guerre touche profondément l’Institut comme le reste de la SdN, du maintien de poste du gardien des lieux à la tenue des conférences les plus prestigieuses, ce dernier doit s’adapter, autant dans les sujets traités que dans la forme de sa coopération pour maintenir une activité. Si nous allons au niveau le plus individuel, c’est d’abord la mobilisation des hommes qui inquiète sur le maintien de ces derniers en activité³. Pour l’instant, l’Institut même n’est pas inquiété par la guerre, du moins il n'est pas gêné⁴. Cette situation est due à la « drôle de guerre », soit une situation de guerre (la déclaration date de septembre) mais sans aucun affrontement le long de la frontière franco-allemande, ne perturbe pas totalement la vie parisienne. Ainsi, mi-mars 1940, Jacques Hickel (rédacteur principal de l’IICI⁵) échange avec Felix Vejarano (1910- ?) (Secrétaire espagnol de la SdN et chargé des questions intellectuelles) dans lequel on l’informe des évolutions sur des travaux et de restructurations symptomatiques de la guerre⁶. De plus, il l’informe qu’est préparé le rapport bimensuel des affaires techniques ainsi que l’ordre du jour du Comité exécutif de la CICI et conjointement de l’Institut au vu de la situation. Ces actions témoignent de la poursuite des activités malgré les difficultés rencontrées. Vejarano, proche ami de Hickel, exprime qu'il est heureux d'apprendre que « les militaires vont laisseront probablement encore quelques semaines de vie civile »⁷. Toutefois, ce répit ne dure que quelques semaines, ce dernier part de l’Institut en avril 1940⁸. Il échoit alors à Maas Geesteranus, selon les souhaits de Bonnet et de Vejarano, de reprendre les tâches de Hickel en plus des siennes⁹ dont un rôle essentiel en temps de guerre : la charge de servir de liaison entre les Commissions Nationales, leurs délégués et l’Institut¹⁰. Ensuite, les sujets d’études sont directement impactés par la situation diplomatique mondiale et provoque, à côté des réorganisations incessantes, le changement et l’intégration de nouvelles problématiques au travail de l’Institut. Bien qu’anecdotique, cette histoire témoigne de la situation humaine, quasi psychique, des fonctionnaires.

Si nous nous intéressons aux rapports et particulièrement celui entre juillet 1939 et janvier 1940 -soit le point de bascule entre une situation de paix puis de guerre pour la France-, nous notons que malgré la guerre, les liens entre pays neutres et belligérants furent maintenus « presque à la normale »¹¹ et la majeure partie des activités sont préservées malgré les restructurations provoquant néanmoins un certain retard. Toutefois,

¹ Lettre de Skylstad vers Bonnet, 5 avril 1940. AG.01.IICI.A.I.22.

² *Ibid.*

³ Le personnel étant majoritairement français -surtout dans le « petit personnel » - mais aussi assez jeune, il fait donc partie des individus mobilisables et mobilisés par la France. Bien sûr, la situation s’applique aussi au personnel étranger en poste à l’Institut dont leurs pays entrent en guerre (Grande-Bretagne, Pologne, Italie, etc.).

⁴ Ceci n’empêche pas les affrontements directs entre troupes franco-britanniques et forces de l’Axe comme en Norvège fin 1940.

⁵ Ce dernier occupe ce poste depuis le 1^{er} octobre 1931, il s’agit d’un poste assez haut dans la nomenclature de l’Institut. Voir lettre de Bonnet à ce dernier, 1^{er} octobre 1931, AG.01.IICI.A.IV.28.80.

⁶ Ainsi, le service dédié aux films éducatifs et à la préparation d’un accord international concernant la circulation de ces derniers est redimensionné et confié à Hickel et Maas Geesteranus -conseiller juridique de l’Institut- qui fut dérouté de sa fonction originelle au sein de la Section juridique de l’Institut. AG.01.IICI.A.I.22.

⁷ Lettre du 29 février 1940. *Ibid.*

⁸ Toutefois, ce dernier fait partie sous l’occupation du comité intérieur après la défaite française et lors du retour à Paris. Voir *infra*.

⁹ Ainsi, à partir d’avril 1940, Geesteranus doit : préparer la réunion du comité exécutif, poursuivre les efforts juridiques sur la circulation des films éducatifs ainsi que les rapports bimensuels d’activité. *Ibid.*

¹⁰ Rapports des 12 mars ; 2 avril ainsi que deux échanges non datés mais proches chronologiquement. *Ibid.*

¹¹ Rapport joint. *Ibid.*

certains domaines sont fortement affectés par la guerre, les « Entretiens » sont les premiers touchés. Ces derniers sont des échanges où de grands intellectuels (Paul Langevin, Salvador de Madariaga, Paul Valéry) peuvent intellectualiser sur d'importants sujets, ils nécessitent toutefois des échanges accrus entre l'Institut et ces derniers voire une présence dans les locaux. Ainsi, ils sont réduits à quelques échanges comme ceux assurés par Francisco Garcia Calderon et le secrétaire général de la CNCI argentine Antonio Aita (1891-1966) qui permettent de faire remonter des échanges intellectuels sud-américains intéressants. La situation est approximativement la même avec Miguel Osorio de Almeida (président de la CNCI brésilienne) qui assure des liens avec de nombreuses personnes issues de pays neutres. Pour la CPHEI, cette dernière tente de suivre sur programme de Bergen et de travailler sur « « l'organisation internationale, ses fondements, ses formes, ses possibilités et limites » sous l'égide de Pittman B. Potter¹ ainsi que sur la publication de plusieurs volumes à paraître pour l'été 1940² dont le rythme est moins entaché grâce aux investissements de la Rockefeller. Profondément lié à la situation actuelle, le travail de l'Institut sur le chômage des intellectuels prend une coloration bien différente et amène selon les dires du rapport, à un accroissement du contact entre la section chargée et le Bureau international des statistiques universitaires ainsi le BIT pour aider le plus possible les intellectuels à ne pas être confrontés au chômage via la production d'ouvrages et de documents pour les aider. Pour ce qui est du domaine de l'enseignement, le Comité permanent de l'enseignement supérieur a connu une actualité importante : l'organisation d'une réunion de quatre groupes de travail de quatre pays (Pays-Bas, États-Unis, France, Hongrie) avec le soutien de douze groupes dédiés pour étudier la promotion de formations de scientifiques dans l'économie -et les moyens de le promouvoir- dans divers pays en tenant compte des traditions administratives et universitaires³. Bien plus que le sujet, c'est surtout les États concernés qui étonnent et tout particulièrement la participation de la Hongrie. En effet, la Hongrie n'est pas le pays le plus impliqué dans la coopération intellectuelle et la vie de l'Institut, en témoigne son absence lors de la Conférence de l'Acte. Cette présence peut s'expliquer par l'intérêt pragmatique que ce dernier peut tirer et sûrement pas d'un soutien à l'Institut car ce dernier s'était grandement éloigné de la SdN pour correspondance à ses aspirations germanophiles. Sur le même thème, la section dédiée à l'enseignement a offert le 15 janvier 1940 l'accueil d'une réunion du Comité des Organisations internationales d'Étudiants afin de prévoir et soutenir les plans d'aides apportés aux étudiants dans leur vie quotidienne lié à la dégradation de leurs cadres de vie (aide matérielle, morale, maintien des liens académiques) débouchant à la préparation d'un ouvrage sur le sujet. À nouveau, les conflits européens, les migrations causées par ces derniers, sont rappelés dans la mise en branle de tels thèmes. Afin de permettre le maintien de l'enseignement dans diverses branches et faire face aux pénuries d'enseignants, le Comité examine un moyen de pourvoir des formations rapides pour permettre à des enseignants spécialisés dans des domaines techniques de donner des enseignements généraux -culture générale, histoire géographie, mathématiques, sciences naturelles et exactes, langues étrangères ou maternelles⁴. Ainsi, l'Institut réoriente volontairement ses centres d'intérêts, des offices comme l'*index translationum* sont toujours aussi pertinents, mais les répercussions du conflit mondial modifient les agendas et les priorités. Il s'agit aussi pour ce dernier de respecter ses principes moraux et soutenir le monde intellectuel, dans la guerre comme dans la paix. De plus, l'investissement des fonctionnaires de l'Institut et de certains réseaux associatifs témoignent d'un certain attachement à la cause de l'IICI.

Enfin, la guerre impacte aussi sur l'ajournement de projets comme celui prévu par la SdN de promouvoir l'éducation civique dans 36 pays⁵. Afin de saisir les évolutions institutionnelles et administratives, il me faut présenter les mutations internes de l'IICI liées aux évolutions diplomatiques et aux nouvelles préoccupations. Depuis 1938, le service chargé de l'éducation -supérieur et du second degré-, mais aussi du chômage des intellectuels, partage le même personnel avec Étienne Lajti, membre hongrois de l'IICI depuis 1927⁶, comme secrétaire, ce dernier est lié à la coordination des enseignements du second degré avec Charles

¹ En somme, la CPHEI doit produire diverses réflexions et tirer le bilan de vingt années d'Institutions internationales, des succès comme des échecs et particulièrement sur les points suivants : aspects juridiques et politiques, besoins économiques et sociaux dans les relations internationales, réfléchir sur les principaux problèmes actuels et les moyens de les résorber par des politiques économiques, publiques et monétaires comme la stabilisation de ces derniers ainsi que de voir si : le régionalisme peut être une solution à certains de ces défis ; réfléchir à l'impact de la neutralité sur la coopération et les impacts d'une idéologie prônant la neutralité sur les relations entre États.

² Un premier, pas encore terminé, intitulé *Peaceful change, Colonial questions and Peace* ainsi que deux ouvrages sur la politique économique et la paix issus de la dernière conférence sur le contrôle des changes et deux autres sur l'étude scientifique sur le contrôle des changes et l'étude des politiques économiques et de la paix de Condliffe. *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ AG.01.IICI.A.IV.28.88.

Mercier (secrétaire belge de l'IICI depuis 1928¹) et Olav Pausa Grunt (1904-?) (jeune membre norvégien de l'IICI²) ainsi que le centre national de documentation pédagogique conduit par ces deux mêmes personnes³. L'ensemble est aussi lié à la cellule dédiée à la révision des manuels scolaires et l'enseignement de l'histoire dirigé par sa principale instigatrice par Mlle Margarate Rothbarth (1887-1953). D'origine prussienne et historienne de formation, elle est une importante secrétaire à l'expérience majeure, cette dernière étant entrée en 1926 à l'IICI⁴. Le service de la correspondance internationale est aussi dirigé par Lajti, ainsi que de la liaison des grandes associations internationales assurée par Yvonne Liard (rédactrice française de l'IICI depuis 1928) et soutenu par deux autres services⁵. Sur la section du cinéma éducatif, deux travaux sont étudiés dont la convention douanière du film éducatif signé et ratifié depuis le 12 septembre 1938 mais qui connaît d'importantes difficultés d'application pour des raisons évidentes⁶. En lien avec les relations allant croissant entre l'Amérique du sud et l'Institut, le travail dans les collections littéraires et traductions se poursuivent avec l'aide d'Aubrun et de Reynold même si l'on note la fin de *l'index translationum* pour certains pays à cause de la situation diplomatique⁷. Un service, presque réduit à l'indigence, est celui de la coopération dans les sciences exactes et naturelles dirigée par Angel Establier⁸ (1904 - ?) étant donné la tendance aux États totalitaires à protéger ce domaine ce qui n'empêche pas ce dernier de produire certains rapports⁹ et différentes réunions majoritairement avec des États alliés de la France¹⁰ ou neutres¹¹. Dans ces circonstances, Establier a décidé de dresser un volume sur la recherche scientifique française sur le magnétisme. Establier est un membre assez important de l'IICI, d'origine espagnole, ce dernier est à l'origine docteur en pharmacie et entre à l'IICI en 1931 en tant que secrétaire, puis chef de service des relations scientifiques aux vues de son expérience¹². L'OIM elle, poursuit en somme deux sujets. Premièrement, son directeur, Euripide Foundoukidis (1894-1968)¹³ s'est attelée à un premier travail sur les enjeux de sauvegarde des monuments et des œuvres d'art durant la guerre en appelant à la possible aide des pays neutres pour préserver les biens de musées et de monuments. Euripide Foundoukidis est l'une des grandes figures de l'IICI, et surtout de l'OIM, originaire de Grèce et formé à Paris (dans l'institut des hautes études internationales), il intègre l'IICI par l'OIM en janvier 1929 en tant que secrétaire de l'OIM, avant de devenir en 1931 secrétaire général de cette dernière¹⁴. Ce travail doit donner lieu à une publication dédiée à la question et assisté par un rapport juridique¹⁵. Ce sujet occupe les 2/3 des préoccupations de l'OIM, ne laisse que peu de temps à son directeur pour travailler sur le *magnum opus* de ce dernier sur un manuel de la technique de fouilles archéologiques¹⁶. Enfin, la section au droit intellectuel tente de poursuivre son travail

¹ AG.01.IICI.A.IV.28.96.

² AG.01.IICI.A.IV.28.71.

³ Lors de l'Acte international, l'Institut a produit un document assez prodigieux début 1939 relatant l'organisation actuelle de l'Institut. AG.01.IICI.A.II.30.

⁴ AG.01.IICI.A.IV.28.116.

⁵ Ces derniers services sont appelés pour des missions conjointes, ce sont les services de radiodiffusion et de cinématographies tenus par Grunt (servant aussi aux éléments cités plus haut) ainsi que Berne de Chavannes.. Il est finalement éloigné de l'IICI en septembre 1939 lors de la réduction d'effectif enclenché par Bonnet devant la situation mais revient après-guerre. AG.01.IICI.A.IV.28.53. *Ibid.*

⁶ Un second travail a porté ses fruits : l'enquête ayant pour but de questionner sur le goût du cinéma (valeur intellectuelle, morale, artistique, technique) donnant lieu à un rapport *Le cinématographe et le goût du public* s'attachant à comprendre aussi les moyens d'améliorer les conditions de distribution et de séances spéciales, du développement d'une scène nationale ainsi que de professionnels et de moyens de rendre cet art plus facilement accessible. Lettre du 29 février 1940. AG.01.IICI.A.II.30.

⁷ La collection ibéro-américaine doit se voir enrichie de plusieurs publications de Nabucco et d'Hernandez pour l'automne 1940. Une grande partie de ce travail est abattu par les diverses CNCI de l'Amérique latine avec l'appui de la CNCI espagnole. *Ibid.*

⁸ AG.01.IICI.A.II.30.

⁹ Notons tout particulièrement le projet de faire circuler et diffuser l'avancée des recherches scientifiques dans le monde et dirigé par le physiologiste argentin B. Houssay.

¹⁰ Comme avec la Grande-Bretagne avec les recherches sur les rayons cosmiques.

¹¹ En tête l'Amérique du sud, mais aussi la Suisse. AG.01.IICI.A.II.30.

¹² Ce dernier espère toutefois pouvoir organiser des réunions scientifiques sur la génétique AG.01.IICI.A.IV.28.63.

¹³ Bien qu'attachée et partageant une partie de son personnel, l'OIM est une instance indépendante -du moins techniquement- de l'Institut. AG.01.IICI.A.II.30.

¹⁴ Dossier personnel de ce dernier, AG.01.IICI.A.IV.28.66.

¹⁵ AG.01.IICI.A.II.30.

¹⁶ Difficile de mesurer l'importance de ce travail pour ce dernier car il semble qu'il n'est plus disponible après-guerre malgré le fait qu'il était finalisé entre 1940-1942.

à Berne en coopération avec le sénat américain ainsi que la CNCI étasunienne et l'Union de Berne pour préparer une conférence sur l'harmonisation de divers droits se rapportant au monde intellectuel¹.

Ainsi, il est admirable de noter que les divers services de l'Institut et périphériques continuent, malgré le mal imaginable de la situation, à poursuivre le travail tout en se réorientant pour certaines questions plus pesantes et liées à la situation mondiale. Toutefois, pour saisir ce que la guerre provoque dans l'organigramme de l'IICI, il nous faut détailler ce derniers et ces principaux axes. Synthétiquement, l'Institut se découpe selon des services généraux (direction, secrétariat, archives et bibliothèques)² et en plusieurs centres principaux dont voici les intitulés et secrétaires principaux afin de mieux saisir sa nomenclature prévue. Toutefois, compte tenu du double, triple, voire quadruple emploi de certains, j'ai choisi de regrouper en une seule entrée les rôles d'un seul fonctionnaire. D'abord, un service est dédié à l'Acte International dont le secrétaire est Secrétan, membre éminent de l'Institut qui doit se charger sommairement de maintenir une veille sur l'Acte, c'est d'ailleurs ce dernier qui fut dédié pour examiner et appliquer les propositions de la Deuxième conférence générale des CNCI³ ainsi que la section des Commissions nationales. Ces deux ensembles sont épaulés par le service des Accords intellectuels tenu par Mlle Rothbarth dont elle assure le secrétariat la révision des manuels scolaires et l'enseignement de l'histoire et de la documentation. Face à réorganisation des services, sont alors regroupés sont l'appellation de l'étude scientifique des Relations internationales trois membres de la CPHEI (Léo Gross et Jiri Vranek, deux membres payés par la fondation Rockefeller et ayant le grade de secrétaire) assistés par Olivier Jackson comme secrétaire, statut qu'il occupe depuis 1937⁴. Pour ce qui est des entretiens, le travail est majoritairement confié à Dominique Braga, conseiller pour les questions littéraires et lien vers certains milieux intellectuels, il est aussi chargé de la Littérature et de l'histoire⁵. S'ensuit un fonctionnaire multifonction de l'Institut car il s'agit de M. Lajti qui occupe les secrétariats des sujets suivants : le chômage des intellectuels -appuyé par la section du BIT⁶-, les Organisations internationales d'étudiants, les échanges universitaires ainsi que la correspondance scolaire internationale, ce qui reste une priorité pour l'Institut pour conserver les réseaux associatifs. De plus, le service de coordination des enseignements du second degré et des centres nationaux de documentation pédagogique sont maintenus par le concours de Mercier et Grunt. Ils assurent aussi le secrétariat de la radiodiffusion. La liaison avec les grandes associations internationales est assurée par Mme Liard. La Cinématographie échoue à Berne de Chavannes, ancien de l'IICE et chargé de mission mais assimilé au grade et avantages de secrétaire. Establier, important fonctionnaire de l'Institut, possède la section dédiée aux sciences exactes et naturelles au sein de l'Institut. La Bibliothèque et les archives, regroupés depuis en un seul service pour économiser et réduire les coûts, a comme secrétaire à Mme Fallot, rédactrice principale. Les sections de l'art et de l'archéologie sont tenues par Foundoukidis assisté du fonctionnaire d'origine suisse Blaise Briod. Briod, originellement professeur de littérature, est aussi un important fonctionnaire de l'Institut de par son ancienneté (il entre en 1926 en tant que chef adjoint des relations littéraires), son statut, il est rédacteur et son expérience⁷. Il nous reste enfin quatre services, le premier est de la musique confier à Jean Beline (secrétaire principal français entré en 1928), suivi du service des publications assuré par ce dernier et assisté de Henzel, s'en suit de la section des droits intellectuels tenu par M. Raymond Weiss et M. Geesteranus, deux importants conseillers juridiques de l'Institut⁸ et enfin le rédacteur principal du Bulletin de la Coopération Intellectuelle, Mr Massoulier. Rapidement, Weiss est conseiller juridique de l'Institut dès sa projection (soit novembre 1925). D'origine française, il est docteur en droit de l'école libre des sciences politique, puis avocat de la cour d'Appel, attaché à la Banque de France, chef du secrétariat du Commissariat général de l'information et de la propagande, mais aussi le secrétaire de la délégation française à Vienne et

¹ *Ibid.*

² Les services généraux sont ceux se rapportant à la vie même de l'Institut soit : la direction, le secrétariat, l'administration intérieure et la trésorerie, les archives et bibliothèques, le service des départs (pour les déplacements des représentants) et enfin le petit personnel et l'entretien. *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* À savoir que ce membre britannique de l'IICI eut ce grade dès son entrée en 1936 lié à son éducation, sa connaissance des instances genevoises (il est présent à 17^{ème} assemblée), mais aussi par son ancien poste, ce dernier étant junior assistant dans le *Royal Institute of International affairs* et recommandé auprès de Bonnet. AG.01.IICI.A.IV.28.81.

⁵ La section littérature-histoire se découpe en trois ensembles : le premier est celui des collections ibéro-américaine, le deuxième est celui de la collection japonaise -mise à part car étant une commande et un financement japonais voir *supra*- avec l'aide de M. Sato. Enfin, ce dernier est en charge, avec l'aide de M Jahier, de l'*index translationum*. *Ibid.*

⁶ Sur les relations institutionnelles entre l'OCI et l'OIT, voir Annexe n°1.

⁷ AG.01.IICI.A.IV.28.56.

⁸ AG.01.IICI.A.II.30.

en mission pour le BIT (1923-1925)¹. En clair, il s'agit d'un profil central pour l'Institut, issu de la haute fonction française, tout particulièrement sur les questions juridiques. Enfin, sur le corps administratif de l'Institut, ce dernier se découpe comme tel : le chef des services administratifs dirigé de 1927 par Paul Tisseau jusqu'au 31 décembre 1938², ce dernier fut nommé par le gouvernement français à ce poste. Le Secrétariat général placé dans les mains de Secrétan, la direction co-dirigée par Hickel et Mme Girard, la comptabilité tenue par Paul Ristorcelli. À nouveau un fonctionnaire français et licencié de droit, il fait partie des premières fonctionnaires de l'Institut en entrant au 1^{er} décembre 1925 en tant que trésorier de l'IICI³. Le service des archives est assuré par deux femmes : Mme Pastré et Mme Zifferer, le service du courrier, séparé de ces derniers services tenus par Mlle Fabre, la distribution des publications par Mme Collin, la bibliothèque par Nicolski, le service les traductions en anglais pour Leroy et le reste des langues pour Hickel, reste enfin des petits services : le dépouillement des journaux et revues de Le Clerc et des fournitures par Mlle Fabre⁴. Des lors, quelques remarques s'imposent. D'abord, il est assez impressionnant de voir le cumul des postes par certains fonctionnaires, notons le cas de Lajti qui occupe quatre postes dans quatre instances, du réemploi de fonctionnaires et de secrétaires présents dans d'autres institutions liées à l'Institut comme Vranek pour la CPHEI ou Foundoukidis pour l'OIM. De même, l'organisation de l'Institut témoigne des intérêts de ce dernier, des évolutions de celui-ci, mais aussi du fait que malgré la rééducation des effectifs, la plupart des instances sont maintenues actives, témoignant d'une réelle flexibilité des fonctionnaires même si leur situation s'avère assez précaire. De surcroît, ces fonctionnaires sont eux-mêmes des vecteurs ou d'anciens fonctionnaires d'autres organisations. Ainsi, malgré la disparition de l'IICE, certaines de ces offices sont poursuivis par quelques fonctionnaires ayant été accueillis au sein de l'IICI. Ensuite, les services sont assez inégaux sur l'appui des membres, il n'est pas rare que des individus soient partagés comme les dactylos⁵. Néanmoins, et comme le montre le cas précédemment abordé de Hickel, chaque départ provoque une reconfiguration de l'Institut ce qui crée nécessairement la surcharge de fonctionnaires déjà bien occupés. Enfin, après une première vague de licenciements en décembre 1939 et jusqu'à la fuite de Paris, l'Institut compte moins de 30 personnes dans son personnel, témoin des économies chancelantes de l'IICI, de la faiblesse du soutien politique préoccupé par la tenue de la guerre⁶. De même, nous distinguons certains profils, certains issus des réseaux administratifs et politiques (Weiss), d'autres issus des réseaux philanthropiques (Vranek et Gross) et enfin des universitaires de divers domaines (Establier et la pharmacie ou Rothbarth et l'histoire), dans des postes qui correspondent à leurs buts officiels et officieux (Vranek et Gross servant l'influence de la Rockefeller) mais aussi à leurs aspirations personnelles (comme Rothbarth) ou connaissances professionnelles (de Chavannes et Establier).

À la situation du personnel s'ajoute les enjeux financiers qui, pour ces quelques derniers mois d'activité, sont clairement préoccupant pour ces acteurs. Hickel en vient à demander officiellement à Vejarano que soit ajouté à l'ordre du jour de l'hypothétique réunion du Comité exécutif les questions financières et particulièrement l'aide pour le secours de familles, le non-paiement du traitement des fonctionnaires en cas de mobilisation, le secours aux fonctionnaires et à leurs familles⁷. À nouveau, cette mention est révélatrice de l'état des fonctionnaires, confrontés de plus en plus clairement aux affres de la guerre. Après un échange avec Skylstad, la proposition est actée⁸. Au sujet de la réunion, la date avancée serait le 21 mai à Paris⁹. Il va sans dire que la tenue d'une réunion, devant appeler tous les partenaires de l'OCI vivant aux quatre coins

¹ *Curriculum vitae* de ce dernier. AG.01.IICI.A.IV.28.128.1.

² Entré en décembre 1927, ce fonctionnaire français né en 1874 est issu de l'administration préfectorale française, il fut aussi un ami de Clémenceau avant-guerre et officia en tant que secrétaire dans son cabinet, il est aussi préfet de l'Ariège en 1926 et chef de cabinet du ministre de l'intérieur Aristide Briand, il tient sa place par le fait qu'il fut nommé, par Albert Sarrau, ministre de l'intérieur, directeur des services administratifs de l'IICI. Dossier personnel de ce dernier, AG.01.IICI.A.IV.28.123.

³ AG.01.IICI.A.IV.28.112.

⁴ AG.01.IICI.A.II.30.

⁵ Sur le sujet, voir *infra* et particulièrement sur la reprise d'activité de l'Institut.

⁶ Du moins, ce chiffre est établi Lajti en 1941. AG.01.IICI.A.I.144.1. Rapport de Lajti sur la situation de l'Institut.

⁷ Demande de Hickel à Vejarano le 5 janvier 1940. AG.01.IICI.A.I.51.

⁸ En somme, l'idée serait de prévoir le cadre général pour préparer les situations dans lesquelles des membres de l'Institut seraient appelés au front ou à minima rappelés dans leur pays. La proposition qui semble sortir est de possiblement prendre dans les retraites pour assurer ce service même s'il est conditionné à avoir une famille à charge. Échanges des 9 janvier et 21 février. *Ibid.*

⁹ Échange entre Gleditsch membre de la CICI et Monnet le 5 avril 1940. *Ibid.*

du monde dans un pays ouvertement en guerre depuis un an et dans les faits depuis quelques jours¹, s'avère être une épreuve humaine en plus du défi financier et logistique. Sans faire le tour exhaustif des situations, nous pouvons avancer la situation de Ellen Gleditsch importante chimiste norvégienne spécialisée sur la radioactivité, membre prestigieuse de la CICI et présidente de la CNCI norvégienne, qui informe Bonnet qu'elle sera présente à la réunion de Paris, quitte à ce qu'elle paye sur ses propres frais les trajets vu la situation financière de la SdN, ainsi qu'une police d'assurance afin de pouvoir si rendre². Toutefois, devant la situation du front français qui se dégrade brusquement³ et après plusieurs échanges entre Bonnet, Skjelstad et Murray, il est financement acté le 21 mai de renvoyer la réunion du Comité exécutif à de meilleurs auspices, Reynold propose même à Bonnet, lors d'un échange téléphonique, de faire cette réunion à Genève ou à Paris dans l'été⁴.

Néanmoins, l'activité de l'Institut ne peut se réservier au bureau parisien, en vue de maintenir les liens durant les perturbations entre les CNCI et l'Institut et de facto la CICI, la Deuxième Conférence générale des CNCI des 5-9 juillet 1937 avait acté à l'unanimité la production de rapports par ces derniers sur l'activité de celles-ci à l'échelle nationale⁵. Pour la monture de 1938 sur l'année 1937, 31 CNCI⁶ répondent à l'appel de l'Institut avec plus ou moins de force autant dans le fond que dans la forme⁷. Le rendu est parfois laborieux et nécessite de la part de l'Institut de rappeler les CNCI à leurs engagements⁸. Toutefois, un an plus tard, soit le rapport de l'année 1938 pour l'année 1939, 6 CNCI sont capable d'envoyer leurs rapports⁹ et malgré les relances de Bonnet auprès des différentes CNCI en rappelant les engagements précédemment rappelés, aucune autre CNCI n'applique ces souhaits¹⁰. On note toutefois que certaines missions furent poursuivies, et tout particulièrement aux Pays-Bas sur la révision des manuels scolaires avec environ 435 manuels examinés ainsi que dans l'enquête sur les goûts du public pour le cinéma¹¹. La coopération entre ces dernières s'est poursuivie, les Pays-Bas avec la Tchécoslovaquie mais aussi avec la Pologne, et la Lettonie avec la Finlande et la Lituanie¹². Certes, la coopération entre CNCI est majoritairement intra-européenne, mais l'on note toutefois le souhait pour les Pays-Bas d'obtenir la coopération de la CNCI indienne sur divers sujets¹³. Le cas des Pays-Bas permet aussi de souligner le rôle de certains individus dans l'activité des CNCI, en témoigne l'implication de Geesteranus pour l'aide sur la création d'un comité de coordination des études internationales¹⁴. Enfin, compte tenu de l'inertie de certaines CNCI ayant tendance à rendre leurs rapports en retard et la situation mondiale, uniquement deux CNCI rendent leurs rapports -les Pays-Bas et la

¹ Pour rappel, malgré la déclaration de guerre de la France et de la Grande-Bretagne, la drôle de guerre, soit l'expression consacrée désignant en France -mais qui possède des équivalents dans de nombreux pays-, la période entre la déclaration de guerre et le 10 avril 1940 dans laquelle le conflit sur le front occidental se résume à quelques escarmouches de faible intensité, rien à voir avec le déferlement après l'invasion des Pays-Bas par l'Allemagne ouvrant la bataille dans ce pays, puis en Belgique et enfin en France.

² *Ibid.*

³ Après l'échec -qu'il ne faut pas surdimensionner- de la manœuvre franco-britannique de Dyle-Bréda en Belgique du 10-15 mai, l'appareil militaire anglais et français se trouve dans une position critique et s'ensuit soixante jours qui conduisent à terme à la défaite de la France. Jean LOPEZ et Oliver WIEVIORKA (dirs.), *Les grandes erreurs de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Tempus, 2020, pp.57-72.

⁴ Lettres des 9 avril et 20 mai. AG.01.IICI.A.I.51.

⁵ Décision résumée dans le rapport du 21 décembre 1937 envoyé à Bonnet auprès de toutes les CNCI. AG.01.IICI.A.I.62-1.

⁶ Voici la liste des pays ayant envoyé leur rapport : Mexique ; République dominicaine ; Suisse ; Chili ; États-Unis ; Chine ; Lettonie ; Britannique ; Bulgarie ; Tchécoslovaquie ; Suède ; Pologne ; Brésil ; Norvège ; France ; Roumanie ; Belgique ; Danemark ; Espagne ; Hongrie ; Cuba ; Pays-Bas ; Finlande ; Japon ; Estonie ; Islande ; Afrique du Sud ; Luxembourg ; Inde ; Argentine.

⁷ Ainsi, l'on peut passer de rapports assez poussés sur les activités, pouvant se développer sur la dizaine de pages, à la simple note d'activité manuscrite de deux pages. Il suffit de comparer les rapports français ou chiliens avec des comités dédiés, et le rapport britannique ou néerlandais. *Ibid.*

⁸ Rien que pour l'année 1938 qui au demeurant et en comparaison à 1939 offre un calme légèrement plus présent, huit CNCI sont rappelées par Hickel ou Secrétan. Voici la liste : Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Norvège, Tchécoslovaquie, Roumanie, Suisse. *Ibid.*

⁹ D'abord l'Uruguay, suivi début 1939 par le rapport du Chili, puis les Pays-Bas, la Lettonie, l'Uruguay et la République dominicaine. AG.01.IICI.A.III.62-2.

¹⁰ Lettre du 16 mai 1940 de Bonnet envoyé aux CNCI suivantes : Equateur, Canada, Haïti, Egypte, Cuba puis Brésil, Bolivie, Bulgarie, Pérou, Liban, Yougoslavie, Roumanie, Portugal, Lettonie, Lituanie, Salvador, Venezuela. *Ibid.*

¹¹ Rapport de la CNCI des Pays-Bas pour l'année 1938. *Ibid.*

¹² Rapport de la CNCI de Lettonie pour l'année 1938. *Ibid.*

¹³ Rapport de la CNCI des Pays-Bas pour l'année 1938. *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

République Dominicaine- début 1940 pour l'année 1939 avant que l'Institut tout entier s'évapore¹. Ainsi, Bonnet fait son possible pour maintenir les activités de l'Institut, mais l'entrée en guerre et la dégradation de la situation rendent ces efforts difficiles et ce malgré les encouragements de Murray de maintenir autant que faire se peut les relations entre Paris et le reste des organismes de coopération. Le budget de l'Institut étant déficitaire pour l'année 1939 et les marges de manœuvre ne pouvant n'être que de l'ordre du miracle, Bonnet réduit ce qui peut l'être, décommande, décale, réduit la masse salariale et maintient ce qu'il peut avec ce qu'il reste². D'ailleurs, l'Acte est contredit dans sa position apolitique par le fait que l'Institut s'ancre définitivement du côté des démocraties à travers la demande de Bonnet d'accueillir les savants polonais en exil³. Sur l'ambiance même de l'Institut, et même si la correspondance reste d'une impartialité traditionnelle de ce que l'on peut attendre d'individus issus de corps diplomatiques ou académiques, on sent nettement que « le cœur n'y est plus »⁴. À vrai dire, comment pourrait-il en être autrement ? La guerre s'approche, chaque jour les fonctionnaires sont informés par leurs réseaux ou par leur poste à l'IICI des répercussions de la guerre, la Pologne est occupée, l'échec de la Norvège est dans les esprits. De fait, la ratification, puis la promulgation de l'Acte n'est accueillie dans l'aile du Louvre sans aucune réjouissance. Autre preuve de ce manque d'entrain, là où Bonnet s'était fait assez vocal en 1937-1938 pour le rendu des dossiers par les CNCI, ce dernier se montre nettement moins impliqué pour l'année 1939 et absent sûrement à cause de la situation française.

Situation française qui, à partir de l'échec offensif franco-britannique, laisse place à un désastre militaire, puis politique sans précédent. Sans refaire l'entièreté de la séquence avril-juin 1940, il est important de noter que la défaite militaire surprend autant les gouvernements en exil présents en France que les observateurs et bien sûr notre Institut et ses membres. Le 9 juin, le Quai d'Orsay demande expressément à Bonnet de vider le personnel et les archives de l'Institut pour le sud de la France⁵. Avant la défaite et en guise de précaution, des 15 au 16 décembre 1939, avait été décidé pour des raisons autant pratiques que circonstancielles de confier à Bonnet par le Comité de direction « le soin de prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires » et « autant que possible, le Directeur prendra ces mesures en accord avec les Présidents de la CICI et du Conseil d'administration de l'Institut »⁶. Ce choix s'explique aussi par une continuité, Bonnet fut reconduit en 1939 à son poste pour 5 ans⁷. Bonnet suit alors le mouvement du gouvernement et évacue le personnel et l'ensemble des archives de la Capitale pour la Guérande⁸. Comme l'on peut s'en douter, ce transfert ne fut pas des plus tranquille comme le souligne une note de Lajti trois ans plus tard où il exprime que les archives, comme les individus, furent épargnés dans la banlieue bordelaise sans savoir ce qu'il devait être fait⁹. Dans une note, Bonnet, après avoir invité ses confrères de l'Institut à le rejoindre à Bordeaux¹⁰, indique le *modus vivendi* de l'Institut avant qu'il quitte Bordeaux pour rejoindre Londres, puis l'Amérique. En appliquant son pouvoir exceptionnel, il « charge M. Ristorcelli de la direction administrative et financière de l'Institut, et confie la gérance de ces intérêts intellectuels à un Comité intérieur composé de MM. Braga, Establier, Lajti et Weiss »¹¹. Comme seule feuille de route, le reste du corps de l'IICI n'a qu'une seule indication, Ristorcelli apprend que ce dernier souhaite le retour, dès que possible, de l'Institut à Paris¹². L'avenir de l'Institut possède alors trois lignes de conduite : « 1 : l'Institut est temporairement placé sous l'autorité de M. Ristorcelli, Chef des services administrations pour toutes les questions financières et administratives ; 2 : Lorsque les circonstances le permettront, son siège officiel 2 rue de Montpensier sera de nouveau ouvert. 3 : Les travaux d'ordre intellectuel relèveront alors d'un Comité intérieur composé de MM Braga, Lajti et Weiss, [Establier], M Foundoukidis étant chargé de l'Office

¹ AG.01.IICI.A.III.62-3.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Note lapidaire provenant de la SdN le 5 février 1940. AG.01.IICI.L/3/1. Pour le cadre plus général de cette décision : R/4006/5B/39619/2051 et R/4006/5B/39215/2051 pour les négociations au sein du Comité exécutif de l'IICI. R/4006/5B/37808/2051 pour les décisions au sein de la CICI.

⁷ Échange entre Bonnet et Skylstad, septembre 1939. AG.01.IICI.A.I.12.

⁸ Rapport de la situation durant l'occupation de Mayoux après-guerre. AG.01.IICI.C.A.2.

⁹ Rapport de Lajti. AG.01.IICI.A.I.144.1.

¹⁰ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 151-153.

¹¹ Rapport de la situation durant l'occupation de Mayoux après-guerre. AG.01.IICI.C.A.2. Ce fait est aussi corroboré par plusieurs documents comme en témoigne la note de Bonnet du 15 juin 1940 qui rajoute Establier au Comité. AG.01.IICI.L/3/1. Le fait est aussi corroboré par la note de Lajti et aussi plus généralement par l'ensemble de la correspondance durant la guerre. AG.01.IICI.144.1.

¹² AG.01.IICI.L/3/1.

international des Musées »¹. Ristorcelli, ainsi que Braga, Establier, Lajti et Weiss, décident de retourner sur Paris afin de reprendre position de leurs locaux. Ainsi, un Brésilien, un Espagnol, un Hongrois et un Français, cette poignée de fonctionnaires certes anciens mais seuls, sont ce qu'il reste de l'Institut. Enfin, vue depuis Genève, la situation est d'autant plus déconcertante car le Secrétariat n'a accès qu'à des brides d'informations et obtient quelques éléments sur le devenir de l'Institut que par des voies détournées à partir de mars 1940 et aux réseaux de Skylstad, avant que la rupture définitive des relations n'arrive quelque semaine plus tard². Dès lors, et malgré les efforts, l'Institut réoriente ce qui lui reste de forces vives, dans un climat éprouvant si ce n'est tragique, pour des sujets répondant aux préoccupations des intellectuels (le chômage, les destructions d'œuvres liés à la guerre, l'assistance entre les réseaux) dans une réorganisation administrative quotidienne. Ses membres sont confrontés à des préoccupations bien plus terre à terre. Malgré les palliatifs pour maintenir la coopération à l'échelle mondiale (rapports de l'IICI vers la SdN, rapports des CNCI vers l'IICI), ses objectifs sont non-miscibles avec une guerre ouverte.

B. L'Institut et la guerre : la collaboration ou le silence

Avant d'analyser les évolutions de la coopération intellectuelle en Amérique latine puis à Londres, arrêtons-nous quelques instants sur le devenir de l'Institut des rives de la Garonne à son retour parisien. Ces instants sont révélateurs de plusieurs faits, l'espoir et les motivations de certains de maintenir l'Institut ouvert, quitte à pour cela collaborer avec l'Allemagne nazie dans un projet de CICI germanisée, voire centrée sur l'Axe. Mais ils ne sont pas les seuls, certains membres des réseaux politiques (Herriot et Montenach) et universitaires (Reynold, Valéry) tentent d'extirper l'IICI du cadre parisien pour la zone libre afin qu'elle continue son office, ou à minima ne soit pas captée par l'Occupant. Le second fait est de comprendre la situation de ces membres, leur cadre de vie sous l'Occupation, et des enjeux diplomatiques gravitant autour de l'IICI pour ces membres, le gouvernement de Vichy et l'Occupant nazi. D'abord, précisons un fait. Certes la note de Bonnet est assez questionnable -tout particulièrement sur le retour à Paris- et laisse libre l'interprétation sur de nombreux points, mais il convient de rappeler le contexte général dans lequel Bonnet rédige ces instructions. La note est rédigée le 15 juin 1940. La veille, l'armée allemande est rentrée à Paris, rendue ville libre. Le lendemain, Reynaud démissionne, Albert Lebrun en appelle Philippe Pétain, qui demande l'armistice et l'arrêt des combats le 20. Ensuite, l'armistice est signé le 22. Le 11 juillet, Pétain s'octroie les pleins pouvoirs. Dès lors, et comme le soulignait Mayoux, après-guerre, la note de Bonnet est imprécise car le contexte l'était tout autant³. Confronté à l'incompréhension, et une fois que la situation interne à la France ait été stabilisé par la constitution à Vichy de l'État Français, les individus restants à la Baule -lieu de stockage des archives- sont retournés mi-juillet à Paris alors que leur ancien directeur - officiellement toujours en fonction- a rallié Londres, puis l'Amérique⁴ pour poursuivre la lutte. Avant de prendre cette décision de retourner à Paris, les derniers membres restés en France ont tenu séance auprès d'Herriot, ce dernier étant toujours dans le Comité de direction de l'Institut, afin de savoir s'il fallait ou non déplacer l'Institut en zone non occupée. Mais étant donné la situation plus qu'instable et du manque de moyens, ce dernier avait préféré proposer à l'embryon de l'IICI, de retourner à Paris⁵. À leur retour de Paris, le Comité intérieur, composé néanmoins d'importants membres de l'Institut⁶, sont surpris de la situation de leurs locaux. En effet, le Comité est confus de voir que les locaux sont placés sous les scellés de la police secrète allemande⁷. Les sources étant lapidaires sur cette période, nous ne savons pas qui a entrepris les démarches auprès de l'ambassade allemande de Paris pour lever les scellés. L'Ambassade allemande a réorienté Ristorcelli et le Comité intérieur vers Karl Epting (1905-1979), ancien collaborateur allemand de l'Institut mais aussi diplomate allemand en fonction. Ce dernier est aussi le beau-frère de G. G. Kullman, qui selon les mots de Lajti, est un « ancien ami » de ce dernier⁸. Le but du Comité est alors d'éviter avant

¹ *Ibid.*

² R/3990/5B/40477/942.

³ AG.01.IICI.C.A.2.

⁴ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, pp. 313-316.

⁵ *Ibid.* et AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁶ Tous sans exception ont le statut de fonctionnaire -soit le plus haut dans la hiérarchie de l'Institut avant celui de Rédacteur et enfin de directeur-. Ils ont tous une certaine ancienneté et ont été chargé de nombreux postes importants. Braga était chargé des affaires littéraires, Establier des sciences exactes, Lajti du chômage des intellectuels mais surtout des relations entre l'Institut et les grandes associations, Weiss, enfin, était à la tête du service juridique de l'Institut et occupe à ce titre de nombreuses fonctions annexes et particulièrement avec la direction. Foundoukidis possède quant à lui, la direction même de l'OIM.

⁷ AG.01.IICI.C.A.2 ; AG.01.IICI.L/3/1 ; AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁸ AG.01.IICI.A.I.144.1.

tout les pillages de l’Institut mais aussi la possible réouverture de ce dernier¹. Rapidement, Epting est un représentant important de la culture allemande dans le Paris des années 1930², il eut une posture à la croisée de la politique culturelle germanique en occupant entre 1933-1939 le poste de directeur de l’office allemand d’échanges universitaires, mais aussi un proche collaborateur de l’ambassadeur d’Allemagne à Paris, Otto Abetz (1909-1958), expliquant sa présence dans ces négociations. De surcroît, il est un fervent soutien du rapprochement franco-allemand -voire européen- durant la Seconde Guerre mondiale sous les auspices du national-socialisme, Epting étant membre du NSDAP³. Il est enfin placé à la tête de l’Institut Allemand à Paris, ancien service culturel de l’ambassade ayant pris son indépendance installée dans l’ancienne ambassade polonaise, il s’agit d’un institut de propagande culturelle ayant pour mission la diffusion de la culture germanique en France avec des visées clairement politiques⁴.

Dès lors, des négociations sont entamées avec l’ancien membre de l’Institut, accompagné par M. Pfleiderer, conseiller à la Wilhelmstrasse. J’attire l’attention sur le fait que ces négociations sont permises car de part et d’autre, les négociateurs sont soutenus par leurs réseaux diplomatiques respectifs. Ces négociations nous font tout de même questionner sur la perception de ce dernier sur ce qui est entendu par coopération intellectuelle ainsi que ces buts et intérêts de chacun⁵. Toutefois, comment ne pas souligner les efforts alors déployés pour régler la situation de l’Institut de la part du Comité intérieur, mais aussi l’intérêt de l’occupant. Pour régler la question Ribbentrop -ministre des affaires étrangères- nomme Fritz Berber (1898-1984) en tant que « Reichskommissar fur die geistige Zusammenarbeit » soit littéralement un Commissaire du Reich à la coopération intellectuelle. La situation semble incroyable car il s’agit à nouveau d’un ancien de l’Institut mais aussi un ami de Bonnet⁶. Une fois arrivé à Paris vers la fin août, Berber invite le Comité intérieur à le retrouver le 24 août afin d’échanger sur les possibilités qui s’ouvrent pour l’Institut⁷. Berber, attristé par le départ de Bonnet et gêné par l’absence d’un directeur qui aurait, selon ses mots, résolu nombre de soucis, se montre très positif auprès du Comité après avoir entendu les souhaits de ces derniers de rouvrir l’Institut. Il souligne à chaque occasion que l’Allemagne « considérait cette institution comme un précieux capital moral dans la conservation était dans l’intérêt de tous »⁸. Nous retrouvons ainsi l’intérêt d’avant-guerre pour l’Institut, de la part d’une frange de l’élite intellectuelle allemande qui ne reprochait que l’attachement de l’Institut à Genève⁹. C’est d’ailleurs cette même conclusion qui est relatée à Berber par un Comité réduit en exprimant que le seul obstacle à l’ouverture de l’Institut serait son appartenance à Genève, il suffirait alors que les responsables -juridiquement questionnables- dénoncent leurs liens avec Genève pour que l’Institut réouvre. Ce souhait de détacher la SdN et l’Institut est profondément lié au fait que l’organisation genevoise est l’émancipation même de l’ordre versaillais que l’idéologie nazie conspuie sur tous les tableaux¹⁰. Ainsi, c’est une continuité qui s’opère dans le réseau intellectuel allemand pangermaniste, la collaboration avec l’Institut n’est empêchée que par son empreinte genevoise, et rien d’autre. De plus, bien que pouvant étonner, il s’agit en grande partie des membres du réseau allemand d’avant-guerre. Au lendemain, Berber s’entretient avec le

¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée..., op. cit.*, pp. 151-153.

² C’est d’ailleurs lui qui proposa à Ferdinand Céline de faire traduire ses œuvres dans l’Allemagne nazie. Frank-Rutger HAUSMANN, *L.F. Céline et Karl Epting*, Paris, Bulletin célinien, 2008.

³ Sujet passionnant mais extrêmement vaste. Voir Fritz TAUBERT, « La mémoire d’une autre réconciliation, le récit des anciens collaborationnistes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », in *Cahiers d’histoire, Revue d’histoire critique*, 2007, pp. 51-65.

⁴ Voir Eckard MICHELS, *Das Deutsche Institut in Paris 1940-1944 : Ein Beitrag zu den deutsch-französischen Kulturbeziehungen und zur auswärtigen Kulturpolitik des Dritten Reiches*, Thèse de Doctorat en Histoire, Hambourg, Université d’Hambourg, 1992.

⁵ AG.01.IICI.A.I.144.1. AG.01.IICI.L/3/1.

⁶ *Ibid.* Ce dernier fut un collaborateur de l’Institut, mais aussi de la CPHEI ainsi que à la Conférence des Hautes études Internationales réunie à Madrid en 1939 sur *Peaceful change* en tant qu’observateur de l’Allemagne. Il avait à ce sujet préfacé la présentation de Wilhelm Ziegler -lui aussi national-socialiste- sur « Der Zerfall des Versailles Vertrages ». La critique de Versailles est pour rappel un sujet traditionnel du NSDAP. Voir AG.01. IICI.K.1935-1939-110.PUB.

⁷ AG.01.IICI.L/3/1. Ces faits et le rôle de Berber ne sont relatés que dans le rapport de Mayoux et non dans celui de Lajti.

⁸ *Ibid.*

⁹ Voir *infra*.

¹⁰ Bien sûr, nous pourrions penser au fait qu’elle place en avant la culpabilité de la guerre de 1914 sur les épaules de l’Allemagne. Mais elle représente bien plus pour l’idéologie nazie, elle est le témoin honteux que le Reich doit gommer en plus d’être la marque d’un système d’État contre nature car bridant la vitalité de la race germanique. Johann CHAPOUTOT, *Libres d’obéir. Le management, du nazisme à aujourd’hui*, Paris, Gallimard, 2020.

second homme fort de Vichy : Pierre Laval (1883-1945)¹ auprès duquel est convenu une rupture de l’Institut avec Genève qui est bien plus lié à une situation de fait, étant donné que la guerre a coupé les relations entre la France et la Suisse². Car depuis le coup d’état de Pétain, la III^e République a laissé la place à l’État Français, tenu par le Maréchal et Laval dans la zone libre au sud de Moulins jusqu’à la Méditerranée, le reste (de Lille jusqu’aux Pyrénées) est placé sous le contrôle de l’Occupant. Laval essaye sur un autre tableau de monnayer les conditions de l’armistice en échange du retrait français de la SdN³. Cette rupture entre l’Institut et la SdN est acceptée par le Comité et validée par Arnal, directeur des affaires politiques du Quai d’Orsay. Celle-ci reste de surcroît plus que questionnable d’un point de vue juridique, car irrégulière d’un point de vue de son propre cadre lié à la construction juridique même de l’IICI qui empêche normalement un tel cas de figure. Pour rappel, l’Institut, selon l’accord de 1924 et surtout selon le principe profondément entériné par l’Acte International juridiquement applicable et appliqué, confère à ce dernier une personnalité juridique propre. C’est une fondation internationale autonome dont la rupture ne devrait pas être notifiée à l’Allemagne, mais à la SdN⁴. Toutefois, il convient de pondérer légèrement étant donné l’exceptionnalité et la précipitation auxquelles nous assistons, le Comité se base certes sur la note d’un directeur, mais d’un directeur aux pouvoirs extrêmement extensifs, sans compter le fait que ce dernier est absent, qu’à minima le conseiller juridique majeur de l’IICI (Weiss) est présent et que les circonstances sont exceptionnelles. Enfin, toute la séquence du départ de Bonnet à l’Accord ne s’écoule que sur trois mois et dans une confusion sans précédent. La République n’est plus, le *Reich* règne sur les deux tiers de la France dont Paris. Cet acte est enfin la preuve de la détermination du Comité pour faire revenir l’Institut, allant jusqu’au fait de renier le propre statut juridique de l’Institut -et une partie importante de ses valeurs- dans une démarche apolitique contraire à tout ce qui peut l’être pour maintenir l’ombre d’un édifice vidé de sa substance car subordonné aux volontés de l’Allemagne nazie et de l’État Français dont l’impartialité et l’indépendance laissés à l’Institut doit être soulevée.

Ayant quitté Paris pour l’Allier, le Comité intérieur suit le mouvement de Berber pour s’entretenir avec les autorités vichistes. Est alors choisi conjointement de nommer un représentant des intérêts français en la personne de Léon Bérard (1876-1960) pour échanger avec Berber des « conditions du *modus vivendi* » de l’IICI⁵ et possiblement remplacer à terme Herriot à son poste de président du Conseil d’Administration de l’IICI⁶. D’abord, Bérard est depuis 1927 jusqu’à la Libération un homme politique accomplie car il est sénateur après 16 ans de députation (1910-1927). Il n’est toutefois pas étranger au monde intellectuel et à l’IICI, celui-ci est fortement lié au milieu de la culture et surtout des intellectuels. Académicien depuis 1934, il fut de 1919 à 1924 ministre des Beaux-Arts et un grand attaché au latin mais aussi au français. Bérard avait gravité voire intégré certains instants de l’Institut au début des années 1930. En témoigne son activité officielle auprès de l’entraide du cinéma fondé en 1933 dans lequel ce dernier prend place aux côtés d’Herriot⁷. Néanmoins, le souhait de remplacer à termes Herriot de son poste laisse sous-entendre des tensions de nature politique. Depuis le début de la guerre, Bérard est ambassadeur de France auprès du Saint-Siège mais exécute le voyage accompagné de Lajti comme interprète⁸ pour Wiesbaden afin de conclure un accord sur l’IICI. Les 27-28 septembre 1940, sont menées les négociations amenant aux accords de la même ville permettant « la réouverture immédiate de l’Institut sous un régime rigoureusement provisoire, toute décision définitive ayant été réservée à la conférence diplomatique qui devait être convoquée dans ce but après la conclusion de la paix »⁹. Toutefois, l’accord est certes autorisé par les Allemands, mais sans un réel entrain, du moins dans la majorité¹⁰. Dès lors, comment ne pas souligner que cet accord est permis par la diplomatie française, soucieuse de protéger le vernis prestigieux de l’Institut, couplé à la bonne volonté allemande justifiée par l’opportunité de s’approprier un Institut prestigieux venant s’ajouter à ses autres

¹ Véritable sujet annexe, Vichy est loin d’être un régime stable avec plusieurs catégories de membres allant de personnes entrant dans ce dernier dans un espoir de refondation nationale -comme Bardoux- à des nationalistes ou des anciens communistes. Voir Giles MARTINEZ, *Le Centre national des indépendants et des paysans*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Paris, Paris X, 1992. Sur l’ensemble de Vichy, voir, Jean-Pierre AZÉMA et François BÉDARIDA (dirs.), *La France des années noires vol. 1. De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 2000 et Jean-Pierre AZÉMA et François BÉDARIDA (dirs.), *La France des années noires vol. 2. De l’Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000.

² AG.01.IICI.A.I.144.1.

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 152-153.

⁴ *Ibid.*

⁵ AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, p. 153.

⁷ AG.01.IICI.CFCE.B.5.

⁸ AG.01.IICI.C.A.-2.

⁹ AG.01.IICI.A.I.144.1.

¹⁰ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, *op. cit.*, pp. 313-314.

organes de propagandes. Ces deux conditions nécessaires expliquent comment et pourquoi cet accord voit le jour. Sans ces deux conditions, aucun accord est envisageable.

Détaillons maintenant cet Accord issu de la réunion à laquelle furent aussi invités Lajti interprète et représentant de l’Institut, ainsi qu’Epting et Pfeiderer au siège de la Commission franco-allemande d’armistice. Car cet accord est le fruit de compromis français mais aussi allemands, qui révèlent aussi les enjeux politiques des négociations. Sa première -et principale- qualité est de maintenir l’entité juridique de l’IICI intacte et « préserve » le statut international de l’Institut. Berlin s’engage à protéger le statut international ainsi que le siège à Paris¹ et la direction française. Ne reste plus qu’à définir la remplaçante de la CICI par une autre commission composée de franco-allemands ainsi que le personnel de cette nouvelle version de l’Institut. On note néanmoins que le *pire* fut évité à en croire les mots de Mayoux après-guerre car selon son rapport, Epting ne devait pas seulement guider le Comité intérieur pour arriver à des négociations, mais bien cannibaliser l’Institut pour des fins assez tristes pour un Institut international chargé ontologiquement de soutenir la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples². Car les intentions allemandes étaient les suivantes : réussir à faire main basse sur un Institut prestigieux et international pour s’en servir de « merveilleux camouflage à sa propagande et merveilleuses possibilités à son expansion culturelle »³. On note un véritable jeu d’équilibriste de la part de Bérard : il réussit à éviter le déménagement à Paris souhaité par Berber qui voulait inclure un nouvel institut -à Berlin ou Rome- dans un nouvel ordre mondial -soit divisé en trois : Japon, Allemagne, Italie. Bérard réussit -par une négociation fort habile- à poursuivre la posture de l’apolitisme pour éviter que l’Institut en devenir ne prenne une coloration trop politique et soit exfiltré vers une capitale du pacte tripartie⁴. De même, l’Institut reste préservé des mains allemandes tout en restant à Paris. Ainsi, même si la compromission de l’Institut est bien avancée, si ce n’est achevée, ce dernier peut espérer conserver une certaine intégrité. On arrive alors à ce compromis : l’Institut sera international mais dégagé de tous liens avec Genève et son passé. Le tout sera administré par un Conseil de gérance franco-allemand -deux membres de chaque nationalité- ainsi que quatre membres d’autres nations invitées. À nouveau, Bérard joue un coup assez significatif en préférant un tête-à-tête franco-allemand plutôt que l’Institut doive accepter l’ensemble des régimes dictatoriaux -Italie, Japon, Espagne-, faisant de ce dernier la réunion des dictatures et réduirait à néant l’apolitisme -ou du moins ce qu’il en reste- de l’Institut⁵. Néanmoins, l’Allemagne ne perd pas au change, elle réussit à s’approprier un Institut prestigieux qui lui permet de s’ériger envers les autres puissances comme l’héritière de Genève tout en pouvant prétendre à corriger l’erreur française d’avoir évincé l’Allemagne en 1919 tout en donnant à Vichy -et l’Institut- l’espérance de s’inclure dans l’Europe allemande⁶. De même, et bien que l’Institut reste à Paris, son futur organe décisionnel, la CICI allemande, permet à l’Allemagne nazie d’obtenir l’ascendant sur l’IICI. Pour ce qui est des responsabilités personnelles des membres du Comité. Selon Mayoux après-guerre, seul Lajti est jugé par ces soins comme le seul « acteur conscient, sinon mal intentionné » dans le Comité intérieur de toutes ces tentatives de contacts avec le *Reich* allemand⁷. Enfin, certains font déflection dans les moments qui suivent, comme Establier ou Braga. Ainsi, une partie du Comité intérieur soutien, ou du moins ne s’oppose pas à l’Accord avec le *Reich*.

Toutefois, Bérard reste méfiant et tout particulièrement sur la subordination de la remplaçante de la CICI que l’on imagine facilement ne pas être un havre de coopération entre savants indépendants mais l’émancipation pure d’une politique propagandiste national-socialiste dont il espère qu’une réserve française suffira à amoindrir cette perspective⁸. Cependant, à peine l’encre de l’accord séché, l’ensemble bat de l’ail suite à un manque de coordination entre Bérard et Laval : les réclamations françaises ne sont pas faites. Pire, le 13 décembre 1940, Laval est renvoyé brutalement par Pétain. Cet « incident du 13 décembre » selon Lajti⁹

¹ AG.01.IICI.A.I.144.1.

² AG.01.IICI.C.A.-2

³ *Ibid.*

⁴ Voici les mots rapportés par Jean-Jacques Renoliet des notes de Bérard : «Dans l’ordre intellectuel serait d’autant plus heureux et fécond qu’il ne s’inspirerait pas trop étroitement des données de la politique » et qu’il devrait surtout avoir pour but de « servir (...) la civilisation occidentale». Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 154.

⁵ *Ibid.*

⁶ Pour la situation de l’Institut, voir *Ibid.* Sans revenir sur l’ensemble du passif franco-allemand, une partie importante de la politique étrangère française après 1918 visait à réduire la présence allemande à la SdN. Cette frange trouve son expression la plus importante chez le Poincaré des années 1922-1924 mais peut prendre d’autres formes allant par exemple sur l’acceptation contrôlée de l’Allemagne.

⁷ Lettre de Mayoux à Montenach, 12 mars 1945. AG.01.IICI.A.I.22.

⁸ AG.01.IICI.C.A.-2.

⁹ AG.01.IICI.A.I.144.1.

provoque le retrait de l'Allemagne¹ et se borde aux cadres de l'armistice alors que Berber abandonne sa mission. Ainsi, c'est en raison des tensions politiques internes à Vichy, que l'Institut perd le peu d'assises politiques obtenues. Outre-Rhin, il semble que les soutiens des réseaux politiques et intellectuels aient aussi reculés. À Vichy, la position n'est pas claire sur le devenir de l'Institut. Pierre Arnal (1892), licencié de droit et habitué aux réseaux diplomatiques en Allemagne et à la SdN², devenu alors depuis le 27 mai 1940 sous nomination de Reynaud directeur adjoint des affaires politiques et commerciales, doit alors se charger du dossier. Dans un souci de défendre les positions françaises, mais dans une situation pareille, Arnal fait son possible pour enterrer l'affaire avec le soutien de Paul Baudoin (1894-1964) -ministre des Affaires étrangères- pour éviter que l'Institut ne devienne qu'une devanture prestigieuse, mais vidée de sa substance et au service de l'Occupant.

On pourrait croire, et à juste titre, que la vie de l'Institut s'arrête là pour la période de l'Occupation. Les locaux, depuis Wiesbaden, sont vides et toujours sous scellés, le Comité toujours en place mais difficilement capable de rejoindre ses propres locaux et sans même parler des travaux qui sont au point mort. L'ombre d'une CICI germaniste est aussi passée et plus d'actualité. De mal en pis, un premier rebondissement arrive un an plus tard provoqué par Weiss qui, selon l'interprétation de Lajti, aurait voulu, avec l'association du gouvernement français, reprendre l'Institut seul selon les plans envoyés à Ristorcelli³. Selon les mots de Mayoux après-guerre, Valéry aurait offert à Weiss l'hospitalité pour l'Institut au sein de son Centre Universitaire méditerranéen. Fondateur même du Centre en 1933, Valéry avait une situation plus profitable car son Centre est situé à Nice donc loin de l'Occupant. Valéry est aussi appuyé par le président et le vice-président du Conseil d'Administration de l'Institut pour « vainement, contre l'indifférence et la servilité du Gouvernement du fait de Vichy, d'obtenir le transfert en zone libre de ce qui reste de l'IICI »⁴. Vraisemblablement, Herriot mais aussi Montenach ont réussi à obtenir l'approbation le 19 février 1941 du ministre des affaires étrangères de Vichy, soit le fraîchement nommé François Darlan (1881-1942), de faire verser en zone non occupée une subvention détenue au Crédit Commercial de France, le premier trimestre de subventions soit environ 2 204 090 francs papiers inscrits au budget de l'État⁵. Derrière cette démarche se cache un mouvement nettement plus large des réseaux de l'OCI, mené par Reynold⁶, Weiss ainsi que Montenach et Herriot, lancé en mars 1941, qui vise à « prévoir la sauvegarde des intérêts moraux de l'Institut, au moyen d'un transfert de sa gestion en zone alors non occupée »⁷. Ceci nous éclaire sur le fait que l'OCI semble assez préoccupée par le sort de l'IICI et tente de l'extirper faute de mieux mais aussi opposé à poursuivre dans la voie de l'intelligence avec le Berlin. Du moins, si l'on rappelle la place d'Herriot à ce moment. Il s'agit de liquider l'ancienne gestion, de permettre la vérification des comptes selon l'article 13 confié à deux personnes et particulièrement pour assurer la bonne gestion pour les débiteurs étrangers⁸. De plus, des mesures conservatoires sont prises. Devant la situation financière de l'Institut, ce dernier ne produisant ni ne recevant des ressources comparables à l'avant-guerre, il est décidé que les fonctionnaires sans statut sont congédiés⁹ et qu'aucun nouveau contrat ne soit accordé. Les fonctionnaires titularisés dans des contrats à durée limitée ne seront pas renouvelés avec une indemnité et ne reste en position plus que six fonctionnaires : Briad, Establier, Foundoukidis, Lajti, Mercier et Weiss¹⁰. Il est alors prévu deux formules, l'une pour le personnel titulaire dont les contrats se terminent au 30 septembre 1941 non mis à disposition -Massoulier-¹¹ et ceux mis à disposition (Foundoukidis, Lajti, Mercier, Ristorcelli, Weiss)¹². Hickel, en qualité de secrétaire de la direction, obtient la responsabilité de garder les locaux, et tout particulièrement les

¹ Afin de saisir ce revirement, il faut saisir qu'avant son limogeage, Laval menait une politique collaborationniste proactive.

² Ce dernier débute sa carrière au consulat Leipzig en 1920, puis à Hambourg en 1921, avant d'entrer à l'ambassade de Berlin en 1924, puis de 1931 à 1936. Il occupe aussi un poste à la SdN en tant que sous-directeur entre 1936-1937.

³ AG.01.IICI.A.I.144.1

⁴ AG.01.IICI.C.A.-2.

⁵ Aide-mémoire : concernant les mesures de sauvegarde prises au nom du Conseil d'Administration en mars 1940 à propos de l'institut et de ses fonctionnaires. AG.01.IICI.A.I.19b.

⁶ Reynold est certes membre de la CICI et président de la CNCI suisse, mais aussi vice-président du Conseil d'Administration. Enfin, Reynold est le cousin de Montenach.

⁷ AG.01.IICI.A.I.19b.

⁸ *Ibid.*

⁹ Selon une lettre signée par Tisseau et Weiss, les personnes suivantes apprennent leur non-renouvellement au 26 avril 1941 : Mme Ducasse, Mme Fournier, Mme Le Clerc, Mme Pannier, Mlle Fabre, Mme Girard, M Pinaud, Mlle Feldstein, Mme Hervieux, Mme Liard, Mme Simon, M Florent, Mlle Joly, Mme Malterre, Mme Zifferer. AG.01.IICI.L/2/1.

¹⁰ *Ibid.* et AG.01.IICI.A.I.19b.

¹¹ Formule 2 adoptée et signée par Tisseau et Weiss. AG.01.IICI.L/2/1.

¹² Formule 2 bis adoptée et signée par Tisseau et Weiss. *Ibid.*

archives et la bibliothèque¹. Ces mesurent reconnotèrent l'approbation, d'abord à Vichy, que ce soit auprès d'Arnal et de Darlan au 20 mars 1941 et du côté de l'Institut avec Montenach et Weiss². Il est alors demandé d'établir des provisions via divers versements³. Seulement quatre fonctionnaires sont finalement maintenus : Establier est parti volontairement pour rejoindre l'Espagne⁴ ainsi que Braga pour une région inconnue, Mercier est décédé entre temps, reste plus que Briad, Foundoukidis et Weiss⁵. Le personnel international de l'Institut ne tient plus qu'à un fil⁶. Dans un échange sorti de son contexte entre M Saint et Epting⁷, il est fait état de la situation de l'Institut au 1^{er} octobre 1941 : l'Institut est mis en sommeil et réduit au minimum, la majeure partie du personnel est licencié à compter du 30 septembre 1941, sont gardé : Mr Hickel⁸, Mr Lajti, Mr Ristorcelli, Mr Guist'Hau pour contrôle des dépenses⁹ ainsi que Mr et Mme Labattut (concierges huissiers et une dactylographe) alors que le reste du personnel non fonctionnaire fut congédié entre le 26 avril et le 8 mai 1941¹⁰. Tisseau et Weiss sont rendus plénipotentiaires pour assurer la gestion de l'Institut, Tisseau est un ancien de l'Institut et ancien préfet, la démarche est rendue juridiquement applicable via la direction politique C.1572-19 du ministère des affaires étrangères au 19 mars 1941 selon trois bases : le règlement du personnel, les mesures financières et les mesures conservatoires¹¹.

Comme l'indiquent les propositions de Montenach et Weiss, le projet proposé à Vichy répond à deux impératifs : permettre le maintien de l'IICI comme confirmé juridiquement entre 1924-1938 mais suspendre ses activités « sans porter de préjuger des décisions antérieures aux pourparlers ouverts entre le Gouvernement Allemand au sujet d'une éventuelle reprise des travaux de l'Institut »¹², il est alors proposé de confier à Hickel la gestion de l'Institut. Dans un dernier document échangé, on note que Weiss, ainsi que d'autres comme Herriot et Montenach, devant la peur d'une collaboration de l'Institut, souhait même au sein de ce dernier comme Hickel ou certains protagonistes des échanges en août-décembre 1940, ont fait leur possible pour obtenir le déménagement de l'Institut en zone non occupée. Ce souhait est surtout dicté par le fait de « maintenir sa réputation [de l'Institut] devant l'opinion mondiale » témoignant bien du fait qu'il existe pour l'Institut deux visions antinomiques : l'intelligence avec l'ennemi ou l'indépendance même si cela doit le conduire au silence¹³. La démarche avait obtenu l'approbation de la part du vice-président du Conseil d'Administration au 10 avril 1941 puis par Vichy les 19-20 mars, les cotisations -environ 391 000 francs- étaient déjà prévues. Mais le 14 mai 1941, sans savoir qui précisément ni la chaîne de commandement, l'Ambassade d'Allemagne pose son *veto* et interdit le transfert. Faute de moyens et d'une situation limitée¹⁴, Weiss tente de protester mais sans résultat, il réussit néanmoins à maintenir un contact avec la SdN, le BIT ainsi que les Bureaux internationaux de la propriété intellectuelle grâce à divers voyages clandestins en Suisse¹⁵. Weiss réussit ces diverses escales grâce à sa proximité avec la frontière car il possède

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* et AG.01.IICI.A.I.19b.

³ Un premier de 254 000 francs pour le premier trimestre 1941, 137 123 francs pour le second. *Ibid.*

⁴ Cette information est issue d'un échange entre Lorotte et Sirks après-guerre. AG.01.IICI.A.I.77.

⁵ AG.01.IICI.A.I.19.b.

⁶ Foundoukidis reste certes intégré à l'Institut, mais il n'est pas un membre à part entière, ne reste plus que le Hongrois Lajti comme personnel non français.

⁷ Cette lettre est envoyée jointe à Jacques Billiet au sein du ministre de la justice et de l'information, ancien camarade de Mayoux qui lui envoie le document pour redorer le blason de l'Institut après-guerre au 2 mai 1946.

⁸ Voir *infra*. Ce dernier s'est alors arrangé pour s'intégrer au sein de l'administration vichyste.

⁹ Bien que mimique, le statut de ce dernier est important : il n'est pas compris comme au sein de l'Institut, mais au sein de l'appareil d'État pour contrôler les comptes.

¹⁰ AG.01.IICI.A.I.64.1.

¹¹ Soit : licencier et prévoir les indemnités ; préparer et exécuter le contrôle strict des dépenses ; permettre la protection du bâtiment et des locaux de nouveaux revenus dans le giron de l'Institut dont les archives sont à nouveau présentes dans l'aile parisienne, du moins ce qu'il en reste. L'assainissement des finances -soit le licenciement de 24 agents- est exécuté comme le démontre un échange entre Montenach et Weiss dans lequel on apprend que les subventions de la Fondation Rockefeller furent retirées, mais aussi que seul Ristorcelli réussit à accéder aux locaux de l'IICI. *Ibid.*

¹² *Ibid.* Dans la gestion salariale, une distinction importante est placée.

¹³ Aide-mémoire associé à différentes lettres datant de 1940-1941. AG.01.IICI.L/3/12.

¹⁴ Voir *supra* sur la réaction de Lajti des propositions de Weiss critiquant l'invaksemblance juridique de ses propositions qui, aux vues des récentes expériences juridiques qu'a subi l'Institut, donne à cette remarque un semblant d'ironie si la situation n'était pas tragique.

¹⁵ AG.01.IICI.A.I.64.1.

un pied à terre en Haute-Savoie¹ malgré la faiblesse de ses moyens et la maladie². Son attachement à tenter de préserver l’Institut nous souligne aussi que face aux suspicions allemandes, tout soutien politique de la part de Vichy s’évanouit et les efforts des réseaux de l’OCI de Suisse ou d’Herriot n’y changent rien. Notons enfin que la nature de Vichy a changé, avec une collaboration étatique profondément ancrée dans ce dernier.

Enfin, l’Institut entre dans son dernier segment durant la guerre, celui de la gestion mobilière et comptable. Cette situation est alors révélatrice de ce qu’il advient d’un Institut coupé des moyens et des soutiens de tous ses réseaux mais aussi de la vie des derniers membres. Le maître mot est alors le suivant : garder les meubles. Paul Tisseau³ est demandé pour contrôler les dépenses et créer un fonds spécial destiné au versement des différentes sommes aux anciens membres de l’Institut⁴. Les projets montés par certains du Comité et consorts eurent comme impact selon Arnal et Weiss aventure de rendre suspect ce dernier aux yeux des Allemands⁵. Lajti eut le souhait de dénoncer la situation en affirmant le statut de l’Institut garanti par l’Acte international de 1938 envers Arnal, que ce dernier accepta sans pour autant pouvoir changer la situation. Face à l’impossibilité de poursuivre financièrement la situation, Arnal prit la décision de nommer deux fonctionnaires afin de gérer ce qui peut l’être après le licenciement de la quasi-totalité de l’Institut. Cette décision eut néanmoins le mérite de « sauvé cette continuité » juridique malgré les houleuses étapes passées depuis mars 1940⁶. Weiss et Tisseau, choisis par le gouvernement de Vichy, ont comme responsabilité de maintenir l’Institut dans un fonctionnement minimal ce qui ne gêne pas l’occupant allemand. Ainsi « nous faisons donc acte de présence, tenons en état le bâtiment, les archives et les collections, veillons à ce que nos locaux ne soient pas pris par d’autres administrations, en un mot, nous essayons de conserver fidèlement le patrimoine de l’Institut en attendant le jour où nous pourrons le remettre dans les mains de sa direction légalement nommée »⁷. Ainsi, la situation même du personnel relève la précarité de l’Institut à partir de 1941. Ainsi, à partir de mars 1941, la mission, en accord avec Montenach, charge Weiss de l’exécution de trois mesures⁸ : les mesures administratives (soit le règlement des licenciements) ; les mesures financières (soit la recherche de financements et la veille de ceux-ci) et les mesures conservatoires (la protection de leurs locaux, du matériel et des archives), le tout étant surveillé par Charles Saint à Vichy⁹. Le statut international de l’Institut, réduit à deux fonctionnaires, ne tient que grâce à la cogestion d’un Français et d’un Hongrois¹⁰. Ne reste plus qu’une seule tâche officielle à maintenir : veiller sur les comptes et les locaux. Pour cette dernière, le peu de fonctionnaires peine toujours, même après 1941, à accéder aux locaux¹¹. Pour ce qui est des comptes, après l’assainissement financier de 1941 et le retrait des subventions de la fondation Rockefeller, à chaque mois de mai, Tisseau rend son rapport auprès du gouvernement de Vichy via l’intermédiaire de Charles Saint sur la bonne gestion faite par Guist’Hau nommé contrôleur financier de l’Institut¹².

¹ *Ibid.*

² Cette action a une importance capitale lors de la Libération où la question de la collaboration avec l’ennemi est avancée. *Ibid.*

³ Le statut de Tisseau est d’ailleurs juridiquement questionnable et relevé à la Libération. AG.01.IICI.A.I.64.1.

⁴ Sommairement, il peut autant s’agir des salaires que de diverses indemnités, des retraites, des assurances maladies, etc. AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁵ Note de Lajti de mars 1943. *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Les propositions émanent de Montenach et Weiss envers le ministère des affaires étrangères de Vichy, elles sont signées par ces deux derniers. AG.01.A.IICI.64.2.

⁹ À noter que, à cause des espoirs de réouverture de l’Institut, l’attitude des fonctionnaires entre 1940-1941 est jugée selon Saint d’une « oisiveté » remarquable. Arrêt en date du 19 mars 1941, Direction Politique C.1572-19 du ministère des affaires étrangères. *Ibid.*

¹⁰ Ces faits sont d’ailleurs mis en avant dans une note de Lajti remontant au 23 octobre 1942 sur la continuité juridique de l’Institut : « Cette continuité est réalisée par le maintien de deux fonctionnaires -Français et Hongrois- symbolisant le caractère international de l’Institution aussi bien que de son existence matérielle et intellectuelle, et, d’autre part, par la remise de la totalité des locaux – avec les installations, les archives, la bibliothèque et les stocks des publications ». AG.01.IICI.A.I.144.1

¹¹ AG.01.A.IICI.64.2.

¹² Ce dernier occupe cette tâche à l’Institut depuis 1926. AG.01.IICI.A.I.144.1 et AG.01.IICI.A.IV.28.74.

Bilan comptable de l'Institut durant l'Occupation (1940-1944) en francs¹

	1940-1941	1941-1942	1942-1943	1943-1944	1944-1945
Recettes	2 472 494,05	400 887,14	345 455,10	388 163,75	431 756,50
Subventions de la France	2 000 000	391 123	318 660	362 000	402 000
Recettes diverses ²	187 301	9 764,14	26 795,10	26 163,75	29 756,50
Dépenses ³	1 563 338,33	1 141 036,70	368 782,89	317 033	342 597

Rapidement, l'année 1940 est marquée par une baisse importante des revenus -844 655,95 francs- liée à l'absence de subventions et à la baisse drastiques des ventes⁴ mais couverts par la chute vertigineuse des dépenses inférieures de plus de 1,7 million de francs⁵. Pour l'année 1941, les recettes reflètent l'état général de l'Institut : elles sont égales à 400 887 francs qui permirent néanmoins à l'Institut de « fonctionner »⁶. Par la suite, l'Institut entre progressivement en sommeil, ce qui s'atteste vis-à-vis de ses budgets. On note aussi la brusque réduction des effectifs à partir de 1941 sur les dépenses de l'IICI. Quelques factures sont payées par les recettes des comptes hors budgets -donc les comptes en devises étrangères venant par exemple de la Fondation Rockefeller-, ils sont aussi utilisés pour couvrir certains frais⁷ ainsi que le règlement de certains salaires des fonctionnaires supérieurs⁸. Enfin, certaines recettes sont issues de la vente d'ouvrages, de la vente de papier et de matériel et de quelques reliquats. Juste avant la Libération, le reliquat des années d'occupation et les recettes des comptes spéciaux représentent 229 526,71 francs⁹. Ainsi, cette situation financière trahit la précarité de l'Institut, de l'absence totale de soutien financier de Vichy mais aussi un reliquat important aux frais du gouvernement français. Enfin, et bien que normalement proscrit, les comptes spéciaux furent mis à contribution pour couvrir certains frais.

On note du moins dans cette période, quelques soubresauts très légers qui trahissent la faiblesse d'influence de l'Institut devant des instances gouvernementales plus établies et influentes, mais aussi des regards auxquelles il est soumis par Vichy. D'abord, Ristorcelli demande au gouvernement français des territoires occupés un visa pour Angèle Fallot, ancienne de l'IICI, Française de naissance, mais devenue Suisse depuis son mariage pour qu'elle puisse circuler librement au nom de l'IICI¹⁰. Ainsi, fin 1942 la liste des fonctionnaires restant à l'Institut dans un échange entre Ristorcelli et Charles Saint¹¹ : Mr Etienne Lajti secrétaire (Hongrois) ; Mr Paul Ristorcelli chef des services administratifs ; Mlle Madeleine Farre dactylographe (Française) ; Mr André Labattut concierge (Français). Ne reste qu'en contrat, mais sans assignement, Jacques Hickel rédacteur principal à Cheney¹². Mais malgré cette situation de veille, l'Institut connaît un dernier rebondissement, entre mai 1943 et la libération de Paris qui souligne cette faible assise politique à Vichy. L'Institut est en conflit administratif avec le Conseiller d'état et secrétaire général des Beaux-Arts. En somme, pour d'obscures raisons remontant aux années 1920, l'Institut n'a jamais pu jouir de l'ensemble des locaux promis par le gouvernement français. Le Secrétaire général des Beaux-Arts réclame dès mars 1943 que ces derniers veulent obtenir la garde des archives et de la bibliothèque de l'OIM entreposées à l'Institut¹³. Ces demandes sont motivées car l'OIM compte obtenir son indépendance de l'Institut. Saint, ainsi qu'Arnal, sont partisans du fait de garder l'Institut intacte et qu'il n'est pas question

¹ Tableau mis en forme par l'auteur du rapport produit après la Libération. AG.01.IICI.C.A.-3.

² Il s'agit de la vente des publications, de remboursements divers, de contributions annulées à des frais de publications des conférences, d'intérêts des capitaux placés, voire de la vente de vieux documents. AG.01.IICI.C.A.-3.

³ Pêlemèle, nous avons des frais de tous types : des frais fixes (salaires, cotisations) et des affaires courantes, mais aussi de factures diverses (imprimeurs, maintenance des chauffages, etc.). *Ibid.*

⁴ Les recettes s'élèvent à 2 472 494,05 francs. Rapport rendu par Mr Tisseau devant le Conseil d'Administration après-guerre. AG.01.IICI.C.A.-3.

⁵ Les dépenses pour l'année 1940 étaient prévues pour 3 317 150 francs, elles ne furent, aux vus des évènements, que de 1 563 338,33 dont une partie non négligeable en frais de personnel. *Ibid.*

⁶ Même dans cette situation, la subvention française -qui a été modifiée en dépit des principes juridictionnels actés en 1924- est la plus élevée avec 391 123 francs.

⁷ Succinctement, ces fonds sont bloqués dès l'armistice et ne sont rendus accessibles qu'en 1946 après de longues et éprouvantes estocades. Fin 1946, ces derniers sont à nouveau bloqués et ce jusqu'en 1956. *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ La chose est d'ailleurs acceptée au 16 juin 1942. AG.01.IICI.A.I.144.1.

¹¹ Rapidement, ce dernier sert d'intermédiaire entre l'Institut et le gouvernement français durant l'occupation.

¹² Ce dernier a, au cours de la période de Vichy, tenté d'entrer au service de l'État Français. *Ibid.*

¹³ La situation de la place de l'OIM est détaillée plus bas. Échange entre Ristorcelli et Saint le 23 mars 1943.

que les Beaux-Arts obtiennent une partie des locaux de l’Institut¹. Lajti, aidé par Tisseau, rédige une note mi-1942 envoyée à divers émissaires afin de plaider la cause de l’Institut. Cette note permet alors de saisir la situation juridique de l’Institut mais aussi la défense établie pour sauvegarder au mieux son intégrité. Il avance dans cette dernière les arguments juridiques et particulièrement la loi du 6 août 1925 confiant à l’IICI une fonction autonome et une personnalité juridique et que les locaux sont sous un statut juridique particulier² mais aussi par l’accord de Wiesbaden. Qu’il résulterait, si les locaux étaient donnés aux Beaux-Arts, d’une rupture juridique du premier contrat entre la SdN et la France -qui, en 1942 ne veut plus dire grand-chose- mais surtout une rupture avec les autorités occupantes. Ainsi, tout déménagement de l’Institut nécessite l’accord de la SdN ainsi que celui de l’Allemagne. Il est aussi rappelé la continuité juridique de l’Institut : « Cette continuité est réalisée par le maintien de deux fonctionnaires -Français et Hongrois- symbolisant le caractère international de l’Institution aussi bien que de son existence matérielle et intellectuelle, et, d’autre part, par la remise de la totalité des locaux – avec les installations, les archives, la bibliothèque et les stocks des publications »³. En dernier lieu, il en vient à invoquer l’Acte de 1938 et que tout mouvement de l’Institut ne ferait que nuire à l’édifice dans une situation précaire⁴. Au 3 juin 1944, Lajti doit à nouveau défendre les locaux face à la demande d’Arnal de prendre qu’une partie des locaux prévus, en jugeant que ceci serait un non-respect flagrant que « même [...] l’occupant » a respecté. Malgré les lettres, le 19 juillet 1944 -alors que le débarquement a lieu un mois auparavant-, Mr Rochat, secrétaire général des affaires étrangères, avertit Ristorcelli et Lajti qu’il a été attribué aux Beaux-Arts une partie de l’IICI jusqu’à la reprise d’activité⁵. En plus des arguments cités plus hauts, Ristorcelli et Lajti avancent l’avenir de l’Institut aux connotations diplomatiques et politiques à peine cachées dans une situation où la Libération s’approche :

« L’Institut [...] sera placé après cette guerre devant un programme d’activité grandiose. Le monde intellectuel, réduit au silence pendant les hostilités, réclamera à nouveau la place qui lui revient dans la direction des destinées nationales, il cherchera à unir les forces vives de l’esprit pour essayer de reconstruire l’édifice ébranlé de la civilisation. L’Institut international, avec ses méthodes et instruments de travail, avec le réseau international de ses collaborateurs, sera là pour remplir la mission qui lui a été reconnue par la Conférence internationale [...] il est cependant possible que la grandeur d’une tache pareille avec le prestige qui s’y attache, éveille les ambitions d’autres pays qui auront peut-être l’avantage de sortir de la présente guerre avec une conscience nationale exaltée. Nous ne voulons pas attribuer trop d’importance aux projets ambitieux qui surgissent d’ores et déjà au sujet d’une organisation d’après-guerre de la coopération intellectuelle : ils se modifieront avec l’atmosphère. Cependant il nous paraît certain que si la coopération intellectuelle veut garder -comme c’est son véritable intérêt- Paris pour siège, il ne faut pas fournir de prétexte à ceux qui voudraient affirmer qu’une institution internationale n’est pas suffisamment garantie par la protection française. Il nous semble que si la France continuait, pendant le temps relativement réduit qui nous sépare encore de la cessation des hostilités, à assurer à l’Institut international la même protection que d’autres pays garantissant aux institutions internationales placées sur le territoire »⁶.

Grâce aux diverses correspondances, nous apprenons qu’Arnal réussit à faire reculer la situation. Mais moins d’un mois plus tard, dans un échange entre Laval -de retour au pouvoir depuis- et le Comité intérieur, les vœux de Georges Hilaire (secrétaire général des Beaux-arts et ami de Laval) ont été accepté et que les travaux pour aménager les locaux sont prévus pour le 31 juillet⁷. Le 4 août, Hilaire justifie la prise des locaux par divers besoins⁸. Comme l’a expliqué Renoliet, la seule chose qui arrêtera cette refonte, ce n’est ni les arguments des membres de l’IICI, ni les pressions des quelques soutiens à l’IICI au ministère des affaires étrangères, mais bien l’arrivée et la libération de Paris par les troupes du général Leclerc et le départ plutôt hâté de ses divers instigateurs : Hilaire et Laval de la capitale⁹. Ainsi, même pour ce qui est de garantir ses locaux, l’IICI n’arrive pas à faire entendre sa voix, malgré la volonté de Lajti et d’Arnal et les quelques

¹ *Ibid.* et lettre entre Lajti et Charles Saint l’informe des échanges qu’il a eus avec Arnal au 3 juin 1944.

² « Les terrains, bâtiments et objets mobiliers mis à la disposition de l’Institut par le gouvernement demeurant la propriété de l’Etat, mais les objets, archives, collections de documents, bibliothèques ainsi que toute propriété acquise par l’institut au cours de son fonctionnement restent propriété de la Société des Nations ». Note de Tisseau jointe par Saint le 15 octobre 1942. *Ibid.*

³ Seconde note produite par Etienne Lajti le 23 octobre 1942. *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Lettre du 19 juillet 1944. *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Lettre du 8 août 1944 venant du Comité intérieur -sûrement Lajti- à Pierre Laval. *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée..., op. cit.*, pp. 160-165.

réseaux restants. Néanmoins, et comme le démontre cette histoire, Arnal, se montre plus sensible à l'avenir de l'Institut -qu'il a tout de même protégé par le maintien de son statut juridique- que d'autres comme Rochat. Cette posture tenue depuis 1941, démontre que ce dernier souhaite un Institut réduit à l'indigence et au silence -voire à la collaboration- plutôt que disparu et préfère attendre des jours meilleurs. Il en va de même pour Ristorcelli ou Lajti, qui espèrent faire entendre à Vichy le fait que « l'Institut n'a pas été fondé pour servir simplement la propagande culturelle française »¹. Que la France « a obéi à un souci moins égoïste et qui répondait aux obligations morales auxquelles un grand pays avec les traditions et réalisations culturelles de son rang ne pouvait pas se soustraire » et que « l'avenir de l'institution même nous préoccupe bien plus en ce moment que nos difficultés voire misères personnelles. Nous espérons que notre cri d'alarme n'arrive pas trop tard : la France ne peut pas démissionner dans un domaine où elle a acquis de sérieux priviléges »². Ainsi, le maintien de l'intégrité de l'Institut dans sa totalité n'est permis que par quelques individus durant la période 1940-1944 et par quelques moments bien négociés et même au mépris de certains membres de l'Institut. En somme, Weiss et surtout Foundoukidis souhaitent détacher l'OIM de l'Institut en mars 1942 pour la zone libre³. Lajti, ferment opposé à ce détachement, argumente principalement sur l'action déloyale et l'absence de cadre juridique d'abord mais surtout sur le risque de dislocation de l'Institut⁴. En octobre, Foundoukidis obtient gain de cause et quelques fonds venant du ministère de l'éducation nationale préparant, sous l'aide des Beaux-Arts, l'aménagement des locaux pour les Beaux-Arts ce qui provoque ensuite la séquence vue précédemment. Ainsi, Foundoukidis privilégie l'OIM, quitte à négliger le statut de l'IICI ce qui témoigne des tensions à Vichy, mais aussi au sein de ce qu'il reste de l'IICI.

Dès lors, de 1940 à 1944, l'Institut est maintenu entier par une frange particulière autant au sein de ce dernier qu'à Vichy, ce qui ne signifie pas pour autant que ce dernier soit dans une situation enviable. Il a été, comme nous l'avons avancé, réduit au silence le plus complet, ces rapports avec Vichy sont loin d'être enviables et les liens entre les fonctionnaires sont loin d'être plaisants sur tous les tableaux. Néanmoins, et comme le cas des locaux le démontre, le respect autant par Vichy que par Berlin des statuts juridiques est hautement fallacieux, il est au mieux ignorant de ce dernier, au pire en complète violation de ces derniers. Qu'il s'agisse de ses locaux, de son personnel comme en témoigne le versement d'émolument sur deux fonctionnaires « présumés de race juive, pour la période du 1^{er} octobre 1940 »⁵ ou encore de l'immunité fiscale de ces derniers⁶. Le personnel de l'Institut rencontre à plusieurs reprises et sur des sujets divers de nombreuses difficultés avec les autorités politiques. Ainsi, « si l'Institut préserve ainsi ses locaux, ses archives, quelque chose de son existence matérielle, il va de soi qu'en même temps il se condamne au silence, à l'inactivité, à l'impuissance »⁷. Cet épisode est aussi révélateur sur deux faits. L'Institut, coupé de ces réseaux, s'avère être extrêmement faible ce qui, couplé à son anémie de forces vives, conduisent à un affaiblissement de plus en plus palpable de la situation. D'une négociation pour le retour de l'IICI, l'on arrive à une négociation pour protéger les locaux. Ensuite, il est révélateur du peu de considération de ce dernier pour l'Allemagne nazie passé 1940, mais aussi de Vichy qui, à l'exception de quelques membres, empêche tout mouvement de ce dernier pour ne pas détériorer les relations Vichy-Berlin, voire même pour donner raison à des luttes intestines. Sans même compter que malgré les nombreux changements liés aux rivalités à Vichy, aucune ne semble se porter au secours de l'Institut. Enfin, l'Institut n'a plus réellement de réseaux, le monde politique n'est pas favorable, les réseaux universitaires et associatifs sont réduits par la guerre à minima au silence, les réseaux de la SdN sont inexistant ou trop faibles pour tenter de sauvegarder l'IICI. Ainsi, à la fin de la guerre, l'image de l'Institut est profondément attaquée par rapport à son histoire. De lieu réflexif pour promouvoir la sécurité collective, elle fut l'objet d'intérêts purement nationalistes. Toutefois, et malgré la léthargie de l'Institut, il reste tout un personnel et de nombreuses aspirations tout autour du monde qui, à des échelles différentes, tentent de rapatrier, voire transcender l'OCI.

C. L'Amérique Latine : l'espoir de déménager l'Institut loin de l'Europe

Pendant la guerre, dans deux localités différentes et selon des modalités et des résultats tout aussi différents, des hommes politiques, intellectuels, diplomates, tentent de poursuivre l'œuvre menée depuis plus de vingt

¹ Échange entre Lajti et Arnal. AG.01.IICI.A.I.144.1.

² *Ibid.*

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 160-165.

⁴ *Ibid.*

⁵ Échange entre Ristorcelli et le Commissariat aux questions juives le 13 octobre 1941 sur la protection juridique et diplomatique et particulièrement sur l'immunité fiscale et diplomatique de ses fonctionnaires. AG.01.IICI.A.I.144.25.

⁶ *Ibid.* et un échange entre Lajti et Chartier le 6 décembre 1943. AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁷ Mots de Jean-Jacques Mayoux devant le Conseil d'Administration le 25 octobre 1945. AG.01.IICI.C.A.-2.

ans -si ce n'est plus- en faisant le plus possible pour maintenir cette coopération vivante. L'Institut étant condamné à l'indigence, il nous reste néanmoins sur le vieux continent sa maison mère, la CICI. Toutefois, bien que la Suisse ne soit pas envahie et occupée comme a pu le vivre l'IICI, la CICI est figée dans l'impossibilité physique, financière et humaine de ses membres empêchant alors de tenir séance. L'invasion de la Pologne à la guerre ouverte entre troupes franco-britanniques et les forces germano-italiennes provoquent une crise assez importante à Genève et ses alentours. Néanmoins, la crise extérieure¹ -bien que désastreuse- est sans commune mesure comparé à la crise interne qui anime les locaux de la SdN. Conscient des impératifs imposés par la guerre, Avenol -Secrétaire général- décide de réduire significativement le fonctionnement de la SdN, soit environ 33% du budget 1940² et garantit à Berne la neutralité de la SdN envers un pays neutre dans les conflits européens³ même si son intervention en faveur de la Finlande vient nuancer ce postulat⁴. Même au ralenti, les fonctionnaires genevois souhaitent poursuivre l'action de la SdN mais l'évolution du conflit rend caduc cet espoir. La défaite française sur le plan militaire puis politique provoque deux importants changements : le mouvement accru d'hommes et d'institutions en dehors de l'Europe et une crise interne sans précédent. Vichy -et son maréchal- n'étant pas les plus grands admirateurs de l'œuvre genevoise, il est d'abord décidé de faire son possible pour rapatrier les archives de la SdN en France⁵. À Genève, l'ambiance est morbide et délétère, une vague de démissions sans précédent survient entre juin 1939 et mai 1940 ce qui entraîne une profonde restructuration. Il ne reste plus qu'au cœur du Secrétariat trois hommes⁶ et les bâtiments brillent par le silence qu'il règne, moins de 16% de 1939 -108 fonctionnaires- de l'effectif répond présent l'année suivante⁷. Entre l'échec de la réforme Bruce et la situation globale, l'ambiance générale du Secrétariat et l'attitude du Secrétaire général, les relations deviennent de plus en plus acides. Avenol, touché par divers éléments⁸ couplé à un attrait pour le nouveau régime français, contacte le 4 juillet Paul Baudoin -ministre des affaires étrangères de Vichy- et lui propose, sous demande unique de Vichy, la possibilité de sa démission de son poste de secrétaire si et seulement si Vichy le souhaitait. Baudoin lui informe au 13 juillet qu'il serait opportun de démissionner de son poste, ce qui est effectif le 25 juillet⁹. Avenol espérait par ce geste réduire les tensions entre fonctionnaires, mais sa démission ne fait que souffler sur les braises. Voulant apaiser le cadre genevois, Avenol tombe clairement de Charybde en Scylla. C'est dans une confusion palpable qu'Avenol laisse sa charge à Séan Laster qui prends sa fonction, sans réel entrain, et se place à la tête d'une SdN bien solitaire¹⁰. Dès lors, la CICI ne peut être envisagée comme une instance viable pour poursuivre la coopération intellectuelle, sa maison mère étant au pinacle d'une crise morale et institutionnelle.

Toutefois, derrière la profonde glaciation de la SdN, certaines parties de l'organisme genevois furent néanmoins transférées afin qu'ils poursuivent leurs offices. Ce transfert, permis par les financements et l'appui important de l'Université de Princeton ainsi que de la fondation Rockefeller, accueille une partie des sections de la SdN dont *l'Institute of Advanced Studies*. Ce transfert eu lieu après que Avenol -toujours en poste-

¹ Sur la montée en puissance des crises extérieures de 1937 en Asie puis 1938-1939 en Europe, voir Michel MARBEAU, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946...*, op. cit., pp. 226-299.

² La situation financière même de l'OCI est assez préoccupante et connaît plusieurs importantes restructurations après la première importante réduction survenue en 1938. Voir R/3980/5B/32775/585 pour le budget de 1939, R/3980/5B/37291/585 pour le budget 1940.

³ Michel MARBEAU, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946...*, op. cit., p.225.

⁴ *Ibid.*, pp. 226-227.

⁵ *Ibid.*, pp. 228-229.

⁶ Le Français Joseph Avenol, secrétaire général depuis 1933 ; l'Irlandais Séan Laster vice-secrétaire et le Grec Thanassis Aghidès. *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Michel Marbeau avance entre autre le désarroi moral, l'échec de la réforme Bruce mais aussi la tragédie de Mers el Kébir. Succinctement, il s'agit d'une bataille navale entre la *Royal Navy* et la Marine française qui avait quitté la métropole pour le port algérien. Craignant que la flotte française -alors clairement opérationnelle, puissante et récente- ne se retourne contre elle, Londres intervient pour qu'elle ne passe aux mains des Allemands ou de Vichy et lance l'opération *Catapult* (juillet-août) qui vise à, dans le pire des cas, neutraliser les navires au mouillage. Après d'âpres négociations et ignorant l'ordre secret de saboter les navires plutôt que de servir l'ennemi, la *Royal* fait feu sur les navires français alors qu'ils avaient navigués ensemble quelques mois auparavant. Cette attaque a un écho en France important car elle cause la mort de plus d'un millier de marins français. Sur le sujet, Craig L. SYMONDS, *Histoire navale de la Seconde Guerre mondiale*, traduit par John-Frédéric HEL GUEDJ, Paris, Perrin, 2023, pp. 114-122.

⁹ Sans entrer dans le détail, le flou de la situation est plus qu'artistique, Avenol ne souhaitait pas démissionner et cette dernière ne serait effective qu'à l'arrivée d'un nouveau secrétaire. Michel MARBEAU, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946...*, op. cit., pp. 230-231.

¹⁰ Lors de sa prise de fonction, Lester s'adresse aux 49 gouvernements des États-membres du Pacte, 13 gouvernements l'encouragent et l'appuient pour préserver les activités. *Ibid.*

soit soumis à une rude pression. De même, les services techniques soient les services économiques et financiers du Secrétariat sont déménagés en dehors d'Europe le 15 juin pour l'Amérique¹. En février 1941, c'est au tour du comité central de l'opium et son organe de contrôle de quitter Genève pour Washington avec une majeure partie de son personnel. La trésorerie même de la SdN quitte la Suisse pour Londres dans le courant de l'année. Bien que bénéfice pour les instances spécialisées, la répercussion pour la SdN est l'affaiblissement général de l'organisation centrale par le besoin de devoir se référer à un réseau puissant, mais officieux. Cet affaiblissement est néanmoins un mal plus ancien car avec l'influence des réseaux étasuniens et philanthropiques, le revers de la médaille tout au long des années 1920 est d'affaiblir les organes centraux au profil des organes techniques, participant indirectement au discrédit après-guerre de la SdN². Ce départ vers les États-Unis est l'œuvre sous-marine de plus de vingt ans d'implication des réseaux étasuniens internationalistes dont cette opération n'est que son prolongement et son aboutissement le plus remarquable. Afin de saisir cette implication, il nous faut revenir sur l'action particulièrement importante et significative de Arthur Sweetser (1888-1968) qui, après s'être entrevu à de nombreuses reprises auprès d'Harold Dodds (1889-1980) -directeur de l'*Institute*-, Carl Tenbroek -directeur du *Rockefeller institute for medical research*- et Frank Aydelotte (1890-1956) en mai 1940, ainsi que Cordell Hull via l'intermédiaire d'Henri Grady (1882-1957)³, permet ces importantes opérations. Hull, opposé pour des raisons politiques à rapatrier l'entièreté de la SdN, lui offre tout de même la possibilité de déplacer certaines sections techniques. Le transfert, effectué non sans mal et grâce à l'intermédiaire d'Henry Grady⁴, témoigne de l'investissement des organisations philanthropiques comme le fait que l'entièreté des frais de fonctionnement de l'Université de Princeton, de 1940 à 1946 (260 000 \$), soient couverts par la fondation Rockefeller tout en offrant au passage des conditions nettement meilleures pour ses fonctionnaires⁵. On retrouve, pour le comité de l'Opium en 1941, le souhait catégorique de Hull que ce dernier soit strictement séparé de la SdN comme condition pour avaliser son déménagement⁶. Enfin, le déménagement le plus connu ne concerne pas directement la SdN, mais une organisation proche d'elle -autant dans certaines missions que géographiquement- : l'Organisation Internationale du Travail. Succinctement, le détachement puis le déménagement pur et simple de cette dernière à Montréal tient en deux faits : sa politique d'autonomie menée par l'OIT depuis les années 1930 et surtout l'intérêt étasunien sur l'Organisation⁷. Les États-Unis rejoignent officiellement l'Organisation en 1934 dans la perspective du *New Deal* de Théodore Roosevelt. Ce dernier, souhaitant conserver les avantages offerts pour l'Organisation, soutient l'évacuation de l'entièreté de l'OIT d'Europe pour le Canada pendant sept ans⁸. Dès lors, nous assistons à l'une des manifestations les plus importantes de la part des réseaux philanthropiques étasuniens qui, ne souhaitant pas faire une croix sur des organisations dans lesquelles ces dernières se sont investies depuis les années 1920, couplé à la qualité de leurs productions et l'adéquation qu'il existe entre leurs préoccupations et ces réalisations, accroissent leurs actions auprès des autorités politiques pour sauvegarder certaines avancées en les faisant quitter l'Europe pour le territoire américain. Cette arrivée permet enfin aux réseaux philanthropiques d'accroître leur influence qui, en échange de certaines concessions, obtiennent l'aval du pouvoir politique pour déménager certaines instances techniques, spécialisées et apolitiques de la SdN. Enfin, nous assistons à la mue finale des États-Unis comme d'une superpuissance. Le wilsonisme d'après-guerre ne fut pas tant victime de l'isolationnisme, que du rejet du principe de démocratie directe prônée par ce dernier, ce choix étant antinomique avec les aspirations de superpuissance nourris aux États-Unis si ces derniers ne sont pas à sa tête⁹. Dès lors, l'action de déplacer les instances genevoises jugées les

¹ *Ibid.*, p. 229.

² Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 379-381.

³ Sweetser et Grady se connaissent depuis 1937 au sein du Comité économique de la SdN. Grady est nommé Secrétaire d'État-adjoint en août 1939. Soit la position clé pour permettre les négociations. *Ibid.*, pp. 341-343.

⁴ Lui aussi présent au sein du Conseil économique depuis 1937, il est aussi *Chief de la Division of trade agreements* du Département d'État. *Ibid.*, p. 343.

⁵ À titre de comparaison, cette dernière avait pour l'année 1939 versés 33 000 \$ pour la CPHEI fournis. AG.01.IICI.A.II.28.

⁶ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 345-346.

⁷ Le sujet étant vaste, voir Viet LESPINET-MORET (dir.), *L'organisation internationale du travail. Origines, Développement, avenir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, pp. 100-120. En plus ancien mais toujours pertinent sur certains points, Victor-Yves GHEBALI, *Organisation internationale et Guerre mondiale, le cas de la SDN et de l'OIT pendant la 2e Guerre mondiale*, Thèse de doctorat au sein du Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, Grenoble, Université de Grenoble, 1975. Sur le déménagement et l'Installation de l'OIT au Canada, Chapitre V « l'exil de l'OIT au Canada », dans Olga HIDALGO-WEBER et Bernard LESCAZE (dirs.), *100 ans de multilatéralisme à Genève. De la SdN à l'ONU*, Genève, Editions Hurter, 2020.

⁸ *Ibid.*

⁹ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 381-382.

plus précieuses est le dernier geste amenant au discrédit de la SdN, tout en témoignant du changement de paradigme diplomatique d'à la fois soutenir l'élaboration d'un nouveau cadre multilatéral -l'ONU- tout en s'accordant la possibilité de l'outre-passer s'il venait gêner ses désirs¹. Ainsi, l'entre-deux-guerres est surtout l'affrontement plus ou moins direct entre une superpuissance -suivi des puissances européennes néanmoins affaiblies par la guerre- et de l'autre un pouvoir supranational (la SdN). Ainsi, la mue diplomatique de l'entre-deux-guerres est plus l'affirmation d'une superpuissance face à un système supranational, dont seul ce dernier s'affirme tout en conduisant le système supranational à l'échec.

Cependant, qu'en est-il de l'OCI, ou au moins de l'Institut auquel les réseaux philanthropiques étasuniens ont porté un regard extrêmement soutenu autant dans ses participations que dans ses financements ? Serait-il possible que l'OCI, où certains organes spécialisés comme la CPHEI, voire l'Institut, connaissent le même destin que l'OIT ? Par soutien, il faut saisir que les États-Unis, comme l'Amérique latine, se sont profondément enracinés dans l'Institut parisien par de multiples aspects et dans divers sujets². Mais quel bilan en tire les États-Unis ? D'abord, prenons la section dans laquelle les réseaux philanthropiques ont sans doute le plus investi. La CPHEI s'était réunie quelques jours avant la déclaration de guerre, dernier moment avant la progressive déconfiture générale, témoignant du soutien jusqu'au bout des organisations philanthropiques. En dépit de ce soutien et de la mainmise acquise à partir de 1937, la Fondation est majoritairement négative sur l'œuvre de la CPHEI, elle critique principalement le fait que les comités nationaux ne sont pas composés d'économistes universitaires conduisant à l'incapacité de produire une analyse pertinente. Les membres américains du Comité sont quant à eux peu enclins à poursuivre une collaboration avec une organisation perçue « comme peu compétente scientifiquement et incapable de produire une expertise valable sur la situation économique internationale »³. L'écart se creuse par le changement du rapporteur général John Bell Condliffe pour Pitman Potter, bien plus porté sur la question de la gouvernance mondiale plutôt qu'aux questions économiques⁴. De surcroît, l'opinion générale sur l'Institut est limpide et peut être résumée en deux points qui sont irréconciliables selon eux : l'Institut n'est qu'un vecteur, une courroie différente mais dont la finalité est et restera de permettre à l'influence et la diplomatie culturelle française de se poursuivre. Ce premier point est certes réducteur vis-à-vis de la réalité des productions de l'IICI, mais il n'est pas étranger à plusieurs points que nous avons évoqués plus tôt⁵. Le second est synthétisé comme tel : « vouloir constituer un ministère de la culture mondiale impulsant de multiples projets sans pouvoir les financiers, au lieu de se concentrer sur quelques domaines précis afin de produire une expertise débouchant sur des solutions concrètes »⁶. On retrouve alors l'opposition claire entre l'aspiration d'une superpuissance et de l'autre un système supranational pouvant atteindre ses objectifs, comme par exemple son influence en Amérique latine. Certes, et surtout dans sa jeunesse, l'Institut eut à cœur de lancer de très -trop- nombreux projets sans avoir l'assise humaine et financière pour l'assurer, mais il a, et ce de plus en plus au cours des années 1930, acquis une forme de maturité sur la question en gagnant en efficacité⁷. Ensuite, il y a bien sûr des intérêts plus diplomatiques et géopolitiques. La diplomatie culturelle française, perçue à travers l'Institut à tort ou à raison, n'est pas vue d'un bon œil et limiter l'IICI revient *ipso facto* selon les Étasuniens à réduire l'influence française et sa diplomatie culturelle. L'un des secteurs les plus limpides sur ce souhait est en Amérique latine, dans laquelle plusieurs pays jouent à un jeu d'équilibriste entre influence européenne via par exemple l'IICI, et de l'autre l'influence étasunienne. Surtout, et bien plus qu'une critique étasunienne, on touche plus à une critique anglo-saxonne partagée à Londres comme à Washington sur l'appréciation de la coopération intellectuelle portée par la France, face à une approche bien plus réaliste portée par les Anglo-saxons critiquant la manie chronique de constituer des « conférences qui

¹ Bien que l'influence des réseaux étasuniens soit un jalon, il convient de ne pas oublier l'agressivité des totalitarismes, mais aussi de l'impuissance des démocraties européennes, et tout particulièrement de la France et de la Grande-Bretagne. Pour ce qui est de l'outrepassement de ces cadres, nous pouvons penser au refus de la Havane (1948) pour le GATT, ou encore plus récemment des interventions au Moyen-Orient dans les années 1990, puis 2000. *Ibid.*

² Pour l'Amérique latine, je ne serais que chaudement recommander sur le cas du Brésil Juliette DUMONT, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946)*, Paris, IHEAL, 2008. Pour ce qui est du rôle étasunien, voir tout particulièrement, Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)...*, *op. cit.*, pp. 381-382, pp. 193-210 sur les États-Unis et la CICI, pp.292-309 sur les États-Unis et l'IICI.

³ Ces mots, rapportés par Ludovic Tournès, sont issus d'un échange entre Jacob Viner -conseiller du Secrétaire au trésor- et Genty Morgenthau Jr. alors le nouveau Directeur de la Social science division de la fondation en juillet 1939 quand est sérieusement étudié la possibilité de déménager la CPHEI. *Ibid.*, p. 347.

⁴ *Ibid.*, pp. 347-348.

⁵ Toutefois, il convient de pondérer cette première critique. *Ibid.*, pp. 348-349.

⁶ *Ibid.*

⁷ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 170-200.

ne mènent nulle part »¹. Il s'agit selon nous d'une différence fondamentale dans l'appréciation même de la coopération. À cela s'ajoute la critique plus générale émise par Shotwell selon laquelle l'IICI a largement recruté des continentaux et peu d'anglo-saxons². À noter néanmoins, et ce de plus en plus après 1936, que l'OCI et la SdN de manière plus large s'approchent, via par exemple la réforme Bruce, vers une technicité de plus en plus accrue et tendent à l'universalité par différents moyens.

Toutefois, ce regard pour le moins sévère n'empêche pas plusieurs tractations entre Bonnet et Fosdick sur le déménagement de la CHPEI de manière analogue à d'autres organes de la SdN mais cette fois-ci appliquée à l'Institut³. Ces tractations se poursuivent jusqu'en 1941 où il est envisagé d'inscrire la Conférence au sein de l'*Institute of Pacific relations* -largement financé par la Fondation. Mais son directeur, Edward Carter, conjointement avec les penseurs de la Fondation, refusent en avril 1941 prétextant que d'un point de vue scientifique, la CPHEI est trop imprégnée de l'Institut et donc inféconde intellectuellement face à la profusion d'organisations présentes sur le sol américain spécialisées, pertinentes d'un point de vue scientifique, et fonctionnels⁴. Ainsi, l'on note que malgré la force présence des réseaux philanthropiques, l'Institut -représenté par Bonnet- perd clairement un pan important de ses réseaux. Dès lors, il n'est pas même pas conservable ne serait-ce que d'envisager de déménager l'Institut alors que l'on assiste à une forme de marché de la part des fondations qui trient le bon grain de l'ivraie pour l'après-guerre⁵. Ainsi, cette vision étasunienne envers l'Institut est autant issue d'une perception bien différente de la coopération intellectuelle plus éloignée de l'idéalisme originel d'un Wilson pour un réalisme plus affirmé, mais aussi à cause d'une forme de concurrence de plus en plus claire au cours des années 1930 autant sur le terrain étasunien, qu'en Amérique latine⁶.

Maintenant la solution étasunienne condamnée après mai 1941, il reste une autre solution, plus proche des assises de l'Institut et moins hostile à ces méthodes : l'Amérique latine. Ainsi, l'espérance est que les réseaux universitaires surtout, mais aussi les réseaux diplomatiques présents en Amérique latine puissent être suffisamment fertiles pour bouturer l'IICI hors d'Europe. Car malgré un intérêt tardif de certains États pour la coopération intellectuelle, ces derniers, comme nous l'avons vu, accentuent leur présence et renforcent *ipso facto* l'aspect extra-européen de l'Institut⁷. Ces accroissements s'attestent par exemple dans les conférences panaméricaines. Ces dernières permettent aussi d'insister sur un autre point : la présence des pays latino-américains s'explique et se comprend en gardant en tête la logique issue du continentalisme mais aussi impérialiste qui anime une frange de la diplomatie étasunienne à travers diverses traditions remontant au XIX^e⁸. Au cours des années 1930, l'on assiste au soutien par la création de CNCI en Amérique latine en réaction avec le projet lancé à la conférence panaméricaine de Montevideo de décembre 1933 dans laquelle les États-Unis tentent clairement d'accroître leur influence dans la région⁹. À partir de 1935, plusieurs dynamiques s'incarnent en Amérique Latine même si elles sont freinées, selon Bonnet, par le manque de moyens et l'influence croissante des États-Unis. Après l'action de Braga, secrétaire de l'Institut, et les souhaits du délégué colombien, un projet « d'Entretiens » est mis en branle faute de lancer un programme plus ambitieux par manque de moyens¹⁰. Malgré l'accroissement de l'influence étasunienne, l'on note néanmoins plusieurs signes encourageants venant d'Amérique latine, en témoigne l'importance donnée à l'Acte International qui se matérialise par la présence en amont puis en aval de ce dernier tout en apportant un net soutien, mais aussi la création de nombreuses CNCI dans plusieurs pays (l'Argentine en 1936, Haïti, la République dominicaine et l'Uruguay en 1937, l'Equateur et le Pérou en 1938 et enfin le Venezuela en

¹ Note de Fosdick le 28 juin 1939. Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, p. 349.

² Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 230-238.

³ Cette possibilité est alors envisagée dans des échanges entre Bonnet, la Dotation Carnegie et la Fondation Rockefeller au début de la guerre. Mais Pittman refuse finalement de faire de la CHPEI une annexe du Comité américain. Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, p. 349.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, pp. 349-351

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 230-238.

⁷ *Ibid.*, pp. 240-262.

⁸ En bref, la logique impulsée et perpétuée de la doctrine Monroe, soit le soin apporté à la non-intervention des puissances européennes sur le continent en contre partie de la non-ingérence étasunienne en Europe. Cette pratique s'accroît avec la politique du *Big Stick*, forme la plus évoluée de l'impérialisme américain. S'en suit la politique de bon-voisinage, impulsé par Roosevelt à partir des années 1930, qui rompt avec cette tradition en réduisant cette influence intérieure. André KASPI, *Les Américains. Tome 1 : Naissance et essor des États-Unis (1607-1945)*, Paris, Points, 2014.

⁹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée*..., *op. cit.*, pp. 230-350.

¹⁰ *Ibid.*

1939)¹. Cet effort provient autant de la délégation argentine lors de la Conférence panaméricaine de Buenos-Aires que de l'Union panaméricaine en mars 1936. L'Institut, toujours en quête de fonds, voit enfin certains pays sud-américains subventionner ce dernier vers 1936-1937. Enfin, on note la présence de Secrétan à la première Conférence des Commissions nationales américaines établie à Santiago en janvier 1939 dans le but de resserrer les liens entre l'OCI et surtout l'IICI vis-à-vis de l'Amérique latine². De plus, l'intérêt pour l'Amérique latine -et les logiques continentalistes- se perpétuent autant à l'Institut qu'à la CICI³. Ainsi, l'implication des pays latino-américains est en dents de scie avec d'un côté de nombreux efforts pour accroître les relations avec l'Institut, et de l'autre peu d'engagements sur de nombreux terrains. Il s'agit aussi pour les gouvernements sud-américains de pondérer l'influence étasunienne par une influence plus européenne. Nous observons surtout deux facteurs importants : le souhait pour l'Institut d'accroître sa posture internationaliste par la présence d'acteurs non européens et de l'autre la possibilité offerte par l'OCI pour les pays latino-américains de sortir de l'influence étasunienne⁴. Car sur le plan géopolitique, les étasuniens, à la suite de la politique de bon voisinage de Roosevelt suivant celle du *big stick*, tolèrent une latitude plus importante, ce qui ne doit pas faire oublier l'impérialisme étasunien, s'accolant parfois à continentalisme majeur⁵.

Néanmoins, c'est bien dans ce dernier espace qu'émerge une alternative au sommeil de l'Institut dans le cadre resserré de la Conférence des Commissions nationales américaines afin de pallier l'absence parisienne. La deuxième réunion, à la Havane, en novembre 1941, permet la confluence d'acteurs et de réseaux assez importants disposés et capables de lancer un tel projet⁶. Souhaitant examiner la question de plus près, plusieurs individus majeurs sont regroupés au sein d'une commission spéciale composée de sept acteurs pour le moins accoutumés de la coopération prônée par l'Institut : Miguel Ozorio de Almeida (Brésil), Victor Lascano (Argentine), Julian Nogueira (Uruguay)⁷, Alfonso Reyes (Mexique), James T. Shotwell (États-Unis), Cosme de la Torriente (Cuba) et Francisco Walter Kinares (Chili)⁸. Ces derniers sont assistés par quatre conseillers techniques qui sont la matérialisation supplémentaire d'un lien entre l'Institut et cette possible nouvelle forme : Henri Bonnet, Mariano Brull (Cuba), Antonio Casto Leal (Mexique), Malcom Davis (États-Unis) et Herminio Rodrigues (Cuba)⁹. On note d'abord que plusieurs d'entre eux sont directement issus des diverses CNCI ou de l'OCI de manière plus générale comme Shotwell -présent au sein du Conseil exécutif de l'OCI- ou Almeida, mais aussi qu'Henri Bonnet, maintenant en Amérique depuis plus d'une année. De même, et ce tout au long de cette aventure, la Rockefeller, et surtout la Carnegie, ne sont pas aux abonnés absents et suivent l'ensemble du processus, ce qui témoigne néanmoins d'un intérêt des réseaux philanthropiques. En clair, il s'agit de la matérialisation de l'OCI pour amener à réfléchir sur le déménagement de l'IICI. Chronologiquement parlant, nous sommes quelques mois après l'échec de ce dernier où il avait reçu une fin de non-recevoir par les autorités étasuniennes. Dès lors, il est permis d'affirmer que nous assistons à une initiative née, pensée et structurée majoritairement par d'anciens de l'OCI en quête de poursuivre le mouvement. Cette commission spéciale a un but assez clair quand on regarde la proposition que son instigateur non rien de moins que Bonnet lui-même émet : « « étudier la possibilité d'établir dans un État du continent [américain], et pour la durée de la guerre, l'IICI ou son secrétariat. L'État qui accepterait d'accueillir l'Institut sur son territoire serait tenu de lui fournir un siège et les moyens nécessaires à sa survie » »¹⁰. En plus d'appeler les États américains à s'affirmer de manière importante en faveur de la SdN, il en appelle au soutien de ces derniers pour la création d'un Centre international de coopération intellectuelle. Dès lors, Bonnet poursuit ce qu'il avait esquisser quelques mois

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Dans plusieurs échanges entre Bonnet et Reynold -qui voyage aussi à ce moment en Amérique Latine-, Reynold se réjouit de l'accroissement des logiques continentales et tout particulièrement pour le Chili tout en appuyant sur le besoin de mettre en avant les grandes civilisations avec en tête la civilisation brésilienne. Pour Abdul Quadir, qui revient lui aussi de la région, ce dernier souligne l'intérêt de cette région et espère que Buenos Aires deviendrait, au même titre que Paris, Madrid, Nice, Budapest, Frankfort, une grande capitale intellectuelle. AG.01.IICI.A.I.12.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 260-262.

⁵ Voir Juliette DUMONT, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946)...*, *op. cit.*

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 260-262. pp. 160-178 ; Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education (1942-1945)...*, *op. cit.*, pp. 60-67.

⁷ Sur l'influence et la vision de cet acteur uruguayen, grand soutien de l'internationalisme. Voir Yannick WEHRLI, « Un Uruguayen à Genève : Julian Nogueira et l'internationalisme latino-américain à la Société des Nations », in *Monde(s)*, 2021, n°19, pp. 161-181.

⁸ Copie d'une lettre envoyée par Ozorio de Almeida pour Mayoux après-guerre. AG.01.IICI.A.I.51.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 160-178.

plus tôt aux États-Unis : déménager l’Institut, à la manière du BIT, coûte que coûte, en Amérique le temps de la guerre et d’appeler les États à offrir l’hospitalité à ce dernier. L’on note enfin qu’autour de Bonnet, les réseaux traditionnels de l’IICI (surtout universitaires et philanthropiques) sont conviés pour permettre ce qui a échoué quelques mois plus tôt. Néanmoins, plusieurs éléments méritent notre intention.

Unes l’idée selon laquelle le siège de l’IICI soit à Paris comme principe immuable n’est plus. Il serait facile d’accabler Bonnet, mais il convient de rappeler que Wiesbaden, mais aussi les multiples tentatives de faire sortir l’Institut de la moribonde Paris sont légion en 1941-1942. Ainsi, c’est à la fois une chance pour Bonnet, mais aussi la fin d’une évidence, Paris n’est plus le siège de la coopération. *Duo*, cette initiative marque durablement la participation des États sud-américains à la vie de l’OCI dans l’absence -*à priori*- des puissances européennes et confirme leur influence. *Tres*, elle inscrit définitivement le fait de l’implication des organisations philanthropiques étaisiennes. Pour s’en convaincre, il suffit de souligner la présence de Davis (directeur du centre européen de la *Carnegie endowment for international peace*) et de Shotwell -lui aussi de la Carnegie-, mais aussi les financements mêmes de ces réunions et la présence financière de la Rockefeller. Dans sa seule réunion à Washington -dont le choix de la ville en dit déjà long- le 7 octobre 1943, Almeida rappelle à Mayoux sur le sujet que « grâce aux efforts généreux de la Carnegie Endowment », il est prévu, grâce à l’accord de Cuba, d’accueillir l’Institut¹. Car malgré l’entrain affiché, seul Cuba accepte la demande de Bonnet d’hospitalité en avançant la Havane comme siège temporaire de l’Institut pendant la guerre² qui reste lettre morte³. Lors de sa seule et unique réunion en octobre 1943, plusieurs programmes sont développés, il est aussi choisi de garder le nom de Commission Internationale Provisoire de Coopération Intellectuelle. Mais l’absence de lendemain, les plus de deux ans entre la déclaration et la première réunion et le manque cruel de moyens conduisent cette tentative à rester lettre morte⁴. De même, et malgré quelques projets, les principaux travaux conduisent à des échanges épistolaires dans un réseau qui n’est en réalité que celui de l’OCI, avec principalement les mêmes individus, et les mêmes réseaux universitaires et philanthropiques sollicités. Cette longue inertie conduit d’ailleurs à la situation suivante après la Libération: devant la réanimation de l’Institut en mars 1945 de manière officielle, la Commission Internationale Provisoire de Coopération Intellectuelle en la personne d’Almeida, reconnaît le statut provisoire de ce dernier et la primauté de l’Institut parisien devant son directeur Mayoux en privé d’abord⁵ puis de manière officielle lors du Conseil d’Administration de ce dernier en octobre 1945⁶. Cet acte est la preuve définitive qu’il s’agissait bien plus d’un essai de la part des anciens membres de l’OCI de manière large de redonner vie à cette dernière à travers l’Institut -jugé selon nous l’organe la plus simple à déménager et détacher de la SdN- que d’une nouvelle approche. Ainsi, il est aussi limpide de voir le manque de soutien politique que recueille l’OCI dans son espoir de déménager l’Institut. Enfin, il convient toutefois de nuancer l’appréciation de l’Institut auprès de la Commission Internationale Provisoire de Coopération Intellectuelle. Lors de la réouverture de ce dernier, la nouvelle direction prend soin de bien revenir sur des rumeurs qui se sont fait «jour à la Conférence de la Havane, et selon lesquelles l’Institut serait alors tombé entre les mains allemandes »⁷ qui témoignent au mieux d’un regard suspicieux sur les actions étudiés précédemment. Enfin, le fait que seule la Havane se soit portée au secours de l’Institut et qu’une seule réunion ait eu lieu durant la guerre témoigne du faible intérêt porté à cette commission.

Mais alors, comment expliquer cet échec ? D’abord, nous avons le faible soutien des associations philanthropiques qui, bien que présentes, ne semblent pas poursuivre ni soutenir les efforts de quelques-uns de l’OCI. De même, depuis l’entrée en guerre des États-Unis le 9 décembre 1941, et après la déclaration de guerre envers l’Axe par plusieurs petits États dont Cuba, la diplomatie étasunienne fait pression auprès des autres pays pour qu’ils en fassent de même, sans toutefois pleinement y parvenir⁸. N’en reste pas moins que le soutien des réseaux politiques sud-américains est palpable, malgré l’encracinement des réseaux universitaires, l’OCI ne parvient pas à pleinement réussir la transformation liée à une situation diplomatique défavorable. Enfin, dernier facteur que nous pouvons avancer, les quelques propositions de cette Commission poursuivent un cadre et des réseaux déjà préexistants, qui comparaient aux initiatives

¹ Échange entre Mayoux et Almeida en octobre 1945. AG.01.IICI.A.III.68.

² AG.01.IICI.A.I.51.

³ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education (1942-1945) ... , op. cit.*, pp. 60-67.

⁴ AG.01.IICI.A.I.51.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir le discours de Mayoux sur la situation de l’Institut de 1940 à 1944. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁷ *Ibid.*

⁸ Olivier DABÈNE, *L’Amérique Latine à l’époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2016, pp. 73-106.

développées plus tôt, ne répondent pas aux nouvelles aspirations politiques et méthodologiques. Ainsi, l'aventure sud-américaine apparaît être en retard comparé aux productions anglo-saxonnes. Sans même compter qu'entre 1940 et 1943, les réalités géopolitiques ont changé, les États-Unis, alliés à l'URSS et la Grande-Bretagne, affrontent l'Axe et après plusieurs années difficiles, d'importantes victoires sont remportées¹. Car si l'Institut est l'occupation principalement en « léthargie »² et que l'expérience de la Havane fait plus figure d'essai avorté et principalement l'espoir de poursuivre l'Institut dans un cadre plus éloigné de la guerre, ne reste plus qu'une seule solution, une seule échappatoire pour la coopération : Londres.

D. Londres ou l'évolution de la coopération en temps de crise

Car s'il y a bien un élément souvent reconnu et mis en avant quand il s'agit d'aborder la coopération intellectuelle durant la Seconde Guerre mondiale, c'est bien de Londres que l'on parle. Afin de saisir comment les conditions matérielles, humaines et politiques furent celles de 1940, il nous faut revenir sur la situation européenne de 1939-1940 et la situation permettant à de nombreux gouvernements exilés à Londres de s'intégrer dans une lutte contre l'Axe via une collaboration entre Alliés. Car en plus de cette lutte primaire contre l'Axe, d'importantes réflexions menées par les Grands (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS, puis la Chine et la France) ayant pour objet l'avenir de l'ordre diplomatique international. Ces réflexions amènent progressivement à la construction d'un cadre international notable : l'Organisation des Nations Unies. Et c'est dans ce cadre réflexif interallié, et particulièrement celui de la CMAE, que l'UNESCO est progressivement élaborée. Ainsi, revenir sur l'installation de la Londres internationale est nécessaire pour notre étude.

Succinctement, la victoire de l'Allemagne nazie sur les différents pays l'entourant entre 1939-1940, amène nombre de gouvernements à fuir leurs pays et l'avancée allemande -voire soviétique pour le cas polonais- pour la France. Le premier pays à connaître la situation d'un gouvernement forcé à l'exil est la Tchécoslovaquie en mars 1939³, suivi par la Pologne avec un chemin pour le moins tumultueux⁴ ainsi que le gouvernement luxembourgeois⁵ et enfin par le gouvernement belge⁶. Le destin de ces quatre gouvernements ayant choisi comme pays d'accueil la place forte -jugée par certains imprenables⁷- de la France, suivent le chemin du Général de Gaulle vers les côtes de la Grande-Bretagne après la défaite de 1940, dernier refuge en Europe obstiné à poursuivre la guerre après la défaite française⁸. Ces cinq gouvernements sont joints par le gouvernement norvégien du travailliste Johan Nygaardsvold et son roi, Haakon VII au 9 avril 1940⁹ auquel il faut ajouter un mois plus tard par la reine des Pays-Bas Wilhelmine et

¹ Ainsi, malgré des débuts en faveur des nazis, l'opération *Barbarossa* s'enlise pour de multiples facteurs. Les Alliés sont victorieux en Afrique du Nord à la fin 1942. L'année suivante, les forces Alliées débarquent en Italie. Côté pacifique, malgré certaines défaites (par exemple la prise de Shangai), Midway puis Guadalcanal mettent en danger l'approvisionnement et la défense japonaise.

² AG.01.IIC1.C.A.-2.

³ En fuite, il trouve l'asile en France et se reforme autour de la figure de Benes, important homme politique tchécoslovaque, il est reconnu diplomatiquement par les gouvernements français et anglais les 14 et 20 décembre. Fanny PASCAL et Jean-François MURACCIOLE, *Les gouvernements en Exil. Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Lafon, 2015.

⁴ Après avoir élu domicile en France, le gouvernement polonais, mené par Sikorski, rejoint Londres fin 1940. Il est, comme pour le cas tchécoslovaque, reconnu par Londres et Paris fin 1940. Voir *Ibid.* et Anita PRAZMOWSKA, *Civil war in Poland 1942-1948*, New York ; Hampshire, Palgrave Macmillan, 2004.

⁵ Le cas luxembourgeois est original car il s'installe d'abord en France, puis passe par l'Espagne franciste et le Portugal pour rejoindre le Canada. Ainsi, ce dernier a deux sièges officiels : l'un à Londres et le second à Montréal. Fanny PASCAL et Jean-François MURACCIOLE, *Les gouvernements en Exil. Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale...*, op. cit., pp. 2-3

⁶ Il se compose du ministre des colonies Albert De Vleeschauwer joint par Camille Gutt -ministre de l'économie. Ces derniers sont rejoints par le reste du gouvernement resté en Belgique après la capitulation -Spaak, Denis, Pierlot et Vanderpoorten. *Ibid.*, p. 3.

⁷ C'est particulièrement le cas de Sikorski qui n'en revient pas de voir la France être défaite en si peu de temps. Anita PRAZMOWSKA, *Civil war in Poland 1942-1948...*, op. cit.

⁸ Sur cette obstination, voir, Olivier WIEVIORKA (dir.), *Histoire Totale de la Seconde Guerre mondiale...*, op. cit., pp. 119-124. Sur les questions profondes pour la poursuite de la guerre, voir les deux importants volumes Alya AGLAN et Robert FRANCK, *1937-1947 : la guerre mondiale*, Paris, Folio, 2014.

⁹ Ce dernier est reconnu par Londres le 18 mai 1940. Fanny PASCAL et Jean-François MURACCIOLE, *Les gouvernements en Exil. Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale...*, op. cit., pp. 2-3

du prince Bernhard ainsi que son gouvernement¹. Un an plus tard, ce sont, le gouvernement yougoslave² puis grec qui joignent Londres suite à l'invasion allemande après l'échec italien³ en Grèce. Bien qu'étant dans des situations extrêmement diverses, les divers gouvernements en exil -au total huit en 1941⁴- se réunissent à Londres tout au long de la guerre⁵. Ces derniers ont tous accès au plus de commodités possibles autant pour que les gouvernements puissent poursuivre leur œuvre et aussi poursuivre la guerre (accès à la radiodiffusion, aux réseaux diplomatiques, aux commodités nécessaires, etc.). Bien que n'étant pas tous à la même échelle⁶, Winston Churchill leur accorde une intention importante pour plusieurs raisons. En plus de pouvoir aider plus généralement à l'effort de guerre contre le fascisme, il s'agit aussi pour le gouvernement de la Grande-Bretagne de rompre avec son isolement. Après la défaite de la France, Churchill est bien seul autant diplomatiquement que militairement. Enfin, il nous faut souligner que Churchill, l'un des rares opposants à Munich, est bien déterminé à poursuivre la guerre, ce qui après la défaite française le met dans une situation bien difficile. Pour accroître cette coopération avec les gouvernements en exil, diverses instances sont établies pour que ces gouvernements puissent soutenir l'effort de guerre britannique⁷ en donnant, dès les 22 août 1940, un statut légal à ces forces⁸ mais aussi en supportant matériellement et économiquement ces derniers. Sur ce dernier point, il nous faut rappeler le fameux -et capital⁹- programme *Lend-Lease* au prêt-bail proposé par Roosevelt le 11 mars 1941 permettant aux États européens - principalement l'URSS, la Grande-Bretagne et la France libre - mais aussi extra-européens -la Chine- d'obtenir une arrivée massive de biens matériels nécessaires à la guerre, les *Mutual Aid Agreements* établis entre les Alliés -pourvus massivement par les États-Unis- donnent de nombreux moyens à partir de 1942. Enfin, dès 1941, Londres organise au palais Saint-James les premières conférences interalliés pour préparer l'après-guerre. Ainsi, ce cercle resserré (Churchill, Roosevelt, Staline, puis de Gaulle et Chiang Kaï-shek), s'institutionnalise et s'organise pour poursuivre la guerre contre l'Axe.

Maintenant ce cadre interallié posé et la position des gouvernements en exil, le sujet de la coopération intellectuelle outre-Atlantique fait intervenir à ce moment divers organismes qu'il convient de présenter afin de saisir d'autres réseaux quelque peu différents des réseaux de l'OCI bien qu'ayant des formes assez proches. Le *British Council for Relations with other Countries* est créé en 1934 sur des inspirations françaises. Appuyé par le *Foreign Office*, il a pour but originel, de chercher à lutter contre la propagande nazie. Devenue en 1940 par charte royale une instance officielle, elle se formalise et accroît ses prérogatives en 1939 sous l'impulsion de S.H. Wood, important haut fonctionnaire du *Board of Education*, amenant à une relation importante, si ce n'est fusionnelle, entre d'un côté le *British Council* et de l'autre le *Board*¹⁰. Officiellement, les membres du *British Council* œuvrent à trouver un moyen de convoyer à divers placements pour les individus exilés¹¹ que de pallier les conséquences de la guerre (destruction des infrastructures et des œuvres d'art, enseignement et corps enseignant, etc.) comme en témoignent les échanges entre Richard A. Butler et Nancy

¹ Pour garantir la sécurité de la famille royale, la reine, après avoir changé de chef de gouvernement -De Ger contre Pieter Gerbrandy- pour éviter toute intelligence avec l'ennemi, fait le choix d'envoyer la famille royale au Canada. *Ibid.*

² Constellé de tensions internes, le gouvernement yougoslave en exil peine à s'affirmer.

³ *Ibid.*

⁴ Belgique, Hollande, Luxembourg, Norvège, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et le Comité français du Général de Gaulle.

⁵ Rapidement, certains gouvernements s'installent dans d'autres villes que Londres. C'est le cas du gouvernement de la France Libre qui choisit fin août 1940 Brazzaville comme capitale. Elle le reste jusqu'en 1943 pour Alger -une fois libérée par les Alliés et les troupes de la France Libre- quand est transféré le Comité français de libération nationale (CFLN) puis la première séance de l'Assemblée consultative provisoire.

⁶ Difficile de comparer par exemple le poids opérationnel mais aussi l'investissement civil d'une organisation comme le gouvernement en exil polonais avec l'État Polonais Clandestin (PPP *Polskie Państwo Podziemne*) et la résistance luxembourgeoise par exemple. Comme pour la situation des divers gouvernements, leur poids respectif dans l'effort de guerre fluctue en fonction de nombreux paramètres (assise sociale, aisance à avoir un appui sur le pays, etc.)

⁷ Avec l'intégration des corps militaires les plus intacts comme l'usage de pilotes polonais, français ou tchèques, le passage sous la *Royal Navy* de certains navires comme le *Rubis* ou le *Bjyskarica*.

⁸ Par force, nous entendons autant les forces armées rescapées des divers exils, mais aussi des instances diplomatiques, juridiques, et civiles de ces gouvernements. Montréal. Fanny PASCAL et Jean-François MURACCIOLE, *Les gouvernements en Exil. Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale...*, *op. cit.*, pp. 7-8.

⁹ Selon certains historiens, sans cette aide massive de la part des États-Unis pour fournir de la poudre à canon jusqu'au tracteur, l'URSS n'aurait pu faire face à l'opération *Barbarossa*. Jean LOPEZ et Lasha OTHMEZURI, *Barbarossa. 1941. La guerre absolue*, Paris, Passé composé, 2019.

¹⁰ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 67-73.

¹¹ Cela passe par exemple par le fait d'ouvrir certaines universités à des étudiants émigrant en Grande-Bretagne comme à Liverpool pour les étudiants architectes polonais. *Ibid.*, pp. 71-72.

Parkinson (1904-1974)¹. Officieusement, il s'agit aussi de préparer le futur des relations géopolitiques et entre autres des politiques culturelles de demain. On note ainsi la création, dès 1941, de la *London International Assembly* (LIA) qui a pour but de servir la cause commune unissant tous les gouvernements exilés : la lutte contre l'Allemagne nazie. Cette dernière était composée de la *General Purpose Committee* qui permet à plusieurs représentants de diverses nationalités comme Henri Rolin (universitaire belge)², l'ambassadeur de Grèce Aghnides³, le juriste et diplomate René Cassin (1887-1976)⁴, l'homme politique et diplomate tchécoslovaque Jan Masaryk (1886-1948)⁵ ainsi que August Zaleski (1883-1972)⁶, important homme politique du gouvernement polonais en exil, de siéger et échanger autour de cinq commissions centrées sur les axes suivants : les problèmes politiques de la guerre ; la question des procès des criminels de guerre ; la question de la création d'une organisation internationale pour l'après-guerre, la reconstruction économique et sociale, la place de l'éducation de la science et de la connaissance dans la reconstruction d'après-guerre⁷. La LIA n'est pas la seule organisation de ce style. Notons par exemple la création -cette fois-ci uniquement anglaise- du *Council for Education in World Citizenship* (CEWC) composé d'enseignants et d'associations étudiantes et universitaires dont le président n'est nul autre qu'un grand acteur de l'OCI : Gilbert Murray⁸. Lors de sa première conférence à Oxford en janvier 1941, l'on note la présence de plusieurs ministres de l'éducation, donnant lieu à des échanges sur la préparation d'un nouveau système éducatif pour l'après-guerre⁹. Au cours de l'année 1941, LIA et CEWC par divers échangent amenant à la création d'un comité mixte chargé d'étudier les problèmes éducatifs d'après-guerre comptant plus de 56 membres dont des observateurs officiels du *Board*, du *British Council* et enfin du *Royal Institute of International Affairs*¹⁰. Il existe aussi d'autres associations, comme la *British Association for the Advancement of Science* composée d'importants universitaires britanniques¹¹ qui, en septembre 1942, proposent un rapport portant sur la création d'une organisation internationale éducative devant s'intégrer dans une « Société des États » ainsi que plusieurs pistes pour la reconstruction de l'Europe¹². Ce projet s'accroît au cours de la guerre et finit par prendre la forme suivante : *International Education Board*. Ce projet doit dans sa mouture finale cumuler les fonctions du BIE mais aussi de la CICI avec une emphase plus importante sur l'éducation¹³. Ainsi, bien que certaines branches soient proches de l'OCI, l'on note des différences sur les aspirations (comme sur les questions sociales), mais aussi sur l'envergure des projets.

Plusieurs remarques s'imposent, on note déjà qu'au sein de ces grandes associations, l'on retrouve d'abord de grands intellectuels, mais surtout des habitués de la coopération intellectuelle ainsi qu'une quantité numériquement bien plus importante d'acteurs Anglo-étasuniens¹⁴. Mais aux côtés de ces derniers, il arrive de voir des hommes politiques, dont la CMAE est entièrement composé. Même si l'OCI n'est pas exempte d'hommes politiques (Herriot, Painlevé, etc.), elle était composée majoritairement de savants et d'intellectuels. Il s'agit ainsi d'un premier changement important : l'intégration majeure d'acteurs politiques.

¹ *Ibid.*

² Professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles. Il est aussi un proche de Paul Hymans au début des années 1920. *Ibid.*, pp. 73-74.

³ *Ibid.*

⁴ Homme politique, juriste et diplomate accompli, ce dernier est parfaitement intégré dans le réseau genevois à la SdN en tant que représentant de 1924 à 1938 de la France mais aussi au BIT où il mène diverses réflexions sur le statut des mutilés de guerre. Refusant l'armistice, il rejoint le Général de Gaulle au 24 juin 1940.

⁵ Important occidentaliste tchécoslovaque, il fut de 1919 à 1938 conseiller de la légation à Londres. Il rejoint rapidement en mars 1939 le Conseil national tchécoslovaque de Bénes, important homme politique tchécoslovaque de l'entre-deux-guerres.

⁶ Ce dernier est actuellement chef de la chancellerie civile du PPP. Son secrétaire et C.W Judd. *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Sans entrer dans le détail, ce dernier organisme visait à la création d'un *Commonwealth* mondial via l'adoption d'un système éducatif préparé et pensé pour préserver la paix par la compréhension entre les peuples.

⁹ *Ibid.*, pp. 74-75.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Présidé par le Dr Maxwell Garnet, on retrouve dans cette dernière des acteurs déjà croisés par Judd, Sir Alfred Zimmern, Julian S. Huxley, R Pascal, mais aussi René Cassin, Stefan Glaser, Alf Sommerfelt, Jan Timmermans, Alex Photiades. Rapidement, elle est rejoints par d'autres savants belges, français, grecs, norvégiens, polonais, étasuniens, etc. *Ibid.*, pp. 75-77.

¹² Bien qu'assez avancé d'un point de vue théorique, ce dernier plan souffre néanmoins de certaines faiblesses. *Ibid.*, p. 77.

¹³ *Association for the Advancement of Science* intègre au cours des années de plus en plus de personnels et de nationalités (elle compte même un Suisse et un Allemand) et devient rapidement une plateforme d'échange et tout particulièrement sur la possibilité d'une nouvelle organisation centrée sur l'éducation. *Ibid.*, pp. 77-82.

¹⁴ *Ibid.*, pp. 82-90.

Ensuite, l'on observe que rapidement, diverses réflexions fusent sur le futur organisationnel de la coopération dont les missions semblent déjà plus étendues. Ensuite, comme pour l'avant-guerre, nous attestons d'un mélange important entre d'un côté des réseaux d'associations privées, ou semi privées, et de l'autre d'importantes connexions avec les gouvernements à travers la présence et l'attention de leurs ministres de l'éducation. Enfin, bien que l'approche fonctionnaliste puisse répondre à cet accroissement d'associations, nous pensons néanmoins qu'il convient de souligner que plusieurs acteurs assez importants furent coutumiers, si ce n'est même d'importants instigateurs comme Murray, de la coopération intellectuelle depuis plusieurs décennies.

Toutefois, bien que lié à ces sphères, la constitution de la CMAE provient d'une nécessité : cadrer les réflexions entre ministres de l'éducation et tout particulièrement sur les problèmes liés à l'après-guerre. Le 11 février 1942, Butler, président du *Board*, propose lors d'une réception du *British Council*, la constitution d'un organisme chargé de faire rencontrer les ministres alliés de l'éducation qui reçurent et acclamèrent la proposition. Le lendemain, la proposition est appuyée par Ifor Evan, Nancy Parkinson et S.H. Wood -haut fonctionnaire du *Board*, dans un premier mémorandum produit par Parkinson, l'on insiste sur les deux missions de ces réunions : canaliser les organisations privées et préparer les systèmes éducatifs alliés à l'après-guerre¹. Ce mémorandum -suivi d'un second- est envoyé à Anthony Eden (1897-1977), ministres des affaires étrangères britannique, qui, après qu'on lui ait souligné la possibilité, comme pour ce qu'avait eu la France il y a de ça vingt ans, de profiter de la situation pour permettre à la Grande-Bretagne d'avoir le leadership, de soutenir l'initiative. Le 20 juillet, le *Foreign Office* se charge d'inviter officiellement les Ministres Alliés de l'éducation². Alors que s'esquisse dans la circulaire d'Eden le *Four Power plan* visant à la création d'une organisation réunissant les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine, la première réunion de la Conférence des Ministres Alliés de l'Éducation se tient le 16 novembre 1942³. L'on note que l'influence britannique est majeure à plus d'un titre : la CMAE est financée par le gouvernement britannique, ses organes officiels (*Foreign Office*, *Board*) et officieux (*British Council*, *CEWC*) ont une place magistrale, la structure même est très anglo-saxonne⁴. Ainsi, « le résultat de cette situation fut que l'idéologie de la Conférence était dictée par les Britanniques qui déterminaient également ses lignes d'action »⁵. De surcroît, l'usage de l'anglais prédomine -là où à Genève et surtout à Paris le Français était assez usité⁶ - et la Grande-Bretagne a en face des gouvernements qui, tous officiels qu'ils sont, restent dans une position pour le moins délicate si ce n'est critique. Enfin, le soutien politique et diplomatique de la part de la Grande-Bretagne est indéniable, ce qui marque un changement comparé à l'historique opposition auprès de l'OCI. Les deux premières réunions sont marquées par un certain manque de préparation, par la crainte légitime de propagande possiblement britannique, mais aussi à l'étude de sujets majoritairement centrés sur l'immédiat après-guerre⁷ avec le souhait d'accueillir des pays observateurs⁸. Néanmoins, ce cadre mute profondément à partir de 1943. En plus des réflexions qui s'intensifient entre les Alliés sur le nouveau cadre diplomatique, la CMAE connaît d'importantes évolutions. Il devient, lors de la 4^{ème} Conférence tenue le 25 mai 1943, urgent de réformer l'organisation liée à l'évolution de la perception de l'avenir bien différent de l'année 1942. Pour cela, un comité *ad hoc*, présidé par Juraj Slavik (1890-1969), importante personnalité slovaque, à la fois politicien mais aussi écrivain, est constitué afin d'étudier les rapports produits par la commission mixte de la LIA et du *CEWC* sur les relations internationales en matière d'éducation⁹. Les conclusions amènent à deux avancées : le besoin pour la CMAE d'intégrer tous les États des Nations Unies, alors en construction,

¹ *Ibid.*, pp. 89-92.

² Belgique, Grèce, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, et le Comité national français de de Gaulle.

³ *Ibid.*, pp. 91-95. Sont présents à ce jour Hoste, Timmermans, Cassin, Sommerfelt, Bolkestein, Glaser, Aghnides, le Luxembourg les rejoints à la 3^{ème} Conférence. Voir 72/AM/0002.

⁴ *Ibid.*, pp. 84-97. 72/AM/0002.

⁵ *Ibid.*, p.110.

⁶ En plus d'un nouveau baroud d'honneur sur le débat de la langue universelle au cours duquel les mêmes arguments furent avancés -le latin, l'espéranto-ido et une langue actuelle-, le débat de la langue officielle de la CMAE vit le jour sous l'intervention à la 4^{ème} Conférence de René Cassin qui demanda à minima la traduction des PV en Français. *Ibid.*, pp. 96-98.

⁷ Pêlemèle : la reconstitution des stocks de livres, la gestion des œuvres volées par les occupants, la destruction des biens culturels et éducatifs. Pour chaque sujet, une Commission fut créée. À noter qu'on échange déjà à diverses pistes pour préparer l'avenir de l'Allemagne, et tout particulièrement la question de la dénazification *Ibid.*

⁸ Et plus des deux Grands -URSS et États-Unis-, l'on voit l'entrée proposée par le Dominion Office d'autres pays issus de l'Empire : l'Inde, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et l'Union Sud-Africaine. *Ibid.*, pp. 98-101. 72/AM/0002.

⁹ *Ibid.*, pp. 108-110.

et que celle-ci possède une autorité exclusive. Une fois adoptée à la 5^{ème} Conférence, les ministres présents avec des observateurs¹ avec en plus un Bureau au sein de la CMAE² mais aussi l'enthousiasme et la confirmation d'une possible organisation internationale chargée des domaines de l'éducation et de la culture³. Divisés en grandes aires géographiques, ces derniers⁴ occupent deux sièges pour les groupes A et B et un seul pour les groupes C et D, restent les cinq grands qui sont représentés individuellement⁵ amenant le total à onze représentants. Siégeant à partir d'octobre 1943 et présidé Jules Hoste, représentant belge, l'on note l'attitude discrète de l'URSS, mais aussi le retrait assez massif des États sud-américains⁶ ainsi qu'une implication plus importante des États-Unis à partir de la fin 1943⁷. Enfin, géopolitiquement, l'avenir est bien plus favorable aux Alliés (déparquement d'Italie, victoires importantes en Asie, recul allemand sur le front de l'Est, etc.) et donne aux projets d'après-guerre des conditions plus favorables. Ainsi, comme pour la SdN en son temps, des enjeux similaires se posent plus clairement (conserver la paix, préparer les instances internationales, envisager les rapports de force), mais aussi de nouveaux enjeux comme assurer la stabilité sociale ou encore de réfléchir à la dénazification de l'Allemagne. La graine de l'idée d'une nouvelle organisation dédiée à l'éducation avance rapidement, poussée à la fois au sein de la CMAE dont le soutien le plus marquant est celui de Murray, mais aussi de groupes en parallèle de cette dernière -LIA, CEWC- et se concrétise par la demande officielle, lancée à la 5^{ème} Conférence, d'amener à la création d'une « Organisation Internationale éducative » relayée par le *Foreign Office* de manière officielle⁸. Murray a joué, dans cette manœuvre, un rôle essentiel en appuyant, dès novembre 1941, la création de la commission mixte LIA-CEWC, mais aussi en soumettant le projet *Education and the United Nations* à la fois aux gouvernements représentés à la CMAE, aux réseaux des associations privées étasuniennes et aux gouvernements proches de la LIA ou du CEWC. L'on ne parle pas d'un acteur secondaire de l'OCI, mais de l'un de ses piliers en termes d'importance et d'ancienneté. Mais Murray n'est pas le seul dans cette entreprise et l'on note le réemploi d'un réseau important : « En reprenant les relations de l'entre-deux-guerres, le rapport se fondait sur une enquête réalisée par le CEWC à laquelle avaient participé Gilbert Murray, président de la CICI, Henry Bonnet, ancien directeur de l'IICI, Maxwell Garnett, pendant vingt ans secrétaire de la *British League of Nations Union* et président de la *British Association for the Advancement of Science*, Gwilym Davies, directeur honoraire de la *Welsh League of Nations Union*, Marie Butts, secrétaire exécutive du BIE »⁹. Ce rapport, extrêmement complet¹⁰, propose à son terme la création de l'Organisation internationale pour l'Éducation qui, bien qu'ancrée dans les préoccupations de la guerre -avec l'espoir de la création d'un bureau des Nations Unies pour la Reconstruction éducative-, est majoritairement tournée vers l'avenir avec le soutien à la Charte de l'Atlantique -dont l'ancre vient à peine de sécher- et de constituer la formation de « citoyens du monde ». L'on ne parle plus d'une organisation internationale ayant comme seule finalité la reconstruction, mais d'une organisation du temps long, au fonctionnement proche de l'OIT, avec une certaine poursuite de l'OCI mais avec un penchant dédié à l'éducation nettement plus proéminent bien qu'elle s'appuie en partie sur certaines

¹ Nul d'autres que les autres Grands pour la précédemment conférence : la Chine, l'URSS, les États-Unis, suivi du Canada.

² Après deux réunions du comité *ad hoc* auxquels participent les pays observateurs, sont joints par un nombre important des dominions ainsi que de pays d'Amérique latine. Le bureau doit être l'organe exécutif de la CMAE, elle doit coordonner les diverses conférences. Composé des ministres présents dans la CMAE, l'on note le poids important des Grands comparé aux autres ce qui n'est pas sans créer certaines tensions. *Ibid.*, pp. 110-117.

³ *Ibid.*

⁴ Le bureau se découpe en cinq sphères : Groupe A l'Europe (Belgique, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas) ; Groupe B l'Europe Centrale (Grèce, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) ; Groupe C les Dominions (Canada, Inde) ; Groupe D l'Amérique centrale et Latine et enfin le Groupe E composé des cinq Grands. 72/AM/0002.

⁵ Les cinq Grands (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS, France, Chine) sont pour la première fois reconnus diplomatiquement dans un texte officiel. La présence de la Chine est faite pour des raisons politiques, la France, malgré sa position encore fragile, est reconnue comme grand en lien avec son expérience dans le domaine spécifique de la coopération intellectuelle. *Ibid.*, p. 117.

⁶ Bien qu'avancant clairement vers la création d'une organisation internationale, la CMAE reste avant tout destinée à l'Europe et sa situation d'après-guerre. *Ibid.*, pp. 118-131.

⁷ Turners, principal représentant étasunien, a la feuille de route suivante : l'évolution possible de la CMAE vers une organisation des Nations Unies ; le programme de reconstruction culturelle des pays ; l'accord avec la Grande-Bretagne sur la politique culturelle. *Ibid.*, pp. 132-133.

⁸ *Ibid.*, pp. 193-198.

⁹ *Ibid.*, p. 198.

¹⁰ La première partie du rapport revient largement sur la situation des pays occupés, des enjeux et missions de la dénazification. S'ensuit un exposé des défis de la rééducation des pays ennemis et des systèmes politiques à envisager pour l'après-guerre. *Ibid.*, pp. 198-199.

propositions des années 1930¹. La sphère étasunienne n'est pas non plus en reste, surtout à partir de 1944² où l'entrain sur la création d'une organisation internationale dédiée à l'éducation s'établie en s'appuyant sur les travaux de *Education Policies Commission Education and the People Peace* et son rapport de mai 1943 rédigés par Grayson Kefauver (1900-1946), importante figure étasunienne à la croisée des organisations philanthropiques et intégré à la CMAE, I.L. Kandel et W.M. Kotsching. Ces derniers, partant des bases de la CICI, étendent ces prérogatives en s'inscrivant dans le cadre des Nations Unies³. En collaboration avec l'université de New-York, *United States Committee on Educational Reconstruction*, créé en 1940 et présidé par Aydelotte, propose en 1942 une double organisation proche de l'OIT⁴. Nous retrouvons enfin Kefauver dans cette dernière accompagnée de Alonzo F. Myres, de F. Gross (secrétaire de l'*Eastern European Planning Board*) et de Stoddard ainsi que Harnold Butler (ambassadeur de la Grande-Bretagne à Washington), échangeant sur les buts pratiques et idéologiques de cette Organisation internationale de l'Education en 1943⁵. Ces divers projets, soit la construction de l'ordre onusien ou l'espoir de la création d'une organisation internationale dédiée à l'éducation, amènent le gouvernement étasunien à accepter la main tendue par le *Foreign Office* de rejoindre la CMAE alors que les projets fusent⁶. Au 21 mars 1944, Washington propose une liste de 22 noms à la teinte clairement politique, 2/3 sont des fonctionnaires⁷. Enfin, à la CMAE, les réflexions et les projets fusent, avec un questionnement important étant donné l'encrage de certains dans l'OCI : *quid* dans ces projets des anciennes organisations internationales comme le BIE ou l'OCI ? Afin de canaliser les réflexions -amenées en partie par le LIA et la CEWC à travers Murray-, ces membres procèdent de manière traditionnelle, il est décidé de créer un comité *ad hoc* présidé par Slavik. De manière générale, les propositions tiennent compte des projets de la LIA ou de la CEWC, mais souhaitent que les projets établis à la CMAE gardent la primauté sur des instances jugées plus intergouvernementales -IICI- et moins représentatives -OCI et BIE⁸. Il ne s'agit pas de renier les bases de l'OCI, comme en témoignent les débats suivant la 9^{ème} séance du bureau ou plusieurs projets sont examinés en février 1944⁹, mais d'aller plus loin. À noter le rapport de Vaucher de la création d'une organisation mais aussi du projet de René Cassin sur le rôle des anciennes institutions¹⁰. Ces projets et débats amènent à la création d'une commission élargie qui, de 1944 à 1945, planchent clairement sur la conception structurelle d'une organisation amenant schématiquement à un « schisme » entre d'un côté les partisans des projets étasuniens d'une organisation dédiée uniquement aux dommages et conditions d'après-guerre, et de l'autre une branche favorable à la prolongation et l'élargissement de la CMAE devenant cette organisation¹¹. Après d'âpres échanges et quelques concessions, un projet final est proposé le 16 avril dans lequel, même si le projet d'Organisation des Nations Unies pour la Reconstruction Éducative et Culturelle (ONUREC) est repris après sa révision, le projet final de la CMAE assez vaste comprend d'Organisation permanente dans laquelle la CMAE aura la lourde tâche de servir de transition. Néanmoins, en parallèle de ces diverses avancées, un projet, nettement

¹ On note surtout l'empreinte de l'OCI sur ce qui touche à la veille diplomatique sur l'exécution des recommandations faisant clairement penser à l'Acte international ainsi que l'affirmation de la politique d'échanges d'étudiants, d'élèves et d'enseignants. Pour ce qui est de l'éducation, le rapport soutient la création d'un bureau de recherche pédagogique, la proposition et l'aide à la collaboration internationale, l'élaboration de manuels scolaires ainsi que le rêve lointain d'une université internationale. *Ibid.*, pp. 199-201.

² Les raisons sont multifactorielles : l'évolution de la guerre et l'établissement de plus en plus important d'OI spécialisées, la présence de plus en plus structurée d'associations privées, le soutien populaire qui approuve à 85% la création d'une organisation internationale en 1944. *Ibid.*, pp. 199-203.

³ *Ibid.*

⁴ L'idée serait d'avoir une Organisation internationale de l'éducation avec comme organe exécutif le Bureau International de l'Education.

⁵ Tout en soulignant le fonctionnement du BIT avec des représentants gouvernementaux, des délégués de l'enseignement et de la population, les échanges portent sur la promotion de l'idéal démocratique et la reconstruction. Le projet est plus clairement formulé en 1943 dans lequel l'on retrouve certains organes de la future UNESCO. *Ibid.*, pp. 203-210.

⁶ En somme, sous l'impulsion de Archibald MacLeish, bibliothécaire du Congrès, un mémorandum est adressé à Roosevelt promouvant la constitution d'une organisation permanente dédiée à la question. En parallèle, le projet Stettinius propose l'évolution de la CMAE vers une commission consultative des Nations Unies, bien plus limitée et dédiée uniquement à la reconstruction de l'Europe. *Ibid.*, pp. 209-210.

⁷ Cette délégation est présidée par Rullbright. *Ibid.*, pp. 209-213.

⁸ L'on retrouve cette approche dans le projet de Nils Hjelmtveit, ministre de l'éducation norvégien *Ibid.*, pp. 210-220.

⁹ Sont alors examinés les projets étasuniens comme ceux de *United States Committee on Educational*. À noter que les projets étasuniens ont tendance à masquer, voire parfois oublier la CMAE. *Ibid.*, pp. 220-225.

¹⁰ *Ibid.*, p. 223.

¹¹ Bien plus condensée et réduite dans son envergure, l'ONUREC est directement ancrée dans le cadre onusien avec une possibilité claire de collaboration avec l'UNRRA. Sur la proposition de l'ONUREC, voir, Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1996, pp. 45-77.

plus vaste, connaît d'importantes évolutions : la création de l'Organisation des Nations Unies dans la proposition de la CMAE : « Essai de projet de constitution d'une Organisation des Nations Unies pour la Reconstruction Educative et Culturelle »¹. Ainsi, l'entremêlement des réseaux anglo-saxons, couplé à leur proximité avec le cœur névralgique de la fondation du nouvel ordre international, et malgré les rivalités entre Britanniques et Étasuniens, conduisent à de nombreuses avancées supportées politiquement. Néanmoins, les réseaux universitaires de l'OCI, représentés par la figure de Murray, ne restent pas en dehors de ce processus, bien que cette fois ci, la force anglo-saxonne, renforcée par l'absence et l'affaiblissement des réseaux francophiles (Europe de l'Est, Europe latine et sud-américaine), conduisent à un changement de méthode tout en réduisant *ipso facto* l'influence française sur la coopération.

Il convient ainsi de souligner qu'en parallèle des efforts de la CMAE et des réflexions sur l'après-guerre, les Alliés réfléchissent et préparent l'ordre du monde². Avant même l'attaque de Pearl Harbor faisant définitivement sortir les États-Unis de l'isolationnisme -qui n'était déjà plus si absolu avec les lois *prêt-bail*-, Churchill et Roosevelt proposent dès janvier 1941 posés les jalons de la coopération anglo-saxonne³. Ses échanges amenèrent à la Charte de l'Atlantique le 14 août 1941 qui établit les buts de la guerre pour les Alliés⁴. S'ensuivent une série d'échanges entre les Grands, mais aussi entre un cortège d'importants fonctionnaires. Il convient de souligner que lors de ces négociations, l'importance de l'alchimie ou non entre ces derniers sont considérables⁵. Sans détailler tous les jalons connus amenant à l'édification du nouvel ordre international -Bretton Woods, Dumbarton Oaks, Yalta-⁶, il convient de souligner trois éléments. D'abord quelques étapes connues. Suivant la déclaration anglo-saxonne de 1941, le cadre de la gouvernance mondiale fut signé et approuvé dès le 1^{er} janvier 1942 par 26 États dont l'URSS⁷ puis pris une forme de plus en plus nette -malgré les désaccord- lors de la Conférence de San Francisco (25 avril-26 juin 1945). Deuxièmement, pour les pères fondateurs de cet ordre, l'échec de la SdN, mais surtout la crise de 1929 et ses répercussions sociales et sociétales, sont responsables en grande partie du conflit mondial. Il convient alors de préparer et d'organiser des instances internationales différentes de celles de la SdN et des politiques nationales venant prévenir et accroître le bien-être des populations⁸. Troisièmement, il existe chez ces concepteurs la ferme intention de rompre avec le cadre de la SdN, cette dernière étant vue sans « dents », il est prévu de lui donner divers instruments coercitifs bien plus efficaces et contraignants que les sanctions économiques genevoises⁹ portées par une approche fonctionnaliste. Profondément issu des marques de son temps, le concept fonctionnaliste est fondé dans l'importante¹⁰ approche de David Mitrany (1888-1975)¹¹. Il présuppose le fait

¹ 72/AM/0022.

² De 1941 à 1945, ce sont 17 conférences officielles entre Alliés auxquelles participent massivement la Grande-Bretagne et les États-Unis, suivis en fin 1941 par l'URSS avec la première conférence de Moscou après le déclenchement de *Barbarossa*, puis la France -via la figure du Général de Gaulle- début 1943 puis enfin la Chine à la fin de la même année.

³ Soit le plan ABC 1 établis entre le 29 janvier et le 27 mars.

⁴ Fortement inspiré des propos et des pensées de Roosevelt, il établit que les puissances démocratiques ne recherchent pas dans cette guerre l'extension de leur territoire mais, la liberté politique des peuples à décider de la forme de leur gouvernement et l'égalité de ces derniers en débit de leur taille ou de leur statut, le libre accès aux ressources et la liberté des mers ainsi qu'au refus du recours à la force sauf en cas de défense pour établir la paix. La Charte annonce aussi clairement son souhait de détruire le régime nazi.

⁵ Entre autres, voir Dan PLECH, *America, Hitler & the UN. How the Allies Won World War II and Forged a Peace*, Londres, I.B. Tauris, 2015.

⁶ Olga HIDALGO-WEBER et Bernard LESCAZE (dirs.), *100 ans de multilatéralisme à Genève...*, op. cit.

⁷ À saisir qu'il ne s'agit néanmoins pas d'une assurance absolue de réussite malgré la signature de l'URSS. D'un côté, Roosevelt espérait que par le doux-commerce et les conceptions kantiennes et libérales, l'URSS se libérerait du cadre stalinien. De l'autre, Staline, voyant surtout une vision bourgeoise, espérait que les victoires militaires renforcent l'URSS. Enfin, la Grande-Bretagne, bien qu'adhérant aux principes de la Charte, espérait bien conserver son Empire contraire aux visions libérales promulgués dans la Charte. Voir Olivier WIEVIORKA (dir.), *Histoire Totale de la Seconde Guerre mondiale...*, op. cit., pp. 871-872.

⁸ *Ibid.* Sur les politiques nationales, et tout particulièrement de la conception du *Welfare State*, voir François-Xavier MERRIEN, *L'État-providence*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

⁹ L'aspect le plus connu est le Conseil de Sécurité qui permet après votation -et sans *veto* des cinq membres permanents- d'envoyer des troupes pour maintenir la paix. Bertrand, Maurice, Donini, Antonio, *L'ONU*, Paris, La Découverte, 2015, pp. 6-23.

¹⁰ *Working Peace System* est l'un des ouvrages les plus cités depuis plus de soixante ans dans les manuels d'histoire et surtout des relations internationales.

¹¹ Roumain d'origine juive, Mitrany fuit son pays d'origine pour l'Allemagne puis finalement Londres. Ce dernier est vite sensibilisé à la « question sociale » via ces études de sociologie et de sciences politiques à la *London School of Economics* mais aussi ses liens avec le *Labour*. Proche des sphères diplomatiques via ses liens avec le *Foreign*, le journalisme via le

suivant, au lieu de faire comme la SdN et espérer un accord politique improbable entre tous les États du monde afin d'atteindre la paix, il vaut mieux prendre appui sur les liens mutuels entre États et, graduellement, resserrer les interdépendances entre eux et construire la paix sur cette base. Cette approche, progressive et plus constitutionnelle, est graduelle, du bas vers le haut et s'attarder aux nécessités et aux besoins communs des États¹. Ainsi, Mitrany en appelle à ce qu'il existe, que ce soit à l'époque de la SdN ou pour la future ONU, que soient proposés des dispositifs permettant la coopération dans divers domaines - économiques, sociaux, culturels- pour permettre le resserrement sans aller jusqu'à l'ingérence². Cette approche, en plus d'être assez libérale, conjugue les avantages de réduire la puissance des États, outrepasse les divisions politiques par la recherche d'un intérêt commun sans être une approche purement fédéraliste³. Profondément convaincu par cette approche, Roosevelt promeut la constitution d'agences spécialisées (FAO⁴, UNRRA⁵, BIRD⁶, FMI⁷) dont l'UNESCO est le pendant culturel et éducatif. Bien loin de la constitution d'un immense programme mondial, il s'agissait bien plus de petits programmes, extrêmement divers, laissant une place importante aux experts les plus éloignés des questions politiques possibles devant épauler les États⁸. Cette position s'explique grandement par le contexte de réflexion, et de rédaction, de ces institutions, il s'agissait, pour ces auteurs⁹, d'un temps de guerre dans lequel les Alliés, opposés idéologiquement¹⁰, ont réussi à collaborer contre le fascisme et seraient amenés à collaborer sur d'autres points dans le futur¹¹. Il ne s'agit plus d'unir politiquement tous les États et de procéder au désarmement des nations, mais d'établir des collaborations spécialisées et apolitiques. Le fascisme, jugé comme principal -mais pas uniquement- responsable de l'échec de la SdN. Surtout, Roosevelt réussit à mettre en avant sa vision¹², à Dumbarton Oaks comme à Bretton Woods, conforté par trois sentiments : la culpabilité étasunienne originelle de n'avoir pu être au sein de la SdN officiellement ; la posture de *leadership*¹³ en rupture avec l'isolationnisme wilsonien -tout en affirmant la superpuissance étasunienne- et enfin une confiance et un orgueil national important¹⁴. Enfin, face à ces importantes évolutions, il ne s'agissait plus d'un maintien du *statut quo* -justifiant la fin du cadre de la SdN-, mais d'une institution à même de gérer les changements. Dès lors, il fallut joindre les diverses institutions, y compris les réflexions présentes depuis plus de trois ans

Manchester Guardian, il est aussi en lien avec la *League of Nations Society* ainsi que la Fondation Carnegie en tant qu'assistant de recherche à l'*Institute for Advanced Study* de Princeton. Guillaume DEVIN, « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? Relire David Mitrany (1888-1975) », in *Critique internationale*, 2008, n°38, pp. 137-152.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ La *Food and Agriculture Organization of the United Nations* est une agence spécialisée dédiée à la question agraire permettant aux États de coordonner leurs politiques et développer des agences spécialisées dédiées à la question. Celle-ci née à la suite de la Conférence de Hot Spring en mai 1943.

⁵ Premier organisme né réellement pour l'univers onusien, l'*United Nations Relief and Rehabilitation Administration* est constituée en 1943 et vise principalement à l'aide aux réfugiés au sens large. Principalement financée par les États-Unis, elle doit assurer la gestion des problèmes sanitaires, économiques et alimentaires de l'immédiat après-guerre.

⁶ La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, réfléchie en 1944 lors des négociations de Bretton Woods et officialisé en décembre 1945, doit, entre autres, soutenir le développement des pays pauvres via l'octroi d'aides et des prêts.

⁷ Le Fond Monétaire International vise principalement au maintien de la stabilité monétaire et financière de l'économie mondiale et à faciliter les échanges internationaux en réduisant les barrières douanières et les limites à la libre circulation. Elle naît, comme la BIRD, lors des Accords de Bretton Woods où est remodelé l'économie mondiale. À noter que cette approche eut aussi pour effet de séparer la sphère Bretton Woods et ses institutions (FMI et Banque mondiale) du reste de l'univers onusien, la privant d'un levier économique notable.

⁸ Maurice BERTRAND et Antonio DONINI, *L'ONU...*, *op. cit.*

⁹ Bien qu'une grande partie de la réflexion fût, si ce n'est pensée, du moins validée, par les trois Grands, il convient de souligner que la conduite de la guerre occupait grandement ces derniers, laissant alors les réflexions à des fonctionnaires, des historiens, des juristes ou des sociologues. En témoigne l'influence d'un acteur comme Mitrany. *Ibid.*

¹⁰ Pour s'en rendre compte, il suffit de se rappeler de la vision que pouvait avoir de Churchill sur le régime communiste ou des profondes animosités entre Roosevelt et le Général de Gaulle.

¹¹ *Ibid.*

¹² Il n'est pas compliqué de voir en quoi le modèle stalinien conspue jusqu'aux racines les hypothèses libérales de Roosevelt. Pour ce qui est de Churchill, ce dernier était plus partisan d'un système régional mais sa proposition échoua lors des négociations entre Stettinius -sous-secrétaire au Département d'État-, Cardogan -ambassadeur britannique- et son homologue soviétique Gromyko. *Ibid.* Enfin, les deux derniers -la Chine et la France- sont dans des positions nettement moins fortes que les trois premiers.

¹³ Il est indéniable qu'entre 1941 et 1945, la position des États-Unis changea dans l'ordre mondial de par sa puissance militaire, économique, financière et diplomatique.

¹⁴ *Ibid.*

à Londres sur une organisation nouvelle, plus grande, dédiée à l'éducation et la culture. Enfin, ces premières bases, et surtout celles de l'ONU, sont jetées lors de la Conférence de Dumbarton Oaks (21 août-7 octobre 1944), réunissant les Grands mais aussi nombre d'États, dans lesquelles sont produites une première version de la Charte des Nations Unies, mais aussi les diverses institutions de l'ordre Onusien. Mais à ses réflexions sont ajoutées celles des actions à mener vers les populations, et particulièrement celles auxquelles devraient se préoccuper ce qui devient le Conseil Economique et social (ECOSOC), Conseil dans lequel se greffe quelques mois plus tard l'UNESCO. Enfin, ce projet répond aux espoirs pacifistes qui animent moralement ces projets. Comme en 1919, mais dans des proportions bien plus importantes, le fait de participer à la pacification des mentalités et des populations obtient une résonance importante. Contrairement à la SdN, il ne s'agit plus d'une construction au fil de l'eau, mais d'un projet solide, non adjointe à de grands traités de paix, aux intentions claires et qui doivent convier à leur table l'ensemble des cultures (dont l'URSS pour les États-Unis). Par exemple, le fait que dès 1941, des réflexions soient menées sur la dénazification (dont l'exécution fut effectuée par les Alliés) est révélateur des préoccupations d'alors, certes liées à l'immédiat après-guerre, mais s'étalant dans un temps long, dans un esprit pacifiste et en pleine collaboration entre les Grands, tout en allant plus loin que la coopération intellectuelle. Ce n'est plus le seul état des universitaires allemandes qui intéresse cette coopération, mais bien l'ensemble d'une société.

Ainsi, de la chute de Paris aux propositions de la CMAE, le chemin de la coopération intellectuelle fut pour le moins tortueux. Malgré les essais plus ou moins questionnables, l'Institut ne put jamais sortir de la capitale malgré les efforts des Valéry, d'Herriot ou de Weiss, conduisant les projets menés par Vichy et le *Reich* au silence de l'IICI même si ce dernier, par l'effort d'acteurs comme Arnal, fut juridiquement maintenu et ses locaux en majorité préservés. Bonnet, malheureux de ses négociations avec le gouvernement étasunien, échoue à nouveau lors du déménagement à la Havane avec divers soutiens auprès des CNCI d'Amérique latine. Car malgré des débuts encourageants, les volontés politiques à l'œuvre, mais aussi le manque plus général d'entrain, n'arrive pas à pérenniser etachever le déménagement de l'Institut dans un terrain plus propice. Dès lors, c'est dans une Londres cosmopolite et dans un moule nettement plus anglo-saxon même s'il existe une continuité des hommes et des organisations officielles et officieuses, que la coopération semble pouvoir revivre dans un nouvel écrin. Toutefois, la libération de la France, et de Paris, conduit à la réanimation de l'Institut. Dès lors, les projets de la CMAE¹ -ainsi que celui de l'ONUREC- doivent composer avec un Institut dont le destin semble bien questionnable. Face à un Institut, fermé depuis quatre années et marqué par des rumeurs de collaboration avec l'ennemi, la CMAE se dresse, soutenue politiquement et diplomatiquement par d'importantes figures comme Eden, des réseaux assez significatifs et s'inscrivent déjà dans le nouvel ordre mondial et le cadre onusien. Car derrière ces changements de l'ordre de la coopération, les réalités géopolitiques ont changé. Les États-Unis se sont pleinement affirmés comme une superpuissance, en dépit de l'effritement des positions européennes. La Grande-Bretagne, bien que puissance, s'affaiblie et la situation française est pour le moins peu enviable. De Gaulle, malgré d'importantes difficultés, réussit à s'affirmer au sein des Grands malgré l'opposition étasunienne et les tensions avec Churchill. N'en reste pas moins qu'elle perd une partie de son influence. Ensuite, et dépit des oppositions idéologiques, l'URSS est incluse dans ces Grands et son poids en Europe s'avère être nettement plus palpable. Pour ce qui est de la coopération, le modèle français a laissé la place aux visées britanniques puis clairement étasuniennes dans ses préoccupations, ses méthodes et ses aspirations. Les tentatives de l'OCI (à Paris, comme à la Havane) sont marquées par des échecs. Les réseaux universitaires, philanthropiques ou politiques, n'ont su s'accorder à causes de visions différentes, de rivalités internes ou externes, par manque d'assises politiques, ou dans des circonstances trop défavorables, pour poursuivre l'effort alors que le besoin de coopération dans le domaine intellectuel (mais aussi éducatif, culturel et scientifique) ne s'est jamais fait aussi fort.

¹ 72/AM/0022.

III. Évoluer ou périr : le destin de l’Institut en jeu après la conférence de San Francisco

Suivant la libération de la France par les troupes Alliées, Paris est libérée le 25 août 1944. Emporté quelque peu par le mouvement, une nouvelle direction, décidée par l’ancienne, est nommée à la tête de l’Institut, en la personne de Jean-Jacques Mayoux (1901-1987). Sa mission s’avère assez claire : réveiller l’Institut, épurer ce qui peut l’être et lancer autant que faire se peut divers programmes. Ces programmes, que nous pouvons segmenter en trois points de focalisation (conséquences de l’après-guerre ; reprise des programmes d’avant-guerre, nouveaux projets), s’avèrent à poursuivre un double objectif : s’affirmer autant que possible face aux avancées de la CMAE que de justifier son existence et sa pertinence dans le monde d’après. En plus de ces justifications et de l’appui important de l’appareil diplomatique Français et les relations culturelles de l’Institut, gouvernement français et direction s’unissent pour proposer un contre-projet -communément appelé contre-projet français- afin de proposer un pas de côté aux projets de la CMAE en incluant l’Institut et les CNCI dans le dernier projet publié par la sphère londonienne. En parallèle de ces débats, de Dumbarton Oaks à la conférence de Chapultepec en passant par San Francisco, le cadre onusien, dans lequel s’inscrit le projet d’une organisation centrée sur l’éducation et la culture, devient de plus en plus affirmée et présente. Toutefois, et après certaines négociations, la décision est actée : au profit du maintien du siège de la future Organisation du cadre onusien à Paris, l’Institut cessera d’exister. Ce dernier, qui reste tout de même un organisme international avec fonctionnaires, bureaux, archives et expériences, doit alors s’intégrer, elle et ses méthodes, dans la future UNESCO. Cette étape passe par une progressive mise en chantier d’une feuille de route produite par l’UNESCO visant à expliquer ce qui est à conserver -du bureau au fonctionnaire en passant par les réseaux- de ce qui n’est plus jugé pertinent par la Commission Préparatoire. Enfin, dans une certaine solitude, l’Institut, ainsi que ce qu’il reste de la SdN, est liquidé. Toutefois, la liquidation spécifique de l’Institut, qui entre 1940-1944 n’a pas connu un cadre paisible, connaît quelques derniers remous obligeant l’ONU, après plusieurs années d’errances, à intervenir pour régler la question.

A. La relance de l’Institut : continuités, ruptures et réalités

À la mi-1944, Paris est libérée après quatre années d’occupation. L’activité de l’Institut semble pouvoir reprendre. Dès le 29 août, nous notons des contacts entre ce qu’il reste du Comité intérieur, en l’occurrence Ristorcelli et Lajti, et de l’autre Henri Bonnet, devenu alors commissaire à l’Information du Gouvernement Provisoire de la République française (GPRF) et fraîchement débarqué d’Alger, au sujet de l’Institut¹. Pourtant, l’Institut ne réouvre officiellement qu’en février 1945 ; comment expliquer ce délai ? Bien que nous n’ayons que peu d’informations sur ce décalage, plusieurs pistes peuvent être avancées. D’abord, la situation générale de la Libération. Le gouvernement français, premier pourvoyeur de fonds depuis les premiers battements de vie de l’Institut n’est alors pas en position de fournir les fonds espérés pour redémarrer une telle institution. De surcroît, les missions auxquelles le GPRF doit s’atteler sont de plusieurs natures et toutes plus urgentes les unes que les autres sans compter l’actualité internationale très prenante. De même, ses réseaux doivent être reconstruits alors que nombre d’universités européennes ont connu d’importants mouvements, de destructions, voire d’épurations. La maison mère de l’Institut, la SdN, peine à redémarrer ses institutions après quatre années au cours desquelles elle fut silencieuse². À ce propos, malgré l’ambiguïté des grandes puissances à son sujet, l’édification d’un nouvel ordre, en dépit de l’inspiration à demi assumée de la SdN, entraîne un affaiblissement majeur de l’engagement des gouvernements envers cette dernière³. En dehors de ces problèmes internationaux, l’Institut connaît une particularité liée à sa situation géographique et politique : l’épuration de l’organisation. Comme nous l’avons démontré, un projet, même avorté, de collaboration entre Vichy et l’Allemagne nazie n’a jamais vu le jour, certains membres de ce Comité intérieur se sont rendus possiblement coupables d’avoir participé à la politique de collaboration. Parmi ces derniers, le plus lourd est celui d’Hickel et selon Mayoux et Lajti. À savoir qu’en parallèle, les principales têtes de Vichy -Laval et Pétain pour ne citer qu’eux- sont arrêtés. Hickel n’est pas un nouveau de l’Institut, il a accumulé en 1945 plus de 15 années de service, service qui prit fin le 30 septembre 1945⁴ officiellement. Officieusement, ce dernier ne reçut plus son émoluments à partir du 30

¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 160-178.

² Michel MARBEAU, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946...*, *op. cit.*, pp. 234-236.

³ *Ibid.*

⁴ Note de Lajti au sujet du bilan de l’occupation rédigé par Ristorcelli. AG.01.IICI.A.114.1.

septembre 1944 par l'action directe d'Henri Bonnet¹. Derrière cette action se cache le souhait de Bonnet, dans une note signée de sa main rédigée le 26 septembre 1944, de fermer provisoirement l'Institut « pendant la période de préparation des mesures de réorganisation nécessaire, et en attendant que la convocation d'un Conseil d'Administration soit possible » et maintenir Ristorcelli à sa charge ainsi que le concierge Mr Labbatut². Le fait reproché à Hickel n'est pas directement lié à l'Institut, il est accusé d'avoir « sollicité un poste du Gouvernement de Vichy » compromettant indéniablement son statut de fonctionnaire international³ tout en l'exposant au processus d'épuration politique. Ce processus d'épuration qui touche l'ensemble de la fonction publique française vient alors contrarier la reprise de l'Institut. Dès lors, nous pouvons comprendre le choix de Bonnet de laisser le temps à l'Institut de se restructurer sous peine de nuire à sa réputation déjà entachée⁴. De plus, l'IICI n'est pas la seule instance touchée par ces répercussions, c'est le cas plus tard pour J. Grauls suspendu au sein de la CNCI belge car, selon les mots de Paul Hymans, ce dernier doit « rendre compte de son attitude sous l'occupation »⁵. Ainsi, malgré le fait que l'image de l'Institut soit lavée en octobre 1945 de tous soupçons, l'histoire de l'Occupation vient ternir son image à l'international⁶. Bien qu'ayant pu éviter les travaux voulus par le ministère des Beaux-Arts de justesse, ses archives, et tout particulièrement les éléments touchant de près ou de loin aux domaines scientifiques et les publications de la SdN depuis 1936, furent touchés par les pillages commis par l'Occupant⁷.

Une fois cette veille prolongée et souhaitée par Bonnet, ce dernier choisit Jean-Jacques Mayoux⁸ en tant que directeur par intérim et lui confie le mandat suivant : remettre en ordre l'IICI « en prévision, notamment, d'une organisation internationale de coopération intellectuelle par les nations unies et dont l'Institut deviendrait le secrétariat »⁹. Critique littéraire et surtout docteur en lettres en littérature française et anglaise, il est aussi résistant au sein du Ceux de la Résistance (CDLR) et délégué de ce mouvement à l'Assemblée consultative provisoire d'Alger déménagé après la Libération à Paris. C'est sûrement ce profil à la croisée du littéraire et du résistant qui a justifié cette nomination. Dès lors, deux axes sont principalement lancés par cette direction : reprendre tout ce qui peut l'être et s'avancer de plus en plus face aux projets de la CMAE et de l'autre justifier de sa pertinence en redémarrant les réseaux culturels et diplomatiques de l'Institut et par la même revitaliser les réseaux universitaires, associatifs et politiques. Épaulé par Jean Lorotte, nouveau secrétaire général de l'Institut¹⁰, Mayoux s'attelle avec les moyens qu'ils ont à rétablir l'activité de l'Institut. Car de son côté, la CMAE n'a pas freiné son allure, au contraire. Après d'importantes réflexions, les membres de la CMAE affirment ouvertement un projet nettement différent à partir de la mi-1945. En somme, à Londres, il est maintenant clair que l'OCI est passée, il s'agit de la remplacer totalement et faire table rase de cette dernière. Selon Paul Vaucher (1887-1966), présent à la CMAE, historien et chef de la Mission de l'Éducation nationale à Londres, la vision est la suivante « à une objection de fait et une de principe : 1) les Gouvernements étrangers n'ont eu jusqu'à présent aucune nouvelle de l'Institut et ignorent si cet Institut peut ou compte reprendre ses activités ; 2) l'Institut leur paraît s'être dans le passé borné à développer une coopération entre un nombre restreint "d'intellectuels" »¹¹.

¹ Ce non-versement conduit à une procédure judiciaire attendue par Hickel car cet acte est réalisé en dehors de toutes les règles administratives et conduit à la condamnation de l'Institut à verser la somme due. Tribunal administratif de l'OIT rendu le 27 février 1947. Dossier personnel de Jacques Hickel. AG.01.IICI.A.IV.28.80.

² Note copiée dans le dossier. AG.01.IICI.A.IV.28.80.

³ Bien que le jugement ait donné à un non-lieu, Hickel ne fut pas réintégré dans l'Institut après-guerre. AG.01.IICI.L/2/3.

⁴ Voir *infra*.

⁵ Notes sur la situation des CNCI au 15 juin 1945. AG.01.IICI.A.III.20.

⁶ Voir *infra*.

⁷ Dans le détail, les archives touchant à : la chimie, la biologie, quelques dossiers de réunions de la CPHEI (hormones végétales, nouvelles vitamines), le dossier de publications et ouvrages progrès scientifiques, les documents de l'information scolaire (manuels, radiodiffusion éducative) et un certain nombre de publications de la SDN depuis 1936 furent touchées. Rapport du directeur par intérim. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁸ Le fait demande toutefois plusieurs confirmations par échanges interposés à cause du flou de la situation. Lettre entre Mayoux et le ministère des affaires étrangères le 25 octobre 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Son rôle est assez important car, en plus d'assurer l'intérim quand Mayoux est absent de Paris pour se rendre à Londres, San Francisco ou Genève, il épaulé celui-ci et d'autres secteurs de manière remarquable. Ce dernier, bien qu'issu de l'armée, est présenté dans son dossier comme d'un idéaliste attaché à la Coopération intellectuelle et à l'œuvre de la SDN. AG.01.IICI.A.IV.28.92.

¹¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée..., op. cit.*

Si l'on avance un peu dans la chronologie, le projet anglo-saxon se démarque nettement car il a une vision bien plus politique et globale, il est clairement ancré dans l'ONU, il se veut comme l'interface d'un contact entre les populations -dans la culture, les arts, les humanités- et les sciences¹. Ce qui n'est alors que l'UNESCO² veut s'intéresser aux populations, ou aux masses selon les termes de l'IICI, à la question de la propagande et des moyens, des thèmes fortement ancrés côté anglo-saxon mais aussi dans la perception étasunienne. Profondément infusé par diverses approches des sciences sociales -le poids des populations chez MacLesish et Benton sur l'usage de la presse- ou du *Psychological warfare branch*, l'UNESCO a, par l'influence étasunienne et dès ses origines, un intérêt majeur pour les populations ce qui n'est clairement pas le cas de l'Institut³. Ces influences sont aussi marquées institutionnellement, en témoignent les trois grandes différences structurelles entre l'UNESCO et l'OCI : les représentants à la Conférence doivent couvrir des personnalités représentatives de « l'éducation et de la culture » ; les représentants sont choisis par les gouvernements même s'ils peuvent consulter les CN ; le Conseil d'Administration, au nombre de 15, doit être représentatif des diverses zones géographiques culturelles⁴. Se démarquant ainsi nettement de l'OCI, autant par la répudiation du domaine intellectuel au profit de trois autres (culturel, scientifique, éducatif), mais aussi en s'approchant d'une forme plus étasunienne par l'implication claire et directe des gouvernements et des attentes différentes, avec de surcroît l'implication diplomatique franche des États-Unis dans cette branche via le projet très proche de Chapultepec. Dès lors, la diplomatie étasunienne s'affirme comme organisatrice des nouvelles instances, tout en voulant maintenir à la table tous les Grands, y compris l'URSS. Cette situation pour l'UNESCO se retrouve aussi dans les autres instances gravitant autant de l'ONU et démontre la profonde imprégnation de la vision étasunienne. Ainsi, en mars 1945, le projet de la CMAE et d'ONUREC sont nettement entamés, et c'est dans ce contexte que s'organise la défense française. Face à ces projets, et quelques mois précédent la Conférence de San Francisco, la défense française s'organise. Télécommandé par Bonnet, qui reconnaît néanmoins la création de l'ONUREC, assisté par Mayoux à l'Institut et une partie du Quai d'Orsay, l'ancien directeur exhorte à partir de mars 1945 de préparer un plan français. Ce dernier, futur contre-projet s'inspire des propositions de la CMAE, de l'ONUREC ainsi que des propositions émises à Chapultepec⁵. À saisir qu'il ne s'agit à ce moment pas de rejeter la CMAE, mais de proposer une alternative permettant à l'Institut de perdurer⁶. Les acteurs s'activent dans un certain empressement car ils ont tous conscience que l'échéance de la Conférence de San Francisco (25 avril-26 juin 1945) qui doit créer l'ONU est une échéance capitale pour formuler un projet d'envergure avec les latitudes les plus larges. À noter que pour l'instant, et même si l'ensemble est installé, il ne s'agit pas encore de démonter l'Institut, ce dernier pouvant assurer la collaboration avec l'ONUREC avec d'autres organisations autant privées que publiques⁷. Même si dans le cadre de l'Institut il va sans dire que si tel est le cas, les réformes seraient légion.

Ainsi, et malgré une situation déjà mal engagée, la diplomatie française se lance dans une opération assez remarquable, et du moins soutenue au départ, pour réanimer l'Institut. Derrière ces enjeux de coopération, se cache aussi des intérêts politiques, avec l'espoir, du moins au départ, de permettre à la France de regagner sa place d'avant-guerre sur la scène de la coopération et revitaliser sa diplomatie culturelle. Maintenant le contexte entourant la réanimation présentée, détaillons un peu plus les trois types de projets lancés à l'Institut afin de saisir les continuités, mais aussi les évolutions dans les approches ainsi que leurs limites. Ainsi, le premier type est marqué par l'obligation d'aborder les répercussions matérielles et morales de la guerre, le deuxième concerne les anciennes pratiques suspendues par la guerre, et la troisième, la plus intéressante, est celle des nouvelles méthodes et études de l'IICI, plus en lien avec les influences de la CMAE. Comme cela avait été le cas pour la CMAE, le contexte d'après-guerre et ses innombrables destructions amènent ce dernier à réfléchir sérieusement sur ces thèmes. Après avoir demandé aux contacts habituels des réseaux de l'Institut (CNCI, réseaux associatifs et organisations, réseaux universitaires) des suggestions, la présentation de Mayoux en octobre condense les divers axes à explorer sur les enjeux immédiats d'après-guerre. Ainsi, l'Institut doit après 1946 travailler au rééquipement des laboratoires scientifiques des universités dévastées par la guerre via le système de *Lend and Lease* d'instruments devant être achetés par

¹ *Ibid.*

² L'Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture. Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, pp. 246-260.

³ Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 15-25.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 160-178.

⁵ *Ibid.* Voir lettre note du 8 mars 1945 au sujet de la coopération intellectuelle rapportant cette demande. AG.01.IICI.A.I.76.2.

⁶ *Voir infra.*

⁷ *Ibid.*

l’Institut¹. De plus, la direction de l’IICI envisage de soutenir l’usage de microfilms pour aider à la diffusion et au remplacement d’ouvrages détruits, Mayoux va jusqu’à proposer le prêt de ses ouvrages sous certaines conditions². Diverses propositions et chantiers sont ouverts en lien avec ce que les CNCI ou les acteurs et associations nationales font remonter au moment où l’Institut annonce sa réouverture³. Il peut autant s’agir de la reconstruction éducative de l’Allemagne après la chute du *Reich* témoignant d’une préoccupation commune sur la dénazification du pays avec la CMAE⁴, que du dressage de listes d’ouvrages ayant été détruits et qu’il faudrait réimprimer et diffuser le plus rapidement, la priorité devant être donnée aux « bons livres » ou d’établir des listes d’ouvrages scientifiques ayant été publiés pendant la guerre⁵. Parmi les propositions, on note aussi le souhait de pousser à l’étude critique des présupposés raciaux de l’Allemagne nazie pour démontrer qu’ils n’ont aucune base scientifique⁶. À cela s’ajoute des projets plus originaux, comme l’établissement d’un sanatorium international, construit à Berck destiné « aux jeunes d’âge scolaire ou universitaire de tous les pays »⁷. La situation de certains pays est mise au-devant des priorités. Ceci s’inscrit dans une préoccupation du sort de certains pays comme celui de la Pologne⁸. Après-guerre, l’on note la focalisation des projets comme ceux de la réimpression des ouvrages centrés sur l’Europe centrale et particulièrement la Pologne, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie ainsi que la Bulgarie. Quoi que tardif, nous pouvons noter que Vranek, revenu aux affaires depuis la réouverture, s’est déplacé personnellement à Prague pour des raisons politiques mais aussi pour faire remonter des besoins jugés importants sur la vie intellectuelle du pays et son état⁹. Le directeur de l’OIM, Foundoukidis, travaille sur deux recueils juridiques publiés sur la législation comparée et le droit international sur les sujets entourant la destruction d’œuvres d’Arts¹⁰. Il se charge aussi d’établir plusieurs études techniques et de nombreux inventaires sur le patrimoine endommagé ou détruit durant la guerre en aide avec la Commission internationale des monuments historiques¹¹. Enfin, notons aussi que l’Institut, par l’intermédiaire de son secrétariat, a envoyé de mars à octobre 1945 une série impressionnante de missives envers le réseau diplomatique composé de trois questions : la liste des personnalités marquantes du monde intellectuel, leur titre et fonctions et enfin les principales institutions culturelles¹². Ainsi, deux intérêts sont menés, la réaffirmation de l’Institut auprès de son réseau diplomatique dans le monde, mais aussi le soin à restructurer son réseau d’intellectuels avec néanmoins une attention maintenant au monde culturel. Toutefois, et compte tenu des projets anglo-saxons, qu’il s’agisse de l’UNRRA, organisation de l’ONU dédiée à la reconstruction et au secours, ou de l’ONUREC, les Alliés ont, depuis 1941, déjà eu plusieurs propositions et plans pour répondre à ces problématiques. Bien qu’intéressants, les moyens offerts par le cadre onusien en élaboration sont sans commune mesure en termes de moyens et de l’envergure des propositions de l’IICI¹³. Prenons le cas de la diffusion des ouvrages scientifiques publiés durant la guerre, le fruit de ce travail se retrouve dans les plans, déjà extrêmement bien rodés et appuyés par des remontées du terrain - présupposant logiquement des enquêtes et connexions - avancés lors du sous-comité technique de la Commission préparatoire¹⁴. Pour l’UNRRA, et malgré quelques accroches, la collaboration entre ces deux sphères fonctionne assez

¹ Rapport de Mayoux présenté le 25 octobre 1945. AG.01.IICI.C.A.-2.

² *Ibid.*

³ Une série de missives, plus de 600 selon Mayoux, sont envoyées aux anciens réseaux associatifs et universitaires ainsi qu’aux CNCI. *Ibid.*

⁴ Échange entre Lorotte et Georges F. Zook, président de l’*American Council on Education* des 13-15 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

⁵ Terme présent dans la circulaire adressée autant à des CNCI (Yougoslave, Roumaine, Bulgare, Danois, Australienne) que de l’*American National Committee on Intellectual Cooperation* envoyé en juillet 1945. AG.01.IICI.A.III.20.

⁶ Thème proposé par le professeur Nemec de l’Université de Prague à l’Institut. Il est accessoirement président de la CNCI tchécoslovaque. AG.01.IICI.A.I.77. ; AG.01.IICI.C.A.-2.

⁷ Le projet est séchement récusé lors de la réunion d’octobre de Reynold par un argument simple : il existe déjà un sanatorium en Europe. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁸ Bonnet avait permis le développement de la bibliothèque polonaise créée à Paris en 1938, mais aussi dans le soutien allant même à ce que Bonnet en personne contacte le CICR ainsi que la Croix-Rouge polonaise avec une liste d’une centaine de noms de polonais avec lesquels il a perdu contact tout en informant que Bialobrzeski et Zaniewicki ont trouvé asile en France. Lettre d’Henri Bonnet, 18 décembre 1939. AG.01.IICI.A.XI.61.

⁹ Correspondance entre Vranek et Mayoux, janvier 1946. AG.01.IICI.A.III.9.

¹⁰ AG.01.IICI.C.A.-2.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, *op. cit.*, et Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 160-178.

¹⁴ Pour notre exemple, il y a le travail remarquable apporté par le BIE sur le sujet dans la Commission préparatoire de l’UNESCO de novembre 1945 à juillet 1946. Voir UNESCO/Prep.Com./Tech.Sub.Com./49-French.

remarquablement¹. Ainsi, il est évident que les conclusions de la guerre et ses répercussions (destructions, génocide) et de l'immédiat après-guerre (sort des réfugiés, dénazification, restitution des biens culturels) est au cœur des préoccupations des fonctionnaires de l'IICI. Reste néanmoins que la revitalisation des réseaux est aussi directement abordée, de par la participation ouverte de ces derniers, que du souci quant à leur santé et dispositions actuelles pour l'IICI.

Bien qu'étant en partie nouvelle, l'ancienne nomenclature de l'Institut revient en majeure partie dans les bureaux parisiens. Ainsi, il n'est pas étonnant de voir la reprise d'activités stoppées par la guerre mais aussi plus en adéquation avec les pratiques de la *maison*². Dès lors, une partie du redémarrage de l'Institut passe par la reprise de ces anciennes activités là où elles furent arrêtées. D'abord, en tant qu'ancien du secrétariat de la CPHEI, Vranek est convoqué d'urgence le 19 juillet par Mayoux pour l'entretenir sur la reprise d'activité de cette dernière³. N'oublions pas que la conférence avait été coupée en plein vol par la déclaration de guerre. Toutefois, ce souhait ne porte pas ses fruits à cause du blocage des comptes liés aux dons des deux associations philanthropiques, mais aussi au fait que ces dernières sont passées à autre chose⁴. Néanmoins, Lorotte propose à Mayoux d'user des comptes pour permettre la traduction des collections liées à la CPHEI⁵. De plus, l'on note que les liens avec Davis ont repris, lui ainsi que le rapporteur général Potter et diverses commissions nationales liées à cette dernière⁶ dont les retours, sont positifs ce qui rassure la direction quant au soutien des réseaux associatifs pour l'œuvre de l'Institut. Ce soutien est important à cause de la situation financière difficile de l'IICI. Toujours en interne, la Section juridique a poursuivi sa double mission (travail sur le droit intellectuel et aide envers les autres sections sur ces questions)⁷ ; l'OIM reprend son office et son directeur poursuit l'inventaire des monuments et œuvres d'art avant-guerre ainsi que son travail sur le manuel des fouilles archéologiques⁸ mais aussi un projet d'étude sur les monuments artistiques et historiques en Bohème⁹. L'une des œuvres de l'Institut, l'*index translationum* est poursuivi tant bien que mal avec le soutien -du moins moral- d'A. Avinoff (membre de la Dotation Carnegie Museum)¹⁰. Ainsi, les réseaux philanthropiques semblent revenir dans les rouages de l'IICI mais de manière assez partielle. L'on parle de soutien moral, de relations épistolaires, mais pas encore de subventions. Lors de la tenue du Congrès international du film de Bâle (28 août-8 septembre), l'Institut envoie son expert de la question et représentant officiel de l'IICI, Paul de Chavannes, qui permet de faire remonter diverses évolutions du domaine d'un point de vue technique et juridique et il est soutenu par la section juridique tout en préparant la conférence de Berne¹¹. Quant au domaine scientifique, l'Institut tend à poursuivre la publication de certains ouvrages arrêtés brusquement -lié à certains problèmes contemporains- avec en ligne de mire l'espoir de pouvoir tenir une nouvelle réunion d'un Comité d'experts pour la mi-1946¹². Particulièrement, nous notons une assistance et un soutien aux thèmes entourant la situation scientifique de la théorie des races. Ce travail, soutenus aussi par la Rockefeller et la Carnegie, vise à revenir plus

¹ Borné uniquement aux pays dévastés, l'UNRRA voit ses limites être posées par la Commission préparatoire devant plancher sur un accord entre l'UNESCO et cette dernière à la fin de l'année 1946. PV de la 4^{ème} session préparatoire du 11 février 1946. UNESCO/COM PREP/4^{ème} Session/PV.1

² C'est le cas de Maas Geesteranus par exemple, mais aussi des fonctionnaires de l'OIM qui sont rappelés à leurs missions. AG.01.IICI.A.I.76.2.

³ Lettre de Mayoux à Vranek, 12 juillet 1945. AG.01.IICI.A.I.76.2.

⁴ Ludovic TOURNÈS, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946)*..., *op. cit.*, pp. 352-358.

⁵ En particulier, c'est la série des *Peaceful change* qui est privilégiée. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁶ Voici la liste : Brésil, Canada, États-Unis, France, Indes, Royaume-Uni, Suisse, Suède. *Ibid.*

⁷ Soit l'ouvrage *Techniques de fouilles archéologiques* duquel Foundoukidis a travaillé durant la guerre. Rapport de Mayoux..., *op. cit.*, AG.01.IICI.C.A.-2.

⁸ *Ibid.*

⁹ Appuyé par la CNCI tchécoslovaque. Lettre du professeur Cibulka du 9 janvier destiné à Foundoukidis. AG.01.IICI.A.III.9.

¹⁰ Réponse envoyée par ce dernier le 9 juillet 1945. AG.01.IICI.A.I.77.

¹¹ Elle aide sur les travaux sur la Convention pour faciliter la circulation internationale des films à portée éducative, lancé le 11 octobre 1933, sont repris avec en plus un projet d'archivage de ces derniers. Pour Berne, il s'agit d'une conférence dédiée aux droits d'auteur et à son harmonisation. AG.01.IICI.C.A.-2.

¹² Pêlemêle : l'économie politique sous ses aspects statistiques et mathématiques (proposée par Herman Wold de l'université de Stockholm) ; les conditions physiologiques de production de substances anti-biologiques dont la pénicilline ; les problèmes hormonaux ; l'exploitation des antivitamines et bactéries sulfanilamides et similaires y compris la pénicilline (proposé par Niels Nielson) ; l'étude de l'optique et du magnétisme (Proposé par Gorter de l'Université d'Amsterdam) ; l'importance des microéléments pour la nutrition des plantes ; *Ibid.*

généralement sur les limites de cette théorie¹. En collaboration avec l'OIIM et J.L. Duchemin, un ouvrage dédié à la propriété artistique et le droit du savant est prévue². Toutefois, il est impératif de garder à l'esprit que l'Institut n'a à ce moment plus du tout les moyens de ces ambitions, Mayoux courant de ministères en organisations internationales pour obtenir des subventions. Ainsi, en dehors de la reprise des activités, nous notons que l'Institut veut d'abord reprendre sa place via la préparation de conférences touchant à des sujets faisant partie de son habitude (droits d'auteur, cinéma éducatif). Toutefois, certains sujets semblent être plus issus des préoccupations de l'après-guerre, comme sur les réflexions entourant les races. Ainsi, le réseau universitaire réinvestit l'Institut non sans mal, mais se fait l'écho des actualités autant d'un point de vue épistémique (l'héritage de la théorie des races et de l'anthropologie raciale) que des réalités de l'après-guerre et des préoccupations des réseaux universitaires (production d'antibiotiques par exemple).

Enfin, il nous reste les nouvelles démarches tentées par l'IICI et plus particulièrement celles touchant plus les « masses ». Surtout, nous pouvons nous pencher sur deux points précis assez révélateurs sur les nouvelles tentatives : le projet « Radio-Monde » et le rapport avec les CNCI quelque peu changé. Dans un échange entre Reynold et Lorotte, ce dernier, après avoir appuyé sur le besoin de revenir à la coopération comme entendu en 1937, souligne le projet « Radio-Monde » proposé par l'Institut³. Gérée par effectif important comparé à d'autres sections et de surcroît une nouvelle arrivée⁴, elle possède aussi des moyens financiers avantageux ainsi qu'une voiture technique, objet au combien précieux dans l'immédiat après-guerre⁵. Sommairement, *Radio-Monde* est une chaîne de radio, diffusant un savoir -assez élitiste- par un nouveau moyen de communication : la radio. Notons que cette dernière est diffusée en français, en espagnol et en portugais⁶. D'abord, l'intérêt de la radiodiffusion ne date pas de 1945, il s'enracine dans un questionnement qui anime l'Institut depuis 1926⁷ et qui était vu comme un moyen de diffuser l'actualité intellectuelle, mais aussi l'actualité de sections de la SdN⁸. San compter que ce sujet est originellement du fait des réseaux anglo-saxons, bien plus intéressés des nouveaux moyens de communication couplés à leur contact direct aux populations⁹. Ces études avaient été lancées à partir de 1937 et jusqu'à 1940 et marquent la fin de vie normale de l'IICI¹⁰. Fort de cette longue expérience, la nouvelle direction lance *Radio-Monde* qui a pour but d'inviter un spécialiste d'un domaine (diplomate, scientifique, littéraire, homme politique, syndicaliste, etc.) afin qu'il aborde un point précis.

Détaillons quelque peu ces intervenants pour saisir les sujets abordés, ainsi que les méthodes employées pour présenter des sujets parfois complexes. D'abord, nous retrouvons à son échelle la coopération avec les CNCI, mais dans une moindre mesure car il ne s'agit plus de créer un réseau international, mais d'inviter directement un acteur d'un domaine afin qu'il le présente afin d'informer les populations. Les réseaux des CNCI -et la CICI- sont ainsi de bonnes instances pour aller chercher des spécialistes, comme en témoigne la présence du Colonel Kowasky, alors chef du service d'informations de l'armée américaine, ancien de la

¹ Sujet proposé par le professeur Ephrussi de l'institution de biologique de Paris et le Dr. Demerec du département de génétique de la Dotation Carnegie en collaboration avec la Rockefeller. *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Échange du 4 mai 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁴ Composent *Radio-Monde* Mrs Guignard, Desoraups ; Monsour, Van der Vlugt Riesner ; Mmes Aube, Delpierre, Blanchet, Bertin. En comparaison, la section d'informations -devant traiter des relations entre l'Institut et d'autres organes et produire divers services- compte sept membres. AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁵ Pour prendre la mesure, il faut saisir que Mayoux, pourtant directeur de l'Institut, doit lutter pour ravitailler en essence la seule voiture de l'Institut, une Citroën 15 CV. *Ibid.*

⁶ Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.A.C.A.-5.

⁷ Par exemple, Luchaire avait échangé en mars 1926 avec le Secrétaire général de l'Office radiophonique internationale en lui annonçant que l'Institut souhaitait étudier la question de l'usage de la radio dans le monde avec une perspective internationale. Il voulait obtenir des documents sur les aspects juridiques et les usages possibles pour internationaliser la juridiction en vigueur dans les États pour arriver à un projet d'accords. AG.01.IICI.H.VIII.2.

⁸ En 1931 la SdN avait chargé l'IICI de mettre en lien toutes les stations de radiodiffusion pour « porter à leur connaissance certaines des résolutions prises par le Comité permanent des Lettres et des Arts ». *Ibid.*

⁹ Cet intérêt avait permis à l'OCI de proposer la convention internationale sur la radiodiffusion et la paix, les importantes relations avec les services nationaux radiophoniques anglo-saxons -avec des liens entre l'Institut et *Radio cooperation of America* et la *British Broadcasting cooperation*- assez favorables à l'usage des nouveaux moyens de communication comme la radio sont notables et indéniables. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 297-322.

¹⁰ L'Institut poursuit principalement deux branches : réunir toute la documentation entourant l'internationalisation de la radio et son usage pour la diffusion de l'actualité scientifique, littéraire et artistique au grand public ; de l'autre organiser un Office central de documentation permettant la circulation d'informations aux entreprises nationales de radiodiffusion et créer un réseau de correspondants nationaux spécialisés appuyé sur les CNCI. *Ibid.*

CICI¹. C'est aussi le cas avec Paulo Carneiro, professeur agrégé à l'université de Paris et membre de la CICI². Ainsi, la radio permet d'aborder les nouveaux enjeux scientifiques, moraux et diplomatiques de la maîtrise de la bombe atomique³, le sujet est plus développé par Germanie Bree (professeur à *Bryn Mawr College*) qui souhaite mettre en avant la supranationalisation nécessaire et la rééducation de la souveraineté des États au profit d'une instance supranationale⁴. Il s'agit aussi d'aborder l'actualité artistique⁵ et des réflexions sur l'Art⁶, de l'actualité militaire et son histoire récente (l'usage de l'atome ; la défense des Indes néerlandaises face au Japon⁷, la situation norvégienne et la résistance du pays⁸), de l'avancée des sciences dans le domaine médical avec le cas du typhus⁹. Sur l'actualité, une place assez intéressante est donnée à la conférence de Bâle sur le cinéma éducatif (28 août-8 septembre), dans laquelle est diffusée plusieurs informations envoyées par Berne de Chavannes, témoignant de l'intercommunication entre les services de *Radio-Monde* et l'Institut¹⁰. Enfin, de manière remarquable, les questions sociales sont aussi abordées avec la longue interview de Léon Johaux (1879-1954), secrétaire général de la CGT sur la conférence syndicale mondiale, ses buts et aspirations¹¹. L'émission respecte aussi l'apolitisme de l'OCI d'avant-guerre en donnant la parole à Mr Tarasoff, délégué des syndicats soviétiques, qui aborde, en plus des exactions nazies sur le front de l'Est, détaille le modèle soviétique¹². Ainsi, les sujets touchent d'abord l'actualité scientifique et géopolitique (usage de la bombe, aide étasunienne), mais aussi historique et diplomatique (surtout sur les temps de guerre), tout en essayant de le présenter aux auditeurs. Certains réseaux (surtout universitaires et associatifs) de l'IICI sont pleinement exploités et mis à contribution dans une approche significative. Néanmoins, une première remarque s'impose, il est quasi nécessaire d'avoir un certain bagage pour saisir certaines interventions, témoignant ainsi d'une verticalité certaine et d'un élitisme parfois palpable.

À cela, nous pouvons tirer deux usages importants de *Radio-Monde* : la promotion de l'Institut, ses actions, ses membres, son actualité et ses buts à travers l'émission et la remise au goût du jour de sa vision d'avant-guerre avec la lutte contre les stéréotypes sur les autres populations. Pour la lutte contre les préjugés, en plus des divers interviews et la diffusion de poèmes¹³, œuvres littéraires et musicales, *Radio-Monde* lance un programme visant à faire connaître les diverses cultures du monde en fin d'émission. Ainsi, nous avons le droit à une description, parfois à la limite du folklorique et du pittoresque sur les lacs d'Écosse, la terre de feu islandaise, la Norvège terre de nains, la séparation culturelle de l'Espagne entre le Nord montagneux et le sud andalou. Bref, il s'agit de plonger l'auditeur dans un paysage qu'il ne connaît pas, en sachant du moins que, au vu de nos sources, ce quart d'heure laisse avant tout la place à la description de l'Europe¹⁴. Surtout, *Radio-Monde* permet de mettre en avant l'actualité de l'Institut. Sans aller jusqu'à l'assimiler à un organe de propagande, il est clair que *Radio-Monde* permet à l'Institut, en plus de coller à l'actualité mondiale et culturelle¹⁵, de donner une chance et une tribune à l'Institut de présenter son activité. D'abord, elle permet

¹ Par chance, une dizaine d'émissions furent retranscrites dans un journal conservé aux archives de l'IICI. Émission du 27 juillet 1945. Ce dernier intervient pour aborder l'aide de l'armée américaine en France et en Europe dans le domaine de l'éducation et la vision des touristes américains sur l'Europe AG.01.IICI.H.VIII.

² *Ibid.*

³ Émission du 10 août 1945. *Ibid.*

⁴ Émission du 2 novembre 1945. *Ibid.*

⁵ Présentation d'une exposition au *British Council* centré sur les dessins d'enfants. *Ibid.*

⁶ Par exemple, des réflexions sur l'évolution du cinéma par Henri Langlois, directeur de la cinémathèque française dans l'émission du 28 septembre 1945. *Ibid.*

⁷ Intervention de Sergue Guy-Duc dans l'émission du 7 août 1945. *Ibid.*

⁸ Intervention du Fr. Ekeland, secrétaire et attaché de presse à l'Ambassade de Norvège. Émission du 5 octobre 1945. *Ibid.*

⁹ À nouveau, c'est un membre de l'armée américaine, le Major John Wendel Bailey du corps médical qui s'exprime sur la maladie, mais aussi et surtout sur le rôle préventif de l'armée américaine dans une Europe dévastée. Émission du 21 septembre 1945. *Ibid.*

¹⁰ Émission du 28 septembre 1945. *Ibid.*

¹¹ Émission du 12 octobre 1945. Le sujet est remis le 26 octobre lors de l'interview de Mr Toledano, représentant des syndicats d'Amérique latine au sujet de la Conférence. *Ibid.*

¹² Émission du 2 novembre 1945. *Ibid.*

¹³ Bien sûr, lors de l'hommage de Paul Valéry, plusieurs de ses poèmes sont énumérés dans l'émission du 27 juillet 1945. *Ibid.*

¹⁴ Toutefois, notons qu'il est possible de voir des invités parler de leur pays, c'est par exemple le cas de Mr Chou Ling qui aborde l'art calligraphique chinois et la philosophie asiatique. Émission du 21 septembre 1945. *Ibid.*

¹⁵ Par exemple, la première émission dédiée à l'évolution mondiale qu'est la bombe atomique est diffusée le 10 août, soit 4 jours après Hiroshima et le lendemain de Nagasaki. Il en va de même pour la conférence de Berne ou la conférence syndicale mondiale.

d'être tristement l'hommage funéraire d'importants noms de l'OCI comme Paul Valéry ou Henri Bergson¹, mais aussi plus généralement de toute la sphère intellectuelle, artistique et scientifique², qu'il s'agisse d'anciens membres de l'Institut³, de la CICI⁴ ou des CNCI⁵ mais aussi dans leur majorité d'importantes figures de leurs domaines. L'on note le soin apporté pour certains des cas à souligner les causes de la mort quand le motif est lié à la guerre, à la résistance et aux crimes nazis. Ce triste éloge permet de faire remonter deux points : le changement de génération pour les membres décédés de cause naturelle comme les figures de Valéry et Bergson, mais aussi et plus généralement l'impact tragique de la guerre sur l'ensemble de l'OCI. En plus de ces éloges, l'IICI met en avant son activité, dont l'exemple le plus remarquable est la seule allocution d'Edouard Herriot dans l'émission du 26 octobre annonçant la tenue la veille du Conseil d'Administration de l'IICI « Je le reprends aujourd'hui avec la ferme confiance de voir cette institution se maintenir et de se développer comme organe de rapprochement entre les peuples dans le domaine de l'esprit»⁶. L'occasion est aussi donnée de revenir sur les actifs de l'IICI, en passant d'abord le fait de rappeler sa mission ontologique de l'Institut et sa méthode⁷. Dans cette longue citation sont condensés tous les axes promus par *Radio-Monde* au sujet de l'Institut : sa mission originelle avec le rappel de Société des Esprits souligné aussi lors de l'éloge consacré à Paul Valéry⁸, l'universalisme de cette dernière via la présence des CNCI et les rôles qu'elles cumulent mais aussi le fonctionnement de l'Institut comme plateforme d'échange et de liens mais aussi sa méthode de partir de l'expression la plus élevée du monde intellectuel pour descendre sur le reste de l'humanité, et enfin le but final de cette coopération : « la communauté humaine ». Cette promotion se poursuit dans l'émission suivante, dans laquelle l'édito revient sur la SdN au moment où la conférence de Londres se profile clairement : « L'échec principal de l'ancienne ne doit pas marquer l'œuvre durable qu'elle a réussi à accomplir dans certains domaines et qu'il nous suffit de poursuivre. Ces efforts pour unifier les diverses législations internes par exemple ont été remarquables. Des organisations comme le Bureau International du Travail ou l'Institut International de Coopération Intellectuelle ont prouvé leur utilité dans le passé et le prouveront à nouveau dans l'avenir »⁹. Parachevant les souhaits de changer de perspective qui se font jour à l'Institut en réactance aux propositions anglo-saxonnes, l'éditorial se conclut sur l'avenir de l'IICI : « Voilà ce que l'Institut entend mettre en œuvre le plus rapidement possible pour le plus grand bien de la culture. C'est aux hommes d'état des grandes nations et aussi à ceux des autres qu'il appartiendra d'approuver et de soutien une telle entreprise »¹⁰. Cette mise au-devant de la scène peut aussi provenir des intervenants de manière plus ou moins marquée, comme le présente Paulo Carneiro, membre de la CICI, durant laquelle il insiste sur le bilan positif de l'Institut et espère une collaboration entre

¹ *Ibid.* et Émission du 2 novembre 1945. *Ibid.*

² Voici pêle-mêle les personnes qui ont le droit à un hommage : Marc Bloch, Léon Brunschwig, François Cuzin, Jacques Decour, Robert Desnos, Edouard Duperron, Valentin Feldman, Jean Giraudoux, Federico García Lorca, Hazard, Jacob, Vassily Kandinsky, Leguerloff, Hendrik Marsman, Jean Prévost, Georges Politzer, Saint-Pol-Roux, Romain Rolland, Salvador Reyes, Saint-Exupéry, Charlotte Salomon, Slauerhoff, Soutine, Stefan Zweig, Léon Tolstoï, Rabindranath Tagore, Unamuno, Franz Werfel, Woolf. Certains sont directement assassinés par l'Allemagne nazie (Bloch, Feldman, Politzer etc.). *Ibid.*

³ C'est le cas de Blas Cabera, membre de la Commission scientifique de l'Institut et mort en exil à Mexico, Sir Frank Heath, directeur honoraire du bureau universitaire de l'Empire britannique et membre du comité exécutif. *Ibid.*

⁴ C'est le cas du comte Teleki, membre de la CICI mort « dans des circonstances mystérieuses le 3 avril 1941 alors qu'il venait de refuser une invitation de Hitler ». *Ibid.*

⁵ C'est le cas du Dr Susta, président de la CNCI tchécoslovaque, du vice-président de la CNCI polonaise Lutostanski mort lors du premier siège de Varsovie ou de Sieniesky mort à Auschwitz en 1941.

⁶ Émission du 26 octobre 1945. *Ibid.*

⁷ « La coopération intellectuelle mondiale est et doit demeurer le foyer central de cette idée des échanges, des contacts, de l'inter-connaissance des peuples et l'Institut International ne saurait faillir à la mission qui lui est dévolue en ce sens. Aussi inspire-t-il à travers le monde cette haute conception de la Société des Esprits qui doit être l'origine de tous les efforts tendant à faire passer du domaine des idées dans celui des faits. [...] Chaque pays doit posséder son organe de coopération intellectuelle, [...] dont tout le but est, dans le pays même, de travailler à connaître et faire connaître au public cultivé et à la masse de la nation comme en un prisme, toute la richesse des autres peuples, leur originalité, leurs tendances, leur culture en un mot leur civilisation. [...] Ces Commissions nationales existent déjà dans un grand nombre de pays. La guerre en a cependant affaibli quelques-unes. L'Institut International veille à ce que leur renouveau hâté la reprise intense des échanges à travers le globe, et des Instituts culturels, dont il faudra rappeler ici, doivent être créés spécialement dans chaque pays, pour ces échanges, se mettant au service des Commissions Nationales. Aussi bien ces Instituts régis par une telle volonté de connaissance et de compréhension seront-ils les instruments les plus sûrs de la coopération intellectuelle dans la ruche énorme du monde », Éditorial du 7 août 1945. *Ibid.*

⁸ « Aussi bien n'est-ce pas la pensée française seule qui souffre de cette disparition, c'est toute la Société des Esprits qui est en deuil », Émission du 27 juillet..., *op. cit.*

⁹ Éditorial de l'Émission du 11 septembre 1945. *Ibid.*

¹⁰ Voir *supra*. *Ibid.*

d'un côté ce dernier et la future organisation internationale de l'éducation¹. En plus de la promotion directe de l'Institut, nous notons une insistance palpable dans la place des CNCI, autant dans les membres invités que dans la présentation du bilan de l'Institut.

Toutefois, l'expérience de *Radio-Monde* possède plusieurs limites. Des limites humaines et financières d'abord, cette dernière coûte des sommes assez importantes, dans l'exercice de janvier à octobre 1945, *Radio-Monde* a coûté extrêmement cher pour un Institut chancelant financièrement². Pour l'exercice 1946, il est prévu à minima 1.2 million de francs dans un budget de 12 millions de francs³. Dans les coulisses, c'est Lorotte qui semble être celui derrière l'idée du projet, en témoigne la présentation de Mayoux à la convocation du Conseil d'Administration⁴. *Radio-Monde* n'a connu qu'une existence rapide, sa première émission étant le 25 avril et la dernière fin 1945⁵. Pourtant il est impossible de ne pas déceler les espoirs et les efforts investis. En plus des coûts exorbitants pour un Institut dans une situation précaire, Mayoux engage plusieurs fois des échanges avec André Malraux, ministre de l'information français, pour changer l'horaire de l'émission pour mieux correspondre à la cible de l'émission⁶. Mayoux porte en effet ce projet assez haut, il explique à ce dernier la mission primaire de la Radio : « Nous voulons faire de cette radio quelque chose de bien, un vigoureux instrument de pénétration dans les masses (sans abaissement de niveau). Nous abordons, et nous aborderons, les problèmes qui touchent nos contemporains : la place et nature de l'éducation dans le monde nouveau »⁷. Des pourparlers sont en cours pour diffuser l'émission en Suisse, en Suède, en Hollande et au Brésil, mais aussi des échanges pour la diffuser en anglais⁸. Mais aussi que cette dernière est une étape importante du rapprochement entre les cultures, par la diffusion musicale d'artistes étrangers, que par l'intervention d'experts⁹. Massoulier, chef du service information, ainsi que les membres du service, mais aussi Lajti, toujours à l'Institut, participent au recrutement et aux contacts avec les possibles intervenants¹⁰. À cela s'ajoute les quelques contacts en Guiton, responsable des relations universitaires de l'Institut, et le *British Council* en la personne de Dr. C.A. Hackett sur la situation britannique après-guerre¹¹, témoignant d'un intérêt pour les réseaux associatifs et diplomatiques anglo-saxons. Toutefois, il convient de voir le tableau dans son ensemble, les auditeurs ne se pressent pas pour écouter *Radio-Monde*¹². Ainsi, malgré la claire ouverture de pouvoir toucher les milieux anglo-saxons, la radio n'est pas diffusée en anglais, nuisant selon nous gravement aux buts poursuivis. Mais surtout, la vision défendue par Mayoux, mais aussi la majorité de l'IICI, relève tout de même d'une vision assez élitaire de la culture. Malgré le souhait de toucher au reste de la population, et le moyen moderne de toucher à ces dernières, la vision de l'entre-deux-guerres reste prenante de la vision défendue : « Nos émissions présentent une suite de variétés autour de cette préoccupation unique. Graduellement, il ne leur suffit plus de s'occuper de culture ou d'éducation. Elles cherchent à se préoccuper plus précisément des travaux ou des idées de ceux qui s'efforcent à la synthèse des principes de culture ou des systèmes d'éducation, pour forger de tous les hommes, tout en maintenant leur précise variété, une communauté spirituelle »¹³. Cette vision élitaire, ne voulant pas dégrader le propos, qui ne veut pas vulgariser le propos et traiter principalement de la haute culture, se perçoit dans les échantillons disponibles, dans lesquels il faut une certaine érudition pour saisir tous les tenants et aboutissants, sans même parler des thèmes sur lesquels ce savoir est obligatoire. Dans

¹ Émission du 21 septembre 1945. *Ibid.*

² Pour janvier-octobre, *Radio-Monde* coûte 863 369 francs. En comparaison, la charge salariale totale de l'IICI, soit le premier poste de dépense, est de 2 103 653 francs dont 420 014 sont dédiés aux fonctionnaires de la radio. Amenant pour cette dernière un total de 3 569 206.1 francs. Bilan comptable pour janvier-octobre 1945 AG.01.IICI.A.II.4.b.

³ Prévision du budget en date d'octobre 1945. *Ibid.*

⁴ « Lorotte a refait la structure administrative de la maison, remis en marche tous les Services et c'est grâce à lui et à quelques-uns de ses amis, qu'un nouveau service, encore inexpérimenté mais déjà utile, celui de la Radio, a pu être ajouté aux anciens ». Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁵ *Ibid.*

⁶ Il lui explique qu'il « est impossible, 16h45, où les gens sérieux ne peuvent nous écouter ». Lettre de Mayoux à André Malraux, 11 décembre 1945. AG.01.IICI.H.VIII.10.

⁷ *Ibid.*

⁸ Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.C.A.-2

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Par exemple, Lajti contacte plusieurs personnes Vediassov (1^{er} secrétaire de l'ambassade d'URSS) ; Mme Krywicka (attaché culturel à l'ambassade de Pologne) ; M B. Toth (délégué du consulat de Hongrie) ; Mme Hautala (professeur d'école des langues orientales et finlandaises) ; M Folanskak (professeur des langues orientales) ; Mr Biano (chargé d'intérêts de Roumanie) pour le sujet sur la situation d'après-guerre à l'Est. AG.01.IICI.H.VIII.10.

¹¹ *Ibid.*

¹² Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

¹³ Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.C.A.-2.

une critique formulée par Roger Breuil, directeur du service des Émissions vers l'Amérique latine, qui souligne que son incrédulité sur la proposition de la Radio et son élitisme dans l'approche des sujets¹. Ainsi, bien qu'intéressante sur plusieurs aspects et tout particulièrement sur le besoin de toucher les populations, certaines approches de l'Institut persistent et le manque de moyens vient clairement couper *Radio-Monde* qui s'avère être un gouffre financier. Néanmoins, et comme pour d'autres projets lancés dans cette période, il est difficile de prédire l'approche employée. En effet, nous notons un effort conscient et affirmé de proposer aux populations, de manière la plus directe possible des informations sur les avancées scientifiques et diplomatiques, mais aussi de présenter d'autres cultures en ne s'intéressant pas uniquement à ses plus hautes émanations, mais sur des faits plus communs, plus culturels. Enfin, nous pouvons pondérer la critique de Breuil, ce dernier étant aussi en directe concurrence avec l'émission de l'Institut, auquel il faut ajouter que cette dernière est adressée au tout début de la Radio. Enfin, et bien que l'approche soit élitiste, il convient de souligner certains efforts pour aborder des sujets plus en lien avec la culture et l'actualité directes de la population (questions sociales par exemple) mais aussi l'actualité scientifique. Toutefois, la nouvelle direction de l'Institut ne s'arrête pas ce projet, cette dernière ayant des réseaux assez importants avant-guerre.

Car s'il y a un axe qui est parcouru tout au long de la réanimation de l'Institut, c'est la reprise de contacts entre l'Institut et les CNCI mais aussi les diverses organisations internationales d'avant-guerre. Le but est ainsi double : revitaliser les réseaux faisant partie de ces dernières (soit les réseaux universitaires) et obtenir de possibles soutiens des réseaux diplomatiques alors que se prépare une réunion diplomatique d'ampleur devant sceller le sort de l'IICI et de ces CNCI. D'abord, les CNCI connaissent, compte tenu du déroulé de la guerre, des situations bien différentes. Ainsi, la CNCI Suisse, quasi intacte et maintenue active par l'activité de Reynold, Montenach et de quelques universitaires genevois et vaudois², est dans une situation dont la CNCI polonaise³ ou belge⁴ ne peuvent que rêver en ce début d'année. À noter qu'il ne faut pas généraliser, la CNCI française réussit, malgré la guerre, à reprendre assez vite ses appuis liés au fait que certains de ses membres sont d'anciens ou actuels membres de l'OCI comme Julien Luchaire ou Weiss⁵. Bien que les CNCI soient indépendantes, il est selon nous important de saisir que c'est la direction de l'Institut, soit le duo Mayoux-Lorotte, qui sont à l'initiative de la revitalisation des diverses CNCI⁶.

Pour rendre le tout digest, prenons le cas d'un dossier traitant exclusivement des circulaires aux CNCI⁷. Comme il est alors de coutume, l'Institut passe par les réseaux diplomatiques⁸ afin de faire parvenir, dans la totalité des pays ayant eu une CNCI, une missive contenant trois informations : l'Institut est sorti de sa léthargie et bien décidé à reprendre ses fonctions -et s'inscrire dans le cadre onusien⁹ ; savoir dans quel état est la CNCI d'un point de vue organisationnel ; est prévu à Lyon, puis à Paris, la tenue d'un Conseil d'Administration pour octobre 1945¹⁰. Un premier bilan est tiré au 15 juin 1945 dans laquelle est dressé la situation des 44 CNCI contactées¹¹. Au total, sur les 44 CNCI : 13 sont silencieuses¹² ; 7 n'ont pas été

¹ Lettre de Roger Breuil envoyé à Mayoux, 8 août 1945. AG.01.IICI.H.VIII.10.

² En témoignent l'accessibilité, mais aussi le projet de Reynold sur le retour de la CICI. Voir AG.01.IICI.III.11.2.

³ Comme exprimé précédemment, la CNCI polonaise connaît plusieurs morts dans ses rangs durant la guerre. À cela s'ajoute l'exil de 1939, le retour pour certains en 1945 dans une Pologne ayant bien changé par l'occupation et la soviétisation du pays.

⁴ La CNCI belge connaît d'importantes difficultés, mais elle réussit à se restructurer à partir de mai 1945 autour de sept membres : Mr Vermeyler, vice-président et sénateur et ministre d'état ; Mme M.T. Nisot présente à la Conférence des travaux intellectuels, Mr Capart, conservateur en chef des musées royaux et des arts et histoire ; Mr Nyms, ancien secrétaire général de la CNCI, Mr Dupierreux, directeur du *Soir* ; Mr Bersou, avocat et Mr. Ganshof, professeur de l'université de Gand. AG.01.IICI.A.III.23.

⁵ Organigramme de la CNCI française en avril 1945. AG.01.IICI.A.III.28.

⁶ Pour le cas français par exemple, c'est une lettre de la main de Lorotte liée à Mayoux et envoyée à Valéry qui souhaite voir le retour des sessions nationales. *Ibid.*

⁷ AG.01.IICI.III.A.20.

⁸ Compte tenu du fait que la situation postale soit extrêmement précaire, il n'est pas rare, voire quasi traditionnel, de voir le secrétariat de l'Institut passer par les ambassades voire le Quai d'Orsay, pour faire parvenir ces diverses missives.

⁹ *Voir supra.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Argentine ; Australie ; Belgique ; Bolivie ; Brésil ; Bulgarie ; Canada ; Chili ; Chine ; Cuba ; Egypte ; Équateur ; États-Unis ; France ; Finlande ; Grèce ; Hongrie ; Inde ; Iran ; Islande ; Italie ; Luxembourg ; Lettonie ; Lituanie ; Mexique ; Norvège ; Pays-Bas ; Pérou ; Pologne ; Portugal ; République dominicaine ; Royaume-Uni ; Roumanie ; Salvador ; Suède ; Suisse ; Tchécoslovaquie ; Uruguay ; Turquie ; Union Sud-Africaine ; Venezuela ; Syrie ; Yougoslavie ; URSS.

¹² Bulgarie ; Chili ; Chine ; Egypte ; Équateur ; États-Unis ; Inde ; Islande ; Roumanie ; Suède ; Venezuela ; Uruguay ; Syrie.

contactées par l’Institut¹ ; 24 ont répondu². Sur ces 24, les réponses peuvent fluctuer entre le simple télégramme -c’est le cas du Royaume-Uni-, à la simple rencontre entre Mayoux et le représentant canadien lors de son voyage à Londres à l’échange épistolaire fourni entre Mayoux, Lorotte et Reynold pour la CNCI helvétique ou au bilan tchécoslovaque. Généralement, l’on peut souligner que dans les CNCI qui répondent, les réponses sont pour le moins positives, témoignant d’un attachement à l’Institut, mais aussi à soutenir sa cause à San Francisco. Car après cette Conférence, une seconde missive, envoyée à 18 CNCI³ demandant une réunion d’urgence de toutes les missions nationales à la lumière des décessions prises à San Francisco -soit la création de l’ONU et la remise en question totale de l’OCI- pour étudier, selon les principes mis en avant par Murray « d’examiner par une nouvelle conférence, les possibilités et les moyens de conservation et surtout de restauration de la Civilisation européenne »⁴. Néanmoins, de 44, nous passons à 18 CNCI pleinement actives et disposées à soutenir l’Institut. Ainsi, l’assise des CNCI n’est ni certaine, ni de la même ampleur qu’avant-guerre. D’autant plus que ces 18 dernières sont majoritairement européennes, seul 2 Grands en possèdent encore une CNCI (France et Grande-Bretagne) dans des propositions bien différentes. Et au sujet de cette dernière, la faiblesse du soutien apporté témoigne du faible intérêt que suscitent les demandes de l’IICI de manière générale et malgré le fait que nous parlons ici du réseau historiquement le plus prolifique : le réseau universitaire.

Un second document en date du 15 juin permet d’avoir une idée plus précise de la situation des CNCI reconstituées⁵. Au total, ce sont 20 CNCI reconstituées auxquelles il faut ajouter la CNCI sud-africaine et vénézuélienne. Dès lors, il convient de souligner que parmi les présidents des CNCI, les membres et anciens membres de la CICI -et de l’OCI- sont historiquement légion : Reynold pour la Suisse, Almeida pour le Brésil, Gleditsch pour la Norvège, Nicolas Braunshausen (1874-1956) pour le Luxembourg, Bialobrzeski pour la Pologne⁶, Sir Frederic Kenyon (1863-1952), bibliothécaire et papyrologue pour le Royaume-Uni, Bedřich Hrozný (1879-1952), orientaliste important pour la Tchécoslovaquie et bien sur la CNCI française⁷. À cela s’ajoute la présence de personnes gravitant autour de l’IICI ou l’OIM comme August von Loehr pour l’Autriche ; Wu-Shi-Fee (1865-1963), linguiste et philosophe et membre de la CICI pour la Chine ; Antonio Sanchez pour Cuba ; Stelio Seferiades pour la Grèce. Enfin, la présence d’anciens des CNCI est naturellement attestée à travers : Antonio Aita pour l’Argentine ; Alfredo Rosquellas pour la Bolivie ou Juvenal Hernandez pour le Chili. Ainsi, c’est majoritairement l’ancienne coopération intellectuelle qui est représentée dans les CNCI d’après-guerre, car même si l’on remarque parfois du sang nouveau et la présence d’acteurs gravitant autour de ministères de l’instruction publique (comme Jaime Torres Bodet secrétaire dans le ministère mexicain, ou Tchoung-King comme secrétaire dans la CNCI chinoise), la prédominance d’acteurs standards de l’OCI reste indéniable. De même, comment ne pas voir en ces noms l’affirmation la plus claire du poids des réseaux universitaires dans les CNCI et l’OCI. Enfin, notons un dernier fait considérable : la fermeture de quatre CNCI qui sont toutes anglo-saxonnes : la CNCI australienne, canadienne, étasunienne et britannique⁸. Dès lors, le soutien de ces dernières témoigne que l’IICI prêche avant tout des convaincus dans ses méthodes.

À cette réanimation des CNCI et de leurs réseaux s’ajoute enfin la reprise de contact avec les réseaux associatifs. D’abord, compte tenu de l’enracinement de certaines CNCI dans le cadre universitaire, les mouvements causés par les missives envoyées à ces dernières depuis l’Institut causent des échos importants dans les différentes sphères. Nous pouvons relever certains types intéressants. Il n’est pas surprenant de voir les associations de soutien à la SdN revenir dans les correspondances, par exemple l’AFSDN, en la personne de Paul-Boncour, vient quérir la situation de l’Institut et des débats sur les prochaines organisations⁹. De plus, les organisations proches géographiquement, voire même présentes dans les locaux

¹ Finlande ; Hongrie ; Italie ; Lettonie ; Lituanie ; Turquie ; URSS.

² Argentine ; Australie ; Bolivie ; Belgique ; Brésil ; Canada ; Chili ; Cuba ; France ; Grèce ; Iran ; Luxembourg ; Norvège ; Pays-Bas ; Pérou ; Pologne ; Portugal ; République dominicaine ; Royaume-Uni ; Salvador ; Suisse ; Tchécoslovaquie ; Union Sud-Africaine ; Venezuela.

³ Soit la même liste ci-dessus : Belgique ; Iran ; Norvège ; Pays-Bas ; Pologne ; Portugal ; Tchécoslovaquie mais avec le Mexique. *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ AG.01.IICI.III.20.

⁶ Ce dernier est fusillé à Varsovie par les Allemands au début de l’année 1940. Échange entre Skylstad et Malcolm W. Davis ; associé au secrétariat général du CICI, janvier 1940. R/4026/5B/15995/5884.

⁷ AG.01.IICI.III.20. Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle...*, *op. cit.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Échange entre Paul-Boncour et Mayoux en mars 1945. AG.01.IICI.I.A.75.

de l’Institut, répondent à l’appel comme les Amitiés internationales à travers Charles Braibant¹. Il en va de même pour la Fédération centre d’études institutionnelle pour l’organisation de la société française et Comité France-Orient société des Nationalités Orientales². Fin 1945, un document nous permet de saisir l’importance de la localisation des associations, en témoigne la liste d’une cinquantaine d’associations parisiennes à la portée internationale³ dont sept ont leur permanence -plus ou moins égale- dans les locaux de l’Institut⁴. Toutefois, en tant qu’Institut international, le même effort est exercé à l’international, avec une certaine vocalisation sur les associations, acteurs et universitaires anglo-saxons. Bien sûr, les réseaux philanthropiques de la Dotation Carnegie et la Fondation Rockefeller sont contactés pour des raisons logiques : en plus du passif, les fonds déposés par ces deux derniers sont toujours stockés⁵. Ainsi, dès les 22 mars 1945, James T. Shotwell, président de la Carnegie, prend contact avec Mayoux en soulignant son intérêt fort pour l’Institut et lui communiquant ses meilleurs sentiments⁶. Dans le même style, Malcolm Davis, directeur de la Dotation, est aussi contacté avec Shotwell par Herriot pour qu’ils soient conviés à la réunion du Conseil d’Administration⁷. De plus, une circulaire de la reprise d’activité envoyée par le secrétariat le 1^{er} juin⁸, dix professeurs d’université sont contactés dont Avinoff issue du Carnegie Museum, un seul professeur issu des Indes britanniques, K.S. Kirshnan, est contacté. Enfin, en Grande-Bretagne, c’est nul moins que 23 professeurs et docteurs contactés dont Julian Huxley (1887-1975), biologiste et vulgarisateur britannique, auteur aussi eugéniste, il est aussi le futur et premier directeur de l’UNESCO. Dans cette missive, le narratif est le suivant : l’Institut, réduit au silence par les nazis, ce qui n’est pas totalement exact, annonce sa réouverture et espère la coopération des personnes contactées. La même missive est envoyée au 31 mai concernant les universitaires et intellectuels de Belgique dont Paul Otlet ; de Suisse avec Koopmans ; d’Espagne ; des Pays-Bas ; de France -qui est la liste la plus longue-⁹. Compte tenu de la situation, il arrive parfois que l’Institut fasse le choix de passer par les consulats ou ambassades via l’aide du Quai d’Orsay comme et particulièrement dans les pays européens dans des situations difficiles ce qui témoigne du soutien diplomatique de la France pour l’IICI¹⁰.

Pour ce qui est des réponses, la situation peut donner une impression assez positive. Parfois, les envois sont faits sans avoir eu de nouvelles sur les individus contactés, en témoignent les lettres envoyées comme avec Mr Holwek assassiné par la Gestapo en 1941 ou de Valls Traverner, professeur espagnol¹¹. Toutefois, notons que nombre des réponses qui sont faites à l’Institut sont enthousiastes, certains ont des projets à soumettre à l’Institut comme Sirks, membre de l’Union internationale des sciences botaniques, de l’étasunien Neyman qui a son échelle a tenté d’organiser un réseau de collaboration universitaire aux États-Unis, ou d’A. Avinoff (de la Dotation) qui espère pouvoir préparer un comité pour le projet *d’Atlantic Charter of Museums Science*¹². Certains en appellent même à l’élargissement de l’œuvre de l’Institut comme Rohn ou A. Raestad¹³. Toutefois, à côté de ces réponses enthousiastes, nous notons quelques notes discordantes. C’est le cas du *Cavendish Laboratory* au sein de l’Université de Cambridge, ancien collaborateur de l’Institut, qui soulève un certain nombre d’inquiétudes sur l’état des finances de la SdN malgré son enthousiasme¹⁴. Toutefois, une réponse sème le doute, celle de Julian Huxley qui exprime que la coopération semble maintenant être entre les mains des nations et qu’il ne pense pas avoir quelque chose d’utile à apporter à la

¹ Échange entre Charles Braiband et l’Institut. *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Il peut autant s’agir d’associations spécialisées dans un domaine comme la coopération dans la chimie analytique que dans l’Institut International du droit public, que de grandes associations comme la Fédération Internationale des ligues pour la défense des Droits de l’homme et du citoyen ou du Comité International d’Union économique et douanière européenne dont son poids est central dans l’eurocéisme d’avant-guerre. AG.01.IICI.I.76.2.

⁴ Respectivement : l’Association des Amitiés Internationales ; la Commission Internationale de l’Education par le Cinématographe et la radiodiffusion ; la Conférence Internationale pour l’Enseignement de l’histoire ; le Comité d’entente des Grandes associations Internationales ; la Fédération Internationale des associations d’Instituteurs ; la Confédération Internationale des travailleurs intellectuels et bien sur l’Office Internationale des Musées. *Ibid.*

⁵ *Ibid.* AG.01.IICI.II.28. AG.01.IICI.L/3/3 ; AG.01.IICI.L/3/12.

⁶ Duplicata du télégramme envoyé via Radio France du 22 mars 1945. AG.01.IICI.A.I.12.

⁷ Échanges entre Herriot, Shotwell et Davis à partir de juin 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁸ AG.01.IICI.A.I.76.7.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ C’est le cas en Hongrie, en Autriche, en Italie, en Pologne, en Belgique, en Tchécoslovaquie ou encore en Norvège et aux Pays-Bas, ou au Danemark. *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

coopération pour l'IICI¹. Ainsi, il convient de se souvenir que nombre de personnes contactées sont d'anciens de la coopération intellectuelle de l'entre-deux-guerres, de surcroît en majorité les réseaux universitaires et quelques réseaux associatifs et philanthropiques. Selon nous, l'impression de Renoliet du fait qu'en dehors de la sphère de l'OCI, et des anciens soutiens de cette dernière, l'avenir même de l'IICI semble être ignorée, semble se vérifier tant les acteurs et réseaux invoqués sont traditionnels à l'OCI². Ainsi, de février à octobre 1945, l'Institut relance le plus possible d'activités avec le soutien politique de la France dans les premiers mois. En plus des projets directement liés aux répercussions immédiates de la guerre, l'Institut innove en s'appliquant dans un secteur principalement marqué par l'intérêt anglo-saxon : la radio. Bien que limitée, elle démontre un souhait d'appliquer directement ses préceptes, mais aussi de toucher plus directement les populations. En parallèle de cela, l'Institut tente de préparer l'avenir diplomatique et l'échéance de la Conférence de Londres en revitalisant ses divers réseaux. Ainsi, et non sans difficulté, l'Institut réussit à restructurer certains réseaux principalement universitaires et associatifs (parfois en lien avec les réseaux de la SdN comme l'AFSDN), même s'il semble clair que les soutiens à l'IICI sont d'anciens de l'OCI et qu'en dehors de ce cadre, le calme règne.

B. Se positionner face à la CMAE : les enjeux politiques et diplomatiques menés pour l'Institut

En parallèle de ces divers efforts pour relancer les activités de l'Institut, le cadre de la CMAE a profondément évolué avec la ferme intention de se positionner sur l'avenir de l'Institut et du reste de l'OCI. Face à cela, Monnet, ainsi que le reste de la direction de l'Institut et du Conseil (dont le membre le plus actif semble être Herriot), décident d'organiser un Conseil d'Administration pour plusieurs raisons. D'abord, la situation héritée de l'Occupation a laissé les stigmates de nombreux changements effectués en dehors du cadre juridique comme le licenciement et le non-renouvellement des contrats appellent à une clarification juridique. Ce n'est pas le seul sujet juridique, les bilans comptables, les activités de l'Institut pendant l'Occupation doivent aussi être examinés. Mais il y a aussi l'affirmation de la légitimité de l'Institut face à la Commission Internationale Provisoire de Coopération Intellectuelle créée outre-Atlantique. Enfin, cette réunion s'avère être nécessaire pour restructurer, recadrer et repenser la coopération intellectuelle pratiquée par l'Institut à la lumière des évolutions rapides et des négociations à venir. Plus généralement, il faut aussi pouvoir être en mesure de proposer rapidement un projet permettant de donner un avenir à l'IICI.

Selon l'usage, après la réforme des années 1930, le Conseil d'Administration, dont le président doit être un Français, est composé de 19 membres de la CICI auquel est adjoint des observateurs (comme le comité exécutif de la CICI, le directeur de l'Institut, soit Mayoux, et le sous-secrétaire général de la SdN, soit Lester). Son président, depuis le départ de Painlevé en 1933, est Edouard Herriot. Compte tenu de la situation de la fin des années 1930, les pleins pouvoirs furent confiés au directeur de l'Institut, Henri Bonnet, pour qu'il puisse agir les mains libres sans devoir convoquer une vingtaine de personnes dont certains ne sont pas sur le continent européen ou sont dans des pays en conflit. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir ce dernier convoquer un Conseil d'Administration, d'abord au 1^{er} octobre 1945 dans la ville de Lyon, fief de ce dernier, afin d'affirmer la vie de la CICI et de l'IICI, ainsi que le maintien « au sein de ces organisations nouvelles, de l'esprit et de la tradition que nous représentons, dépend pour une bonne part de la confiance que vous aurez l'occasion de réaffirmer dans les institutions que nous avions créées et développées ensemble, et devant lesquelles s'ouvrent un avenir nouveau et très élargi »³. Néanmoins, avant de prendre la forme d'un Conseil d'Administration habituel tenu finalement le 25 octobre à Paris, des efforts pour réunir un certain nombre d'acteurs de l'OCI existent dès juin 1945. Son principal instigateur est nul qu'un membre influent de la CICI : de Reynold. Après avoir suivi les demandes de Bonnet en contactant Valéry et Weiss⁴, mais aussi Murray, ainsi que nombre de membres des réseaux philanthropiques (Davis) ou universitaires (Almeida, Ocampo)⁵ tout en renouvelant le soutien de la CNCI suisse, celui-ci souligne l'urgence du besoin

¹ Lettre de Julian Huxley à Lorotte du 27 août 1945. *Ibid.*

² Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

³ Au total, la lettre est envoyée à tous les membres de la CICI ou de l'IICI : Bialobrzeski, Dantas, Garcia Calderon, Gleditsch, Hrozny, Murray, Almeida, Primanis, Quadir, Reynold, Thah Hussein, Wu-Shi-Fee, Li Yu Ying, Ocampo, Shotwell, Cain, Davis, Lester. Lettre d'Edouard Herriot, juin 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁴ Lettre de Reynold à Mayoux du 4 mai 1945. AG.01.IICI.A.I.12.

⁵ Seconde lettre de Reynold destiné à Lorotte. Voici les personnes contactées : Ozorio de Almeida, Julio Dantas, Thah-Hussein, Malcolm Davis, Julien Cain, Li Yu Ying, Victoria Ocampo. Cette liste correspond aussi à d'importants membres de la CICI d'avant-guerre. *Ibid.*

de prendre l'activité et la coopération comme pensées en 1937¹. Homme au réseau tentaculaire, ce dernier a lui-même contacté les CNCI existantes et annonce à Lorotte la bonne réception auprès des CNCI américaines, mais aussi le profond silence des CNCI européennes². Ce dernier s'active aussi au niveau national, il est rentré en contact avec l'Université de Genève³ et qu'il est convoqué au 20 juin à la Commission suisse au département politique pour s'entretenir avec le nouveau ministre des affaires étrangères helvétiques, Petitpierre, qui est intéressé au sujet de la CICI⁴. Ces deux faits témoignent d'une présence à la fois au niveau universitaire, mais aussi au niveau politique sans même compter ses liens familiaux avec Montenach qui viennent parfaire son réseau dans la sphère politique et diplomatique.

Dès lors, ces derniers échangent sur ce qu'il y aurait de mieux à faire. Pour Lorotte, qui est dans le vrai, les projets de la CMAE et de Kefauver, ont une tout autre envergure et menace l'existence de la CICI, de l'IICI et du BIE. Selon lui, les projets « en l'air » visent l'esprit même de l'OCI, il s'agit en conséquence de réaffirmer l'OCI au plus vite. Lorotte explique aussi que, depuis plusieurs mois, le gouvernement français tente de relancer l'Institut et avance le projet suivant : 1 : réunir la CICI, officieusement ou officiellement pour déterminer l'œuvre de l'organisation en adéquation avec le relèvement culturel et « l'esprit nouveau de coopération internationale » et étudier « le projet de financement » ; 2 : la conférence (soit la conférence de Londres) devrait pas être seulement des Nations Unies, mais 3 délégués par nation, dont un représentant des CNCI. Ces délégués, choisis dans les CNCI, doivent renforcer la place de l'ancienne coopération. Enfin, il faudrait réformer l'ancienne coopération intellectuelle via la refonte de l'Acte de 1938 par la création de nouvelles institutions⁵. Basé sur l'Acte, l'OCI deviendrait « l'Organisation mondiale de Coopération culturelle »⁶, organisation indépendante par son intergouvernementalisme et universelle, totalement appuyée sur les CNCI, la CICI resterait en fonction jusqu'à la nouvelle organisation⁷. Pour ce qui est de la réunion de la CICI, le but est de faire, selon les mots et l'esprit de Reynold, qui avance en premier l'idée, un « très faciunt collegium »⁸, un corps suffisant pour valoriser les 18 années d'expérience de la CICI tout en profitant, dans le même mouvement, de relancer les CNCI (voire de les réunir) afin d'atteindre l'universalisme de l'OCI tant souhaitée avant-guerre. Mais derrière ce but se cache néanmoins des buts plus terre à terre, structurer et préparer une défense des intérêts et des missions de l'OCI dans sa globalité face aux propositions de la CMAE.

Ainsi, comment ne pas souligner le changement de terminologie qui s'effectue alors entre d'importants membres de l'OCI, en partie liée à l'évolution des projets de coopération, d'abandonner quasi totalement le terme d'intellectuel pour culturel. Cet abandon est poursuivi, puis confirmé, que ce soit lors du Conseil, ou dans le contre-projet. Pour Reynold, il s'agit aussi de modifier les méthodes, il est temps de mettre fin aux grandes réunions, pour des plus petites, avec des experts, mais aussi des réalisations concrètes, ce que Lorotte atteste et soutient. Pour Reynold, la convocation de l'IICI à Paris peut attendre même si l'appui de ce dernier est indispensable. Pour que la CICI ne se laisse pas « enterrer » face aux projets de la CMAE, remaniés en mai 1945 et le projet américain, il faut que le plan cité plus haut soit mis en marche au plus vite, tout en s'appuyant sur les efforts sous-marins français étudiés précédemment. Mais en plus de devoir protéger l'OCI, Lorotte exprime pour la première fois une ligne de défense de la perception française : pour vivre, s'épanouir, la coopération intellectuelle doit être libre comme « l'esprit », et non tenue par des relations intergouvernementales, comme proposés par les Anglo-saxons. La chose pourrait s'arrêter là, un projet entre un important intellectuel et le secrétaire de l'IICI, mais c'est sans compter que la proposition a déjà circulé dans les anciens réseaux et que d'importants acteurs de l'OCI ont déjà validé le projet y compris deux acteurs proches de la CMAE (Murray et Shotwell) ainsi qu'une partie de la CICI⁹. Lorotte le soutient dans ses préparations pour relancer la CICI¹⁰. Lorotte est aussi en lien avec Montenach et tente de faire avancer certains points, comme la possible révision de l'Acte de 1938, mais sans grand succès¹¹.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Échange de Reynold à Lorotte en juin 1945. AG.01.IICI.A.I.12.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Au total, ces noms soutiennent la proposition : Murray, Herriot, Dantas, Garcia Calderon, Almeida, Thah Hussein, Li Yu Ying, Shotwell et Ocampo. *Ibid.*

¹⁰ Lettre de Lorotte à Reynold, 25 août 1945. *Ibid.*

¹¹ Échange entre Montenach et Lorotte en septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

Maintenant cet élément gardé en tête et particulièrement les premières réflexions sur l'avenir de l'OCI, la réunion du Conseil d'Administration, s'organise mais dans un mal difficile à pleinement décrire. Arrêtons-nous quelques instants pour apprécier les coulisses de cette réunion qui révèlent la situation dans laquelle sont plongés les acteurs même de la coopération, dans un monde en partie en ruine, où les déplacements et les communications sont encore difficiles. Comme convenu par la réforme de 1931, doivent être conviés à cette réunion les membres de l'OCI, pour leur majeure partie des membres influents. Pour la CICI, nous pouvons nommer : Abdul Quadir, Almeida, Bialobrzeski, Dantas, Garcia Calderon, Gleditsch, Hrozny, Huizinga, Primanis, Martinez, Murray, Ocampo, Reynold, Shotwell, Teleki, Titulesco, Wu-Shi-Fee ou Siao Yu et Herriot. Du Conseil d'Administration : à nouveau Herriot (en tant que Président du Conseil), mais aussi le Secrétaire Charles Henri. De l'IICI ou gravitant autour : le directeur Mayoux et son secrétaire Lorotte, ainsi que Weiss (nécessaire pour certaines questions devant être réglées), Jean Cain (pour son rôle d'expert) et Foundoukidis pour représenter l'OIIM (car un litige entre ce dernier et l'IICI doit être clarifié)¹. Il nous reste enfin Davis pour son importance stratégique et enfin un lien avec la SdN assuré par son Secrétaire Lester. En somme, un plus d'une vingtaine d'acteurs importants de l'OCI doivent officiellement tenir séance. Mais lié aux difficultés personnelles et la situation de l'après-guerre, l'Institut produit, comme pour les CNCI, un état des relations avec les grands noms de la CICI. Au 15 juin 1945², Murray a été vu à Londres par Mayoux, mais plusieurs demeurent silencieux dont certains acteurs clés (comme Shotwell), certains sont décédés et d'autres sont loin de l'Europe³. Seuls Herriot, Reynold, Hussein, Dantas et Gleditsch sont disposés et proches géographiquement de la France⁴. Pour Shotwell, il est difficile de savoir si Lorotte s'est trop avancé ou si la liste est surtout présente pour savoir si les individus cités sont au courant de la réunion d'octobre. Enfin, on note qu'au 19 juin, les membres du comité exécutif Murray, Herriot et Reynold sont contactés, Julien Cain, sorti de prison⁵, est de retour à Paris, Heath est sans nouvelle, Davis est présent mais Huizinga est décédé⁶. De surcroît, un nombre trop important d'acteurs ne peuvent pas venir en partie à cause de la distance géographique, Gleditsch venant de Norvège, Victoria Ocampo (1890-1979), importante intellectuelle, vient d'Argentine et même Reynold, ne peuvent venir pour le début du mois d'octobre à Lyon. De même, Gleditsch utilise le vol d'un avion militaire pour se rendre à Paris⁷. La direction décide de finalement de reporter le 28 septembre⁸ le Conseil pour le 25 octobre à Paris⁹, après que Malcolm Davis a proposé l'ajournement¹⁰. Ainsi, mobiliser le cœur des réseaux et des membres institutionnels de l'OCI s'avère être un défi pour l'IICI.

Lorotte doit aussi valider le choix de suppléants dans la mesure où certains ne pourront pas venir, comme Almeida ou Hrozny. Il s'agit respectivement Paulo de Barrédo Carneiro (1901-1982)¹¹, chimiste de renom et le jeune Jan Rypka (1918-1992), orientaliste tchèque¹². Ocampo ne pouvant se rendre en Europe à temps, il désigne Martinez Estoda (1895-1964), essayiste argentin pour cette mission¹³. C'est ensuite Calderon qui, tombé malade, ne peut venir à Paris¹⁴. Même pour la SdN, il semble difficile de se rendre à Paris, en témoigne le fait que Lester délègue cette tâche à Peter Anker, membre du secrétariat et en charge des questions de

¹ Étant donné que l'OCI a perdu le contact avec certains membres, il est normal de voir que certains individus furent contactés en dépit de leur décès durant la guerre comme Johan Huizinga, Pal Teleki ou Nicolae Titulesco.

² AG.01.IICI.A.I.12.

³ En plus de Murray et Shotwell, Bialobrzeski, Primanis, Sir Abdul Quadir, et Hrozny sont aussi silencieux. Pal Teleki et Nicolae Titulesco, deux figures de la CICI, sont décédés durant la guerre. Ozorio de Almeida et Ocampo sont disposés, mais de l'autre côté de l'Atlantique.

⁴ AG.01.IICI.A.I.12.

⁵ Julien Cain, administrateur de la bibliothèque nationale en 1930, avait été incarcéré à la prison de la Santé en 1941 pour actes antiallemands. Il est, en janvier 1944, déporté au camp de Buchenwald. Il est libéré en 1945. Lorotte lui exprime ses bons sentiments à sa libération au 1^{er} mai 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁶ AG.01.IICI.A.I.12.

⁷ Télégramme de cette dernière au 13 octobre. *Ibid.*

⁸ Note interne du 28 septembre. AG.01.IICI.A.I.51.

⁹ En plus des problèmes logistiques : traverser l'Atlantique en avion, venir en navire de Norvège ou même prendre le train de Genève à Lyon, certains membres, comme Hrozny, sont trop souffrants pour se déplacer. De même, contacter des acteurs comme Bialobrzeski, vivant à Varsovie à ce moment, s'avère être un défi extrêmement complexe, même en passant par les réseaux diplomatiques. Lettres échangées entre ces derniers et principalement Lorotte, juillet-octobre 1945. *Ibid.*

¹⁰ Télégramme de Malcom pour Herriot. *Ibid.*

¹¹ Ce dernier n'est d'ailleurs pas encore en lien avec l'Institut.

¹² Lettres des 15 et 22 septembre d'Almeida et d'Hrozny à Lorotte. AG.01.IICI.A.I.51.

¹³ Lettre de Andres Labarthe, 12 octobre 1945. *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

coopération intellectuelle¹. Dans sa réponse à Lester sur le remplacement de ce dernier, Mayoux en vient même à esquisser la possibilité de faire une réunion officieuse de la CICI pour discuter de la contre-proposition française à l'UNESCO devant le désordre actuel, ce qu'avait été originellement proposé par Lorotte². Cet appel lancé à Lester est aussi confirmé lors d'un échange qu'il a avec Reynold dans lequel il fait part de son indisponibilité chronique entre la préparation de la Conférence de Londres et la « mission égoïste » de l'Institut, auxquelles il faut ajouter la situation défavorable d'une telle mission³ même s'il reste attaché à sa mission, donnée par Bonnet, de poursuivre la pénétration de l'idéal international et de lutter contre les nationalismes. Au sujet de l'ancien directeur, il est aussi demandé à ce qu'il soit présent, mais sans nouvelles pour l'instant⁴. Toutefois, la possibilité de la réunion officieuse semble avoir été abandonnée. Au début du mois d'octobre, c'est Ocampo qui est absent, remplacé par Martinez Estrada (1895-1964), homme de lettres, mais qui a besoin de fonds pour se rendre à Paris⁵, Bialobrzeski qui doit annoncer son ajournement⁶, Shotwell qui ne peut venir et être remplacé, mais Dantas qui peut se rendre et Gleditsch qui a finalement pu prendre un avion militaire américain pour se rendre à Paris⁷. Le 25 octobre, jour de la réunion, le ministère des affaires étrangères français informe Mayoux que le colis ne put être acheminé à temps, tout en demandant confirmation de la mission donnée à ce dernier de « remettre IICI en route en prévision, notamment, d'une organisation internationale de coopération individuelle par les nations unies et dont l'Institut deviendrait le secrétariat »⁸.

Dès lors et si l'on fait le bilan, sont présentes les personnes suivantes : Herriot, Dantas, Gleditsch, Carneiro (suppléant d'Almeida), Anker (suppléant de Lester), Reynold, Davis, Julien Cain et qui avait pu se libérer Siao Yu. Furent absents Hrozny et son suppléant, Ocampo, Martinez et son suppléant, Shotwell, Garcia Calderon et Murray. N'ont pas répondu aux nombreuses relances par courriers diplomatiques et télégrammes Taha-Hussein et Abdul Quadir. Dès lors, sur les 18 personnes, 9 ont pu venir dont deux suppléants, 6 sont absentes (y compris les suppléants) et deux n'ont pas répondu⁹. À cette liste s'ajoutent les deux membres de l'Institut, Mayoux et Lorotte, Foundoukidis de l'OIM, ainsi que Charles Henri, secrétaire du Conseil d'Administration. Bref, si l'on fait les comptes, la moyenne n'y est pas. Bien sûr, la situation d'après-guerre n'aide pas, le temps où la SdN pouvait défrayer les billets de transport est révolu. De surcroît, l'état des réseaux de transport¹⁰ et des communications n'aide clairement pas à l'œuvre de l'Institut. Toutefois, et à travers cette présentation des situations personnelles, il convient de rappeler la précarité dans laquelle ces derniers sont, en témoigne le cas de Gleditsch. De plus, il est vrai qu'entre l'absence de certains, dont des figures importantes stratégiquement comme Murray ou Almeida, cette réunion perd quelque peu en éclat et en prestige. Maintenant, il nous faut revenir sur l'absence de certains. Nous pourrions penser qu'il s'agit pour certains d'une préférence ou d'un choix, nous pouvons penser à Shotwell par exemple, mais il convient de se souvenir de la situation décrite précédemment entre problèmes financiers et état du réseau de transports. De même, l'absence de Murray s'explique car Mary, sa femme, attrapa une pneumonie et il préféra rester en Grande-Bretagne auprès d'elle¹¹. Toutefois, le Conseil d'Administration peine à tenir son cadre légal, tant les absents sont légion, mais le plus important, du moins pour ce qu'il reste, est d'avoir pu tenir cet engagement. En dépit de cela, comment ne pas souligner sur les efforts des membres présents, attachés à la coopération de l'Institut, qui malgré des conditions d'une rare précarité, font leur possible pour venir à Paris et participer au Conseil d'Administration.

Cette réunion se décompose en trois temps : la présentation des rapports de Mayoux sur divers points (la situation de l'IICI de 1940 à 1944, les activités de l'Institut depuis sa réouverture et les projets de ce dernier,

¹ *Ibid.*

² Réponse de Mayoux à Lester du 20 octobre 1945. Ce choix se comprend tout à fait le fait que le représentant chinois qui présente un suppléant, le docteur Chu Cia-Hua car Wu-Shi-Fee et Yu Ying sont retenus par des affaires plus importantes 7 jours plus tard. *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Envoi d'une lettre de la part de Lorotte en passant par Castellane du Quai d'Orsay par valise diplomatique pour annoncer la réunion de l'IICI. *Ibid.*

⁵ Cette demande donne lieu à un échange entre Vigier du Quai d'Orsay et Mayoux qui le somme d'appuyer l'Institut. *Ibid.*

⁶ Télégramme de ce dernier, 9 octobre. *Ibid.*

⁷ Télégramme du 12 octobre 1945. *Ibid.*

⁸ Lettre du Quai d'Orsay, 25 octobre 1945. *Ibid.*

⁹ Document dressé par l'Institut le 31 octobre 1945. *Ibid.*

¹⁰ Le fait que Reynold craigne de ne pouvoir faire le trajet en train est significatif de la situation actuelle et particulièrement de l'état critique des infrastructures de transport.

¹¹ Ce dernier s'excuse à deux reprises pour son absence. Télégramme du 4 décembre 1945. *Ibid.*

la situation de l’Institut) puis l’échange et les discussions sur l’avenir de l’OCI et la mise au clair des reliques de l’Occupation et sur la gestion comptable de ce dernier. Ces points témoignent des aspirations, des projets et des enjeux de l’après-guerre pour l’IICI. Après un discours d’Herriot, Mayoux présente la situation de l’Institut vis-à-vis de ses diverses sections¹. Comme détaillé plus haut, la CPHEI doit être prolongée, ce qui est adopté à l’unanimité de ses membres. Lors de la proposition de Mayoux dans la section dédiée à l’enseignement et la mise en place d’un sanatorium, Reynold s’y oppose car il en existe déjà un². Pour le centre d’informations scolaire, un dossier sur la bibliographie pédagogique produite en 1939-1945 issue de divers pays est en production ; la reprise de contact avec les grandes associations internationales, dont le Comité d’entente internationale est en marche et approuvé à l’unanimité. Ce fait témoigne de l’attention apportée à l’importance des réseaux associatifs de l’IICI. Après avoir souligné le problème de la publication des livres, Mayoux obtient le soutien d’Herriot et celui du Conseil sur ce problème. Le projet de *Radio-Monde*, dont le but et « d’utiliser l’actualité de la vie de l’esprit », les prestigieuses personnes déjà interviewées³, mais aussi comme tribune ouverte aux CNCI dans le but final de permettre « au rapprochement et à la synthèse des cultures nationales » obtient un soutien considérable. Il en va de même pour les projets cinématographiques et scientifiques⁴. Mayoux rend ensuite compte de toute l’activité destinée à revitaliser les liens avec les grandes associations en lien avec les problèmes d’après-guerre via l’envoi de circulaires auprès des ambassades pour connaître l’état des réseaux intellectuels. Pour ce qui est des relations artistiques, le rôle de l’OIM est présenté comme capital pour ce qui est de la reconstruction des patrimoines historiques et artistiques détruits par l’occupation mais aussi dans la future constitution d’une commission internationale chargée de rechercher les œuvres d’art ou documents historiques illicitement exportés et d’en assurer la conservation et le rapatriement⁵. Ainsi, l’ensemble des activités reprises, dont la majorité des membres présents ont connaissance ou y participent, est approuvé sans plus de cérémonie.

Mayoux en profite aussi pour en revenir sur les activités de l’OIM⁶. Foundoukidis souhaite mettre au clair la situation juridique de l’OIM, reliquat des diverses tentatives sous l’Occupation, et souligne l’indépendance totale de l’OIM de l’IICI, qu’elle ne répond qu’à la CICI et que celle-ci devrait avoir son budget. Toutefois, conscient que la situation n’est pas propice aux réformes, il accepte la situation de fait. Derrière cet échange se cache un conflit qui remonte aisément au début de l’Occupation et qui, après-guerre, s’envenime entre les deux instances. Ce dernier mêle des intérêts différents, auxquelles nous pouvons ajouter le souhait de l’OIM de se détacher de l’IICI pendant la guerre. Cet échange est néanmoins révélateur de certaines tensions au sein de l’Institut. Après avoir rappelé les activités de la section juridique et la reprise de certaines publications, le sujet des CNCI s’ouvre⁷. Mayoux présente la situation des CNCI, un accord avec Reynold est fait pour associer la CICI dans ses travaux et les CNCI, point sur lequel Reynold appuie en soulignant que le succès de la CNCI suisse provient du fait qu’elle « n’a pas voulu rester essentiellement académique »⁸. Cette prise de parole est une nouvelle auto-critique des membres de l’OCI, le fait que les CNCI ont eu trop souvent la fâcheuse tendance de concentrer en leur sein des universitaires et non s’ouvrir à d’autres sphères (monde des arts, éducateurs et instituteurs, etc.). Cette première auto-critique, assez limpide, nous permet de voir que pour ces derniers, bien qu’il s’agisse de tirer un bilan de la situation, espère pouvoir corriger ces défauts dans l’avenir de ce modèle coopératif proposé par l’IICI.

Enfin, notons le discours de Julio Dantas assez évocateur de l’état d’esprit de la réunion et des buts à poursuivre. Après avoir rappelé les buts de cette réunion (la clarification de la situation de l’Institut), ce dernier évoque la Conférence de Londres. Dantas prolonge son discours par un hommages aux personnes disparues lors de la guerre (Valéry, Huizinga, Castillejo, Teleki, Titulesco) et la nécessité de la Société des Esprits selon ses mots : « Paix dans le monde, au progrès des sciences et à la spiritualité de l’homme, qu’il

¹ Procès-verbal de la 17^{ème} session du Conseil d’Administration AG.01.IICI.C.A.PV.1.

² *Ibid.*

³ Les poètes T. S. Eliot (1888-1965) et Stephen Spender (1909-1995), Harnold Callender, Stan Colesta, des syndicalistes comme Louis Saillant (1910-1974) ou Léon Jouhaux (1879-1954). *Ibid.*

⁴ Soit la reprise des travaux de la convention pour faciliter la circulation internationale des films à caractère éducatif de 1933 et la publication, dans le service des relations scientifiques, à la publication de deux ouvrages : « les fondements et la méthode des mathématiques » et « L’application du calcul des Probabilités » ainsi que la possible réunion du comité d’experts scientifiques pour 1946. *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ En plus des travaux repris, Mayoux annonce le centre international d’études sur l’architecture et l’urbanisme. *Ibid.*

⁷ Voir *supra*. Pour ce qui est des publications, le fondement de méthode des sciences mathématiques doit paraître à Zurich dans l’année, il en va de même pour l’application du calcul des probabilités cette fois-ci publié à Genève. *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

faut rendre plus paternel et plus humain »¹. S'ensuit la présentation politique de ce que doit être, ou continuer d'être, l'OCI : l'universalité ; permanence ; indépendance. Soit les trois crédo (l'universalité par les CNCI, la permanence par l'Acte lui-même, l'indépendance vis-à-vis du politique en se séparant de la SdN) profondément ancrés dans l'Institut depuis l'Acte international qui est d'ailleurs cité quelques lignes plus loin. Après avoir défendu l'OCI face aux projets anglo-saxons², une série d'acclamations, venant d'Herriot et de Reynold se font entendre poussant aux mêmes conclusions. Ainsi, il s'agit pour l'Institut de se présenter dans la continuité de ces actions, de réaffirmer clairement sa position vis-à-vis des projets anglo-saxons tout en s'adossant aux priorités morales animant l'édification de l'UNESCO : la paix dans le monde. Lors de la seconde séance, cinq sujets sont sur la table : l'exposé de la vie de l'Institut de 1940-1944 ; l'activité de l'Institut depuis sa réouverture ; les questions financières avec le rapport du Commissaire aux comptes Mr Tisseau ; les questions administratives et les questions diverses. Le premier exposé tenu par Mayoux, en plus de nous apporter -et d'aborder aux membres présents- des informations cruciales sur la vie de l'IICI durant l'Occupation, sert aussi à démentir les « rumeurs » qui se sont fait jour et nuisent gravement au destin de l'Institut³. Mayoux insiste lors de son exposé sur plusieurs points comme le flou -justifié par les conditions- de la note de Bonnet, l'intérêt diplomatique et culturel que représentait l'IICI aux yeux du *Reich*, du manque d'implication de Vichy face aux tentatives de Weiss et Valéry de déménager l'Institut pour la zone libre ou de la préservation des locaux⁴. Surtout, le plus possible d'arguments sont employés par son directeur pour souligner la léthargie de l'Institut et l'absence de responsabilité, « tout ce qui s'est fait à Paris entre ces deux dates [1940-44] ne saurait engager la responsabilité de l'Institut ni celle de son Conseil d'Administration »⁵. En clair, il s'agit de rappeler les faits et de laver le plus possible l'image de l'Institut de possibles tâches compromettantes, mais aussi d'affirmer clairement, et juridiquement, la primauté de ce dernier devant le projet de la Havane⁶.

S'ensuit le deuxième rapport sur l'activité depuis 1945 de l'Institut. Après avoir mis en avant la force de Lorotte, malgré les faibles moyens ainsi que la genèse de *Radio-Monde*, Mayoux aborde l'état d'esprit qui règne en réalité sur l'Institut. Ce dernier ne peut s'empêcher de comparer la situation qu'il vit à celle de 1924 du fait qu'à deux reprises, le monde est au lendemain d'une guerre même si la dernière fut d'un effroi inégalé. Nous pouvons aussi nommer une autre continuité qui n'est pas clairement précisée dans le texte, mais qui nous paraît évident : l'élan pacifiste qui a animé la création de la SdN et de l'OCI, et qui anime alors l'ONU et la création de l'UNESCO. Mais il y a une différence flagrante pour Mayoux, c'est le rapport à l'espoir et l'idéalisme. L'idéalisme n'est selon lui plus une vertu, elle est devenue une remarque péjorative voire une attaque. Mayoux, dans sa tentative de faire rebattre le cœur de l'IICI, n'a pas « reçu que des encouragements ni même que des compliments sur l'œuvre antérieure »⁷. Surtout, il revient sur ses difficultés auxquelles sa tâche a été confrontée « Il m'a paru impossible de ne pas tout tenter pour le faire revivre, c'est que ce pessimisme même dont nous sommes aujourd'hui entourés et que j'ai retrouvé un peu plus tard lors de la fondation de la Société des Nations Unies, ce pessimisme, joint à la violente nécessité d'une collaboration internationale plus intense, à l'éclatante évidence de la solidarité et de l'interdépendance des Nations, marquait durement la nécessité de notre tâche »⁸. Bien plus qu'un constat, cette présentation nous permet de souligner l'ambiance de travail bien loin des premières réunions de l'OCI et des regards portés sur l'IICI. Des difficultés rencontrées auprès des réseaux de l'IICI, mais aussi en face des projets anglo-saxons qui, contrairement à l'OCI, jouissent d'un soutien indéniable. Dès lors, Mayoux exprime qu'il s'est focalisé pour la reprise des activités sur deux points : préparer l'avenir, soit s'intégrer dans le monde d'après-guerre et les conceptions des Nations Unies, et de l'autre réfléchir et proposer des solutions face aux conditions actuelles de la culture européenne dévastée. Enfin, et avant de présenter les activités reprises que nous avons détaillées précédemment, Mayoux nous propose un deuxième éloge funèbre cette fois-ci plus éloigné de la guerre car il commence d'abord par Henri Bergson, dont la *maison* « doit d'exister et dont la grandeur d'âme s'est révélée dans le désastre multiple qui l'encerclait égale à sa grandeur d'esprit »⁹ ainsi que Blas Cabrera (1878-1945), scientifique de renom et passionné de coopération scientifique, décédé au 1^{er} août. S'en suit l'éloge envers un « ami norvégien », Arnold Ræstad (1878-1945), diplomate et avocat, mais aussi trois autres historiens

¹ Discours de Julio Dantas. *Ibid.*

² Voir *infra*.

³ Rapport du directeur par intérim de l'IICI au CA sur l'activité de l'Institut (1940-1945). AG.01.IICI.C.A.-2.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

Charley, Focillon et Huizinga. Enfin, il présente ses hommages à deux hommes politiques, Teleki et Titulesco « qui sera à côté de Briand le bon combat pour l'Europe unie et pour un monde sans frontières»¹. Ce dernier conclut alors cet éloge par ces mots : « Le meilleur hommage que nous puissions rendre à ces morts, c'est de travailler après eux, comme eux. ». En clair, le directeur rend hommage aux générations passées, et souhaite inscrire sa démarche dans celle de ces prédécesseurs.

À nouveau, bien qu'il soit clair que la guerre n'est pas innocente dans la disparition de certains des membres, il nous semble aussi important de renouveler ce fait : nous assistons à un changement de génération. Les hommes et femmes ayant bâti, pensé et entretenu la coopération intellectuelle ne sont plus. Des acteurs comme Bourgeois, Leonardo Torrès-Quevado (importante figure de la CICI), Otlet, Bergson, Valéry, ou Marie Curie ne sont plus depuis le milieu des années 1930. Si nous sortons du cadre de l'OCI, ce changement peut aussi se ressentir au niveau géopolitique. Cette fin de génération, née dans les années 1870-1890, ayant connu de près ou de loin la Grande Guerre et son traumatisme, ceux ayant participé à l'édification de la SdN, des figures comme Briand, Stresemann, ciments d'une certaine approche, ne sont plus. Ainsi, si l'on prend pour l'OCI la perte de Valéry, c'est l'héritage d'un penseur de l'effondrement de la civilisation européenne après la Grande Guerre, de cet Hamlet européen, constamment marqué par le *memento mori* de sa civilisation nécessitant une Société des Esprits pour éviter que l'Europe ne devienne une ruine². De ce traumatisme, une pensée particulière en est sortie, dont certains de ces membres (Valéry ou Siegfried) étaient aussi des membres remarquables des réseaux pacifistes gravitant autant et dans la SdN³. Mais pour Mayoux et une partie non négligeable de l'Institut, voire de l'OCI, il faut perpétrer cet ouvrage. Il ne s'agit pas d'avoir un rapport orthodoxe, du moins pas totalement, avec les méthodes de ses pairs, mais de conserver certaines pratiques. Afin de prouver notre dernière allégation, nous pouvons soulever les termes utilisés par Mayoux lorsqu'il parle de *Radio-Monde* et du mot intellectuel, « Mais, de plus, nous avons eu à cœur d'élargir une formule qui ne répond plus au mouvement du monde vers l'avenir. Intellectuel, ce mot français gonflé de sens doit à nos yeux se définir tout ce qui intéresse l'esprit, tout ce qui nourrit l'âme. Culture, éducation, c'est de l'intellectuel et tout ce qui sert la culture et l'éducation, tout ce qui est les portes vers l'avenir, tout ce qui intéresse les masses à leur préservation »⁴. Il profite d'ailleurs de cet exposé pour rappeler l'envergure culturelle de *Radio-Monde*, en faisant intervenir des syndicalistes, des artistes, des scientifiques, et de coller le plus possible aux préoccupations et aux intérêts des populations tout en rapprochant les cultures par leur mutuelle compréhension⁵. De même, Mayoux insiste sur le fait que *Radio-Monde* a la prétention de toucher à un autre domaine, abordé par l'OCI mais de manière moins présente pour éviter en partie de froisser les nationalistes, l'éducation : « Graduellement, il ne leur suffit plus de s'occuper de culture ou d'éducation. Elles cherchent [les émissions de *Radio-Monde*] à se préoccuper plus précisément des travaux ou des idées de ceux qui s'efforcent à la synthèse des principes de culture ou des systèmes d'éducation, pour forger de tous les hommes, tout en maintenant leur précise variété, une communauté spirituelle »⁶. De surcroît, nous pouvons souligner une autre continuité, celle du « nationalisme ordinaire », qui comme dans d'autres sections, se prolonge à l'après-guerre, par le fait qu' « on ne fait de bon international en méconnaissant au départ la variété vigoureuse de la vie nationale. »⁷. Ainsi, Mayoux fait valoir la prédominance de l'Institut à se positionner sur ses secteurs (l'éducation et la culture) sur les autres organisations. Impossible dès lors de ne pas penser qu'il s'agit d'affirmer que l'Institut à sa place dans les projets anglo-saxons.

De même, sur la question culturelle, Mayoux présente longuement les enquêtes lancées par l'Institut sur les « institutions culturelles », principalement en Amérique, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Inde et dans une partie de l'Europe. Dans cette mise en avant, notons que plus que jamais, les CNCI doivent être la base de l'OCI, « Les Commissions nationales, représentent les peuples dans leur diversité, diversité de culture, d'esprit, de mœurs, de besoins, d'aspirations. L'organisation internationale représente, elle, la civilisation générale, les constantes de la nature humaine. Harmoniser ces deux points de vue en les reliant l'un à l'autre

¹ *Ibid.*

² Cette peur de la mort de la civilisation européenne, causée en partie par la modernité, ne se dresse pas uniquement chez Valéry. La base de cette pensée peut être cherchée chez Husserl et *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*. Parmi les contemporains de Valéry, nous pouvons citer Henri ROUGEMENT, *Le déclin de l'Europe*, Paris, Payot, 1920 ; André SIEGFRIED, *La crise de l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1935. Voir Matthieu CRESON, « Paul Valéry et l'Europe : retour sur la Crise de l'Esprit », in *Revue politique et parlementaire*, 2022.

³ Jean-Michel GUIEU, *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations...*, *op. cit.*

⁴ Rapport du directeur par intérim de l'IICI au CA sur l'activité de l'Institut (1940-1945). AG.01.IICI.C.A.-2.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

par une ligne de force, c'est en cela que consiste l'université »¹. Toutefois, l'héritage des CNCI se résume selon Mayoux ainsi qu'une partie de l'OCI à un échec, d'une « universalité » qui n'a pas su, selon les mots de Reynold et repris par Mayoux, prendre racine dans la terre, qui n'a pas pris contact « avec la vie » en restant trop universitaire et peu ouverte sur d'autres pans². Dès lors, pour remédier à cette erreur et parachever ce qui est en gestation depuis le début des années 1930, il faut refonder ce système : la Commission internationale et l'Institut devront, à l'avenir, s'appuyer sur les CNCI aux activités fécondes³. Reynold développe même sa critique de la veille en soulignant que « Société d'esprits éminents certes, au plan national, elles sont demeurées au stade de l'académisme sans technicité véritable, livrant à la merci de rencontres trop souvent protocolaires le sort de la Coopération intellectuelle effective »⁴. Mais cette situation n'est pas uniquement due à la conception de la coopération, mais aussi à un manque de moyens venant limiter l'envergure de ces dernières. Ainsi, l'amélioration de leurs conditions permettrait d'atteindre l'objectif d'inverser le fonctionnement de l'OCI et de les établir comme base de cette dernière. Bref, pour quitter « l'académisme au plan du réalisme nécessaire », il faut que les CNCI soient mises en avant, possiblement dans un nouveau projet juridique, lui permettant de meilleures conditions matérielles et un changement de philosophie sur ce que doit être la coopération, au point d'abandonner clairement la mention de l'intellectuel pour quelque chose de plus large : la culture. En bref, l'Institut veut affirmer la prédominance de son réseau, la continuité autant morale qu'institutionnelle de célèbres figures, tout en s'associant aux espoirs pacifistes soutenant l'UNESCO. De surcroît, il soutient une critique assez populaire chez les Anglo-saxons et présente des solutions avec la place des CNCI. Ainsi, l'Institut se positionne autant institutionnellement, que politiquement. Cette stratégie, que l'on peut faire remonter à 1944 et dont le Conseil en est la cime la plus claire (avec le contre-projet), est révélateur des préoccupations de l'OCI, de ses aspirations -participer pleinement et s'intégrer l'UNESCO- tout en conservant certaines méthodes (CICI apolitique et spécialisée, CNCI garants de l'universalité) face aux méthodes anglo-saxonnes. Enfin, elles sont aussi pour certaines, la conclusion de plus d'une décennie de réflexions entamées dès la réforme de 1931.

De plus, quand il s'agit d'aborder la situation financière de l'OCI, il est irrémédiable de souligner qu'en 1945, l'Institut fonctionne à minima avec des ressources extrêmement précaires. En somme, Mayoux sollicite tout ceux pouvant financer l'Institut. Certes, cette habitude est inscrite dans les charges de tous les directeurs de l'IICI, mais il s'agit cette fois-ci d'un contexte au combien plus critique. Dans le budget pour 1946, il est prévu un budget minimum de 12 millions de francs⁵. Cette somme n'est pas issue du hasard, mais du calcul suivant présenté par Mayoux. Pour l'exercice de 1945, le gouvernement français confie 3 millions de francs, mais si l'on revient aux précédentes années, donc celles où le gouvernement français était l'État français, ce dernier n'a versé que 1 473 783 francs, au lieu des 8 millions prévus, cette créance demande alors un recouvrement, ce qui semble avoir été accepté⁶. Compte tenu de la situation de l'Institut, Reynold demande confirmation. Devant l'importance du sujet, Mayoux confirme que « Les affaires étrangères m'ont promis une lettre à ce sujet, je ne l'ai pas encore reçue, mais je vais faire tout lieu de croire que cette promesse sera tenue »⁷. Cet élément, validé par le gouvernement, n'est que la pointe émergée d'un conflit entre l'Institut et le Quai d'Orsay d'avril à novembre. En somme, les responsables de l'Institut ont demandé au total 22 millions -et à minima 12- pour relancer les activités telles qu'en l'état de 1938 s'il veut répondre convenablement à ses ambitions : venir convaincre les Anglo-saxons⁸. La direction de l'Institut avait-il des prétentions trop élevées, ou voulaient-ils demander plus pour recevoir après négociations un plus, « sûrement un peu des deux »⁹. Compte tenu de ces engagements de 1924 et de l'Acte, le gouvernement français est contraint de recouvrir cette dette. D'ailleurs, cette obligation doit aussi être respectée par tous les signataires de l'Acte. Ainsi, tous les programmes lancés et que nous avons détaillés, tous les efforts, ne tiennent que par le faible reliquat de la période de l'Occupation, dans laquelle l'Institut a été amené à vendre son papier, doublé de la subvention française de 3 millions de francs puis du recouvrement de la dette. Cette subvention est certes plus importante que celle prévue par les accords, mais elle correspond à la valeur du franc et d'une somme fixée il y a vingt ans, dont les multiples inflations sans précédent et la Seconde Guerre mondiale n'ont fait que dégrader la valeur de cette dernière. D'ailleurs, cette subvention de 3 millions n'est

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Budget pour l'année 1946. AG.01.IICI.A.II.2.b.

⁶ AG.01.IICI.C.A.PV.1.

⁷ *Ibid.*

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp.151-178.

⁹ *Ibid.*

officiellement annoncée par le Quai d'Orsay au 16 novembre¹ après les demandes pressantes de la direction pour qu'elle soit effectuée². De surcroît, pour tout ce qui est de la CPHEI, il n'est plus possible de puiser sur le fonds spécial alimenté par la Rockefeller et la Carnegie, s'élevant tout de même à 49 775.54 \$, qui est bloqué depuis la Libération pour d'obscures raisons³. De même, et si nous sortons de la question financière pour aller sur le terrain des hommes, les mots de Mayoux adressés au gouvernement français sont une bonne introduction à la situation : « personnel squelettique, médiocre et principalement français »⁴. Derrière ses mots assez acerbes, se cache la réalité d'un personnel clairement en sous nombre et parfois moins qualifié. Comme indiqué, le Conseil d'Administration devait aussi fixer les changements de personnel, dont ceux qui n'ont pas eu les contrats reconduits à la fin de ces derniers⁵. Compte tenu de la situation et mise à part la régularisation de Mayoux, aucun contrat n'est prolongé. Enfin, nous avons la liste des employés, par rang hiérarchique et nationalité pour l'avenir : 12 collaborateurs faisant fonction de chef de service ; 14 adjoints aux chefs de service ; 20 rédacteurs et sténodactylographes ; 1 contrôleur des dépenses engagées et 5 agents⁶. Sur ces 52 postes, les nationalités présentes sont les suivantes : 1 Autrichien, 2 Britanniques, 1 Espagnol, 38 Français (« comprenant surtout le petit personnel »⁷), 1 Hellène, 1 Hongrois, 2 Roumains, 1 Russe, 2 Tchécoslovaques, 2 réfugiés allemands (apatrides) et 1 Hollandais⁸. En plus de la surreprésentation des employés et fonctionnaires français, ce dont les Anglo-saxons ne se privent pas de rappeler, l'Institut compte au total à peine une cinquantaine d'employés, ce qui, comparé aux ambitions annoncées lors de sa réouverture et de son histoire l'approche plus de la moyenne basse que celle du début des années 1930. Rappelons qu'en 1930, c'était 258 personnes employées⁹. De surcroît, notons que c'est un noyau dur de fonctionnaires, présent déjà dans les années 1930 d'une trentaine d'individus dont certains sont restés en fonction depuis plus d'une dizaine d'années¹⁰. En clair, l'Institut fonctionne avec quelques anciens extrêmement expérimentés¹¹, qui maintiennent l'Institut à flot tout en palliant au mieux aux avaries de ce dernier. Ainsi, malgré toute la bonne volonté, l'Institut peine pour diverses raisons à pleinement relancer tous ses programmes et n'en a actuellement ni les moyens financiers et humains de ses ambitions. Sans même parler du fait que la surreprésentation des influences françaises (autant humain que financier car seule la France finance ce dernier) affaiblit la posture internationale et universelle de ce dernier plaçant ainsi ses défenseurs face à un argument difficile à contrer alors que le cadre onusien, majoritairement construit par les Anglo-saxons, avance à grand pas.

Depuis mars 1945, l'ordre onusien a, clairement accéléré. À partir du 26 avril 1945, plus de 50 pays débattent sur l'ONU, son organisation, son fonctionnement, ses institutions et prérogatives jusqu'au 26 juin 1945, date de la signature de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Parmi les instances, notons l'édition du Conseil Économique et Social (ECOSOC Chapitre X) auquel doivent être reliées les organisations spécialisées comme le projet d'UNESCO¹². Sur les 50 pays invités, plus de 44 ratifient la Charte des Nations Unies. Alors que se structure le monde de demain -soviétisation des pays d'Europe de l'Est, nouvelles frontières-, les Grands s'accordent sur la construction d'un nouvel ordre mondial. Pour notre sujet, il convient de s'arrêter quelques instants sur le Conseil économique et social. Ce dernier doit, selon l'article 62, « faire ou provoquer des études et des rapports sur des questions internationales dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes et peut adresser des recommandations sur toutes ces questions à l'Assemblée générale,

¹ Lettre du ministère des affaires étrangères le 16 novembre 1945. AG.01.IICI.A.II.2.b.

² Parmi les nombreux échanges à ce sujet, voir la lettre de Lorotte à Laugier pour que les subventions soient versées à un moment ou le destin de l'Institut est clairement dessiné. AG.01.IICI.A.II.1.1.

³ Rapport du commissaire aux comptes. AG.01.IICI.C.A.-3.

⁴ Bien que le rapport ne soit pas daté avec précision, étant donné que Mayoux aborde sa venue à la conférence de San Francisco, clôturée fin juin 1945, nous pouvons dater ce dernier précède l'été 1945. AG.01.IICI.A.II.1.1.

⁵ Pour ceux devant se terminer le 30 septembre 1941 : MM Belime ; Braga, Foundoukidis ; Lajti ; Ristorcelli ; Mlle Rothbarth ; M Weiss. Pour celui s'arrêtant le 31 décembre 1944, soit celui de Bonnet et enfin pour ceux au 30 septembre 1945 : MM Establier, Hickel, Secrétan. Pour les deux fonctionnaires démissionnaires : MM Braga à partir du 1^{er} octobre 1940 ; M Establier à partir du 1^{er} mars 1941. Rapport sur la situation administrative de l'Institut. AG.01.IICI.C.A.-5.

⁶ *Ibid.*

⁷ Terminologie utilisée dans le rapport. *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 181-200.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Par exemple, nous pouvons penser à Foundoukidis pour l'OIM qui est présent depuis 1925, Marcelle Fournier (1929-1946), Establier (1931-1946), Nathalie Malterre (1931-1946), Massoulier (1926-1946), Vranek (1931-1946).

¹² Maurice BERTRAND et Antonio DONINI, *L'ONU...*, *op. cit.*, pp. 6-23.

aux Membres de l'Organisation et aux institutions spécialisées intéressées ». Il peut aussi provoquer des accords avec des organisations sous approbation de l'Assemblée générale (article 63) et peut enfin adresser des recommandations à l'Assemblée et aux Membres des Nations Unies et coordonner ces actions avec des institutions spécialisées (article 64). Ainsi, les espoirs pacifistes de certains sont accomplies. Là où l'OCI fut une construction d'abord assez marginale et au soutien politique plus ou moins chancelant, la coopération culturelle de l'UNESCO entre par la grande porte, elle est portée et affirmée par les Grands et surtout les Anglo-saxons.

Au cours de la Conférence de San Francisco à laquelle les membres de la CMAE s'étaient préparés depuis des mois, ceux-ci avaient pris conscience que l'organisation internationale en préparation, maintenant destinée à la pérennité, devait s'intégrer dans le cadre onusien en construction¹. Pour cela, le projet avait quelque peu évolué. D'abord, le projet de fonds d'urgence devant relever les pays dévastés, est abandonné sous proposition de Kefauver. Au 1^{er} mai, une déclaration de la CMAE avance trois éléments importants : le souhait d'établir un lien entre l'ONU et son projet ; un préambule de ce dernier qui revient sur le besoin de soutien au système éducatif et l'aide pour la reconstruction. Il s'agit du document de base pour le projet d'UNESCO à la conférence de Londres en novembre 1945. Après d'importants débats², le projet porté par la CMAE est baptisé : il passe de l'Organisation internationale pour l'éducation et la coopération culturelle (OIECC) dont le bureau de la CMAE n'était que peu satisfait, à l'Organisation Educative et Culturelle des Nations Unies³. À Londres, les membres restés voient l'avancée de San Francisco avec grand intérêt, la voie ouverte à Dumbarton Oaks, mais aussi l'accord de Chapultepec, suivis par le soutien moral des nations pour la constitution d'une institution chargée de la culture mais aussi le fait que dans le projet onusien et le Conseil économique et social aient dans ses prérogatives l'éducation et la culture, souligne l'esprit de soutien envers la construction d'une Organisation dédiée⁴. À San Francisco, ses représentants font œuvre d'aller plus loin que la coopération intellectuelle. C'est alors qu'Henri Bonnet, présent comme Mayoux à San Francisco, met en avant l'Institut comme possible secrétariat de cette Organisation⁵. Néanmoins, ce dernier reçoit comme réponse à sa proposition la peur de multiplier les organisations. Cette première proposition est suivie le 25 mai par le projet de Roger Seydoux (1908-1985), important diplomate français et alors représentant de la France, envers le Conseil économique et social, d'une organisation internationale de coopération intellectuelle au sein de l'ONU. Cette proposition, principalement issue de la main de Bonnet, dont les inspirations sont la conférence interaméricaine de Chapultepec sans faire référence aux travaux de la CMAE, précise surtout qu'il s'agirait de tenir une conférence sur le thème⁶. Ce projet⁷, comme celui de la CMAE, revient sur l'importance et la nécessité de la compréhension mutuelle pour garantir les relations internationales à venir. Ce projet souhaite faciliter la coopération dans le progrès des lettres, des sciences, de l'art, de l'enseignement et de la recherche et qu'il faut pour cela coordonner avec les autres institutions dans la vie de l'esprit. Le tout doit amener au rapprochement dans une organisation universelle dans laquelle la question de l'éducation sera au centre. Enfin, la proposition de Seydoux pensée par Bonnet vient donner un avenir à l'IICI : « Incorporer dans le système nouveau les institutions de coopération intellectuelle de la SDN, après ajustement nécessaire de leurs statuts, institution internationale de coopération intellectuelle pour assurer le Secrétariat de l'ensemble de l'organisation, comité directeur des diverses branches de l'organisation, comité directeur des diverses branches d'activité intellectuelle, commission nationale des Hautes Etudes Internationales »⁸. En plus d'affirmer la primauté de la proposition d'une conférence à ce sujet, la diplomatie française -dont les charnières sont Seydoux, Laugier, Bonnet et Mayoux- permet à la France de se faire réentendre sur un domaine de préférence dans lequel elle eut une place primordiale et relance sa diplomatie culturelle. Toutefois, la CMAE étant déjà liée à l'ONU, il est alors proposé, via l'accord entre cette dernière et Bonnet, de tenir une conférence sur le sujet. Il est précisé dans le dossier contenant le projet⁹ élaboré en février, soit un mois avant la réouverture de l'Institut, que le soutien français et son appui sont nécessaires, mais aussi qu'il faut coordonner les actions avec les CNCI et les organisations et

¹ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, *op. cit.*, pp. 277-284.

² Pêle-mêle, il y a la question de la place des agences privées et surtout la question de l'éducation. Dans le milieu étasunien, il y a une crainte présente à la CMAE, et particulièrement de ses membres américains comme Kefauver, que le sujet soit mal reçu. *Ibid.*

³ *Ibid.*, pp. 285-296.

⁴ *Ibid.*, pp. 297-300.

⁵ Cf. *supra* et *Ibid.*

⁶ *Ibid.* et AG.01.IICI.A.I.78.

⁷ Projet Français de San Francisco. AG.01.IICI.A.I.64.2.

⁸ *Ibid.*

⁹ Le dossier général est envoyé depuis l'ambassade de France à Londres dirigé par René Massigli envoyé auprès de Georges Bidault, ministre des affaires étrangères de la France le 20 février 1945.

universités. À ce projet, Vaucher, l'un des membres français de la CMAE, apporte son soutien de principe¹. Il n'est pas difficile d'imaginer les opposants à cette proposition. Dès San Francisco, les Anglo-saxons présentent une crainte liée au passé même de l'OCI : l'opposition catégorique au retour du modèle genevois avec deux Organisations pour le même domaine. Ainsi, dernière les enjeux de coopération, se cache des tensions entre les diplomatisations culturelles anglo-saxonnes, et de l'autre la diplomatie culturelle française qui tente de réorienter le cours des événements pris depuis 1941 voire réanimer possiblement le point gravitationnel de la coopération autour de l'IICI et de la région parisienne.

D'ici l'échéance de la conférence de Londres, la France et l'Institut s'activent pour préparer une défense. D'abord à San Francisco, Mayoux et Bonnet ont cherché divers soutiens bien qu'ils aient, selon l'appréciation de Mayoux, eut surtout affaire au scepticisme coutumier des Britanniques et la froideur étaisunienne. Ainsi, lors de la reprise de contact avec les CNCI, était insidieusement spécifié le soutien auquel les CNCI contactées pouvaient fournir à la France. C'est le cas des représentants chinois avec l'intermédiaire de Li Yu Ying qui a appuyé l'Institut et les propositions françaises sur la coopération intellectuelle² puis Wu-Shi-Fee qui affirma que la CNCI chinoise, n'ayant pas interrompu son travail durant la guerre, est prête à soutenir la France à la conférence qui s'annonce et d'y envoyer des représentants nationaux issus des CNCI³. De même, Mayoux sonde, par l'intermédiaire de Callois, directeur français des lettres à San Martin, l'état des contacts en Amérique latine et de connaître l'état d'esprit possiblement y trouver le plus de soutien international⁴. Dans la même veine, au cours d'un échange entre Mayoux et Almeida, ce dernier annonce que le Brésil soutiendra l'Institut à la Conférence de San Francisco⁵. Ainsi, Mayoux recherche d'abord du soutien diplomatique auprès des réseaux là où l'Institut eu un rôle prépondérant et important (en Chine avec la restructuration du système chinois dans les années 1930) ou dans des régions où la politique culturelle française fut importante (comme en Amérique latine). Contrairement à ce que nous pouvons penser, Mayoux réussit à obtenir du soutien de quelques Anglo-saxons, en premier Sir Frederic C. Kenyon, président du Comité britannique qui, annonce sa joie de voir le projet français à San Francisco et a hâte de les supporter⁶. Cet échange nous permet de saisir la vision de Mayoux sur la CMAE et les projets anglo-saxons. Après lui avoir fait part qu'il devait pour l'instant composer avec un personnel uniquement français, il souligne que les projets américains sont intéressants, plus étendus et élargis que ce dont l'Institut put espérer. Mais, les « premiers principes d'une nouvelle culture mondiale, l'examen des grands problèmes qui caractériseront cette période critique dans un esprit non moins libre que méthodique, la concentration des efforts et la systématisation de la recherche sur un plan mondial - tout cela me semble être une question différente que nous pouvons traiter bien mieux que n'importe quelle organisation officielle : notre statut d'autonomie étant bien plus à la hauteur de la nécessaire liberté d'esprit. »⁷. Ce thème de liberté de la forme est l'un des axes du projet français alors en construction. Toutefois, l'on observe que les soutiens de l'IICI sont rares parmi les réseaux anglo-saxons. Parmi ses rares figures, il y a Gilbert Murray, pourtant intégré et membre important des effervescences londoniennes. Ce dernier affirme que « pratiquement toutes les organisations internationales existantes, telles que l'Union académique et les différentes organisations scientifiques internationales, exercent de fortes pressions pour pouvoir conserver leur existence séparée et ne pas être englouties par la nouvelle organisation »⁸. De même, dans un article à paraître que Murray fait parvenir à l'Institut, il revient largement sur l'œuvre de la CICI et de l'IICI de manière élogieuse, il souligne l'opposition britannique quasi systémique à participer à cette aventure pour des motifs diplomatiques⁹. Même s'il appelle à ce que l'ONU ait un organe chargé de ces questions¹⁰ et soutienne les projets anglo-saxons, ce dernier, sûrement par affection du fait de sa longue expérience, souhaite conserver certaines structures passées. Malgré le rejet de la proposition française à San Francisco, Murray espère que le projet

¹ *Ibid.*

² Lettre de Siao Yu, ambassadeur de France, le 2 août 1945 à Mayoux. AG.01.IICI.A.III.55.

³ *Ibid.*

⁴ Échange entre Callois et Mayoux mi-mai 1945. AG.01.IICI.A.III.20.

⁵ Lettre de Mayoux vers Almeida puis télégramme de ce dernier vers Mayoux, avril 1945. AG.01.IICI.A.III.14.

⁶ Échange d'avril 1945 avec Kenyon. AG.01.IICI.A.III.15.2.

⁷ Réponse de Mayoux du 16 avril 1945. *Ibid.*

⁸ Réponse de Gilbert Murray au 26 octobre 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁹ « Le refus britannique de participer en quoi que ce soit à une entreprise qui paraissait correspondre si complètement aux désirs de la nation britannique en matière de politique étrangère et dans laquelle des sujets britanniques joueraient un rôle important, n'a jamais été expliqué de façon satisfaisante ». AG.01.IICI.A.I.35.

¹⁰ Murray insiste qu'en temps de paix, plusieurs projets avaient été balayés par les nationalistes. Il rappelle que face à l'enjeu de la dénazification, qu'il juge être le plus important, les efforts devront être nettement plus importants car les enjeux le sont d'autant plus et que le nationalisme dans certains pays (Japon, Italie) est sans commune mesure avec l'avant-guerre. *Ibid.*

français à venir sera accepté et souligne une différence entre Américains et Européens ; les Européens ont confiance en l'histoire, les Américains sont plus suspicieux¹. Ce soutien de Murray est remarquable car il s'accorde sur le besoin que la coopération garde une indépendance avec le politique mais aussi que l'ancienne organisation ne soit abordée par la nouvelle organisation. Ce soutien est sûrement motivé par la longue expérience de Murray dans la CICI. Cet homme, ayant animé d'importantes réflexions durant la Grande Guerre, Murray a participé durant toute la vie de la CICI et en été l'un de ces plus éminents membres. En plus de Murray, Mayoux défend l'Institut face aux représentants anglo-saxons les moins favorables à l'Institut comme Zimmern, mais aussi Richardson ou Kefauver à San Francisco². Ce dernier souligne l'esprit de cohésion auquel il a pu participer, mais aussi que la conférence à venir -Londres en l'occurrence- ne vienne pas être terni par les réalités nationales. Surtout, il avance clairement le but de ces démarches en août 1945 : « Nous voudrions voir l'Institut maintenu à sa place, avec toutes les réformes de structures et de remaniements de personnel qu'on puisse imaginer, bien entendu, je ne suis pas bien sûr que toute monde chez vous ni outre-Atlantique, même ces conditions, soit d'accord »³. Et pour asseoir son argument, il soulève le fait que le nationalisme opposé à l'internationalisme, plus fort encore qu'en 1919, vient mettre en danger l'édifice en construction, mais aussi que le point auquel Kefauver craint le plus soit le fait que San Francisco n'aille pas plus loin dans ses propositions. Enfin, il en appelle à ne pas considérer le projet français comme un contre-projet, mais comme un projet parallèle et croit en sa sagesse d'ancien genevois⁴. De même, l'argument selon lequel l'Institut serait trop français, permet de mieux saisir pourquoi à plusieurs reprises la direction de ce dernier appuie sur l'internationalité de l'Institut et l'aspect provisoire de cette situation et pourquoi ce fait gène tant Mayoux.

À San Francisco, Mayoux est épaulé par Lorotte pour permettre d'amener les arguments les plus convaincants. En plus de l'argument de liberté de l'Institut comparé à l'intergouvernementalité du projet onusien et la reprise de contact de la CPHEI, Lorotte lui fait parvenir le plan de route qu'il peut possiblement avancer à San Francisco⁵. Primo : les projets d'étude sur la prochaine conférence de paix. Ce travail nécessiterait la reprise de contact avec les centres nationaux de politique étrangère, il vise particulièrement le Comité permanent de Washington, Londres et Moscou. Pour amorcer ce travail, il propose de s'appuyer sur « l'équipe de San Francisco » et particulièrement sur André Siegfried et Paul-Boncour pour préparer la rédaction. De même, Lorotte l'informe que pour l'instant, 15 CNCI se sont montrées favorables et prêtes à appuyer l'Institut. Il souligne qu'il faudrait rapidement prendre contact avec Shotwell mais aussi le Comité international pour la fédération européenne rassemblant de prestigieux noms⁶. Enfin, en lien avec les efforts devant être faits par l'Institut auprès des trois Grands, il appuie sur l'importance de prendre appuis auprès des réseaux anglo-saxons, et particulièrement des figures dont nous avons déjà pu voir leur enracinement : Edward Mead (président du *Committee for international studies*) ; le Canadien Alexander Brady (*Canadien Institut of internationales affaires*) ; Miss Margaret Cleave ; Mr Potter et Malcolm Davis (directeur de *l'European Center of the Carnegie Endowment for international Peace*). En clair, l'OCI vient solliciter clairement ses réseaux philanthropiques étasuniens.

Afin de pouvoir avancer certains arguments auprès des bons interlocuteurs des réseaux étasuniens, Mayoux s'informe auprès de Mr Johnson de la CNCI étasunienne, via l'intermédiaire de Charles A. Page, assistant pour les affaires culturelles à l'ambassade des États-Unis à Paris⁷. Ce dernier lui produit un rapport assez important, dans lequel nous allons soulever certains points. En retracant les relations entre l'IICI et le gouvernement étasunien, le rapport s'arrête longuement, après avoir fait l'histoire de l'Institut, sur les 45 accords conclus à mettre au crédit de l'Institut. Surtout, il nous présente en détail la réorganisation du système éducatif chinois et particulièrement l'effort fait pour qu'il tende vers un modèle occidental. De même, le rapport revient sur les importantes relations entre l'Institut et certains départements publics⁸ ainsi que sur la production intellectuelle de qualité⁹. Pour appuyer l'importance de son réseau international,

¹ Lettre de Gilbert Murray à Mayoux, 17 août 1945. *Ibid.*

² Lettre de Mayoux à Zimmern, 25 août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Lettre de Lorotte à Mayoux, 15 mai 1945. AG.01.IICI.A.I.76.2.

⁶ Vincent Auriol, Frenay, Baumel, Guérin, Mayer, Philip, Salter Layon.

⁷ Rapport envoyé le 30 novembre 1945. AG.01.IICI.A.I.31.

⁸ Nous pouvons retenir les monuments historiques avec le Dr Arno B. Cammerer, Laurence Vail Coleman directeur de l'association des musées américains, le comité d'experts international des musées, le *comité library expert* du Dr. H. Putman (directeur de la bibliothèque du Congrès) et Georges F. Zook, président de *l'American Council on Education*. *Ibid.*

⁹ Particulièrement, ce sont les travaux de la CPHEI et *Peaceful changes* ainsi que les travaux sur la Conférence du Danube et la vie économique de la région. *Ibid.*

l'auteur souligne dans son rapport l'importance du réseau avec les délégués prévus à l'acte international et les CNCI dont certains parlementaires étasuniens et Shotwell¹. De plus, et comme il a été proposé au Brésil et pour la quasi-totalité des CNCI, l'Institut marque un point d'honneur à demander à ces CNCI deux choses : que le gouvernement envoie un maximum de membres de leur commission à la conférence de Londres et de faire remonter à l'Institut diverses recommandations pour la future organisation de coopération intellectuelle². Ainsi, derrière le retour des activités des CNCI, se cache aussi l'axe animé par Bonnet et certains du Quai d'Orsay depuis le début de l'année 1945 : la défense de l'Institut -et des intérêts français- par la recherche dans les réseaux de soutiens diplomatiques tout autour du globe. Pour cela, l'Institut vise à permettre à ses réseaux universitaires (comme les CNCI) d'accroître leur influence auprès des réseaux diplomatiques, en préparation de la Conférence de Londres.

Car derrière le maintien de l'Institut, nous ne pouvons que rappeler qu'il subsiste des enjeux politiques importants, dont nombre d'acteurs que nous avons présentés ont conscience. Même s'il ne faut pas réduire le retour de l'IICI à cela, il est clair que le pouvoir politique français, à travers la figure du Général de Gaulle, souhaite le retour de l'Institut dans un soucis de politique et de diplomatie culturelle française. Face à cela, existe le souhait, côté anglo-saxon, de conserver l'avantage pris lors de la guerre par la construction de la CMAE, soutenue par Eden et dans lequel les Étatsuniens se sont investis. Ainsi, dans leur quête d'informations, Lorotte peut compter sur l'appui de Vaucher, chef de mission française à la CMAE, pour faire parvenir divers éléments dont le plan d'organisation de 1944, le plan Kefauver et divers renseignements oraux sur l'activité de la CMAE³ ou encore de Miss Parkinson⁴. De même, c'est par l'échange entre Lorotte et Vaucher que nous apprenons que c'est la Grande-Bretagne qui, à San Francisco, a fait bloc pour empêcher de voir le scénario de 1924 se reproduire avec deux organisations dédiées à la culture et l'éducation⁵. De plus, et comme Renoliet avait pu le souligner, la défense des intérêts diplomatiques français, ici l'Institut, est un moteur de l'attellement des travaux. Dès lors, il est facile de saisir les oppositions. D'un côté le camp francophone, s'appuyant sur ses réseaux universitaires présents dans les CNCI, ainsi que sur ses connexions diplomatiques avec l'Amérique latine dans lequel la diplomatie culturelle française fut remarquable durant les années 1930 ; et de l'autre le monde anglo-saxon, avec ses réseaux diplomatiques et réseaux philanthropiques importants. En prenant en compte cet élément, il est alors compréhensible, même évident, de noter la focalisation des réseaux de l'OCI prendre en compte certaines critiques et de séduire certaines figures anglo-saxonnes, en dépit de leur opposition. Ainsi, derrière la question de la forme de la coopération, se cache aussi des intérêts plus géopolitiques, avec les Anglo-saxons et surtout les Étatsuniens, qui cherchent à imposer leurs méthodes et préoccupations tout en englobant l'ensemble des nations (y compris l'URSS), en dépit de l'histoire de l'OCI et de l'influence française, alors nettement contrariée par sa position géopolitique actuelle. Toutefois, le cas de Murray, ainsi que celui de la délégation étasuniene à Londres, doivent nous rappeler que ces camps ne sont pas absolument monolithiques. Néanmoins, revenons sur les questions plus géostratégiques.

Dans une note précédemment étudiée, après avoir présenté la situation française et l'aspect « médiocre » du personnel de l'Institut, Mayoux avertit le gouvernement provisoire sur la situation réelle de la France dans cette affaire : « J'ai eu à San-Francisco l'occasion d'attirer l'attention de nos délégués sur le dessein assez clair de la Conférence des Ministres Alliés de l'Éducation qui se réunit à Londres depuis quatre ans. Il m'est apparu qu'elle avait l'intention de prendre en mains la Conférence préparatoire et l'organisation nouvelle et de lui fournir un secrétariat général d'allégeance anglo-saxonne »⁶. Surtout, il attire le regard vers le principal reproche qui est fait par les Anglo-saxons comme Kefauver : « On reproche à la France en matière de culture, comme ailleurs, de chercher à garder des positions acquises, en particulier l'Institut que, ni la mise en œuvre de celui-ci entre les deux guerres, ni le présent affaiblissement de notre rayonnement national ne justifie »⁷. Certes, la direction de l'Institut est en pleine négociation avec des subventions, auquel Mayoux demande d'ailleurs un fond spécial pour faire face aux projets anglo-saxons⁸. Mais il appelle aussi le

¹ *Ibid.*

² Soit : Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Cuba, France, Grèce, Luxembourg, Mexique, Pérou, République dominicaine, Royaume-Uni, Salvador, Suisse, l'Union Sud-Africaine, Venezuela dans un premier temps. AG.01.IICI.A.III.20. Puis les CNCI chinoises, belge, suisse, canadienne, mexicaine, luxembourgeoise et yougoslave. AG.01.IICI.A.III.7 ; 8 ; 9 ; 11 ; 14 ; 23 ; 55.

³ Lettre des 18 mai et 8 juin 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

⁴ *Ibid.* et lettre de cette dernière pour Mayoux, 1^{er} août 1945. *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Note de Mayoux publiée le 13 juillet 1945. AG.01.IICI.A.II.1.1.

⁷ *Ibid.*

⁸ Lettre du 24 août 1945. *Ibid.*

gouvernement provisoire à être cohérent avec ses propositions, dont le fait que même le Général de Gaulle a reconnu l'utilité de l'IICI, et surtout que même si l'Institut est l'excroissance de la SdN, « si notre Institut a toujours travaillé dans un esprit loyalement international, il n'en est pas moins vrai qu'il a contribué fortement au rayonnement et au prestige de la France et que c'est pour cette raison même qu'aujourd'hui des ambitions rivales se font jour »¹. Certes, il est facile de comprendre pourquoi Mayoux use de la fibre patriotique pour possiblement accroître l'investissement français envers l'Institut, mais il est aussi une grave entorse à l'esprit et aux fonctions du directeur d'un institut international, tout en donnant indirectement raisons aux préoccupations anglo-saxonnes. De plus, malgré les réseaux assez étendus, et même si le regard de Mayoux a été critiqué par le passé, nous pensons que ce dernier avait plutôt bien saisi l'ambiance de San Francisco en soulignant que malgré le soutien de certains, le plus grand obstacle au rôle de l'IICI était « l'apathie de nombreux gouvernements, tel celui de la Grande-Bretagne »². Cette apathie n'est pas contrée par une influence française, bien que cette dernière puisse jouir d'un soutien de l'Amérique latine due à sa politique culturelle ainsi qu'à l'influence acquise par l'Institut au cours des années 1930. Ainsi, même si la proposition de Bonnet d'une convocation d'une conférence internationale est acceptée à l'unanimité, il cache le fait que la Grande-Bretagne et les États-Unis ont accepté pour régler la question, là où la France voyait une claire occasion de faire revivre l'IICI en échange d'une réorganisation³. Enfin, il soulève le fait qu'après la perte d'influence française, les Anglo-saxons sont bien attachés à conserver cette place. Toutefois, l'erreur de Mayoux est de ne pas avoir saisi que son projet de différencier deux organisations, une issue de la CMAE et portée sur la culture et l'éducation, et une autre plus intergouvernementale, alors que les Anglo-saxons ne voulaient aucunement de deux nouvelles organisations internationales, est une erreur tactique. Ainsi, par la relance de ces activités, son Conseil d'Administration et l'ensemble des missives produites pour réactiver ses réseaux, l'IICI se positionne techniquement, méthodologiquement et politiquement face aux projets anglo-saxons. Pour la France, et bien que cela change au cours de l'été 1945, il est clair que le souhait politique est clair : préserver au mieux le statut de Paris comme capitale de la coopération, en protégeant et en affirmant l'IICI aux yeux des Anglo-saxons et du reste du monde. Saisissant l'ensemble des leviers étant à sa disposition, et tout en participant à une certaine remise en question de ses activités, l'IICI se réoriente, sans renier ses origines auxquelles elle veut rendre hommage, face aux projets de la CMAE. Toutefois, ce changement peut aussi provenir d'un changement d'époque, de moment, bien qu'il soit impossible de ne pas souligner à certains moments une congruence entre les aspirations passées de l'OCI (sur la radio par exemple) et des préoccupations anglo-saxonnes sur la culture et sa diffusion. Enfin, ce retour tend aussi à s'inclure dans une stratégie politique plus vaste, en partie assumée par son directeur, qui vise à faire regagner ses lettres de noblesse à l'Institut et la place de la France dans la coopération culturelle face aux Anglo-saxons. Cette stratégie s'observe à la fois dans les instruments utilisés que dans certaines préoccupations comme le fait de laver l'image de ce dernier après l'Occupation et dans une opposition entre francophiles et Anglo-saxons. Toutefois, cette stratégie semble manquer d'envergure, comme en témoigne le manque de soutien financier, et bien qu'une assise politique soit attestée à travers le soutien du Général de Gaulle, dont la posture politique reste chancelante après l'élection législative d'octobre 1945 qui donne vainqueur les communistes et la gauche française, ce soutien semble moins affirmatif. En dépit de ce changement politique, certains soutiens de l'OCI, comme Herriot, sont issus de cette gauche. Dès lors, et bien que la France semble soutenir le retour de l'Institut, ce dernier reste en deçà des espérances de l'Institut, conscience des regards qui pèsent sur lui et des charges considérables auxquelles ses budgets l'empêchent de prétendre à la même envergure que la CMAE, soutenue par les réseaux anglo-saxons, qu'ils soient associatifs, philanthropiques, et bien sûr politiques. Enfin, il nous semble important d'insister qu'entre le soutien affiché du général de Gaulle -mi-mars 1945-, et la Conférence de Londres -début novembre, l'enthousiasme -et la réalité de la tâche à accomplir pour maintenir l'IICI dans l'ONU- ensemble se réduire et affaiblir le poids politique de l'IICI. Car en face des prétentions française, Britanniques et surtout Étatsuniens, préparent la Conférence avec un soutien politique important.

C. Les intérêts politiques et diplomatiques du retour de l'Institut : le contre-projet français

Ainsi, derrière la relance des activités de l'Institut, dont la majeure partie des évènements décrits précède la quasi-totalité de la réactivation de ce dernier, est aussi dictée par des impératifs diplomatiques plus vastes, soit de prouver l'évolution de l'Institut auprès des instances gravitant autour de cette dernière et dont la survie dépend en partie des efforts à fournir. Par exemple, comment ne pas penser à ce double enjeu, lors

¹ Lettre du 27 août 1945. *Ibid.*

² Lettre de Mayoux vers Bidault du Quai d'Orsay, 7 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.64.2.

³ Denis MYLONAS, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education...*, op. cit., pp. 320-340.

du plaidoyer fait par Mayoux au Conseil d'Administration, sur l'insistance donnée à la place de la culture et la révocation du terme même d'intellectuel, marque indélébile de la vision française de la coopération¹. Ou encore de l'instance donnée à l'universalité de la démarche via les CNCI et le souhait plus général de réformer la base de l'OCI pour une nouvelle méthode. Ainsi, l'Institut doit mieux coller aux visions anglo-saxonnes, dont Mayoux et une partie de l'assistance ont clairement conscience depuis plusieurs mois. Ce rapprochement passe par un changement de méthode plus fonctionnel et moins étendu, plus précis et plus attaché aux réalités détachées de l'héritage d'avant-guerre². Il élargit d'autant plus la portée à venir de l'Institut, dont il est clair que la vocation de ce dernier n'est pas d'être uniquement un secrétariat, « il proposera [l'Institut] des méthodes, une méthodologie du Congrès scientifique, par exemple, de matière à éviter les pertes de temps et travail inutile »³. Souhaitant se détacher de l'héritage genevois, Mayoux et son équipe parachèvent la transfiguration de l'Institut et de ses méthodes en partie débuté depuis les années 1930, dont les activités pourtant classiques détonnent, en expliquant que l'Institut doit être plus démocratique, en mettant en avant les passifs de ce dernier et en s'intéressant au « comportement, et, en quelque sorte, à la conversion de ces grandes masses humaines contre lesquelles, sans lesquelles, on ne peut rien, et dont les explosions ont tant de fois renversé notre fragile et précieux édifice. Eduquer, civiliser les masses, voilà la tâche faute de laquelle l'humanité de périr. L'organisation de la coopération intellectuelle de demain et son organe exécutif aurait à en connaître, et leur rôle en cela pourra être l'un des plus glorieux de la communauté humaine »⁴. Enfin, et bien qu'il ait usé plusieurs fois de circonvolutions pour nommer les travaux de la CMAE, Mayoux développe la ligne de défense de l'Institut, et par association celle de la France, qui tient en trois principaux axes : l'aspect intergouvernementalisme de l'UNESCO bridant l'indépendance d'une organisation chargée de traiter la culture ; le manque de représentation des États non membres des Nations Unies et enfin le manque de représentation des institutions présentes avant, qu'il s'agisse d'institutions spécialisées, ou plus proche de l'IICI : ses CNCI.

Pour ce premier axe, Mayoux avance ce fait à son auditoire, et aussi aux observateurs, dont certains sont liés à la CMAE : « Comment pourraient-ils, cette Organisation, cet Institut, s'éloigner beaucoup de l'esprit et de la foi qui présidèrent à notre fondation et à nos travaux d'hier ? [...] On veut mettre les Gouvernements, en tant que responsables de l'éducation publique, au cœur de la nouvelle coopération éducative et culturelle. Il est bien évident, à mon sens, qu'ils doivent y être présents ; il est bien évident qu'en tout état de cause ils auront le pouvoir de dire non et qu'il y a un intérêt à les consulter, à travailler en accord avec eux. Mais l'esprit ne vit qu'en liberté, et les sources même de cette éducation totale et universelle des hommes qui doit former l'idéal lointain à poursuivre par échelons méthodiques, seraient près de tarir si elles n'étaient alimentées par une culture libre. Il faut, selon nous, que la nouvelle Organisation garde de l'ancienne ce caractère d'indépendance qui était pour elle quasi-statutaire »⁵. Il s'agit, pour la direction de l'Institut, de faire valoir sa liberté, permise par la séparation qu'il existe entre les gouvernements, et l'OCI. Car bien qu'il ne renie pas la place des gouvernements, et tout particulièrement lié au fait que le projet à venir est bien plus imposant que ce qu'avait pu être l'OCI. Il s'agit de bâtir avec eux, mais en laissant une marge institutionnelle et technique entre le politique et la coopération. Ainsi, contrairement à l'OCI, les projets de la CMAE comportent dans leur exécution, et dans les principes, une part plus importante est confiée aux pouvoirs politiques à travers le choix des délégués et des fonctionnements institutionnels⁶. Le deuxième argument permet à l'Institut, et l'OCI, de mettre en avant son universalité, véritable point de réforme entamé depuis les années 1930, dont l'ONU semblerait manquer : « Il serait aussi bien désolant que l'Organisation nouvelle n'aspire pas très vite à l'universalité. Il y a des nations en dehors des Nations Unies, qui ne sauraient être tenues longtemps en dehors du travail collectif de l'esprit humain. En cette matière non politique, il y a lieu d'attendre à leur égard un geste plus large »⁷. Pour rappel, tous les gouvernements n'étaient pas présents à la conférence de San Francisco et la question de leur représentation future est présente dans les débats. Bien que l'absence de certains tombent sur le coup du bon sens (Allemagne nazie, Japon impérial), l'absence de certains incommode les dirigeants de l'Institut, et tout particulièrement une représentation de l'Espagne (alors tenue par Franco depuis 1939) et de l'Italie (alors occupée par les Alliés). Car même si l'état de l'Institut

¹ Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.C.A.-2.

² « Plus pratique et plus efficient que l'Institut d'hier, poursuivant des résultats tangibles, plus méthodique dans son examen des problèmes et plus persévérant, l'Institut de demain maintiendra ouverts et à jour d'innombrables dossiers au lieu d'accorder aux grandes questions un moment d'attention spectaculaire ». *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir *supra*.

⁷ *Ibid.*

et la représentation de certains pays étaient le reflet de leurs relations avec la SdN, il n'était pas rare, comme nous l'avons vu, de voir certains pays en dehors du Pacte être présents dans l'Institut et même de manière plus large dans l'OCI. Ainsi, Allemands, Italiens, Japonais, Étasuniens pouvaient siéger à des postes importants sans que leur affiliation à l'instance de référence de la part de leurs États, la SdN pour l'OCI, ne soient officiels. De plus, l'Institut entretient, par l'intermédiaire de Carlo Antoni (1896-1959), philosophe et figure libérale italienne, des relations approfondies sur le sujet. Lors de ces échanges, Antoni, représentant de l'*Instituto Nazionale per le Relazioni Culturali con l'Estero*, demande si la proposition de l'Institut de supporter les pays dévastés est valable¹, mais aussi des informations sur la Conférence de Londres, les projets de la CMAE. Antoni rappelle et s'inquiète auprès de Mayoux du fait que pour l'instant, l'Italie ne sera pas représentée à l'ONU et donc à l'UNESCO, ce qui est plus que critiquable étant donné le poids culturel de l'Italie en Europe et dans le monde². Plus tard, ce dernier s'inquiéta que l'absence de l'Italie ne soit trop longue malgré les accords de Potsdam et ira même à demander auprès de l'Institut de l'appuyer pour qu'il soit observateur à la première session de l'UNESCO en mai 1946³. Jusqu'à la fin de l'Institut, la direction soutient autant qu'elle le peut la présence de l'Italie à l'UNESCO. Derrière la question de la représentation des États (et des cultures) absents de l'UNESCO, se cache aussi le souhait d'obtenir un soutien aux Conférences. Car l'Italie par exemple est un allié historique de la France sur certains enjeux dont la coopération culturelle. Enfin, troisième pilier de la défense, l'installation d'un réseau pérenne face à l'urgence de la situation. Après avoir présenté le fait que le processus à venir sera long, l'Institut, par sa position et ses services, couplé aux nombreux réseaux présents dans le monde scientifique, éducatif, culturel, doit prendre en main ses divers sujets. Pêle-mêle, il y a la situation d'après-guerre, les enjeux radicaux dont le plus important est la dénazification de l'Allemagne, mais aussi le besoin clair d'établir des plans dont l'édifice amène de le penser (l'OCI) est déjà sur les rails⁴. En parallèle de cela, et pour faire preuve de manière factuelle de la vivacité et de l'efficience du réseau et des méthodes de l'IICI vis-à-vis des organisations internationales et surtout des CNCI, les dirigeants de l'Institut s'attellent à entretenir et perfectionner ce qui peut l'être. En témoignent d'abord tous les efforts entrepris depuis le début 1945 pour reprendre tous ses liens avec les organisations et les CNCI. Loin de s'estomper, cet effort se poursuit tout du long de l'année 1945 comme le démontre cette missive pour de Castellane du Quai d'Orsay, au sujet de la CNCI luxembourgeoise, dont «il semble que dans ce but une intervention urgente du Gouvernement français auprès des membres de cette Commission soit nécessaire» au vu du fait que le projet français comporte une partie importante dédiée aux CNCI⁵. En clair, le temps presse, les sujets d'autant plus, et l'attente des populations n'a jamais été aussi importante, il faut alors intervenir rapidement et ne pas rebâtir ce qui existe et fonctionne déjà. Ainsi, moins gouvernementale, plus universelle et déjà enracinée, l'OCI fait valoir ses arguments, non sans toutefois être dénué d'intérêts tactiques. Ces efforts, conjugués à ceux vus précédemment, sont consacrées dans une proposition officielle : le contre-projet français.

Ainsi, de juin à août 1945, le gouvernement français et les membres de l'Institut doivent construire un contre-projet à ceux des Anglo-saxons, en gestation depuis 1942-1943, avec des moyens réduits, en menant en parallèle la reprise des activités et avec une reconnaissance et un soutien limité. S'inspirant très nettement des projets de la CMAE, au point d'en reprendre *stricto sensu* certains articles, mais aussi dans certaines aspirations conceptuelles de celle-ci, ainsi que des inspirations plus proches de celles de l'Institut dont le projet Reynold mêlés aux traditions de l'OCI depuis 1930 (apolitisme, universalisme, décentralisation), le contre-projet prend forme rapidement. D'abord, le 12 juillet, la réunion de la CMAE conduit, sans être une franche réussite, à la convocation faite par Londres et Paris ainsi la reconnaissance du français soit une langue de travail⁶. Cette proposition de Laugier est validée car les Britanniques craignent une prise de risque française : qu'elle conduise de son côté une conférence⁷.

Pour fourbir ces arguments, et bien préparer l'opposition qui s'annonce tout en connaissant les faiblesses de la position française, Mayoux insiste sur le soutien du gouvernement français, Lorotte suggère au gouvernement de faire circuler par ses agences diplomatiques à l'étranger une note destinée à participer « au

¹ Lettre du 10 juillet 1945. AG.01.IICI.A.III.20

² Échange entre Lorotte, Mayoux et Antoni de novembre à janvier 1946.

³ Lettre des 18 mars, 1^{er} avril, 12 avril et 18 avril 1946. *Ibid.*

⁴ Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.C.A.-2.

⁵ Note destinée à Mr de Castellane produite en août 1945. AG.01.IICI.III.7.

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 151-178.

⁷ Même s'il est impossible d'exclure cette approche, nous pensons néanmoins que cette possibilité n'ait jamais été sérieusement envisagée, compte tenu des moyens dérisoires, mais aussi car il s'agirait d'un geste beaucoup trop risqué. Mayoux, Bonnet et d'autres comme Laugier, ont tout à fait conscience de la crainte qu'inspire chaque geste de la France sur le sujet. Alors de là à imaginer une conférence à part, il nous semble difficile de le penser réellement.

rayonnement spirituel de la France à l'étranger » en sollicitant les acteurs enclins à les soutenir¹. Cette diplomatie culturelle est extrêmement ambitieuse autant à l'Institut (refondation de ce dernier, réévaluation de ses objectifs, programmes onéreux) que dans la diplomatie française (fonds supplémentaires, sollicitation des réseaux diplomatiques, défense dans les conférences internationales). Néanmoins, il convient de dire que l'assaut préjuge des capacités et de la situation française. La position de « super-grand », dont de Gaulle par exemple tente de donner à la France, est hanté par la question suivante : « Dans un monde de super-Grands [États-Unis, URSS et Grande-Bretagne], la France peut-elle user ses maigres forces dans une bataille pour le « rang » ? »². La France est exsangue économiquement, la loi *prêt-bail* est en marche, l'économie française en partie dévastée, le commerce intérieur et extérieur dans une situation précaire, sans même parler de l'inflation. Bref, à cela s'ajoute les accords Blum-Byrnes, qui en échange de la liquidation des dettes de guerre, contiennent un volet culturel dont la diffusion massive de produits culturels américains³. En plus de ces divers faits, la situation intérieure est loin d'être idyllique⁴. Ainsi, il s'agit selon Renollet, d'un baroud d'honneur pour l'IICI, et pour nous d'un va tout, d'une dernière possibilité avant la fin. De même, les porteurs du projet français ont pleinement conscience de la place actuelle de la France, Mayoux s'exprime en ces termes deux mois avant la conférence de Londres : « Nous sommes là (relativement) en dehors de la matière et du temps et il ne faut pas à la France le même travail préparatoire pour redevenir une très grande puissance intellectuelle que pour redevenir une moyenne puissance économique »⁵. D'ailleurs, les actions de Mayoux et de Lorotte ne sont pas sans confirmer les craintes anglo-saxonnes, comme les nombreux appels faits au soutien du réseau diplomatique français ou même des échanges avec Bidault trahissant tout de même l'essence internationale de l'Institut pour les intérêts diplomatiques français en jouant sur la fibre nationale⁶. Venons-en maintenant à la dernière proposition de l'OCI.

Le « projet français de statut de l'organisation de coopération intellectuelle des Nations Unies »⁷ est officiellement soumis le 21 août 1945. Ce document, long de 39 articles, reprend en partie les projets de la CMAE⁸. Ces reprises se justifient autant par l'empressement de la situation que du fait qu'ils répondent aussi clairement aux aspirations de l'après-guerre ayant modifié et surtout accentué l'envergure, les buts et les réflexions de la CMAE. À titre d'exemple, il aurait été difficile, si ce n'est irréaliste, d'envisager sérieusement en 1922 (soit la naissance de la CICI) la construction d'une organisation pouvant émettre des recommandations appuyées sur le domaine de l'éducation sans provoquer, dès l'évocation même de l'idée, une levée de bouclier des nationalistes, même auprès des moins radicaux et les plus ouverts à l'internationalisme genevois. Et ce, sans même compter l'envergure des propositions avancées par la CMAE. Ainsi, l'on retrouve en commun la même préoccupation d'universalité, du besoin d'une nouvelle instance après les dévastations de la guerre et le péril de la civilisation, mais aussi de l'urgence de faire triompher les « principes de liberté, d'égalité et de fraternité » de la Charte des Nations Unies⁹. De même, la compréhension mutuelle des peuples¹⁰ est inscrite, les instances sont aussi pour leur majeure partie reprises (Conférence générale, Comité directeur) ainsi qu'une grande partie de leur fonctionnement. De plus, l'universalisme de l'Organisation suit celle amenée au niveau onusien avec l'affirmation de l'absence de discriminations raciaux ou sexistes¹¹. En dépit de ces reprises, là où la première différence est évidente, est le Secrétariat de l'Organisation. Étant donné qu'il s'agit de la raison ontologique à ce projet, il est évident que ce dernier soit modifié. Ainsi, parmi les organes, « l'Institut de Coopération Intellectuelle » est annoncé clairement en tant que Secrétariat de la proposition¹². Le Secrétariat est défini comme l'IICI selon l'accord du 8 décembre 1924 et de l'acte du 3 décembre 1938, dont le directeur est nommé par le « Comité directeur sur la proposition du Président » sans préciser si la clause de président français est reconduite¹³. Ainsi,

¹ *Ibid.* et Rapport de Mayoux. AG.01.IICI.A.I.64.2.

² Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IV^e République. I. L'ardeur de la nécessité (1944-1952)*, Paris, Points, 1980, p. 120.

³ *Ibid.*

⁴ Voir aussi sur la situation politique intérieure française : Gilles RICHARD et Jacqueline SAINCLIVIER (dirs.), *La recomposition des droites en France à la libération (1944-1948)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 et Jenny RAFLIK, *La république moderne. La IV^e république (1949-1958)*, Paris, Points, 2018.

⁵ Lettre de Mayoux vers Bidault du Quai d'Orsay, 7 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.64.2.

⁶ Lettre de Mayoux vers Bidault, 7 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.64.2.

⁷ R/4048/5B/43195/43195. Voir Annexe n°4.

⁸ 9 articles sont intégralement repris et de nombreux autres, un peu moins de la moitié, le sont aussi. Voir Annexe n°4.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Toujours dans le préambule.

¹¹ Il est précisé : « L'accès à la Conférence générale, au Comité directeur, et à toutes les fonctions du Secrétariat, est ouvert à tous, sans distinction de sexe, de race ou de religion ». Chapitre XIII, Article 36. *Ibid.*

¹² Chapitre III, Article 4. *Ibid.*

¹³ Chapitre VI, Article 20. *Ibid.*

l’Institut « assiste en cette qualité à toutes les réunions de la Conférence générale et du Comité directeur. Il remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par ces organes »¹. De même que le projet de la CMAE, le Secrétariat et son directeur ont une certaine indépendance (nomination de son personnel), mais l’on note une attention particulière sur le respect de la stature internationale et indépendante de ce dernier, ainsi que de l’affirmation du besoin d’indépendance entre son personnel et de quelconques charges gouvernementales dans leur pays d’origine². Compte tenu de la situation d’incorporer une instance internationale dans un nouvel ensemble, le Comité directeur devra conclure avec l’ONU un accord, soumis à l’approbation de la Conférence, ayant pour objet de « prévoir toutes dispositions concernant le matériel, la gestion financière et le personnel de l’Institut international de Coopération intellectuelle, de manière à l’adapter à ses nouvelles fonctions »³. Il échoie ainsi à l’ONU de prévoir l’entièreté des modalités dans le transfert et le changement des fonctions de l’Institut ainsi que les charges matérielles de ce dernier. Notons qu’à aucun moment, il n’est question de la localisation du siège de l’Organisation ou de l’Institut, dont rien ne garantit qu’il soit à Paris. Ce flou est d’ailleurs présent tel quel à la fin du projet avec un blanc juridique et littéral⁴. Pourtant, il est évident que le sujet soit à l’ordre du jour. Cette absence peut s’expliquer par le fait de ne pas ajouter une crainte supplémentaire, mais aussi d’ouvrir la question lors des négociations même s’il nous paraît logique que l’Institut -et les représentants français- défende logiquement le maintien de l’Institut à Paris pour des raisons pratiques (disponibilité des locaux et des infrastructures, éviter le déplacement des fonctionnaires et des archives, etc.). Maintenant cette première mission remplie, passons sur l’intergouvernementalisme trop prononcé de l’UNESCO ainsi que l’universalité assurée par l’OCI via les CNCI et les organisations internationales. La Conférence générale est composée, selon le projet français, de : *a* : 3 délégués maximum émanant du gouvernement de chaque État ; *b* : de 5 délégués au maximum de chaque Commission nationale -les CNCI- parmi les domaines « des arts, des lettres, des sciences, des techniques, des sciences sociales et politiques, de l’éducation, des moyens de diffusion de la pensée »⁵ ; *c* : d’un délégué de chaque association intellectuelle admise par la Conférence générale. Contrairement au projet de la CMAE⁶, la double proposition française (*b* ; *c*), défend une vision nettement moins intergouvernementale pour laisser une place plus accrue aux CNCI ainsi qu’aux associations dans un soucis d’universalité⁷. Le projet ne s’arrête pas là, car en plus d’une sous-représentation des délégués choisis par le gouvernement, chaque État possède une voix, chaque délégué à une voix⁸, venant clairement limiter la latitude des États qui devront composer avec d’autres intérêts⁹. De plus, il s’agit d’un autre moyen pour que la tradition de l’OCI des années 1930 en matière de dépolitisation des débats, se poursuive en réduisant le risque de voir des échanges devenir trop politisés. De même, autre tradition de l’Institut et de l’OCI, la place des réseaux d’associations et organisations internationales sont associées, sous l’accord du Comité directeur dans la Conférence générale, au même titre que les États¹⁰ mais aussi à titre consultatif¹¹. Le statut de ces associations est précisé dans le Chapitre IV, il est précisé que ce statut « pourra être membre de l’Organisation de Coopération intellectuelle toute association de caractère mondial ayant une activité répondant aux fins de l’Organisation et agréée à la majorité des deux tiers par la Conférence générale, sur proposition du Comité directeur. »¹². De même, dans ses contacts avec l’Organisation, les associations sont soumises aux mêmes demandes de communication de rapports officiels¹³ et peuvent tout à fait composer au sein de l’Organisation¹⁴. Ainsi, il s’agit à la fois d’une tradition de l’OCI, mais aussi un moyen d’associer les réseaux associatifs consubstantiels à l’activité, et au soutien de ce dernier. Ensuite, et pour poursuivre le détachement avec les gouvernements, cette fois-ci au niveau national, les CNCI doivent être strictement indépendantes des États. Chaque État doit s’engager à créer une CNCI qui doit représenter le « génie national »¹⁵. On retrouve les traces de l’habitude

¹ *Ibid.*

² Chapitre VI, Article 22. *Ibid.*

³ Chapitre VI, Article 23. *Ibid.*

⁴ « Le siège de l’Organisation de Coopération intellectuelle est à... », Article 38. *Ibid.*

⁵ Chapitre IV, Article 5. *Ibid.*

⁶ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁷ R/4048/5B/43195/43195.

⁸ Jean-Jacques RENOLIET, *L’UNESCO oubliée...*, *op. cit.*

⁹ Chapitre IV, Article 5., R/4048/5B/43195/43195.

¹⁰ Chapitre V, Article 17. *Ibid.*

¹¹ Il peut autant s’agir d’une association, que d’une « personnalité qualifiée ». *Ibid.*

¹² Chapitre IX, Article 28. *Ibid.*

¹³ Chapitre X, Article 29. *Ibid.*

¹⁴ Chapitre VIII, Article 23, 24. *Ibid.*

¹⁵ Chapitre VIII, Article 25. *Ibid.*

universitaire des CNCI¹ mais aussi le souhait d'ouverture de ces dernières afin de pousser à son enracinement² via le fait que les CNCI doivent agir comme « organe de liaison entre les mouvements culturels et éducatifs de chaque nation et l'Organisation »³. Pour ce qui est de leur indépendance, elle est inscrite *stricto sensu* dans la proposition⁴. Le fonctionnement et l'organisation sont laissés libres aux CNCI mais une seule obligation est émise envers les États signataires, ils doivent assurer un secrétariat permanent de ces dernières, d'où en partie la sollicitation des États de manière budgétaire⁵. Parachevant la démarche de décentraliser l'Institut, les CNCI pourraient se voir déléguer de manière temporaire ou permanente un membre de son Secrétariat pour suivre les travaux⁶. Dès lors, il est facile de tirer la conclusion que le projet vise à terminer ce qui fut entrepris en 1938 en gardant en tête que ces dernières ne doivent plus être seulement universitaires, mais bien plus enracinées dans l'activité du pays. Ainsi, ce projet, certes rédigé dans un temps court et un empressement qui se laisse deviner, propose toutefois une synthèse intéressante entre d'un côté les projets anglo-saxons dont une partie est directement reprise, signe d'une adéquation sur le fond à minima, tout en conservant nettement certaines méthodes de l'Institut avec ses méthodes, ses réseaux et traditions. Surtout, il s'agit pour nous d'une mue finale, une forme de pinacle entamée depuis les années 1930 pour la vision portée par l'Institut. Il est indéniable que les réflexions anglo-saxonnes sont pour beaucoup dans le changement de paradigme, mais certaines réflexions typiquement issues de l'OCI (universalisme, réduction de l'intergouvernementalisme, les CNCI comme base) transparaissent clairement dans cette proposition. Elle témoigne enfin de l'affirmation claire d'une vision de l'Institut et de l'OCI, d'un héritage assez limpide des méthodes et des buts, tout en préfigurant d'autres évolutions (comme celle sur les CNCI) afin d'intégrer ce monde aux instances onusiennes.

Maintenant le contenu du projet fixé dans le marbre, il ne reste plus qu'à attirer la lumière sur ce dernier. Ainsi, comme la direction de l'Institut en a l'habitude, cette dernière va solliciter ces deux canaux de prédilection : les réseaux diplomatiques français et les réseaux des CNCI et associations. Dès lors, Mayoux sollicite des figures comme Jean Botrot, directeur des services extérieurs et de l'information, qu'il connaît personnellement de son expérience durant la guerre au service du Général, pour solliciter ses « bonnes vertus de propagandiste »⁷ afin de diffuser le contre-projet, ayant un grand intérêt français, « particulièrement, le plus vite possible, vers l'Amérique du Sud, où nous pouvons compter sur beaucoup d'appuis ; aussi vers la Chine, les dominions, etc... »⁸, chose pour laquelle Botrot fera son possible⁹. Même tardivement, Mayoux demande le soutien de membres diplomatiques français, comme à travers Laugier, un certain Mr. Lauvière, décrit comme vieux et usé, mais sage et discret et qui a su faire une « bonne propagande française » auprès des représentants étaisuniens même après la Conférence de Londres¹⁰. De même, Mayoux peut compter sur le soutien de Bonnet pour diffuser le contre-projet, et tout particulièrement en Amérique latine. À ce sujet, et même si Mayoux était favorable, il serait trop difficile d'acheminer un représentant de l'Institut là-bas selon un échange qu'il a eu avec Herriot, il préfère que soit envoyé des délégués nationaux et demande une liste de noms de personnalités américaines ou canadiennes pour le nord du continent¹¹. De manière analogue, Louis Gros, représentant français à la CMAE reçoit lui aussi son contre-projet¹². De plus, l'Institut tente de s'appuyer sur certaines connexions pour faire porter sa voix, en témoigne un entretien entre Bonnet et Castillo, nouveau ministre des affaires étrangères mexicain, lui ayant fait part de ses bons auspices, ainsi que de son confère cubain¹³. Le tout ne s'arrête pas là, il n'est pas rare de voir Lorotte ou Mayoux contacter directement les services diplomatiques afin de faire parvenir le projet français. C'est le cas, sans trop nous surprendre, de la légation suisse avec Montenach¹⁴ ; de même que la légation norvégienne¹⁵ ; l'ambassade

¹ Sont clairement fait mention des principales branches universitaires comme « les lettres, les sciences et techniques, les sciences politiques et sociales, l'éducation ». *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Chapitre VIII, Article 26. *Ibid.*

⁴ « Les États membres assureront aux Commissions nationales les ressources nécessaires à leur fonctionnement ». *Ibid.*

⁵ Chapitre VIII, Article 25. *Ibid.*

⁶ Chapitre VIII, Article 27. *Ibid.*

⁷ Lettre de Mayoux vers Botrot, 24 août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.bis.

⁸ *Ibid.*

⁹ Réponse du 31 août. *Ibid.*

¹⁰ Échange entre Laugier et Mayoux, 10 décembre 1945. AG.01.IICI.A.I.76.2.

¹¹ Cable entre Mayoux et Bonnet du 6 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.65.bis.

¹² *Ibid.*

¹³ Lettre entre le Quai d'Orsay et Mayoux, 20 septembre 1945. *Ibid.*

¹⁴ Lettre de Lorotte vers Montenach, 26 août 1945. *Ibid.*

¹⁵ Lettre de Mayoux vers la légation, 10 septembre 1945. *Ibid.*

tchécoslovaque¹ ainsi que d'autres services diplomatiques². De même, Mayoux ayant conscience que les plus difficiles à convaincre seront les Anglo-saxons, et particulièrement des figures comme Zimmern³ ou Kefauver⁴, ce dernier prend les devants et envoie à ces deux acteurs le contre-projet en personne. De plus, René Massigli, de l'ambassade de France à Londres, fait parvenir à Georges Bidault un dossier composé des principales associations londoniennes et étasuniennes⁵. En clair, l'on assiste à la mise en marche de la diplomatie culturelle française pour soutenir l'IICI. Mais surtout, s'il y a un domaine dans lequel Mayoux et Lorotte leur communication excelle, c'est bien le recours aux canaux classiques des réseaux de l'Institut. Les CNCI sont les premières sollicitées, personnellement ou directement. Personnellement, des acteurs très présents et très actifs combinant une responsabilité haute dans une CNCI ou à la position importante au sein de l'OCI comme Zook, président de l'*American Council on education*⁶, Reynold bien sûr⁷, Wu-Shi-Fee de la CNCI chinoise et soutien à San Francisco⁸ ou encore Ellen Gleditsch⁹. Les CNCI sont contactées avec comme toujours une ouverture aux suggestions, que peu d'ailleurs saisiront¹⁰. Au total, 29 CNCI sont contactées avec l'annonce, voir le contre-projet joint et en appelle au soutien et aux remarques¹¹. À ce sujet, le seul pays à proposer une réelle analyse détaillée du projet, l'Italie -dont la CNCI n'existe plus depuis 1936, apporte une critique juridique intéressante. Il souligne que le cadre juridique est peu clair et peut possiblement contrarier voire bloquer l'adhésion de la Grande-Bretagne, l'URSS et les États-Unis ainsi que de l'Italie¹². Néanmoins, ce dernier soutient l'Institut dans le fait que le siège de l'Organisation doit rester à Paris et que les conférences y soient aussi tenues¹³.

Second axe de mise en avant pour obtenir des soutiens au projet français, sont les réseaux d'associations et d'organisations internationales : du CICR à l'Association Maçonnique internationale à Genève, en passant par des associations régionalistes (Union Panaméricaine, congrès panafricain, fédération internationales comités de coopération européenne), à d'anciennes associations de soutien à la SdN (Union internationale des associations pour la SDN) à des associations plus proches de ses sujets comme le BIE ou l'Entre'aide universitaire ainsi que l'institut national des relations culturelles avec l'étranger de Florence. Mayoux et Lorotte sollicitent tous ceux avec qui l'Institut avait l'habitude de travailler et même en dehors, soit lors de cet envoi plus d'une trentaine d'associations¹⁴. Dans un souci de toucher au but et d'obtenir des soutiens cruciaux, il est intéressant de noter que Mayoux s'est personnellement entretenu avec Sir Fred Benton, du *british national committee on intellectual coopération*, pour lui faire part du contre-projet français¹⁵. À noter que le fait que les CNCI, mais aussi les associations internationales ont un rôle nettement plus important dans le contre-projet français, peut aussi expliquer la focale mise par l'Institut dans sa recherche de soutiens pour la Conférence de Londres comme l'atteste une lettre de Lorotte envoyée aux associations présentées plus haut dans laquelle il est demandé si ces derniers comptent soutenir le projet français. Lorotte conclut d'ailleurs cette lettre par la proposition prévue dans le contre-projet prévoyant une place importante dédiées aux associations selon les chapitres 3 paragraphe 3 et le chapitre IX¹⁶. Toutefois, le choix fait dans le projet

¹ Lettre de Mayoux vers Nosek, ambassadeur de Tchécoslovaquie, novembre 1945. *Ibid.*

² Le consulat général de Finlande, l'Ambassade de Grèce, la légation du Portugal, Le ministère des affaires étrangères norvégien et néerlandais. *Ibid.*

³ Ce dernier aurait eu accès au contre-projet dès le 6 septembre 1945. Lettre entre Lorotte et Castellane. *Ibid.*

⁴ Lettre de Mayoux vers Kefauver, attaché culturel à l'Ambassade des États-Unis, 27 août 1945. *Ibid.*

⁵ Dossier envoyé par ce dernier le 20 février 1945. AG.01.IICI.A.I.64.2.

⁶ Échange entre Lorotte et Zook, juillet août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.bis.

⁷ Lettre de Mayoux à Reynold, 24 août 1945. *Ibid.*

⁸ Lettre entre Mayoux et se dernier, septembre 1945. *Ibid.*

⁹ Lettre de Mayoux à cette dernière, octobre 1945. *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Argentine ; Australie ; Belgique ; Bolivie ; Brésil ; Bulgarie ; Canada ; Chili ; Chine ; Cuba ; Danemark ; Finlande ; Grande-Bretagne ; Grèce ; Iran ; Islande ; Liban ; Mexique ; Norvège ; Pérou ; Portugal ; République dominicaine ; Roumanie ; Salvador ; Suède ; Suisse ; Union Sud-Africaine ; Uruguay ; Venezuela. *Ibid.*

¹² Il fait remarquer qu'un État n'étant ni invité aux conférences onusiennes, ni signataire de l'Acte international mais membre de l'Institut, mais pas nécessairement du secrétariat de la future organisation. De même, ce cas s'applique aussi aux États-Unis et à la Grande-Bretagne qui n'ont pas ratifiés l'Acte international mais qui sont membres du cadre onusien. Le cas de la Grande-Bretagne est le plus clair : elle est membre de l'OCI et de l'ONU, mais elle n'est pas signataire de l'Acte. D'autres remarques portent sur la place trop importante des associations mondiales mais aussi du manque de clarté de certains points comme ceux des CNCI ou des relations entre l'Organisation et ces dernières. *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Circulaire C.L.5 du 10 septembre 1945 rédigée par Lorotte. AG.01.IICI.A.I.65.bis.

de mettre aussi en avant ces deux éléments se justifie aussi par les pratiques même de l’Institut et de l’OCI. Ainsi, il est clair que l’IICI tente de mobiliser ses derniers réseaux, qu’ils soient associatifs, philanthropiques, diplomatiques et parfois politique (dans une mesure assez faible néanmoins), ses promoteurs (Lorotte et Mayoux) soulignent les qualités que pourraient en tirer les différents interlocuteurs dans le but assez clair de peser sur les négociations de Londres.

Toutefois, derrière ses diverses connexions, il subsiste de nombreux freins. Freins budgétaires et humains d’abord qui ne surprennent pas compte tenu de la situation de l’Institut, mais aussi des freins de la coordination entre le Quai d’Orsay et l’Institut. Ainsi, les exemplaires sont compliqués pour l’IICI à se procurer et Mayoux ou Lorotte doivent relancer le Quai d’Orsay pour avoir des exemplaires à distribuer. Zimmern, figure centrale de la coopération de la CMAE, n’a pas reçu officiellement sa version. Au sujet des Anglo-saxons, le projet n’est même pas traduit et est envoyé comme tel, en français, au reste du monde même si une cinquantaine de traductions est en chantier. La forme même de ce projet est critiquée par Lorotte en soulignant que le fascicule manque de dignité¹. Ainsi, les paquets de projets sont envoyés dans de petites quantités, parfois moins de cinq² même si la cadence semble s’améliorer en octobre³. Enfin, alors que la Conférence de Londres s’ouvre, Malterre continue d’envoyer à Mayoux des contre-projets, 250 au total, alors que la conférence de Londres est entamée⁴. Ainsi, avec les moyens qui sont les siens, et de manière parfois critiquable, l’Institut parvient autant qu’il le peut à faire entendre sa voix dans une sphère majoritairement acquise à sa cause bien qu’ils tentent de se confronter aux réseaux plus anglo-saxons. Toutefois, les enjeux d’échelle ne sont pas du côté de la France qui, en novembre 1945 à Londres, doit affronter un groupe anglo-saxon assez résolu sur la question. Ainsi, derrière le contre-projet se cristallise deux réalités. Une première, la plus claire, est celle de la poursuite des missions de l’OCI. Cette poursuite passe en partie par une modification de certains cadres dans le double objectif de correspondre aux nouvelles attentes et aux pensées anglo-saxonnes. L’OCI se mue certes pour s’intégrer dans le monde onusien, tout en poursuivant une partie de ces méthodes et espère emporter avec elles ses réseaux associatifs et universitaires tout en saisissant certaines de ces limites. Néanmoins, dernière cette première lecture se cache aussi un autre but, plus politique, reprendre la position française sur la question culturelle. Depuis la défaite, et malgré sa présence à la CMAE, la France a perdu une influence certaine, dont les Anglo-saxons et surtout les États-Unis ont su tirer parti sur le terrain culturel. Afin de recouvrer cette position, le contre-projet permet d’affirmer clairement une proposition permettant possiblement de recouvrer une certaine influence. Toutefois, l’assise politique de cette position ne semble pas aussi franche qu’espérée, liée à la situation intérieure de la France et sa position sur la scène diplomatique.

D. Londres : la domination de l’approche anglo-saxonne et la liquidation de l’Institut

Toutefois, bien qu’opposés sur des motifs d’ordre géopolitique ou sur des motifs plus attractifs à leurs aspirations diverses, la CMAE et l’IICI arrivent à coopérer. Ainsi, avant d’aborder les préparations et le déroulé de la Conférence de Londres, étudions d’abord les quelques rares coopérations entre ces deux instances. Ainsi, de manière assez complexe et non sans une insistance importante, l’Institut réussit à parfois communiquer avec la CMAE d’abord, puis avec la Commission préparatoire. Premier fait à garder à la tête, comme l’UNRRA, l’Institut n’est pas le seul organisme important dont la CMAE entretient des contacts comme le BIE⁵. Toutefois, les contacts officiels sont parfois assez tendus. Ainsi, dès la reprise semi-officielle de l’Institut, ce dernier réagit à la proposition de la CMAE d’avril 1944⁶ de manière assez virulente. D’abord, ils notent qu’ils souhaiteraient avoir accès aux procès-verbaux de la CMAE depuis sa tenue officielle, dont l’Institut a du mal à se procurer jusqu’à la fin⁷. Ensuite, la note indique que cette mission serait limitée dans le temps et dans l’espace, mais surtout qu’une grande partie de ses missions sont assumées par l’OCI depuis 15 ans, ainsi que son siège, présent à Paris, accompagné et soutenu par les CNCI, face à l’enjeu de construire une nouvelle organisation, n’est pas justifié par l’urgence de la situation et que « celle-ci [le projet de la

¹ Ces reproches sont condensés dans une lettre de Lorotte vers Castellane, 6 septembre 1945. *Ibid.*

² Lettre du Quai d’Orsay vers Mayoux, 20 septembre 1945. *Ibid.*

³ Par exemple, Mayoux réussit à envoyer 35 exemplaires à l’*International federation of university women* autour du 10, chose difficilement envisageable deux mois auparavant. *Ibid.*

⁴ La lettre est envoyée le 7 novembre, en étant optimiste, ce dernier devrait arriver le 10 novembre, le 16, Ellen Wilkinson, ministre de l’éducation de Grande-Bretagne, lit l’acte constitutif de l’UNESCO. *Ibid.*

⁵ Denis MYLONAS, *La genèse de l’UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l’Education...*, *op. cit.*

⁶ AG.01.IICI.A.I.65.

⁷ Notes concernant les « propositions » d’avril 1944 sur développement Conférence des Ministres alliés de l’Instruction publique en une Organisation des Nations Unies pour la restauration de l’éducation et de la culture ». Cette dernière n’est pas signée. *Ibid.*

CMAE] délicate de l'esprit apporterait les délais occasionnés par le tâtonnements ou les rivalités éventuelles¹. Sur le fond de la réponse, la majorité de la proposition est récusée, il rejette la seule reconstruction par les pays fascistes, de même que les divers projets et ramène à chaque fois la primauté dans cette mission des CNCI, de l'IICI ou de l'OCI dans son entièreté. Un an plus tard, suite à la déclaration de la Réunion d'Exceter de la CMAE et du projet de l'OIT de l'éducation, une nouvelle note est produite dans la même veine que la dernière². Cette fois-ci, l'accent est mis sur les importants noms de l'OCI³ et son universalisme, le réseau des CNCI, ainsi que sur les 3 offices et comités permanents de l'IICI : un pour l'éducation⁴, le deuxième pour les sciences⁵ ainsi que le troisième dédié à l'art⁶ de même que les relations entre l'OCI et les gouvernements⁷. Enfin, la note se conclut sur un long bilan à la faveur de l'Institut : les comités d'expert du second degré ; la réforme de l'enseignement de l'histoire en lien avec l'histoire de la SdN ; les correspondances, voyages et échanges depuis 1928 ; les grands comités d'ententes entre les associations ; l'enseignement post scolaire en soutien avec le BIT⁸ ; l'accroissement des liens entre universités et l'uniformisation des parcours et des diplômes dans les « pays civilisés » ; la réorganisation de l'enseignement public en Chine ; les statistiques universitaires⁹. Enfin, en guise de réponse plus directe, la note revient sur l'indépendance vitale de l'Institut face aux gouvernements. Ainsi, ses deux premières notes donnent clairement l'image d'un Institut assez sur l'offensive, chose confirmée par un dernier rapport dans lequel on note cette fois-ci une analyse plus politique. En effet, il est indiqué que « Les britanniques sont restés silencieux. Les américains ont paru s'orienter vers une disparition de l'Institut, mais leurs opinions pourraient se modifier s'ils étaient amenés à reconnaître que l'Institut a plus de chance que le Bureau de maintenir son autonomie. Les pays de l'Europe continentale éprouvent à la fois le désir de limiter leurs changes financiers et celui de préserver l'Institut parce qu'ils souhaitent conserver une création française »¹⁰, tout en soutenant qu'il aurait déjà fallu envoyer un représentant à la CMAE. Bref, dans ces divers rapports, l'on note que même si Mayoux et la direction de l'Institut tentent de présenter leur souhait de ne pas être en concurrence avec la CMAE, difficile de pleinement soutenir la validité de cette posture. En effet, alors que la Conférence de Londres s'approche, Mayoux présente à Zimmern qu'il serait préférable « qu'une Conférence destinée à mettre sur pied la Coopération culturelle internationale fit paraître tout un arrière-plan d'ambitions et de rivalités nationales. » et présente les tentatives de l'IICI comme une proposition annexe et non concurrente, ce qui est vrai mais que sur certains points, et non la totalité des actions menées depuis 1945¹¹. Car comme nous l'avons vu, le retour de l'IICI est aussi poursuivi pour permettre à la France de rayonner sur le plan culturel comme lors de l'entre-deux-guerres. Néanmoins, derrière cette défense parfois éloigné des postures normalement neutres nécessaires dans la situation d'un Institut international et malgré les tensions entre IICI et CMAE, il arrive qu'il y ait des collaborations dès 1945, comme avec le cas des rapports entre l'Institut et le sous-comité¹². Cette collaboration passe aussi officieusement par un contact entre Mr Gill, qui représente à Paris le *British Council* ainsi que par Miss Parkinson, secrétaire générale du *British Council* ainsi qu'au sein de la CMAE¹³. Néanmoins, cette expérience de collaboration pleine et participative semble être la seule qui porte ses fruits même si Zimmern ne ferme pas la porte à cette

¹ *Ibid.*

² Note sur le projet Allié d'un office international de l'éducation. *Ibid.*

³ Bergson, Loren, Murray, Einstein, Curie, Painlevé, Herriot, Madriaga, Huizinga, Reynold, Millikan, Shotwell ; Valéry, Man, Barto, Focillon, Mistral, Vacaresco, Huxley. *Ibid.*

⁴ Comité permanent de l'Enseignement supérieur ; Comité des directeurs des offices universitaires nationaux ; Comité des Organisations Internationales étudiants ; Comité permanent de la correspondance scolaire internationale ; Office des instituts des arts et archéologie ; Secrétariat de documentation pédagogique ; Comité entente des grandes associations internationales pour l'éducation de la jeunesse dans la paix ; Commission pour l'enseignement des buts et de l'œuvre de la SdN. *Ibid.*

⁵ Conférence permanente de l'Enseignement supérieur ; Comité des Conseillers scientifiques ; Office international des archives, Comité des Experts bibliothécaires ; Bureau international de Statistiques Universitaires. *Ibid.*

⁶ OIM, Commission Internationale des Arts populaires. *Ibid.*

⁷ Soit en majeure partie l'Acte International. *Ibid.*

⁸ Ce programme visait à prodiguer un enseignement en dehors de l'école au moment de la crise de 1930, dont une partie passait par l'usage du cinéma pédagogique. *Ibid.*

⁹ À nouveau en lien avec le BIT, le projet a pour but d'aider les jeunes diplômes à accéder au monde du travail. *Ibid.*

¹⁰ Rapport sur le bureau international de l'éducation et de la culture avec l'IICI, 7 avril 1945. *Ibid.*

¹¹ Lettre de Mayoux à Zimmern, 25 août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

¹² Voir dans les archives de la CMAE 72/AM/0015 ; GB/48 281-3 *Commission of Films and Visual Aids* dans laquelle intervient certains acteurs de l'IICI et les rapports auxquels ont accès l'IICI qui en retour font parvenir certaines documentations.

¹³ *Ibid.* AG.01.IICI.A.I.65. Pour le côté de la CMAE, voir 72/AM/0015 et 72/AM/0016.

possibilité¹. De surcroît, et malgré le retour officiel de l'IICI et un premier voyage de Mayoux à Londres permettant d'établir certains contacts avec Zimmern², l'Institut peine toujours à obtenir la documentation de la CMAE³. Toutefois, les relations se stabilisent à partir d'août 1945. On observe que certains documents, surtout les projets, sont émis vers l'IICI et en sens inverse. Toutefois, les procès-verbaux et autres documents sont toujours obtenus par l'Institut via des chemins détournés⁴. Néanmoins, les rapports sont quelque peu différents à l'approche de Londres.

Ainsi, lorsque la Conférence de Londres s'annonce le 1^{er} novembre 1945, et comme nous avons pu le voir à San Francisco, la direction de l'Institut et le gouvernement français ont tenté d'amener à ce qu'il y ait le plus de soutiens de l'Institut et de l'OCI parmi les délégations nationales conviées à l'évènement⁵. À Londres, du 1^{er} au 16 novembre, sont conviés par la double invitation franco-britannique 44 États et 7 organisations internationales comme le BIE, et bien sûr l'Institut. Pour préparer cette dernière, la direction de l'Institut a demandé à ses réseaux divers soutiens sur place. Par exemple, en remplacement d'Ellen Gleditsch, c'est Hans Mohr, membre de l'IICI pendant des années et secrétaire de la CNCI norvégienne, qui est envoyé⁶. De même, Ozorio de Almeida annonce à Mayoux qu'il espère pouvoir soutenir l'Institut à la Conférence⁷. Herriot sollicite aussi Santas afin d'agrandir le rang des soutiens côté anglo-saxon⁸. L'Institut espère aussi pouvoir compter sur le soutien du nouveau ministre des affaires étrangères mexicaines Castillo⁹. Plus étrange, l'Institut national des relations culturelles avec l'étranger de Florence annonce qu'il dépêchera un soutien à Londres bien que l'association ait été dissoute à la suite du conflit italo-éthiopien en 1938 et qu'il ne représentera que lui-même¹⁰. Plus intéressant encore, Vranek, membre actif de l'Institut, s'est rendu en personne en Tchécoslovaquie pour sonder les esprits et trouver des soutiens à l'Institut lors de son passage pour recueillir des informations sur la situation du pays. Ce dernier est en lien avec Mr Jean Rypka, membre de la CNCI tchécoslovaque, lui annonce que malheureusement, la délégation tchécoslovaque à Londres a déjà été choisie et qu'elle ne comptera pas d'anciens de la CNCI¹¹. Toutefois, Vranek a réussi à négocier avec le ministre de l'éducation pour qu'il soutienne l'idée selon laquelle l'IICI devait être la base de la nouvelle organisation établie à Paris et est passé par Bedrich Hrozny, membre de la CICI, pour faire parvenir de la documentation au ministère de l'éducation¹². Sur une note moins positive, l'Institut ne peut compter sur le soutien de la CNCI australienne pour le monde anglo-saxon¹³. De même, nombre de CNCI infirment la proposition de l'Institut de gonfler les rangs des délégations par manque de soutien ou parce que ces dernières sont déjà constituées par les gouvernements. Ainsi, c'est dans son réseau politique que l'IICI tente de quérir le plus d'influence après avoir sollicité ses deux autres réseaux. Toutefois, face à ces soutiens, les délégations anglo-saxonnes sont préparées et surtout imposantes. À noter que l'absence de contacts réellement profonds de l'Institut joue en leur faveur car l'URSS se désintéresse et décline l'invitation de Londres¹⁴. En effet, malgré certaines tentatives, l'IICI -et même l'OCI dans son ensemble- a toujours eu

¹ Réponse de Zimmern à Lorotte, 16 août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

² À ce sujet, et même si les deux hommes peuvent être opposés sur les visions de l'avenir de la coopération, ces deux derniers se respectent et entretiennent des échanges à minima cordiaux. Échange tardif de mai 1946. *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Dans ces missions officieuses, Vaucher, représentant français, a un rôle certain dans la communication. Enfin, et bien après Londres, c'est Zimmern qui fait parvenir en mai 1946 le projet final de la CMAE ainsi que la déclaration de San Francisco ainsi que le *Higher Education and National defense* venant de l'*American Council on education bulletin* n°87 à Mayoux. *Ibid.*

⁵ Télégramme en vue de la réunion de Londres aux CNCI suivantes : Argentine, Australie, Brésil, Bolivie, Canada, Chili, Cuba, République dominicaine, Finlande, Islande, Iran, Mexique, Norvège, Pérou, Portugal, Salvador, Afrique du Sud, Suisse, Uruguay, Venezuela. AG.01.IICI.A.I.65.bis.

⁶ Lettre d'Ellen Gleditsch vers Mayoux, 5 octobre 1945. AG.01.IICI.A.I.51.

⁷ Lettre d'Almeida vers Mayoux, octobre 1945. *Ibid.*

⁸ Télégramme d'Herriot vers Dantas, 9 octobre 1945. *Ibid.*

⁹ Échange entre Mayoux et Bonnet au sujet des soutiens possibles. *Ibid.*

¹⁰ Lettre entre Lorotte et l'Institut, novembre 1945. *Ibid.*

¹¹ La délégation est composée de Havranek, directeur de la section étrangère au ministère de l'éducation, Mr Přihoda, expert de l'organisation de l'éducation du premier et second degré, du ministre de l'éducation et de deux représentants tchécoslovaques : Antonin Bohac et le professeur Otakar Odložil. Correspondance entre Vranek et Jean Rypka. 19 octobre 1945. AG.01.IICI.A.III.9.

¹² Compte rendu de Vranek à Mayoux, 12 janvier 1946. *Ibid.*

¹³ Lettre de Binns vers l'Institut. AG.01.IICI.A.III.20.

¹⁴ L'URSS n'intègre réellement l'UNESCO qu'en 1954, date de son entrée. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée..., op. cit.*, pp. 151-178.

des difficultés à pénétrer l'espace soviétique¹. Ce désintérêt de la part de l'URSS s'explique en partie par la crainte côté soviétique que l'UNESCO ne soit qu'un organe d'influence étrangère. En dépit de cela, la délégation étasunienne, conduite par Archibald MacLeish (1892-1982), est bien déterminée à défendre l'UNESCO². Ce dernier est accompagné de William Benton, nouveau Secrétaire d'État adjoint pour les affaires publiques et culturelles ainsi que Dean Acheson, sous-secrétaire d'État³. Ainsi, entre d'un côté un département d'État à travers Benton, suivi par une équipe considérable autant à Washington qu'à Londres, et de l'autre la délégation britannique qui peut s'appuyer sur le soutien politique de Eden et du *Foreign Office*, voire de Churchill, les Anglo-saxons jouissent d'un soutien politique important. Sans même compter que côté britannique, ces derniers peuvent compter sur le soutien des délégations du Commonwealth qui ont, à l'image de l'Australie ou du Canada, rompu leurs CNCI depuis le milieu de l'année. Cette force est capitale pour saisir comment la Conférence de Londres tourne en la faveur de ces derniers face à une délégation française certes bien construite et appuyée par le Quai d'Orsay, mais sans communes mesures face aux Anglo-saxons. De plus, et malgré l'avantage offert par le soutien de quelques puissances, comme en Amérique latine ou en Chine, là où l'Institut et la France eurent une répercussion notable, ces réseaux ne jouent pas au même niveau que les délégations anglo-saxonnes.

Car bien que la place de la Grande-Bretagne à la conférence soit centrale, nombre d'éléments touchant à la culture et l'éducation doivent passer par l'œil et l'oreille avisés des représentants étasuniens pour des raisons certes politiques, mais aussi par le fait que tous les sujets entourant la reconstruction, nécessitant subséquemment de très importantes sommes d'argent, n'ont comme réel porteur les fonds étasuniens⁴. La délégation américaine, en pleine rivalité avec les volontés françaises, au moment de recevoir le projet français, pense que la France n'insistera pas pour prolonger la vie de l'Institut⁵. Depuis août 1945, 34 participants furent réunis aux États-Unis, dont le redouté Kefauver côté français pour son apport à l'égard de la diplomatie culturelle française, dans le but de préparer la conférence de Londres⁶. Face à cette délégation, la France présente 25 individus, dirigés par l'important homme politique français Léon Blum (1872-1950), coprésident de la Conférence, mais aussi Henri Bonnet, René Cassin, importante figure française de la CMAE, Henri Laugier, mais aussi le savant et importante figure Frédéric Joliot-Curie (1900-1958) ainsi que le physicien Pierre Auger (1899-1993). Pour la délégation étasunienne, l'effort auquel les diplomates français sont prêts à accorder pour sauver l'Institut -car il s'agit de ça- est clairement faible, pour ne pas dire inexistant. Malgré la présence de Bonnet, semble-t-il attaché à l'Institut, la vision politique portée par Léon Blum est tout autre. Dès leur première réunion, Blum est assez clair avec son homologue étasunien sur sa position et celle de la délégation. Il l'informe explicitement que la préoccupation française était avant tout, et surtout, que le siège de l'organisation soit à Paris⁷. Habillement et malgré le fait que certains délégués étasuniens n'y soient pas opposés, voyant les qualités culturelles de Paris, la délégation avait fait le choix habile de garder la proposition française de maintenir l'Institut comme d'un atout à utiliser ultérieurement lors des négociations. Toutefois, et même si cela peut être paradoxal, la délégation française et même des membres de l'Institut comme Bonnet ou Mayoux, préféraient négocier avec des personnages comme MacLeish ou Kefauver, car ils ont l'avantage de ne pas être britanniques⁸. Car sur certains points, il semble possible pour les Français d'ouvrir des négociations avec les Étatsuniens, là où les Britanniques semblent être catégoriquement opposés à toutes concessions. Au sujet de Kefauver, et même si comme la quasi-totalité de la délégation étasunienne est intransigeante sur le fait que le texte de base pour la conférence soit celui de la CMAE, « le leur » selon Archibald, notons qu'il est possible pour des représentants français d'échanger avec lui, en témoigne un échange tardif entre Mayoux et Jacques Fouques-Duparc, diplomate français du Quai d'Orsay et surtout représentant français à San Francisco, dans lequel il explique que « L'ours Kefauver est tout à fait apprivoisé et nous demande des notes, des plans, des projets, de même

¹ *Ibid.* À titre liminaire, il n'existe que peu d'échanges entre les figures soviétiques et l'Institut, même quand l'URSS s'intègre à Genève.

² *Ibid.*

³ Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.* Pour saisir cette crainte, il suffit de se pencher sur la correspondance entre Mayoux à son sujet ou encore entre Mayoux et Zimmern sur la crainte de ce dernier sur la diplomatie culturelle française AG.01.IICI.A.II.1.1. AG.01.IICI.A.I.65.

⁷ *Ibid.*

⁸ Nous pouvons nous souvenir de la lettre du 25 août 1945 envoyé à Zimmern de la part de Mayoux dans laquelle il souligne la possibilité de négocier avec des personnes comme Kefauver ou encore de l'échange du 4 octobre entre Kefauver et Mayoux dans lequel, après avoir reçu le projet, il souligne la possibilité d'un bon débat. AG.01.IICI.A.I.65 ; AG.01.IICI.A.II.1.1.

Page »¹. Car du côté des négociations franco-britanniques, et malgré quelques exceptions, son « apathie » envers les propositions françaises marque profondément Mayoux². De même, sa crainte n'est alors pas que les États-Unis imposent leur modèle, mais que le projet de la CMAE, sous l'égide britannique, ne devienne la base de l'organisation future venant menacer la place diplomatique de la France³. Ainsi, dans l'esprit du meneur de la délégation française, Léon Blum, le but est assez clair, il faut tout faire pour que le siège de l'organisation soit à Paris. De même, il est alors envisageable, voire préférable de s'accorder avec les Étasuniens plutôt que les Britanniques pour faire avancer certaines positions.

La proposition de Blum que le siège soit à Paris divise la délégation étasunienne, dépendant partiellement de la perception de la diplomatie culturelle de ces derniers. Ainsi, dans la délégation, Waldo G. Leland est favorable à cette proposition tout comme à Washington, Benton qui estime qu'il s'agit de la ville idéale pour le siège de l'UNESCO. Bien que cette vision ne soit pas partagée par tous, la majeure partie de la délégation américaine est souvent « plus compréhensifs envers certains autres peuples que le Département d'État lui-même »⁴ et tendent à soutenir Paris comme ville de choix. De plus, au sein de la délégation française, cette dernière ne peut qu'assister au fait que le projet est vu comme « trop français » autant dans sa proposition que dans ses visées, mais aussi que la posture actuelle de la France, bien que nettement plus optimale que celle de 1942, reste très en deçà de sa position des années 1920, amenant selon les mots de Mayoux, à l'abandon « sans conditions » de l'Institut⁵ par Léon Blum pour profiter de l'opportunité que le siège soit à Paris. Toutefois, il convient de revenir sur certaines étapes de la Conférence pour voir que malgré les mots de Mayoux, certaines aspirations de l'IICI ne sont pas totalement abandonnées. Pourquoi ce choix ? Premièrement, car faire accepter à ce stade une réforme d'une grande partie de l'Acte de création de l'UNESCO semble mal engagé et un chantier bien plus vaste que prévu. De même, la position française est bien plus faible (autant par le poids de ces réseaux que par la permanence de ces derniers à la Conférence) que les réseaux anglo-saxons, plus soutenus financièrement et mieux préparés. Enfin, l'Institut même ne semble plus avoir les grâces de la diplomatie française, ce qui se remarque par un progressif détachement de la diplomatie française. En clair, la négociation est bien trop mal engagée, les préparations bien trop hâtées, et sûrement bien trop coûteuses, pour que la France impose auprès des Grands un projet de son cru.

Compte tenu de la charge, la Conférence se divise à partir du 5 novembre pour constituer cinq Commissions. La première Commission a la charge de rédiger le titre, le préambule ainsi que les principaux buts et fonctions de l'Organisation. Le lendemain, l'UNECO devient officiellement l'UNESCO avec l'ajout du mot scientifique, clôturant un débat vieux de plusieurs mois⁶. L'on assiste aussi au premier recul français, au moment où il s'agit de définir les méthodes. Là où l'Institut et l'OCI avaient pour mode de fonctionnement le fait de promouvoir la création de liens entre universitaires, scientifiques et intellectuels pour promouvoir la paix, la méthode étasunienne -et partagée par les Britanniques-, profondément marquée par les répercussions de la bombe atomique, insiste pour qu'au contraire la Société des Esprits soit remplacée par le développement avant tout de la compréhension entre les cultures et les hommes⁷, et non l'émanation la plus élevée de chaque culture. Ce processus récuse alors l'approche de l'accord des plus hauts intellectuels du monde ruisselant sur le reste des populations, pour au contraire directement accorder les populations. Chose que l'Institut n'appuya que de manière à demi affirmée et qui n'était pas la base de sa conception. Toutefois, notons qu'à la rédaction des textes, le sous-comité rassemblant René Cassin, le Dr. A Jha et Jaime Torres-Bodet ainsi que le Dr Drzewieski et la Britannique Bosanquet, dans lequel l'inspiration est autant celui du projet de la CMAE que du projet français. À cela s'ajoute certaines pensées dans le préambule qui sont assez nettement des inspirations à la philosophie française sur la coopération et particulièrement ses buts. De même, la deuxième Commission, chargée d'étudier la structure générale de l'Organisation et tout particulièrement du Conseil exécutif et du Secrétariat, devait trancher la question des Commissions nationales. Par chance pour la proposition française, dont il s'agissait d'une importante prise de positions comparé aux projets de la CMAE, les négociations débouchent sur l'intégration des CNCI à l'Organisation dans la proposition finale. En effet, avant même la Conférence, la délégation étasunienne était attachée à ce que la représentation soit le plus large possible en comprenant les associations privées et des contacts avec les populations du pays. Seul point de discorde sur ce point entre Français et Étasuniens, là où la proposition

¹ Lettre de Mayoux à destination de Fouques-Duparc, 11 décembre 1945. AG.01.IICI.A.II.1.1.

² Lettre de Mayoux vers Bidault, 7 septembre 1945. AG.01.IICI.A.I.64.2.

³ *Ibid.*

⁴ Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

⁵ Lettre de Mayoux à Montenach en mars 1946. Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 151-178.

⁶ Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

⁷ *Ibid.*

française rendait cette constitution obligatoire pour les États signataires étant donné l'importance que les CNCI revêtaient, la délégation étasunienne veut qu'elle soit seulement recommandée. Néanmoins, le terme de Commission nationale, d'inspiration clairement française, est conservée tout en réduisant sa construction à la discrétion des États. Ensuite, la troisième Commission, dont la charge est de travailler sur le Secrétariat, constitue côté français son principal point de défense pour l'Institut. Cette Commission connaît une issue assez triste pour l'IICI et l'OCI. Raison pourtant ontologique de la proposition française, les délégués français renoncent à ce que l'Institut devienne le Secrétariat de l'Organisation au profit de la proposition de la CMAE, venant alors clairement mettre fin aux minces espoirs de maintenir l'OCI¹. Ainsi, conformément aux souhaits de Blum tout en répondant aux aspirations étasuniennes, la France n'insiste pas plus dans une bataille qu'elle ne peut remporter. Toutefois, là où la France remporte l'estocade, c'est dans la quatrième Commission que doit se décider deux points : les relations entre les organisations internationales et l'Organisation ainsi que du siège de celle-ci. Premièrement, les délégués français réussissent à converser une place importante, bien que diminuée, pour les organisations internationales en adéquation avec les visées étasuniennes, soucieuses de conserver un tissu performant et jugé primordial depuis des années². Mais surtout, le choix du siège de l'Organisation donne lieu à d'importants débats, certes moins âpres que ceux de la troisième Commission, mais assez vifs. Malgré le blocage britannique, craignant un retour de la politique culturelle française, Français et Étasuniens se rassemblent pour choisir Paris comme ville. Selon nous, cette position tient au fait que Paris semble être la ville de choix de par son état -cette dernière n'étant pas détruite par la guerre-, jouit d'un réseau d'associations établi et irrigué par l'IICI depuis 1926 et ne semble pas gêner les Étatsuniens³. Enfin, la cinquième Commission doit établir les diverses prérogatives du transfert de la CMAE à l'UNESCO, ce dont le projet français ne s'était en réalité que peu intéressé. Ne reste alors plus qu'un point à régler, surtout pour la future organisation : l'aide aux zones dévastées. Étant donné que l'UNRRA n'a pas réellement de fonds pour cette mission, il est décidé qu'un sous-comité préparatoire cordonnera ces missions et de lui laisser néanmoins cette tâche⁴.

Avant de revenir sur les bilans pour l'Institut, arrêtons-nous quelques instants sur le bilan de la Conférence de Londres. Au 16 novembre 1945, lors de la séance extraordinaire marquée par les importants discours revenant sur les buts et espoirs placés dans l'Organisation dont l'image de deux conflits mondiaux est dans tous les esprits⁵, est ratifié dans l'après-midi par les 44 délégations présentes, l'Acte final de la « Convention créant l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture » ainsi que l'instance devant prévoir cette création : « L'Arrangement provisoire instituant une Commission préparatoire pour l'Éducation, la Science et la Culture » devant être ratifié par 20 pays avant d'être effective. Cette dernière a deux principaux buts : organiser généralement l'établissement de l'UNESCO et apporter le soutien aux pays la demandant pour les soutenir dans la reconstruction. Globalement, malgré certaines réussites, certains points entraînent la déception côté étasunien. Primo, il y a l'absence de l'URSS déjà, surtout du côté étasunien et partagée par une grande partie de l'assistance. En somme, la délégation étasunienne voulait que toutes les nations soient associées, y compris l'URSS qui refuse cette place, en grande partie car elle perçoit l'UNESCO comme une tentative d'ingérence sur certains thèmes dans sa zone d'influence et son pays. Cette peine s'ajoute au constat du manque d'éducateurs dans les délégations car la majorité des dernières -dont la France ne fait pas exception- sont composées dans leur majeure partie de diplomates et de politiciens. Ces derniers voulaient qu'au contraire, les experts de ces domaines soient à l'avant-garde de cette réunion. Toutefois, la délégation étasunienne a de quoi être satisfaite, les propositions avancées de Dumbarton Oaks de 1944 tout comme la proposition de la culture furent inscrits dans le cœur même de la nouvelle Organisation. Plus encore, les enjeux éducatifs et scientifiques, malgré de nombreux débats, même au sein du monde anglo-saxons, ont tout de même permis à l'Organisation d'avoir pleinement ces prérogatives tout en étant lié aux volontés émises dans la Charte⁶. Sur les relations entre délégations, les rapports franco-étasuniennes furent certes âpres, mais permirent la satisfaction côté français que le siège de l'UNESCO soit

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* et Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp.151-178.

³ Certains délégués étasuniens émirent l'hypothèse que la Conférence soit itinérante. Mais à Washington, Benton appuya pour que Paris soit choisie en jugeant que c'était l'endroit idéal. Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp.151-178.

⁵ Il peut s'agir d'une anecdote, mais le fait que la Conférence se tienne à Londres, ville touchée directement par la guerre, a impacté les conditions matérielles de logement des délégations (comme la disponibilité des logements, leurs conditions, ou même les traces perceptibles des destructions dans le paysage urbain), ce qui est ressenti par nombre d'acteurs. Et ce, sans même parler de ceux venant de zones directement dévastées par la guerre (Pologne, Chine, Tchécoslovaquie, etc.). *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

à Paris, au grand dam des opposants et particulièrement des Britanniques. De même, les relations entre Anglo-saxons se sont dégradées, car selon MacLeish, l'indiscipline et la désorganisation des Britanniques ont été durant la conférence, chronique et inconfortable¹.

De notre point de vue, le bilan a de quoi surprendre pour l'Institut et la France. Depuis des mois, la France a via différents réseaux (diplomatie, membres et soutiens de l'IICI), préparé minutieusement la Conférence avec des positions assez arrêtées, du moins au point de proposer un projet de dernière minute venant clairement donner le sentiment d'une concurrence revigorée entre français et anglo-saxons et raviver les craintes sur la pratique de la France sur ce domaine. À cela s'ajoute tous les efforts officieux, plus ou moins importants et pertinents, pour séduire ou convaincre de possibles soutiens. Néanmoins, il convient d'ajouter la méfiance plus générale, et pouvant clairement remonter aux années 1920, selon laquelle la France avait une attitude quasi prédatrice sur ces questions, de même qu'il faut rappeler la position assez limitée de la délégation française à Londres et la précarité de l'IICI. Pourtant, à la conclusion de la Conférence, la politique pragmatique de Blum de laisser l'Institut sombrer au profit du prestige d'accueillir l'UNESCO, est accomplie. Mieux, certaines propositions, même minimes, sont conservées en l'état. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'UNESCO est finalement une création franco-étasunienne, rappelons pour cela que le contre-projet était hissé sur les épaules du géant de la proposition étasunienne, voire anglo-saxonne avec d'importants emprunts directs. Mais de souligner que dans une situation critique, la France avait tout de même réussi à tirer certains avantages. Quant au destin la CMAE, véritable antichambre de l'UNESCO, cette dernière se réunit pour la dernière fois en séance plénière le 5 décembre 1945, il est alors décidé de poursuivre certains travaux techniques au sein de la Commission préparatoire². Dès lors, il convient de dresser le bilan de l'évolution des projets de coopération culturelle de 1944 à 1945.

D'abord, le thème de la reconstruction est délaissé au profit de l'UNRRA ce qui laisse peu à peu la place aux thèmes des sciences et de l'éducation³. La culture, premier ancrage, est d'abord la reprise des perceptions et des missions de l'OCI, mais en quittant l'approche par le haut, voire élitiste sur certains points, pour s'intéresser directement aux populations et à la compréhension mutuelle de manière directe. Malgré d'importants débats sur la forme et le fond, tout particulièrement liés au fait que le mot même est extrêmement vaste, le thème devient progressivement l'un des trois piliers de l'UNESCO. La science maintenant, bien que l'OCI ait permis l'échange et le contact dans le domaine scientifique et de manière remarquable (congrès, échanges entre laboratoires, diffusion des ouvrages et publications, etc.), les Anglo-saxons souhaitent avancer sur ce point. Pourtant, et ce bien avant l'OCI, la transnationalité des scientifiques n'est plus à prouver, chose à laquelle l'OCI n'a fait qu'accompagner un mouvement la précédant. Alors comment expliquer cet intérêt tardif ? Il réside dans la réticence à partager certaines avancées, l'exemple le plus frappant étant pour le côté étasunien celui de la bombe nucléaire. Car bien que le projet ait été animé par certains scientifiques européens et internationaux en renfort des scientifiques étasuniens⁴, de par son coût⁵, mais surtout l'avantage considérable qu'il prodigue, vient réfréner d'abord le souhait de partager ce domaine avec d'autres. Enfin, l'éducation, bien qu'à *posteriori* évidente, la crainte présente dans certains esprits que cette prérogative de donne lieu à la construction d'un organe de propagande, particulièrement au Congrès américain, avait d'abord réfréné cette proposition. Néanmoins, grâce à la proposition britannique, mais aussi du fait de l'action des associations philanthropiques, ainsi qu'un léger appui des conclusions des travaux de l'entre-deux-guerres, amènent à une première inflexion sur ce point à San

¹ L'effet est accentué à cause du souhait de dernière minute du délégué britannique à la première Conférence chargée de la rédaction du préambule qui demanda une modification importante. *Ibid.*

² Parmi elles, la Commission des Livres, la Commission scientifique, la Commission d'enquête sur les problèmes éducatifs. *Ibid.*

³ Pour avoir une idée des efforts de la CMAE vis-à-vis de la reconstruction scientifique dans le seul domaine des sciences médicales en Europe, voir FR PUNES AG 02-1-32.

⁴ Bien que la majeure partie du personnel et des scientifiques soient étasuniens, dont son célèbre directeur, Robert Oppenheimer ou encore Ernest Lawrence et Richard Feynman. Le projet Manhattan est aussi composé de scientifiques européens de renommée scientifique mondiale : Enrico Fermi (italien), Niels Bohr (danois), Hans Bethe (né à Strasbourg en 1906), Lew Kowarski (naturalisé français et d'origine russe), Chien-Shiung Wu (chinoise).

⁵ De 1941 à 1945, les 261 000 000 000 \$ accordés au budget de la Défense, 1 890 000 000 \$ sont investis dans le projet Manhattan, comprenant les achats des matériaux, la construction des infrastructures, et les 129 000 hommes et femmes (65.5% étant les ouvriers du bâtiment, 31.4% d'ouvriers d'usine, 1.4% de militaires et 1.7% de scientifiques et d'auxiliaires). Bien que le coût par bombe soit de 1.9 milliard, soit actuellement 25 milliards, il ne représente que 0.6% du budget de la défense. Le projet est certes d'une envergure importante, mais il a permis en l'échange un avantage considérable. Jean LOPEZ (dir.), Nicolas AUBIN, Vincent BERNARD, Nicolas GUILLETAT, *Infographie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2018, pp. 184-185.

Francisco dans le cadre de l'ONU, où le sujet éducatif est incorporé comme clause majeure d'amélioration du monde et d'assurer la paix, qui permet à l'UNESCO de valider sa portée éducative¹. Enfin, comment ne pas souligner, et tout particulièrement dans le discours du 16 novembre 1945, de lutter contre l'origine des guerres : l'esprit des hommes. Cet élan pacifiste est autant partagé du côté des fondateurs de l'UNESCO, que des penseurs de l'OCI. Cette lutte contre l'origine des guerres diffère certes sur certains points, mais il n'en reste pas moins que cet attachement à cette vision commune et de l'origine ontologique des conflits : l'esprit des hommes.

Côté français, et même si plusieurs réussites sont à son crédit, en grande partie par l'adéquation sur le fond avec les États-Unis, il n'en reste pas moins que sur les propositions françaises, peu sont maintenues dans le texte final. L'intergouvernementalité, battue en brèche par l'Institut depuis son retour, est pleinement annihilé et ce malgré la place de Bonnet ou de Mayoux. Ainsi, les intellectuels ne pourront réellement prendre part aux décisions que s'ils sont dans des délégations gouvernementales. C'est la fin de cette liberté mais aussi de la structure et du fonctionnement de l'OCI, dans laquelle la CICI était l'organe apolitique, dans laquelle il était possible de voir un Allemand dès 1922 malgré la profonde opposition française liée aux positions fermes tenues par Poincaré. Et même si la nationalité était un facteur parfois déterminant à la nomination, force est de constater que c'était d'abord la réputation (scientifique, philosophique, littéraire) qui primait et devait rester la valeur cardinal². Toutefois, rappelons que le cadre national ne disparaît pas dans la perception de ces derniers et que l'apolitisme n'est pas toujours respecté de manière orthodoxe. De même, l'universalité primée par ces porteurs n'est admise qu'à demi-mot et surtout permise par l'accord sur le fonds entre Français et Étasunien, auquel il convient de rappeler que les États en dehors du cadre onusien ne peuvent encore être présents. C'est le cas de l'URSS qui a fait le choix de s'éloigner de la Conférence de Londres, mais aussi d'États qui auraient voulu participer, dont le cas le plus emblématique est l'Italie, admise à l'ONU en 1955 et auquel Mayoux lui-même ne cessera d'être peiné de voir son absence et par conséquent la culture italienne³. Ensuite, il convient de rappeler que l'universalité de l'OCI connaissait de profondes lacunes géographiques et de nombreuses zones d'ombre comme la sous-représentation de l'Asie et de l'Afrique. Enfin, le fonctionnement plus anglo-saxon laisse clairement la main au politique, plutôt qu'à l'intellectuel, par le fait que la Conférence générale est nettement composée par les gouvernements, malgré la sélection des personnalités éminentes de divers domaines intellectuels, scientifiques, culturels et éducatifs. Cet accent du politique se voit aussi dans le Conseil exécutif, sa mission est certes plus technique et animée par des personnes ayant les compétences (scientifiques, éducatives, etc.) mais dont l'impulsion n'est donnée que par la Conférence, soit la volonté *ipso facto* des États représentés en son sein⁴. En dehors de cela, l'esprit des grands penseurs de l'OCI, dont certains français -Bourgeois, Bergson, Valéry-, est plus mise en avant, en partie dans le préambule dans lequel est rappelé que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Cette évocation affirme le besoin d'élévation intellectuelle et surtout « qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des Gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité »⁵. Ainsi, la touche de solidarisme, venant de Bourgeois qui avait infusé dans le cadre de la coopération intellectuelle, consolidé ensuite par l'approche de Valéry de la Société des Esprits, transparaît comme l'un des fondements des missions de l'UNESCO en écho avec les préoccupations nées durant la guerre sur le *Welfare State*⁶. Enfin, dernière avancée claire de la proposition française, mais cette fois-ci d'un point de vue plus réaliste, le siège de l'UNESCO doit, après la fin de la Commission préparatoire tenue à Londres dans les locaux de la Royal Empire Society Building⁷, s'installer le long des berges de la Seine. C'est ainsi qu'en 1946, l'UNESCO est officiellement établi dans l'ancien hôtel Majestic, dans le 16^{ème} arrondissement de Paris⁸.

Dès lors, le sort de l'Institut en est jeté, ce dernier doit ainsi se préparer à être remplacé par l'UNESCO. Mais comment organiser la passation de l'un à l'autre ? Quels doivent être ses enjeux, ses modalités ? *Quid*

¹ Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

² Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 151-178.

³ AG.01.IICI.A.III.20.

⁴ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 151-178.

⁵ Préambule à la Constitution de l'UNESCO.

⁶ Alexandre NEISS et Maurice VAÏSSE (dirs.), *Léon Bourgeois, du solidarisme à la Société des Nations...*, *op. cit.*

⁷ UNESCO/Prep.Com/1th Session. P.V.1.

⁸ Et ce avant d'élire domicile dans l'actuelle de maison de l'UNESCO en 1958, bâtiment à l'inspiration moderne et édifié derrière l'école militaire.

des projets en cours, du personnel, des fournitures, des locaux ? Et enfin, comment liquider une instance internationale dont le statut est si particulier ? Pour ce qui est de la Commission préparatoire, l'avenir de l'IICI est clair. Approuvé par Julian Huxley, secrétaire exécutif, l'IICI doit fonctionner jusqu'en 1946¹, fait auquel son directeur a eu la confirmation directement². Ce choix se comprend par le fait que l'UNESCO et l'ONU n'ont aucune envie de faire tenir l'Institut. Toutefois, l'argument de Mayoux nous semble critiquable, car le contexte dans lequel Zimmern avance cette proposition date d'août 1945, soit bien avant la Conférence de Londres et ses conclusions et au moment où Institut et la CMAE essayent de collaborer sur certains sujets³. Pourtant, le flou est de mise sur ce que doit faire l'Institut jusqu'à la suite, en témoigne un échange de Mayoux vers Julian Huxley et Comité exécutif de l'UNESCO, dans lequel il exprime le fait que l'Institut ne doit ni disparaître, ni fonctionner de manière totalement autonome, que sa disparition ne doit pas précéder l'apparition de l'UNESCO⁴. Dans cette missive, à l'allure d'un quasi-protocole, l'auteur explique que selon les vues du plan français, « elles exigeaient d'abord que l'Institut limitât son activité dans ses diverses branches » : àachever ce qui avait été commencé avant la guerre b) répondre aux demandes d'utilité immédiate » ; de même, il rappelle que les documents envoyés, à vrai dire depuis la fin de la Conférence de Londres, mériteraient une réponse. Toutefois, la poursuite de ces activités nécessite obligatoirement des fonds. C'est afin de donner une fin décente à l'IICI que Mayoux réclame pour l'année 1946 et en attente que l'UNESCO prenne la suite de ce dernier 12 millions de francs minimums avec en plus le recouvrement des 5 millions de francs restant de l'Occupation⁵ au gouvernement français. C'est aussi la même somme présentée en octobre lors du Conseil d'Administration. Sauf qu'après novembre, les temps ont changé, et même si le souhait de Mayoux est de donner une fin digne pour l'Institut, les réponses ne sont plus si enthousiastes⁶. Mayoux sollicite à plusieurs reprises le ministère pour allonger les fonds de l'Institut, et ce dès le 27 octobre 1945⁷. Toutefois, le cœur n'y est plus vraiment après Londres, il écrit à son soutien suisse Montenach « We are nobody's baby »⁸. Dans cet échange d'une rare transparence par ses propos et son ton, Mayoux revient sur son expérience du directeur depuis 1945. Après avoir évoqué avec froideur la purge interne⁹ qu'avait nécessité la reprise des activités, qu'il a fait seul, il souligne qu'à Londres, Blum a abandonné « *sans conditions* » le sort de l'Institut, l'instance même doit être absorbée, de même qu'il est seul, accompagné de « quelques amis » auprès de la Commission préparatoire, dans la liquidation qui s'annonce, il ne sait même pas si ses amis internationaux vont reprendre la question à Genève. Il conclut cette lettre par ces mots « Bonnet lui-même s'est de toute manière éloignée de son œuvre »¹⁰. Pour ce qui est du choix de Blum, en plus de l'hypothèse de la *realpolitik*, il est important de replacer les faits dans son contexte. Bien que relativement bien dotée, la délégation française a eu à négocier avec deux importantes délégations, dont celle des États-Unis, bien dotée financièrement, diplomatiquement et même soutenu par la population¹¹. S'ajoute ensuite la tâche que représentait le contre-projet : il fallait revoir certaines bases de l'Organisation, dont son Secrétariat, reformuler des projets, réadapter des budgets, obtenir un consensus auprès des autres délégations, malgré l'opposition britannique farouchement opposé à cela et devant le faible soutien des États-Unis et sur un projet construit dans une précipitation indescriptible. Cette position nous semble être intenable devant ses oppositions mais aussi face au faible soutien dont la France pouvait jouir et malgré l'influence de l'Amérique latine en sa faveur. Enfin, nous pensons que du point de vue politique, le contre-projet était certes un moyen de s'affirmer, en partie causé par Bonnet à San Francisco. Mais qu'au fur et à mesure de l'été 1945, le faible engouement du projet, auquel il faut ajouter la position fragile de la France combiné à la force d'influence étasunienne, conduit à ce choix stratégique : perdre l'Institut, trop risqué à

¹ UNESCO/Prep.Com/1th Session. P.V.1

² Lettre de Mayoux à Fouques-Duparc, 17 avril 1946. AG.01.IICI.A.I.19.b.

³ Lettre de Zimmern à Mayoux, 25 août 1945. AG.01.IICI.A.I.65.

⁴ Lettre de Mayoux vers Huxley, 23 mars 1945, cette lettre fait suite d'un échange avec Mr. Montagnier, dans lequel il annoncé qu'un rendez-vous avec Huxley était à prévoir pour le mois prochain au sujet de la situation de l'Institut. AG.01.IICI.A.I.66.

⁵ Sur ces 12 millions, 5.5 millions sont destinés au personnel, 2 millions à CPHEI, 1.2 million à *Radio-Monde*. Projet de budget pour l'année 1946. AG.01.IICI.A.II.4.b.

⁶ À plusieurs reprises, Mayoux revient auprès de ces divers interlocuteurs pour une fin digne de l'Institut. Voir lettre de Mayoux vers Secrétan 21 mai 1946. *Ibid.*

⁷ La demande est faite autant cher Laugier que chez Chaver, ambassadeur de France. *Ibid.*

⁸ Lettre entre Mayoux et Montenach, 12 mars 1946. AG.01.IICI.A.I.22.

⁹ Il écrit à ce sujet « Je me suis résolu à une épuration symbolique de nature à marquer notre désapprobation du peu qui s'était fait entre 40 et 44 pour établir des rapports avec l'Allemagne. Lajti, que je considère comme le seul auteur conscient, sinon mal intentionné, de ces rapports ne fait plus partie de la *maison* » *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ De San Francisco à Londres, ces derniers ont diffusé des messages à la population étasunienne pour marquer leur attachement à la création de l'UNESCO. Gail ARCHIBALD, *Les États-Unis et l'UNESCO...*, *op. cit.*, pp. 45-77.

défendre et reliquat de la SdN, pour garder Paris comme siège de la coopération culturelle. Ainsi, après novembre, le reliquat du soutien politique côté français envers l’Institut n’est plus et témoigne de la solitude de ce dernier. Car il est vrai que si Blum a réussi un coup fin sur la question, ni la CMAE ni l’UNESCO ne se pressent pour réellement régler la situation. Ainsi, en prélude de la liquidation à venir, IICI et UNESCO entretiennent quelques relations, dont le point central est de trouver au mieux une solution pour préparer l’incorporation de l’IICI dans l’UNESCO.

D’abord, l’IICI est représentée de manière officielle lors de la Conférence¹. Afin de parvenir à une représentation à la Commission préparatoire de l’UNESCO, Mayoux doit quelque peu insister pour que la présence de l’Institut soit effective et officialisée². L’institut avait tout de même joué des coudes pour y accéder. D’une manière ou d’une autre, l’Institut avait voulu envoyer un observateur au sein du Comité Exécutif, chose qui avait été refusée par Zimmern, « ce qui a causé une vive agitation en notre faveur, particulièrement de la part de la délégation américaine, de sorte que nous sommes désormais acceptés comme observateurs permanentes à toutes espèces de séances de la Commission »³. Une fois cet avantage levé, par l’intermédiaire de Walter Kotsching, bras droit de Zimmern, Mayoux arrive à s’entretenir pour préparer sa participation à la Conférence, ce dont Mayoux se réjouit en affirmant qu’il est possible de préparer la transition de l’IICI à l’UNESCO⁴. Ainsi, par l’intermédiaire de Kotsching, Mayoux est invité à titre d’observateur à la 4^{ème} session de la Commission préparatoire prévue pour le 11 février 1946⁵. Toutefois, notons la présence d’un représentant de l’Institut, sûrement Mayoux, dès le 23 novembre 1945⁶. D’ici février, la direction se prépare pour ce qui apparaît clairement comme la dernière réunion de grande envergure pour l’avenir alors que la liquidation de la SdN et de l’Institut, s’enchârent prématurément à partir d’avril. Pour préparer cette réunion, Mayoux contacte plusieurs actuels ou anciens membres de l’IICI afin de faire un bilan des actions de l’Institut et si possible donner une chance à certaines de se poursuivre, il peut s’agir de Zaniewicki pour la structure d’une commission nationale, de Vranek sur la « section des sciences sociales et politiques » ainsi que les travaux de la CPHEI sur *Peaceful change*, le travail de E. Dennery sur le problème des matière premières, auquel il ajoute une note de travail sur la direction des Lettres et Arts, le tout envoyé à Montagnier, secrétaire exécutif de la Commission préparatoire⁷. Ce travail prend finalement forme le 8 mars 1946, au moment où Mayoux fait parvenir à Huxley (secrétaire exécutif de la Commission) le fruit de ce travail permettant aussi de souligner et réaffirmer le but présenté : « Je n’avais qu’un désir, c’est de mettre cette activité [de l’IICI] au service de la Commission préparatoire, qui jouissait de l’autorité nécessaire pour ordonner avec la sienne propre, pour la réorienter au besoin et pour être, pour le monde extérieur, une garantie qu’il s’agit bien d’un présent provisoire et non d’un passé prolongé »⁸. Ainsi, le 6 mai 1946 au sein de la Commission préparatoire, Huxley donne la dernière ligne de conduite pour l’Institut : « Le mieux serait pour l’Institut de continuer à se livrer aux activités qu’il peut espérer mener à bonne fin ou presque terminer avant la fin de l’année, l’Institut devrait également préparer un exposer critique de ses activités, à dater sa fondation, donnant les raisons de ses nombreux succès et de ses échecs, cette exposé sera présenté à la première conférence de l’Unesco dont ce sera alors la tache de conclure les accords qu’elle jugera opportun », ce qui est accepté par le représentant étasunien (Johnson)⁹. En Commission, Mayoux, ainsi que certains autres membres de l’Institut l’accompagnant, ont une place bien précise et limitée. En tant qu’observateurs, ces derniers ne peuvent prendre la parole que s’ils y sont invités, ils n’ont pas non plus le droit au vote et ne peuvent assister qu’aux réunions auxquelles ils sont assignés. Accompagné par Jean Guiton et aux côtés de Jean Piaget et Mlle Marie Butts (1870-1953), première secrétaire du BIE et pivot du BIE à Londres durant la guerre, Mayoux est aussi aux côtés des Français Roger Seydoux, représentant officiel de la France, ainsi que de Louis Gros de l’Ambassade de France et accessoirement deux anciens représentants à la CMAE¹⁰. À l’ordre du jour de la session du 11 février présidé par Mlle Wilkinson, ministre de l’éducation britannique du gouvernement Attlee : les relations que peuvent et doivent entretenir l’UNESCO avec les autres associations ; les cadres du premier accord entre l’UNESCO

¹ Lettre de Zimmern vers Mayoux. AG.01.IICI.A.I.66.

² Mayoux passe d’abord par Lester, secrétaire général de la SdN, puis auprès de Zimmern, puis enfin auprès du *Foreign Office*. *Ibid.*

³ Lettre de Mayoux vers Laugier (directeur des relations culturelles au sein du Quai), 11 décembre 1945. *Ibid.*

⁴ Échange de décembre 1945. *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Prep/Com/Com./Tech.Sum-Com./SR. PV-1, 23 novembre 1945.

⁷ Échange entre Mayoux et Montagnier. AG.01.IICI.A.I.66.

⁸ Lettre de Mayoux à Huxley, 8 mars 1946. *Ibid.*

⁹ UNESCO/Prep.Com./Excuc. Com.ThridSession/PV French.

¹⁰ UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.1.

et l'UNRRA, auquel Seydoux apporte un certain soin dont le fait que l'assistance doit recouvrir l'ensemble du domaine intellectuel¹. La séance est toutefois levée avec que les cadres de la collaboration entre la CMAE, et l'UNESCO soient débattus et votés. Toutefois, une première interrogation est soulevée : la possible reprise des réseaux associatifs et universitaires entretenus par l'IICI qui pourraient être transférés auprès de l'UNESCO².

De retour à la quatrième session le 12 mai³, Mayoux et Guiton présentent la raison de leur venue : les relations entre l'UNESCO et l'Institut. Kotsching, secrétaire et rapporteur, présente son rapport en soulignant trois principaux points : les bons rapports entre l'Institut et la Commission ; que ces derniers seraient maintenus jusqu'à la fin et les défis à surmonter⁴. Car contrairement aux autres legs de la SdN, et tout particulièrement ceux de la CICI (soit ses archives et ses bibliothèques), l'IICI, « en vertu de l'Acté [international] signé à Paris en 1938, cet Institut ne pouvait donc être transféré comme partie des avoirs de la Société des Nations »⁵. Dès lors, il encourage la tenue de négociations officieuses pour parvenir à un accord entre l'UNESCO et l'Institut ainsi que de demander l'appui du Comité exécutif avant la liquidation de l'OCI et de la SdN. Ici, c'est le statut particulier de l'IICI qui gêne la liquidation comme cela se fait pour d'autres commissions de la SdN. Après cela, Mayoux prend seul la parole. Après avoir rendu hommage au rapport, il souligne une erreur de traduction, ayant causé l'interprétation selon laquelle il n'a jamais exprimé le fait que l'Institut devait être autonome⁶. Cette autonomie n'était pas vis-à-vis de l'UNESCO, mais de cette « affaire du passé, [d'] une affaire d'avant-guerre » : l'indépendance de l'IICI vis-à-vis de la SdN. De plus, il se désole du fait « qu'on » ait fermé les classeurs de l'OCI en attendant l'UNESCO et qu'il aurait été préférable⁷, pour l'UNESCO bien plus que pour l'OCI, que l'IICI poursuive sa vie avant d'être incorporé à l'UNESCO. Ce point est aussi présent dans l'accord en cours entre l'IICI et le Conseil des Unions scientifiques et réclamé par la délégation étasunienne de l'UNESCO⁸. Afin de donner à l'Institut une fin digne, il en appelle à laisser l'IICI terminer ce qu'il a entamé en 1945, surtout sur les questions scientifiques, de peur que l'UNESCO n'ait à tout recommencer⁹. De surcroît, Mayoux présente que l'un des organes les plus vivants de l'OCI fut la CPHEI, dont les travaux n'étaient pas seulement européens et soutenus par deux puissantes fondations philanthropiques étasuniennes avec l'aide de son « ami Malcolm Davis »¹⁰. Pour poursuivre son argumentaire, Mayoux insiste auprès du délégué Belge et ministre Auguste Buisseret (1888-1965) sur les travaux de l'Institut en collaboration avec le gouvernement belge et particulièrement sur les droits intellectuels¹¹.

Afin de rendre raisonnable la proposition de finir ses activités, Mayoux présente le fait qu'il ne s'agit pour l'Institut que de reprendre des activités coupées par la guerre et non de nouvelles activités, ce qui est factuellement erroné comme nous l'avons vu avec le cas *Radio-Monde*. Le débat amène Guitton à avancer les questions d'éducation dont l'IICI connaît quelques expériences et finit par se demander si l'Institut va faire l'intérim en attendant l'UNESCO¹². Dès lors, Mayoux formule sa proposition finale d'accord : la poursuite de l'Institut s'il n'y a pas d'entreprises nouvelles, qu'il y ait « un accord tacite pour que d'une part nous puissions poursuivre notre activité courante et quotidienne et d'autre part que pour, sous réserve d'informer la Commission préparatoire, [...] nous puissions poursuivre notre activité un peu plus largement. Que, d'une certaine manière, la Commission préparatoire et son Comité exécutif nous servent maintenant de comité de

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Pour une raison inconnue, aucun représentant de l'Institut n'est attesté à la 2^{ème} session qui échangeait sur les liens UNESCO, CMAE, mais aussi sur le siège de l'UNESCO et les missions, avec l'intervention de Luis E Gomez Ruiz (représentant vénézuélien) sur le fait d'élargir le plus possible ces dernières en tenant en compte les questions sociales, économiques, et politiques ainsi qu'à la condition humaine et à son amélioration. UNESCO/COM PREP/4eme Session/PV.2.

⁴ UNESCO/COM PREP/4eme Session/PV.4.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ « Nous croyons, à l'heure qu'il est, que la Commission de la Coopération Intellectuelle, et nous croyons, par conséquent, qu'elle peut encore avoir besoin de nos services. Nous n'avons jamais cessé, depuis que l'Institut a rouvert ses portes, au début de 1945, de fonctionner dans certaines branches bien précieusement de notre activité d'avant-guerre, et nous croyons qu'il est préférable pour l'UNESCO de trouver cette activité tout à fait à jour ». *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ Mayoux insiste à ce moment sur la question de la génétique.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Juste avant ce fait, Mayoux revient largement sur la convention de 1932 sur la circulation des films éducatifs. *Ibid.*

¹² *Ibid.*

Direction jusqu'au moment où nous pourrons remettre nos pouvoirs et remettre nos dossiers entre ses mains »¹. Ce plaidoyer doit ainsi permettre à l'Institut de finir dignement, quitte à pour cela s'arranger quelque peu avec le passé récent de l'Institut et en gommant certains bilans et défauts de l'IICI comme son européocentrisme². Il en va tout de même de son va-tout, la France n'a plus montré de réels souhaits de poursuivre l'effort depuis Londres, la SdN est alors en liquidation, il ne reste plus que la Commission préparatoire pour financer l'IICI jusqu'à la fin. Buisseret souligne les bons efforts de l'Institut tout en se détachant de cela en se gardant de prendre position sur la proposition³. Néanmoins, ce dernier souligne qu'on ne peut arrêter une œuvre féconde et qu'il serait normal que l'organisation officielle internationale vive et termine ce qui a été lancé, tout en arrêtant les nouveaux projets⁴. Nonobstant cela, il précise néanmoins qu' « il faut reconnaître qu'il y a une certaine différence entre l'esprit qui anime l'UNESCO et l'esprit qui animait les Institutions antérieures. Bien que le caractère international ait été certain, il faut une coopération nettement mondiale ; les vœux qui s'expriment ici ; pour que dans le monde, régionalement, l'influence s'exerce, n'ont pas été entièrement réalisés par l'organisation précédente. D'autre part, il est certain que le vœu profond que nous avons, de porter d'abord notre effort du côté des grandes masses, n'exclut pas la haute activité scientifique, mais vient s'ajouter à nos occupations d'une façon aiguë »⁵. La proposition belge tranche ainsi et réduit assez nettement les espoirs de Mayoux quant au devenir de l'IICI. Jan Opocensky (représentant de la Tchécoslovaquie) espère toutefois qu'un accord soit conclu avant le départ de Mayoux pour Paris afin que l'affaire soit réglée. Le débat se clôture alors et laisse la place à un autre organisme, dont la trajectoire est tout autre à celle de l'Institut : le BIE⁶. Car contrairement à l'IICI, le BIE tend à poursuivre ses activités, avec cette fois une liaison bien plus prononcée avec l'UNESCO dans les années suivantes⁷. À la session suivante, la situation s'éclaircit sur les bases de l'appel de Jan Opocensky, il est ainsi précisé qu'un accord entre l'IICI et l'UNESCO, comme l'accord avec le BIE, est prévu pour novembre 1946. Pour l'IICI, la situation est la suivante : la SdN a transféré tous ses biens à l'ONU, qui est maintenant en négociation avec la section juridique de l'Institut tenu alors par Massoulier⁸. Opocensky ne peut s'empêcher de marquer sa déception que la situation ne soit pas réglée car il n'est pas sûr que la présence de Mayoux soit à nouveau garantie. Quelques temps plus tard, alors que Massoulier est le seul représentant de l'Institut⁹, les débats sur les négociations semblent avancer, comme en témoigne un discours de Wilson, secrétariat exécutif adjoint, sur le fait que la branche éducative de l'UNESCO pourra profiter du sage travail de l'IICI dans la question via la fusion en préparation¹⁰.

Car dans l'antichambre et dès novembre 1945, Mayoux et les divers interlocuteurs de l'UNESCO sont en négociations pour convenir des termes du protocole et préparer la passation des programmes de l'IICI à l'UNESCO. De manière assez claire, Mayoux communique en parallèle des négociations à Zimmern les services pouvant directement être repris, quasi comme en l'état, de l'Institut à l'UNESCO. Après avoir renouvelé ses souhaits exprimés plus haut¹¹, Mayoux commence par les services gravitant autour de l'Institut¹². Ce dernier en profite pour réaffirmer son souhait originel de laisser l'Institut en pleine et entière indépendance, Huxley demande un inventaire complet des archives et des possessions de l'IICI en attendant le lancement de la procédure de liquidation¹³. Au 11 août, Huxley revient vers Mayoux et lui annonce qu'il prendra bientôt contact avec les membres de l'Institut, qu'il pense mettre à la tête de la section des sciences

¹ *Ibid.*

² De même, comment ne pas penser à la surreprésentation des CNCI européennes malgré une influence notable et une présence plus accrue à partir des années 1930 des CNCI sud-américaines. Annexe n°2.

³ UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.4.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Ce dernier doit aussi conclure un accord avec l'UNESCO.

⁷ Rita HOFSTETTER (ed.), *Le Bureau international d'éducation, matrice de l'international éducatif : pour une charte des aspirations mondiales en matière éducative*, Bruxelles, Peter Lang, 2022.

⁸ UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.2.

⁹ Du 6 au 8 juillet 1946, Massoulier et Mayoux s'alternent pour représenter l'Institut. UNESCO/Prop.Com./5ème Session/P.V.5 ; UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.6 ; UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.7.

¹⁰ UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.7

¹¹ « Elles exigeaient d'abord que l'Institut limitât son activité dans ses diverses branches, àachever ce qui avait été commencé avant la guerre b) répondre aux demandes d'utilité immédiate ». Lettre de Mayoux à Zimmern, 23 mars 1946. AG.01.IICI.A.I.66.

¹² Il s'agit des services du CPHEI de Davis, de l'OIM, des services de l'éducation, du service de la coopération scientifique, du cinéma éducatif, des sciences sociales et de ses services internes (service d'information, bibliothèque, archives). *Voir supra*.

¹³ Réponse de Julien Huxley à la lettre destinée à Zimmern, 2 avril 1946. *Ibid.*

Mr Joseph Nedham, de conserver Vranek et demande diverses informations¹. S'en suivre plusieurs échanges où l'UNESCO demande à ce qu'il reste de l'IICI, à travers la figure de Massoulier et d'Establier, divers documents afin de préparer au mieux la greffe², la vitesse à laquelle cela arrive -mars à novembre 1946, laisse même envisager le souhait de Mayoux de liquider au plus vite l'Institut³. En plus des demandes de bibliographies, de la liste des publications de l'Institut, de textes juridiques au sujet de l'Institut ou d'inventaires des archives en passant par le mobilier, on note aussi la demande de la part de l'UNESCO vers l'IICI une liste des associations en lien avec cette dernière et jugées pertinentes⁴. De manière diffuse, diverses tractations ont lieu pour en somme poursuivre les réseaux entretenus par l'IICI vers l'UNESCO de manière plus ou moins fluide. En résumé, il s'agit principalement des associations techniques et universitaires⁵. En clair, l'Institut est segmenté dans ses moindres aspects afin que du côté de Paris les activités se poursuivent et de l'autre que l'UNESCO puisse le mieux prendre appui sur des connaissances et un réseau vivant et préparer au mieux sa liquidation. Mayoux lutte pour que cette greffe se fasse dans le meilleur des cas et espère que Seydoux, représentant français, tienne au mieux cette ligne⁶. Néanmoins, à ce moment, l'état de l'Institut est déplorable, séparé en décembre 1945 d'une autre partie de sa masse salariale, plus de la moitié de ses fonctionnaires, et sans avoir obtenu de nouvelles rallonges, Mayoux ne peut que constater l'état de ce dernier et le faire remonter à un contact fréquent de l'UNESCO⁷. Surtout, et depuis la 21^{ème} session de la SdN tenue en avril 1946⁸, l'Institut doit être liquidé.

En parallèle de ses échanges, et non sans mal, le projet d'accord entre l'UNESCO et l'IICI est présenté à la Commission préparatoire le 29 septembre 1946 alors que se dessine les derniers contours de l'UNESCO⁹. Et tenant compte de l'Acte international ainsi que de la 21^{ème} session de l'Assemblée de la SdN le 8 avril 1946¹⁰, il a été décidé par le Secrétariat¹¹ de la SdN, la liquidation des organismes annexes dont l'OCI, soit la dissolution de la CICI et la suppression de l'IICI fondée par la France selon ses statuts (article 2). À cela s'ajoute les transferts de ses biens de l'IICI à la SdN, puis de la SdN vers l'ONU. Il s'agira alors pour l'Assemblée -chargée par le Secrétariat- de prendre contact avec la direction de l'Institut pour la liquidation¹². Ainsi, à partir d'avril 1946, l'Institut est officiellement en liquidation. Ce dernier doit toutefois poursuivre certaines activités, mais face à la réduction de personnel, il est contraint de demander de la main d'œuvre auprès du BIE pendant six mois histoire de faire la jonction entre juin et décembre 1946¹³. Lors de la 3^{ème} session du Conseil économique et social, ce dernier a recommandé le transfert de ces legs à l'UNESCO, ce qui doit être approuvé par la prochaine assemblée des Nations Unies prévue pour la fin d'année¹⁴. Dès lors, l'accord doit fixer les conditions dans lesquelles seront transférés à l'UNESCO les avoirs de l'Institut cédés à l'ONU ; d'assurer la continuité des travaux de « l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture, de l'œuvre menée depuis 1924 par l'Institut »¹⁵ et enfin son transfert final. La nature

¹ Lettre de Huxley pour Mayoux, 11 août 1946.

² Échanges entre Massoulier ou Establier vers Zimmern, Huxley, Wilson, de Blonay ou Carter. Mars-novembre 1946. *Ibid.*

³ Échange entre Establier et Thomas, secrétaire exécutif adjoint de la Commission préparatoire, 1^{er} juin 1946. *Ibid.*

⁴ En plus des recommandations individuelles, deux grandes notes sont rédigées en septembre 1946. *Ibid.*

⁵ Voir AG.01.IICI.A.I.66 et les correspondances de la Commission préparatoire (50/1/574/2/735) comme avec la revue *Synthèse international journal*, ou avec *l'International Council of scientific Union*, ou du Comité international de la radio électricité dans lequel Huxley présente que l'UNESCO « differs from the Old Institute of International cooperation ».

⁶ Ce dernier lui écrit en septembre 1946 lors des négociations : « Votre ligne de défense a-t-elle percée ? Cela me surprendrait beaucoup, ne vous ressemblant pas ». *Ibid.*

⁷ André de Blonay, attaché à la Commission préparatoire en qualité de chef de section des relations extérieures, est l'un des interlocuteurs de Mayoux, il lui fait remonter le 17 septembre 1946 que « la situation financière déplorable de l'Institut, faute de pouvoir rendre justice à l'œuvre passée de la Coopération intellectuelle ». *Ibid.*

⁸ R/5256/15/40199.

⁹ UNESCO/Prep.Com./Excuc. Com./18.

¹⁰ R/5256/15/40199.

¹¹ Dès le 18 décembre 1945, une commission préparatoire fut créée par le Secrétaire général par intérim de la SdN pour préparer le transfert. Elle était composée des sept États suivants : Afrique du Sud, Chili, Chine, États-Unis, France, Pologne, Royaume-Uni. AG.01.IICI.L/3/1.

¹² UNESCO/Prep.Com./Excuc. Com./18.

¹³ Échange entre Mayoux et Mr Abraham, directeur du service des relations culturelles dans lequel il annonce le prêt de la part du BIE d'un certain nombre de personnes, dont certains, comme Mr. Vascar, ont besoin d'un visa. AG.01.IICI.A.I.67.2.

¹⁴ UNESCO/Prep.Com./Excuc. Com./18.

¹⁵ *Ibid.*

des avoirs sont les suivants : la bibliothèque ; les archives de l'IICI ; les stocks des publications ainsi que les droits d'auteur attachés à ses publications ; le mobilier et matériel acquis par l'IICI. Ainsi, le 31 décembre 1946, « Ces avoirs deviendront par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies la propriété de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture, le transfert de ces avoirs s'effectuera entre 1er et 31 décembre 46 aux frais de l'UNESCO ; IICI déclare que les avoirs seront transférés sont francs et libres de tous droits passés, présents ou futures »¹. Ainsi, l'UNESCO doit s'efforcer le mieux possible de « maintenir la continuité des travaux de l'IICI et en particulier certains travaux de l'Institut interrompus par les circonstances », chose à laquelle l'Institut peine à mener jusqu'à la fin. Enfin, pour son personnel, dont Mayoux craint pour leur situation professionnelle après la fin de l'IICI², l'UNESCO s'engage à reprendre les membres venant de l'Institut « leur fidélité à la cause de la coopération mais aussi pour l'expérience »³. Ainsi, non sans mal, l'UNESCO tend à s'accaparer du mieux possible des reliquats de l'Institut, autant dans les éléments les plus matériels, que dans les éléments humains (fonctionnaires, réseaux).

Dès lors, et si l'on tente de faire la liste, qu'est ce qui fut repris par l'UNESCO ? En dehors des biens matériels que nous traiterons plus tard, intéressons-nous d'abord aux sections puis aux individus. Selon une note de 1947 non signée produite par l'UNESCO suite à l'accord « les moyens d'action et le programme de travail de l'Unesco, bien que considérablement amplifiés, présentent cependant avec ceux de l'Institut une grande similitude »⁴. L'UNESCO a d'abord assuré l'entretien et le maintien des CNCI devenues CN⁵. Mais surtout, elle a repris « sous une forme ou sous une autre, par les différentes sections de l'Unesco : les Sections de l'Education, des Lettres et des Arts, des Sciences, des Musées, par exemple, qui constituaient les principales cellules du Secrétariat de l'Institut, poursuivent dans le cadre du Secrétariat de l'Unesco, une œuvre commencée depuis 20 ans »⁶. Toutefois, la note marque clairement le pas entre l'UNESCO, alors en pleine activité, et l'Institut d'une manière assez limpide : « Sans doute dans la plupart des cas, et surtout dans le domaine des Sciences exactes et naturelles, la sphère d'activité de l'Unesco est beaucoup plus vaste, grâce à des moyens bien plus puissants. Parfois même, l'UNESCO entreprend des tâches de grande envergure auxquelles l'Institut ne pouvait songer ; mais même lorsque les projets de telle ou telle Section ne correspondent pas aux travaux déjà accomplis par l'Institut, la documentation rassemblée par ce dernier, ainsi que ces publications, peuvent être consultées avec fruit »⁷. En clair, l'Institut est devenu le terreau de l'UNESCO, une base sur laquelle elle peut s'appuyer, mais aussi se distancer, autant dans la portée de ses actions que dans ses méthodes. Après deux années de négociations, un document est produit, forme de testament pour l'Institut, pour prévenir des sections reprises par l'UNESCO et celles laissées à l'avant-guerre. Edité en 1947, il comprend une liste assez longue des actions reprises par l'UNESCO⁸. Après être revenu sur la procédure de liquidation, le rapport débute par le service des bibliothèques et des archives, quasi entièrement repris par l'UNESCO, cette dernière a pu accroître les prétentions du service bibliographique et le projet de catalogue unique pour l'Europe. Quant à la rationalisation des services bibliographiques (standardisation, classification, méthode de classement), il propose de confier à une association cette mission en conformité avec les propositions de l'IICI émises en 1931⁹. Quant aux bibliographies nationales, elle reprend ses activités mais sous une forme simplifiée en les délégant aux CN¹⁰. Dans son projet de *clearing*, soit la création d'un centre international d'échanges internationaux, jugé prioritaire, l'UNESCO fait sienne nombre de missions de l'Institut¹¹ mais dans un écrin nettement plus large, aux finances bien plus étendues et pas uniquement centré sur l'Europe¹². De même, l'UNESCO souhaite encourager sur les fondements des travaux de l'Institut, la formation des bibliothécaires et les

¹ *Ibid.*

² Ce dernier écrit à Fouques-Duparc sur la crainte qu'il a que les anciens de l'IICI peinent à trouver du travail après avoir passé, pour certains, une carrière complète à l'Institut. Lettre du 31 août 1946. AG.01.IICI.A.I.19.b.

³ UNESCO/Prep.Com./Excuc. Com./18.

⁴ Note sur la liquidation de l'Institut international de coopération intellectuel. AG.01.IICI.L/3/1.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ AG.01.IICI.L/3/1.

⁹ Soit *l'International Federation of National Standardizing*. *Ibid.*

¹⁰ D'ailleurs, ces derniers sont libres de faire au non et selon leur forme propre.

¹¹ Entre autres : faciliter les échanges des publications ; catalogué des publications et des thèses ; faciliter les circulations via des visas et bourses ; les bibliographies de périodiques européens et étasuniennes

¹² *Ibid.*

accords avec le BIT sur le sujet¹ ainsi qu'un soutien aux bibliothèques publiques². Pour aider à la libre diffusion, deux importantes missions de l'Institut sont reprises : la reproduction via les facsimilés et les microfilms et la suppression des obstacles à la libre diffusion, étudiée mais jamais mise en application par l'Institut fautes de moyens, dans laquelle l'UNESCO compte répondre par la création d'une Banque internationale des publications envisagée en 1939. Quant au domaine des archives, en plus de reprendre le Guide international des archives³ et de l'appliquer cette fois-ci au monde entier (Afrique, Océanie, Asie), l'UNESCO peut et souhaite soutenir trois organisations principales, chose impensable par l'OCI⁴. Œuvre colossale de l'Institut et fierté de ces directeurs, *l'index translationum* est pérennisé. De même, l'OIM est absorbée par la section des musées⁵ ou au Conseil International des musées⁶. De plus, dans la perspective de la reconstruction et de la protection des sites, monuments et objets du « monde civilisé », prémisses lointaines du patrimoine mondial, l'UNESCO s'appuie sur les travaux de l'OIM⁷. Sur un autre sujet, la section de l'éducation est grandement changée, bien que certains travaux soient repris, les activités de promotion de la SdN ne sont pas reprises, seul trois travaux sur le sujet seront utilisés⁸, témoignant de l'éloignement de l'UNESCO sur le sujet. De plus, le programme d'éducation de base, programme totalement nouveaux et ambitieux⁹, garde certaines bases de l'OCI¹⁰. De même, si la révision des manuels scolaires reprend les bases théoriques¹¹ et certaines méthodes¹², le programme se veut être bien plus large dans ses missions. Pour ce qui est des services permanents, plusieurs changements sont attestés : le comité de statistique éducatif et l'annuaire international de l'éducation sont refondés dans la création d'un comité de statistiques selon les bases du Bureau international de statistiques universités, fondé en 1937 dont les missions sont réattribuées¹³. Bien sûr, le nouveau centre de *clearing* revient prendre plusieurs services tout en accroissant significativement ces buts et moyens¹⁴. Le Centre d'information et d'échange d'idées sur la fonction enseignement, souhaite tout de même reprendre quelques enquêtes de l'Institut. Il en va de même pour le service dédié à l'Education des adultes¹⁵ et la diffusion générale des renseignements concernant

¹ Tout particulièrement l'étude de 1935 sur l'importance d'une formation dans ce cadre et les études menées avec le BIT sur les bibliothèques itinérantes. *Ibid.*

² Basé sur l'ouvrage suivant : Le guide des services nationaux de renseignements de prêts et d'échanges internationaux publié en 1930.

³ Ouvrage publié en 1934 au sein de l'Institut.

⁴ Fédération internationale des associations de bibliothécaires ; Fédération internationale de Documentation, *International Organization for Standardization*. *Ibid.*

⁵ Ainsi, les travaux suivants sont repris : la revue de l'OIM, le répertoire international des musées et collections d'art et d'histoire des pays (France, Pays-Bas, Indes néerlandaises, Pologne, Grèce et Roumanie), les répertoires des collections d'antiquités égyptiennes, grecques, gréco-romaines, collections graphiques, numismatiques, collections précolombiennes, collections d'art d'extrême Orient, d'art byzantin et des instruments de musique. Enfin, l'UNESCO reprend ses propres archives. *Ibid.*

⁶ Crée en 1946 à Paris, ces derniers intègrent surtout les sujets sociaux et éducatifs des musées. *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Respectivement : la publication sur la radiodiffusion et la paix parue en 1933, l'entente des peuples par la jeunesse et les entretiens de Paul Valéry : l'avenir de l'esprit européen. *Ibid.*

⁹ Principalement ancré dans les préoccupations des années 1950, il vise à la maîtrise des « savoirs fondamentaux » soit la maîtrise de mathématiques et de l'alphabet. Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974... op. cit.* et *Ibid.*

¹⁰ Il s'agit surtout de l'enquête de l'éducation rurale de 1939 et l'enquête de l'adoption des caractères latins en Europe centrale, en Asie et au Proche Orient de 1934. *Ibid.*

¹¹ Disparition des préjugés, limitation des conflits mémoriels, réflexion sur les méthodes d'enseignement et particulièrement de l'histoire, accroissement des méthodes pour permettre une meilleure compréhension internationale. *Ibid.*

¹² Par exemple, de faire remonter les diverses propositions des natifs, soit les CNCI, sur ces sujets comme la création en 1933 de la bibliothèque des manuels scolaires sur la base des listes des CNCI, repris après-guerre par le BIE. *Ibid.*

¹³ Pour ce dernier, il s'agira de participer au travail de standardisation de la terminologie éducative, de conseiller les États sur ces sujets, de travailler à améliorer les statistiques de l'éducation, de lutter contre le chômage et de préparer des enquêtes sur les emplois des intellectuels mais à des niveaux bien plus larges et étendus afin d'amener la standardisation de plusieurs modes de classification. *Ibid.*

¹⁴ Pour les anciennes sections de l'IICI : le centre d'information universitaire, le centre d'information scolaire. Pour les publications, l'UNESCO compte se baser sur deux enquêtes générales sur les bourses d'étude pour l'étranger, les publications pour les États-Unis et le travail de l'*University Women* ainsi que deux derniers travaux : l'étudiant à l'étranger et l'entente des peuples par la jeunesse. *Ibid.*

¹⁵ L'on parle des enquêtes menées par l'Institut sur les bibliothèques populaires et les loisirs des ouvriers ainsi que les arts populaires (1933-1934) ; de la mission sociale et intellectuelle des bibliothèques populaires publié en 1938 ; la totalité des ouvrages dédiés au rôle de la radiodiffusion ainsi que du cinéma, publiés entre 1933-1937. *Ibid.*

l'éducation¹. Sur cette dernière, l'UNESCO souhaite surtout accroître de nouveaux projets et non reprendre ceux de l'Institut. Dans le domaine des sciences sociales, les projets de l'UNESCO se divise en deux ensembles : les projets prioritaires et les services permanents. Pour les premiers, plusieurs projets se basent sur les travaux antérieurs mais avec nettement plus d'enjeux : l'urbanisme et l'écologie², lié aux besoins de reconstruction en Europe et en Asie, et les études des tensions dangereuses à la paix avec une attention marquée pour les travaux de la CPHEI³. Pour ce qui est des services permanents de l'UNESCO, celui dédié à la collaboration avec les organes internationaux reprend surtout la Conférence permanente des Hautes Études Internationales qui poursuit son activité et son indépendance⁴. De plus, la collaboration avec diverses associations et organisations est reprise comme nous l'avions vu avec la reprise des réseaux de l'IICI. Pour poursuivre cet accroissement, l'UNESCO envisage la création de nouvelles organisations sans en préciser les buts et formes de ces organisations clairement. De même, l'UNESCO souhaite mettre en avant dans sa section philosophie et humanités, divers travaux de l'Institut dans les années 1930 et particulièrement certains entretiens dont plusieurs choisis en vue de la déclaration des Droits de l'Homme⁵. Si l'on élargit le spectre, l'UNESCO souhaite « en plus de ces entretiens, la SdN avait demandé selon la formule de l'Institut : provoquer une correspondance entre les représentants de la haute activité intellectuelle, semblable aux relations de pensée qui se sont toujours établies par ce moyen aux grandes époques de la vie européenne », chose à laquelle elle compte s'atteler, mais dans une forme bien différente, non plus centrée que sur l'Europe et de manière moins coûteuse⁶. Sûrement l'héritage le plus intellectuel de tous, l'UNESCO s'en détache dans ses pratiques sans renier certaines racines dont plusieurs sous-tendent philosophiquement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme alors en travail⁷. Dans le domaine de l'enseignement et de la paix, plusieurs travaux sont repris comme au sein des Commissions spéciales centrées sur ces questions. Ainsi, la reprise des travaux sur l'usage universel des caractères latins de 1934, de ceux sur l'espéranto dans le domaine scientifique de 1932⁸ et publier un certain nombre de manuscrits anciens scientifiques et philosophiques⁹, ce projet parfaitement en accord avec les pensées de l'Institut, mais incompatibles avec leurs finances. Pour le domaine des sciences exactes et naturelles, l'UNESCO reprend l'accord de 1937 entre l'IICI et le Conseil international des Unions scientifiques sans en assurer le secrétariat comme avait pu le faire l'Institut. Dans ce même domaine, l'UNESCO compte poursuivre certaines missions comme la reproduction par photolithographies de séries épuisées. Surtout, au sein des projets prioritaires de l'UNESCO, l'Organisation compte construire plusieurs projets dont la création de nouveaux

¹ *Ibid.*

² Sont repris des sections d'art, d'archéologie et d'ethnologie de l'IICI : l'étude du régime législatif des divers pays en termes d'urbanisme, des recueils d'experts techniques, la coordination des concours nationaux, les études des moyens législatifs et administratives, les études d'arts du domaine de l'urbanisme. À cela s'ajoute des travaux de l'IICI repris 1945 : le centre international sur l'architecture et l'urbanisme, les travaux de documentation et les travaux de coordination de l'Institut.

³ Le but de ce projet est de réunir une conférence d'experts chargés de délimiter le problème et mener diverses enquêtes sur le terrain, parfois en collaboration avec les CN. Sur les travaux de la CPHEI, sont repris : contrôle de la rationalisation dans l'intérêt de l'homme ; les 27 memoranda sur les sujets. La sécurité collective publié en 1936 par Maurice Bouquin, l'optimum synthétique du peuplement d'Imre Ferenczi, le commerce international et la paix de J.B. Condliffe, le problème des changements pacifiques dans les relations internationales publié en 1938, *Population and Peace* publié en 1939 de Chalmers Wright, *Colonial questions and peace* (1939) d'Emmanuel Moresco, *Le système non réglementé des questions économiques internationales* (1939) de Louis Baudin, *Wealth, Welfare or War ?* (1939) de M. J. Bonne ainsi que l'ensemble des études danubiennes. *Ibid.*

⁴ L'accord est ratifié une première fois en 1947, puis renouvelé en 1950. AG.01.IICIL/3/1. Ainsi, le cycle conférences semble être relancé à ce moment. *Ibid.*

⁵ Ainsi, ceux de Valéry sont mis en avant, ainsi que ceux sur lesquels pourraient se « fonder une déclaration moderne des Droits de l'Homme (à soumettre pour l'approbation à L'organisation des Nations Unies) aura un caractère particulier, différent de celui des autres « Entretiens », prévus selon la formule de l'Institut ». *Ibid.*

⁶ Pour cela, l'UNESCO compte publier certains volumes comme : *Pour une société des Esprits et Pourquoi la Guerre ? Puis l'Esprit, L'Ethique et la Guerre ; Civilisations*. *Ibid.*

⁷ La DUDH est adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948.

⁸ En somme, l'espéranto, langue universelle et mouvement pacifiste, promeut l'usage de sa langue, rapide et aisée à comprendre dans des domaines spécifiques comme la collaboration scientifique malgré le rejet d'en faire une langue auxiliaire par la CICI alors sous pression par la France et la Grande-Bretagne pour protéger la primauté de leur langue. Pour plus, voir Pierre JANTON, *L'espéranto...*, *op. cit.* ; Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de coopération intellectuelle...*, *op. cit.*, Archives de la SdN : S401/1/1 ; A/5/1922/BI ; C/570/M/224/1923_FR et R1033/13C/30243/14297.

⁹ Revolutionibus orbium coelestium de Nicolas Copernic ; de proprietatibus rerum de Bartholomeus Anglicus ; Micrographia de Robert Hooke ; New system of Chemical philosophy de John Dalton ; Opuscula Botanistici argumenti de Rudolph Camerarius ; Solido inter solidum naturaliter contenter Nicolas Stenon ; On the Origin of Species de Charles Darwin ; les œuvres de Lazzaro Spallanzani, etc. *Ibid.*

observatoires et laboratoires scientifiques internationaux et l'établissement d'une série de stations de coopération scientifiques dans le monde entier¹. Dans sa nouvelle formule, l'UNESCO espère aussi s'appuyer sur les travaux existants sur le répertoire universel des institutions scientifiques et de leur personnel, de la diffusion des films scientifiques (avec les travaux de l'IICE) ainsi que d'améliorer la diffusion des nouvelles découvertes scientifiques et des répercussions possibles sur les relations sociales et internationales². Au sujet de l'IICE, l'UNESCO compte faire sienne certaines de ses préoccupations comprenant et s'intégrant dans les projets d'échanges internationaux d'œuvres « de caractère éducatif, scientifique et culturel ». Ainsi, dans le domaine des échanges internationaux et particulièrement de la convention internationale sur la circulation des films éducatifs³, « L'Organisation de Coopération intellectuelle a montré la voie à l'Unesco qui, en établissant un nouveau texte, s'est servi de la Convention ancienne en l'élargissant et en l'appliquant maintenant »⁴. À ce titre, le cinéma, comme la radiodiffusion, entrent dans les préoccupations étaisuniennes insufflées dans l'édifice de l'UNESCO lors de la guerre. Sur les travaux de *Radio-Monde*, l'UNESCO espère pouvoir bâtir un projet de réseau radiophonique international, dont un comité d'experts aura la charge de réfléchir aux moyens d'y parvenir. Ce projet est selon nous l'une des reprises les plus directes car *Radio-Monde* avait comme finalité cet horizon rendu accessible par l'UNESCO⁵. De même, l'UNESCO fait sienne les travaux sur les droits d'auteur avec la réunion d'un comité d'experts. À cela s'ajoute les travaux sur les conférences internationales⁶ et ceux en relation avec les réflexions de l'IICE et l'Office du cinéma des Nations Unies⁷. Dès lors, sur cette section : « Nous pouvons dire qu'en matière de cinéma, de radiodiffusion et de presse, l'ensemble des travaux de l'Institut a été, sinon entièrement repris, du moins utilisé par l'Unesco », avec à nouveau de la documentation de l'OCI⁸. Enfin, pour la section des arts et des lettres, l'UNESCO se contente de lancer une enquête sur les arts et la condition des artistes ainsi que certaines activités de l'OIM. La nouvelle organisation souhaite surtout mettre l'accent sur deux projets prioritaires : la création au sein de l'UNESCO d'un *pool* littéraire international servant de pôle pour fournir les revues et journaux, chose à laquelle l'IICI ne s'est jamais aventuré faute de moyens. Mais aussi un autre projet, plus proche des traditions de l'IICI mais limité par ses fonds : l'établissement d'une liste d'ouvrages à traduire en débutant avec l'Amérique latine par l'Institut⁹. Toutefois, *l'index translationum* est reporté pour l'instant dans ce cadre fautes de moyens disponibles. Dans le cadre de la vie des intellectuels, élargi par l'UNESCO, plusieurs missions sont à soulever comme la création d'un institut international du travail chargé du monde du théâtre¹⁰.

Dès lors, qu'en retirer ? Il est indéniable que l'UNESCO reprend pour elle nombre de travaux de l'Institut, parfois extrêmement avancés (*Radio-Monde*, *l'index Translationum*, collaboration avec d'autres organisations, traductions d'ouvrages, réglementation juridique internationale, etc.) mais les accroissent à des échelles ou dans des cadres encore jamais envisagés. La conclusion elle-même souligne que plusieurs projets, comme ceux des sciences exactes -mais nous pourrions aussi rajouter ceux de l'éducation- ne furent qu'esquissés par l'Institut et jamais réalisés. Ainsi, et comme rien n'est créé du néant, « nous ne pouvons conclure sans signaler qu'à côté de cette similitude dans les tâches, il existe une similitude de structure et de moyens d'action. L'Unesco est en effet, par rapport aux Nations Unies ce que l'Institut représentait vis à vis de

¹ Projets ambitieux, même pour l'UNESCO, ils ne furent qu'envisagés par l'IICI. Comme pour d'autres domaines, l'UNESCO compte s'appuyer sur la documentation de l'Institut comme la terminologie scientifique uniforme (travaux de 1932) ; le travail sur l'aide aux musées scientifiques, jardins et parcs botaniques et le projet de centre d'information et de documentation ébauché et le bulletin mensuel d'information « les musées scientifiques ». *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Sont aussi compris les accords et réflexions autour comme le mémorandum de Bâle de 1932.

⁴ *Ibid.*

⁵ De surcroît, l'UNESCO a à sa disposition un large éventail de productions sur le sujet. *Ibid.*

⁶ Ces conférences dont l'Institut n'a pu préparer son intervention faute de moyens et d'une liquidation prématurée, l'UNESCO se propose de reprendre ces travaux pour ces trois-ci : union postale ; télécommunications ; liberté de l'information. *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ Pour le domaine du cinéma : deux publications de 1937 et 1940 : *Rôle intellectuel du cinéma* et *Le cinéma et le goût du public*. Pour la radio : *la radiodiffusion pour la paix* (1933) ; le texte de la convention internationale de la radiodiffusion dans l'intérêt de la paix (1936) ; *la radiodiffusion scolaire* (1932) et le résultat d'une enquête dressée pour primaire et secondaire ; *Rôle intellectuel de la radiodiffusion* (1935) ; dans le bulletin de coopération intellectuelle une série d'études sur la radiodiffusion rurale. Enfin, pour la presse : *le rôle intellectuel de la presse* (1932).

⁹ Nous parlons des œuvres de Bolivar, de J.V. Gonzales, de Ricardo Palma pour l'Amérique latine, mais aussi pour l'Asie du japonais Kuni Matsuo, *la Vie et la Nature au Japon* de Masaharu Anesaki ; *Le pauvre Cœur des Hommes* de Natsume Sôseki. *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*

l'ancienne Société des Nations. Elle utilise, tout comme ce dernier, un réseau de Commissions nationales d'un caractère beaucoup plus gouvernement, il est vrai et collabore, pour la plupart, avec les mêmes Institutions ou Organisations Internationales »¹. Si l'on s'éloigne quelques instants de la coopération culturelle, nous pouvons insister qu'à l'image d'autres organes de la SdN, l'ONU fait sienne les travaux entrepris par certaines anciennes commissions de la société genevoise. Ainsi, en plus de reprendre certaines réflexions majoritairement entamées à partir des années 1930 soit les années les plus effectives de l'Institut, l'UNESCO s'inscrit dans certaines logiques, comme la négociation et les accords avec les organisations internationales, et maintient certaines activités et expériences, même si l'approche se veut bien plus proche des idéaux de l'ONU et plus éloignée de la perception de l'IICI. Mais ce ne sont pas seulement les manuscrits et les mémorandums qui sont repris, mais parfois directement le personnel. Comme indiqué précédemment, l'accord entre l'UNESCO et l'IICI prévoit un recrutement facilité des anciens de l'Institut pour compléter les rangs de l'Organisation. À savoir que cet échange de personnel n'est pas uniquement pour l'Institut car il est proposé en des termes similaires au BIE². Sans en faire une étude totale, nous pouvons noter le parcours de certains fonctionnaires de l'Institut. C'est le cas d'abord de Nathalie Malterre ou plutôt Natalie Nicolsky entrée à l'Institut en 1932 en tant que sténo-dactylographe³. Licenciée ès en lettres anglaises de l'université de la Sorbonne, elle se charge entre autres de la rédaction de la collection scientifique de l'Institut et du bulletin mensuel « les musées scientifiques »⁴, elle devient le 1^{er} mars 1939 rédactrice, soit une promotion remarquable⁵. Congédiée comme d'autres en septembre 1941⁶ non sans protester et faire valoir sa protection diplomatique⁷, elle est de retour à l'Institut peu après sa réouverture et compte tenu de son expérience, elle est nommée à titre provisoire -comme le reste des fonctionnaires, y compris le directeur-sous-chef de bureau⁸. Elle exerce à ce moment la lourde tâche de chef du Secrétariat⁹. Elle fait partie de la liste resserrée du personnel maintenu jusqu'en 1946, et est licenciée comme le reste de l'Institut à la fin de ce dernier le 30 novembre 1946¹⁰. Néanmoins, via Mayoux, sa candidature « a été dûment transmise au secrétariat de l'UNESCO »¹¹. Son dossier fut accepté et elle occupe à l'UNESCO en 1947 un rôle dans les relations extérieures¹². Ce cas exemplifie une mesure assez remarquable d'une personne entrée comme secrétaire, puis devenue par la force des choses sous-chef de bureau, entrant ensuite au service de l'UNESCO, lui permettant de poursuivre sa carrière. En témoignent plusieurs communications entre Mayoux et des représentants de l'UNESCO ou de l'ONU pour faire passer diverses recommandations de personnel¹³ ou encore de demandes de rendez-vous avec d'anciens de l'Institut réputés dans certaines branches¹⁴.

Dans le détail, Mayoux produit deux listes des personnes qu'il recommanda dans le haut personnel (fonctionnaires et directeurs de section) et du moyen-petit personnel (dactylographes et secrétaires). Dans la première, il recommande les personnes suivantes : Berne de Chavannes, Establier, Foundoukidis, Zaniewicki ; pour les cas de Vranek et Liard pour les raisons indiquées¹⁵, il aimeraient recommander Zaniewicki

¹ *Ibid.*

² Article 8 entre le BIE et l'UNESCO. AG.01.IICI.L/1/1.

³ Née en Perse en 1912, Nathalie Malterre est polyglotte (français, russe, anglais et a des notions d'espagnol, d'italien et « la plupart des langues slaves ») devient dactylographe de l'Institut au 1^{er} janvier 1932. Dossier personnel, AG.01.IICI.A.IV.28.93.

⁴ *Ibid.*

⁵ Lettre officielle de Bonnet à cette dernière, 27 mars 1939. *Ibid.*

⁶ Lettre de Arnal, 24 septembre 1941. *Ibid.*

⁷ Lettre d'Henri Bonnet certifiant par le décret du 8 août 1935 sur le récépissé spécial tenant lieu de carte d'identité, lettre du 8 septembre 1939. À savoir que cette dernière bénéficie du Passeport Nansen, renouvelé pour la dernière fois avant la guerre le 9 décembre 1937. *Ibid.*

⁸ Accédant aussi au traitement de 150 000 francs par année, une assez bonne valorisation au sein de l'Institut. Lettre de Ristorcelli, chef des services administratifs, 2 octobre 1945. *Ibid.*

⁹ Liste du personnel en liquidation, 1946. Pour les fonctionnaires de son rang, 8 autres restent jusqu'en 1946 (Ristorcelli, Massoulier, Foundoukidis, Monsour, Pannier, Zifferer, Charles-Henry, Guist'Hau) AG.01.IICI.A.I.19.b. ; AG.01.IICI.A.I.144.1.

¹⁰ Lettre de Mayoux, date inconnue (fin 1946). IICI.A.IV.28-93.

¹¹ *Ibid.*

¹² Lettre du 5 août 1947, AG.01.IICI.L/3/1.

¹³ Par exemple, lettre de septembre 1946 entre Mayoux et Wilson sur diverses recommandations pour le personnel de l'UNESCO. AG.01.IICI.A.I.66.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Réponse de Mayoux confiée à André de Blonay, chef de section du secrétariat des relations extérieures chargé d'examiner cette question au 22 août 1946. AG.01.IICI.L/3/5.

tout particulièrement pour son rapport sur la situation polonaise. Pour ce qui est des assistants et secrétaires, Mayoux laisse à l'appréciation de Foundoukidis de recommander ou non son secrétaire, Mr Belin de Ballu ainsi que son assistant Mr Leroy, il recommande enfin dans l'ordre d'appréciation et d'efficacité M Lang, puis Barin, Bertin, Monsour et Paquet¹. Enfin, pour les secrétaires, il avance Mme Thomazeau, secrétaire au service des relations universitaires, une femme d'un certain âge, mais dont l'expérience et le sérieux sont inégalés². Il reste néanmoins un frein, certains sont encore sous contrat jusqu'à la fin de l'année, et alors que la date butoir s'approche, Mayoux reproduit une liste avec un découpage de 4 catégories : les fonctionnaires disponibles maintenant comme Establier, déjà impliqué dans l'UNESCO, Berne de Chavannes, Zaniewicki, Lorotte et Paquet. Dans la deuxième catégorie, ceux disponibles à partir du 1^{er} décembre dont il peut se séparer³. La troisième catégorie est dédiée à ceux dans une situation particulière comme Vranek ou Mme Aube, car ils font partie (comme chef de section et comme secrétaire) de la CPHEI. Enfin, dans la dernière catégorie, le petit personnel restant jusqu'au 1^{er} décembre⁴. Arrêtons-nous sur le cas très intéressant d'un haut fonctionnaire de l'IICI : Jiri Vranek. Il est une figure assez captivante, arrivé en 1935 en tant que secrétaire dans la section des sciences sociales, son statut est particulier car il possède un rôle central au sein de la CHPEI et est payé et fidèle à la Fondation Rockefeller et lui confère le grade de secrétaire⁵. Né en 1902 à Cesky Krumlov alors incorporé au sein de l'Empire d'Autriche-Hongrie, ce dernier est, après un long parcours, docteur de l'Université de Saint Charles après un passage de deux ans aux États-Unis⁶, il est aussi pleinement intégré dans les réseaux genevois en étant le secrétaire privé de Zimmern⁷ tout en restant proche des réseaux philanthropiques dont il est issu. Lors de la période critique de 1940, il est l'intermédiaire entre Bonnet et les fondations philanthropiques et particulièrement la Rockefeller⁸ et ne rejoint pas l'Institut avant la Libération. Malgré la situation, Vranek est un fonctionnaire assez important, particulièrement pour la situation tchécoslovaque⁹ mais aussi chef du service des sciences sociales et secrétaire de la CHPEI de 1945-1946¹⁰. Sa qualité fait que Mayoux souhaite le conserver, parfois même au titre de bénévole, jusqu'à la fin de l'Institut¹¹. De même, il est aussi l'une des courroies d'échange lors des négociations entre l'IICI et l'UNESCO au moment de l'accord mais aussi sur les négociations avec l'UNESCO pour la CPHEI¹². De surcroît, il est accessoirement représentant de la Tchécoslovaquie, dans le groupe B, pour la CMAE à partir d'avril 1945¹³. Ainsi, à travers les cas de Malterre et de Vranek, nous assistons à la récupération par l'UNESCO de certains membres comme Zaniewicki lui aussi recommandé¹⁴, de leur expérience dans certains domaines, ainsi que de leurs réseaux. Enfin, compte tenu de l'expérience de Vranek, ce dernier n'a ainsi que peu de mal à intégrer l'UNESCO et s'occupe de certaines anciennes tâches, mais aussi de la liquidation de l'Institut après 1946.

Enfin, après la fermeture de l'Institut après le 31 décembre 1946, l'UNESCO doit toujours avoir à faire avec les reliques de l'Institut, alors que ces locaux ont maintenant été totalement vidés au 2 rue Montpensier. Comme nous l'avions vu, alors que les négociations se formalisent entre l'IICI et l'UNESCO, le 18 avril 1946, l'Assemblée de la SdN enclenche la liquidation de ce dernier avec le transfert des biens de l'IICI, dont ses archives, à la SdN, qui cède ses droits à l'ONU puis à l'UNESCO le 19 juillet¹⁵. À ce moment, aucun réel accord n'est conclu entre l'IICI et l'UNESCO -qui n'arrive que le 21 octobre et signé le 9 novembre

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Il s'agit de Massoulier, Malterre, Monsour, Mme Pannier et de Ristorcelli. Ce dernier précise d'ailleurs à leur sujet que « bien entendu, si une ouverture avantageuse existait pour eux ou pour l'un quelque conque d'entre eux avant cette date, je ferais le sacrifice de m'en séparer ». Lettre de Mayoux à de Blonay, 31 octobre 1946. *Ibid.*

⁴ Toutes des femmes à l'exception du concierge de l'Institut : Mme Hervieux, Mlle Fabre, Mr et Mme Labbatut et Mr Pinaud. *Ibid.*

⁵ Dossier personnel de Vranek. AG.01.IICI.A.IV.28.128.

⁶ Il est pendant un an entre 1925-1926 au Saint John's collège puis à l'université Johns Hopkins. Données personnelles de Jiri F. Vranek. *Ibid.*

⁷ Il est aussi correspondant spécial en 1925, 1929 et 1931 pour les 5^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} Assemblée de la SdN. *Ibid.* AG.01.IICI.A.I.144.1.

⁸ Correspondance entre la Rockefeller (soit Tracy B. Kittredge), Bonnet et Vranek, mars avril 1940. AG.01.IICI.A.IV.28.128.

⁹ Cf. *supra*.

¹⁰ État du personnel de l'IICI au 31 décembre 1946.

¹¹ Échanges entre Mayoux et Vranek, août 1946. *Ibid.*

¹² Correspondance entre Mayoux, Vranek et Huxley. AG.01.IICI.L/3/3.

¹³ Archives de la CMAE I/302.

¹⁴ Dossier personnel de Zaniewicki, Zbigniew Jon. AG.01.IICI.A.IV.28-130.

¹⁵ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp.175-178.

entre Mayoux et Zimmern. D'ici là, Mayoux doit poursuivre avec une première vague de licenciements de 20 fonctionnaires au 30 septembre, lui laissant 19 avant la fin de l'Institut au 31 décembre. Au niveau des finances, bien que la SdN lui laisse une enveloppe de 300 000 francs suisses, aide inespérée et donne un dernier « vernis international »¹. Cette joie est de courte durée quand il découvre qu'en juillet 1946, le gouvernement français compte prélever, sur les fonds destinés à l'IICI, un million de francs pour financer la CPHEI et uniquement cette dernière². Sur les 12 millions espérés venant du gouvernement, seulement 5 357 000 francs sont fournis entre 1946-1947³. Lors de la liquidation de la SdN⁴, soit la 17 avril, alors que doivent être liquidés les instituts internationaux liés à la SdN, est rendu le dernier hommage de la SdN vers l'IICI mais aussi de tirer un bilan, par M. Bourquin (président de la séance), ne pouvant « laisser disparaître l'Institut de coopération intellectuelle sans lui consacrer un bref commentaire », puis explique que « c'est à Paris, qui est, demeure et restera la capitale intellectuelle du monde, que le Gouvernement français donna à l'Institut de coopération intellectuelle une royale hospitalité [au sens de Palais royal] »⁵. Il rend ensuite un hommage aux divers travaux de l'OCI de manière général avec certains arguments séculaires à l'OCI⁶ mais aussi qu'elle permit tout de même un grand contact entre intellectuels car elle a donné un rendez-fixe à « un grand Français et un grand Allemand : Paul Valéry et Thomas Mann »⁷. A cette déclaration se joignent les délégués portugais (José Caeiro da Matta), suisse (Paul Rugger), bolivien (Costa du Rels), uruguayen (Paul Rugger) auxquels il ajoute Murray à son hommage⁸. Rugger souligne aussi « qu'il est heureux d'apprendre qu'une grande partie de ses activités [...] sont reprises par la nouvelle et grande organisation de l'UNESCO » et en profite pour remercier le gouvernement français, sans lequel l'Institut même n'aurait pas existé⁹. De même, Nogueira est heureux de voir que le siège de cette nouvelle organisation est à Paris. C'est au tour de Georges Scelle, important homme français à Genève, de s'exprimer¹⁰. En faisant sien les hommages des précédents interlocuteurs ainsi que les hommages, il se permet tout de même une critique assez clairvoyante des limites de l'IICI « Mais il faut peut-être songer maintenant à redescendre un peu de cet empyrée¹¹. L'organisation qui va succéder à l'Institut de coopération intellectuelle, c'est-à-dire l'UNESCO, devra se placer sur un terrain peut être plus pratique, l'entente directe entre les peuples par l'intermédiaire de leurs éducateurs. Et il faut entendre ici par éducateurs, non seulement les professeurs de l'enseignement supérieur ou même l'enseignement secondaire, mais aussi les éducateurs les plus directes des masses, c'est-à-dire les instituteurs eux-mêmes »¹². Il renvoie alors ses interlocuteurs à la déclaration de Léon Blum, ainsi que le fait de rendre à l'IICI un hommage, mais aussi de poursuivre dans cette nouvelle mission ouverte à Londres¹³. C'est aussi l'occasion pour les représentants de Grande-Bretagne de faire amende honorable, durant la séance, le délégué britannique Noel-Backer veut profiter de l'occasion pour revenir un peu sur la position britannique, il rappelle le discours de 1922 prononcé par Lord Balfour dans lequel il expliquait que plus que jamais, les six délégations du Commonwealth n'aient jamais voté ensemble à l'Assemblée sauf, « si ce n'est pour s'opposer à la coopération intellectuelle »¹⁴. Ce dernier souligne maintenant le nouvel esprit qui anime les Britanniques au sujet de la coopération, chose à laquelle Scelle ne peut qu'être en accord et juge que l'UNESCO, dirigée par Huxley, ne peut s'amener au bénéfice de tout le monde¹⁵. Après ces éloges, tout de même contenues dans le microcosme de la SdN tenant sa dernière séance avant de laisser place à l'ONU, permet néanmoins de saisir l'évolution, même auprès des plus habitués, du changement d'esprit général sur la coopération intellectuelle devenu coopération culturelle. Toutefois, la liquidation de l'Institut ne s'arrête pas au transfert entre la SdN et l'ONU. À cause de cette liquidation, plusieurs affaires s'ouvrent qui

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Procès-verbal de la 21^{ème} session de la SdN. A.I/P.V.6.1946. Une version est détenue dans les archives de l'IICI et aurait été transférées à De Blonay. AG.01.IICI.L/1/1.

⁵ *Ibid.*

⁶ L'institut et les droits d'auteur, les grands hommes de l'OCI, l'OIM et l'index ou sa revue, la diffusion des œuvres d'Amérique latine en Europe.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Jean-Michel GUIEU, *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations...*, *op. cit.*

¹¹ Soit la strate du firmament la plus élevée dans la tradition grecque, puis chrétienne. Il s'agit du lieu de résidence des Dieux selon cette même cosmogonie.

¹² Procès-verbal de la 21^{ème} session de la SdN. A.I/P.V.6.1946. Une version est détenue dans les archives de l'IICI et aurait été transférées à De Blonay. AG.01.IICI.L/1/1.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

témoignent de la situation dans laquelle l’Institut fut liquidé et le manque d’intérêts des instances dans un premier temps.

Un premier problème survient par cette liquidation indirecte car certains sujets ne sont pas correctement réglés. En effet, avant même l’Institut liquidé, certains soulèvent la difficulté de liquider une instance internationale, et tout particulièrement une comme l’IICI qui n’a pas eu la fin de vie la plus calme. Ainsi, selon P. Bemberg dans une note destinée à André de Blonay, chef de section du Secrétariat des relations extérieures de l’UNESCO, en août 1946, il lui explique que : « La situation actuelle de l’IICI est d’une telle subtilité qu’il pourrait faire le sujet d’une thèse en doctorat en droit. En effet, le problème de la liquidation d’une organisation telle que la Société des Nations et ses « dépendances », ce problème est sans précédent dans l’histoire du droit international et nous assistons actuellement à une création empirique d’un droit qui s’apparente au droit international des sociétés »¹. Primo, l’Institut est certes rattaché à la SdN, mais il a été en 1938, par l’Acte international, ratifié par 10 États donc l’IICI « en tant qu’organe reconnu par une convention internationale toujours en vigueur, existe encore juridiquement »². Bien qu’il soit aisément de penser que ce dernier peut être rendu caduc par la dénonciation de deux États suffirait à le rendre inopérant, cette difficulté persiste³. De même, quid des biens de l’Institut, jusqu’au 31 décembre 1946, ils restent selon l’Accord de 1925, propriétés du gouvernement français⁴. Du mobilier le plus basique aux archives, le tout étant chiffré à environ 3 079 500 francs, reste la priorité de l’Institut⁵ dont ont été dressés plusieurs inventaires⁶. Néanmoins, il est arrivé, pour des raisons évidentes, que l’UNESCO utilise une partie du mobilier de l’IICI avant cette date⁷. Ainsi, deux types d’affaires s’ouvrent liées à la disparition de l’Institut. La première est liée à la non-clôture de certaines affaires et des reliquats d’actifs, ce sont par exemple les affaires Rockefeller, dont ils réclament la restitution de 17 975 US \$ bloqués depuis la guerre dans les créances de l’Institut⁸, auquel il faut ajouter d’autres actifs : le mobilier est certes détenu maintenant par l’UNESCO (estimé maintenant à 15 millions) et les publications (environ 500 000), mais quid des créances de l’IICI d’environ 1.5 million de francs, du dépôt au crédit commercial de France de 1 172 000 de francs, amenant le total des actifs à 4.5 millions⁹ de francs ainsi que de nombreuses factures non soldées dont certaines avec des imprimeurs (environ 1.6 million) pour les ouvrages publiés entre 1940-1945¹⁰. Le second type d’affaires revient aux conflits avec d’anciens membres de l’Institut, majoritairement liés à leur non-renouvellement et à leur licenciement en 1941 et surtout en 1945 lors des déboires de la Libération. Ce sont ainsi cinq anciens fonctionnaires (Briod, Hickel, Mercier, Rothbarth et Weiss), de loin d’importants membres de l’Institut, qui sont en procès avec ce dernier¹¹. Avant même la liquidation de l’Institut, plusieurs thèses s’affrontent sur la situation juridique : celle d’Establier contre celle du Secrétariat¹². Finalement la liquidation est enclenchée par la SdN selon l’accord de 1925 et le Gouvernement français¹³ bien que personne ne soit le liquidateur officiel¹⁴. Mayoux avertit toutefois le danger que cela représente pour l’UNESCO « mais, comme il nous l’a dit -et je cite sa propre expression- il est dans l’intérêt de l’UNESCO

¹ Note de P. Bemberg pour Mr de Blonay, 21 août 1946. AG.01.IICI.L/3/5.

² Cette approche est donnée par Establier dès décembre 1945 après la Conférence de Londres. Note de M. de Blonay sur la « thèse de M. Establier », 21 août 1945. AG.01.IICI.L/3/5.

³ *Ibid.*

⁴ Procès-verbal de la 3ème réunion du Conseil économique et social, décisions sur la liquidation de l’Institut. AG.01.IICI.L/1/1.

⁵ Le chiffre même laisse à débattre, car certaines possessions ne tiennent pas compte du change entre 1924 à 1946. *Ibid.*

⁶ Lettre entre Huxley et Mayoux, 2 avril 1946. AG.01.IICI.A.I.66. Un second inventaire semble avoir été dressé en 1946. AG.01.IICI.L/3/1.

⁷ Nous parlons ici de bureaux, de machines à écrire, du mobilier généralement. Échange entre le Quai d’Orsay et la délégation française à l’UNESCO, 1946. *Ibid.*

⁸ Note sur la liquidation de l’Institut produit par l’UNESCO. AG.01.IICI.L/3/1.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Rapport Brunskog effectué en 1947 par le Commissaire aux comptes de la SdN. À cela s’ajoute environ 1.5 millions de travaux dans les locaux de l’IICI pour son chauffage central, ainsi que d’autres notes résiduelles d’impôts et de charges. AG.01.IICI.L/Actif.III.

¹¹ Note sur les affaires Briod, Hickel, Mercier, Rothbarth et Weiss. AG.01.IICI.L/2/1.

¹² Establier soutient que l’Acte International rend toujours valide le statut juridique de l’Institut. Selon le Secrétariat, l’IICI n’étant qu’une instance de la CICI selon l’accord du 8 décembre 1924, sa liquidation passe par la SdN. Note de P. Bemberg pour Mr de Blonay, 21 août 1946. AG.01.IICI.L/3/5.

¹³ « Ceci me semble une oraison funèbre, car, la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle disparaissant avec la SDN, un organe d’exécution n’a plus de raison d’être », mots rapportés par Bemberg. *Ibid.*

¹⁴ Mayoux n’occupe pas cette fonction. *Ibid.*

" que le cadavre de l'institut ne pue pas trop longtemps " »¹. Mayoux espère et souhaite que l'ONU constitue une section pour s'occuper de la liquidation de l'IICI et a pris contact avec certains experts². Avant la liquidation, on découvre que même de Blonay demande à Mayoux en août 1946 de préparer la liquidation au sein de l'IICI, ce qui ne semble pas avoir été fait, du moins dans sa totalité³. Ainsi, l'on découvre après la liquidation que les comptes de la Rockefeller furent d'abord débloqués en 1946, puis rebloqués sous décision du tribunal administratif de l'OIT le 27 février 1947 ainsi que les autres comptes de l'Institut⁴. Lors de cet arrêt, les plaidoiries des anciens fonctionnaires selon lesquelles ils furent licenciés sans respecter les règles, amenèrent l'Institut, alors officiellement liquidé depuis un an, à être condamné à verser des indemnités à ces derniers⁵. Toutefois, la situation était figée car les comptes n'étaient toujours pas débloqués. La raison de ce blocage général de la liquidation et de ces affaires est condensée dans un arrêt de la 29^{ème} session du Comité exécutif : « Ces difficultés ont tenu essentiellement au fait que la disparation de l'Institut ne s'est pas accompagnée d'une liquidation en définitive de son actif et de son passif, et que de ce fait, il subsisterait certaines dettes " dont aucune organisation n'acceptait de se charger " »⁶.

Face à une situation juridique complexe et existant par l'absence autant du côté des autorités politiques françaises que de la SdN -dû à sa situation- de prendre le problème à bras le corps, l'ONU décide alors, après approbation lors de la 31^{ème} session du Comité exécutif, et de la 6^{ème} session de l'assemblée générale de l'ONU, d'adopter la résolution 591 le 4 février 1952, demandant à l'UNESCO⁷ de tout faire pour liquider l'Institut définitivement⁸. Bien que salutaire, cette décision arrive six ans après la fermeture de l'IICI. Le Conseil exécutif de l'UNESCO peut s'appuyer sur l'administration française afin de terminer le transfert de l'IICI et de régler cette question quatre ans après la fermeture de l'Institut. Dans un rapport de Vranek sur la question pour l'UNESCO (en la personne de M. F. Hepp, conseiller juridique de l'Organisation). Ce dernier explique en 1949 que Mayoux n'était pas le liquidateur de l'Institut et qu'il ne n'avait pas les compétences et que l'accord entre l'UNESCO et ce dernier en 1947 n'était pas suffisant pour clôturer la question⁹. Face à la situation, Herriot et Paul Ramadier, alors député, demandent l'ouverture d'une enquête sur la gestion de l'Institut, appuyé en ce sens par Robert Schuman (1886-1963), alors ministre des affaires étrangères¹⁰. Sont alors mandatés plusieurs individus à l'UNESCO et ainsi que du gouvernement français (dont le tout est dirigé par Mr J. Burnay, conseiller d'État¹¹) pour aider aux affaires, comme celles de Rockefeller dès 1949¹². Surtout, c'est l'accélération donnée à l'ONU après des années de stagnation qui permet de finalement clôturer le dossier. Sans entrer dans le détail, l'un des freins juridiques à la liquidation finale était le blocage de la quasi-totalité des actifs par un arrêt de la Cour juridique datant de 1947, qui ne fut supprimé par un appel du tribunal civil de la Seine le 22 juin 1953 cassant le blocage et venant liquider les fonds de l'Institut, conduisant au règlement des dettes et des derniers actifs et passifs¹³. Ainsi, le plus gros de la liquidation s'effectue en 1953-1955 et le dossier est enfin clôturé pour l'UNESCO fin 1956, soit dix ans après l'officielle liquidation de l'Institut et l'accord lors de la première Assemblée générale de l'UNESCO¹⁴.

Toutefois, loin des déboires des années 1950, la dernière séquence charnière de l'Institut arrive lorsque sa remplaçante, l'UNESCO, se prépare à s'installer. Pour symboliser cette passation, Huxley contacte Mayoux et l'invite à représenter l'IICI en tant qu'observateur à la première session de la Conférence générale de

¹ *Ibid.*

² Selon la note, il s'agit de Mr Darchambeau et de Consta du Rels. *Ibid.*

³ Mayoux ne semblait pas savoir le total réel des actifs, ni certaines situations spécifiques. Lettre de Blonay à Mayoux, 22 août 1946. *Ibid.*

⁴ Rapport du 1^{er} juillet de Jaques Vernat du ministère des affaires étrangères. AG.01.IICI.L/3/3.

⁵ Charles Mercier étant décédé, c'est sa veuve qui bénéficie de ces versements. AG.01.IICI.L/Actif.III.

⁶ Note sur la liquidation de l'Institut produit par l'UNESCO. AG.01.IICI.L/3/1.

⁷ Voir pour les archives des séances plénières de l'Assemblée générale A/RES/591(VI) sur la question de la liquidation.

⁸ 31^{ème} session du Comité exécutif. AG.01.IICI.L/3/12.

⁹ Rapport confidentiel de Vranek pour le conseiller juridique de l'UNESCO, 28 janvier 1949. AG.01.IICI.L/3/1.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Appendice sur l'état de la liquidation de l'Institut. AG.01.IICI.L/3/12.

¹² Rapport confidentiel de Vranek pour le conseiller juridique de l'UNESCO, 28 janvier 1949. AG.01.IICI.L/3/1.

¹³ Annexe à la liquidation. Situation de 1953. AG.01.IICI.L/3/12. Rapport de la sous-commission juridique et des relations extérieures à la Commission administrative et juridique : rapport de Louis Geeraerts (Belgique) : président de la sous-commission juridique et des relations extérieures Luis Alborto Sanchez délégué du Pérou, vice-président F. R. Cowell délégué du Royaume-Uni : l'accord entre l'UNESCO et l'IICI (UNESCO C/7, chapitre IV, annexes 1 et 2). AG.01.IICI.L/1/1.

¹⁴ 31^{ème} session du Comité exécutif.

l'UNESCO le 19 novembre à la Sorbonne puis à partir du 20 novembre à la maison de l'UNESCO 19 avenue Kléber pour une session de 3 semaines¹. Malgré les difficultés, Mayoux réussit à se présenter à la session mais pas comme convenu à l'exposition « du mois de l'UNESCO » à cause de la situation financière de ce dernier². C'est dans l'amphithéâtre que s'ouvre sous la direction de Julian Huxley, le premier volet d'une nouvelle version de la coopération dans le domaine culturel. Ainsi, quelque peu oublié de tous, l'IICI laisse sa place à l'UNESCO. Enfin, symboliquement, c'est un Britannique, gravitant quelque peu autant de l'OCI, qui devient le premier directeur de l'UNESCO.

¹ Lettre de Huxley à Mayoux, 12 octobre 1946. AG.IICI.A.I.66.

² Rapidement, il avait envisagé que l'IICI participe à l'exposition avec des photographies et présentations des travaux de l'OCI de manière générale. Faute de moyens, Mayoux décline l'invitation. Échange entre Mayoux et de Blonay, septembre 1946. AG.01.IICI.L/3/5.

Conclusion

À travers cette étude, nous sommes d'abord remontés aux années 1930, période de profonde refondation pour l'Institut mais aussi pour l'ensemble du cadre de l'OCI. Après le coup d'éclat de la France sur la création de l'IICI et assez court-termiste, l'OCI entame une mue assez importante, autant dans ses visées que dans son fonctionnement. Maintenant inscrite au plus profond de son fonctionnement, les valeurs d'apolitisme, d'universalisme et de décentralisation, l'OCI tente de s'adapter aux nouvelles donnes diplomatiques, quitte à renier une partie de sa mission originelle pour poursuivre son existence. De même, l'activité de l'Institut se tourne assez remarquablement vers les nouveaux moyens de communications, et à côté des « Entretiens » avec de grands intellectuels, celui-ci se questionne sur les « masses », en clair le reste de la population et le reste des cultures. Ces efforts de repenser l'OCI se déclinent tout particulièrement dans l'Acte qui parachève certains axes : l'apolitisme de l'IICI par son ouverture -plus ou moins formelle- à tous les États, son universalisme en donnant une place bien plus forte aux CNCI tout en permettant de décentrer l'OCI entre Paris et Genève. Toutefois, cette ouverture aux autres États ne peut se faire pour des raisons de cohérence autant internes à l'Institut qu'à l'extérieur vis-à-vis des États, qu'ils soient fascistes ou communistes. Les instigateurs de l'Acte tentent aussi de détacher quelque peu l'IICI de la SdN dans un double souci d'obtenir plus de fonds par d'autres États mais aussi d'avoir plus d'indépendance, joignant ainsi l'universalisme aux réalités des années 1930. Bien qu'essayant de maintenir autant que possible ses activités, malgré l'éclatement de la guerre et l'entrée de la France et de l'Angleterre contre l'Allemagne nazie après l'invasion en Pologne, l'Institut est fauché par la déflagration d'avril 1940 et est contraint à l'exil. Dispersé, le concept de coopération continue néanmoins à brûler. D'abord en Europe continentale où son destin est peu favorable, dans lequel le Comité intérieur, reliquat limité de l'IICI, envisage de poursuivre ses activités sous l'égide d'une collaboration entre Vichy et Berlin. La non-exécution des accords de Wiesbaden combinée à l'absence de volonté politique du côté français par peur de contrarier l'Occupant, empêchent tout déménagement de l'Institut en dehors de la zone d'occupation et ce malgré les efforts des réseaux de Reynold, d'Herriot ou encore de Valéry. En dehors de l'Europe occupée et sous des latitudes plus basses, les dernières structures américaines de l'OCI envisagent, après l'échec de Bonnet aux États-Unis, de déménager l'Institut durant la guerre hors d'Europe pour l'Amérique latine. Mais faute d'envie et de soutiens, cet essai, pourtant possiblement prometteur, reste lettre morte. Ne reste plus qu'un seul espace : Londres. Terre d'asile des gouvernements européens, le gouvernement britannique prend soin de les accueillir mais aussi de leur ouvrir divers espaces pour échanger sur les préoccupations d'alors, mais aussi sur l'avenir. Passant d'influence britannique vers une coloration plus étasunienne via la délégation étasunienne et les associations privées, la Conférence des Ministres Alliés de l'Education, composée d'hommes politiques et de diplomates, élaborer progressivement un projet bien plus vaste et aux contours plus seulement focalisés sur les questions de reconstruction, mais sur la coopération culturelle et dans un cadre interallié. Après Dumbarton Oaks et après avoir avalisé dans le cadre de l'ONU le besoin de compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures dans la Charte, les projets de la CMAE peuvent maintenant pleinement s'accroître avec le soutien des gouvernements présents et rejoints par le cercle des États onusiens. L'élaboration d'une organisation chargée de la diffusion des savoirs et d'assister la compréhension mutuelle entre les peuples afin de soutenir la paix, devient alors possible et souhaitée. Se relevant après ses pires épreuves, la nouvelle direction de l'Institut, menée par Mayoux mais aussi d'autres fonctionnaires (Ristorcelli, Vranek, Lorotte) ont une double mission : relancer l'Institut et se positionner diplomatiquement vis-à-vis du projet de la CMAE. Soutenu en partie par le gouvernement français, mais aussi par des acteurs comme Bonnet, l'Institut tente de relancer ses activités, mais aussi d'en entreprendre de nouvelles dans la lignée des projets d'avant-guerre. De même, la direction de l'Institut souhaite réanimer ses réseaux, à la fois en lien avec la reprise de ces activités, mais aussi dans le but d'accroître ses rangs en vue d'une négociation à venir sur l'avenir de la coopération. Ces efforts, formulés juridiquement dans le contre-projet et aux bases clairement anglo-saxonnes, gardent quelques particularités issues de l'OCI (rôle des CNCI et de l'IICI, universalisme, indépendance du monde intellectuel, limites à l'intergouvernementalisme). Néanmoins, face à la faiblesse de ses positions, étant donné que seule la France soutient le projet, couplé à la posture même de Paris face aux autres Grands (Londres, Washington, Moscou) et au désintérêt de ces derniers depuis la création de l'Institut, Blum préfère mettre fin à l'IICI au profit du siège définitif de la nouvelle Organisation. Devant alors fermer ses portes, la liquidation de l'Institut laisse d'abord place à la reprise de la part de l'UNESCO à une grande partie de ses activités, mais aussi de l'ensemble des possessions pour la nouvelle organisation. Néanmoins, cette reprise franche ne doit pas masquer les difficiles négociations pour réellement clôturer le chapitre de l'IICI, témoignant du manque d'intérêts.

Ainsi, avant de traiter la question du lien ancestral de l'IICI jusqu'à l'UNESCO qui nous semble maintenant pleinement établi, revenons plus en avant sur les deux pans de notre étude. Premièrement, l'importance des réseaux est capitale pour saisir comment l'IICI a évolué. De l'affirmation des réseaux plutôt universitaires et philanthropiques prônant l'apolitisme au manque de soutien des réseaux politiques français pour soutenir l'IICI à Londres, il est clair que ces derniers ont joué un rôle capital dans le destin de l'Institut. Ainsi, le réseau universitaire est de loin celui qui a le plus pris racine dans l'Institut. Et bien qu'il fût un avantage, surtout durant les années 1930, il a néanmoins été l'une des faiblesses de l'OCI après-guerre. Car bien qu'étant parfaitement légitime, ce dernier n'a jamais pris racine dans d'autres réseaux nationaux et s'est principalement concentré dans les universités. Cet état de fait s'explique aussi par la nature même de la coopération intellectuelle de l'entre-deux-guerres, la CICI était avant tout la réunion de grands intellectuels, et par état de fait, de grands universitaires. Néanmoins, cela ne signifie pas que ce réseau vit en vase clos. En plus des réseaux genevois, à la frontière entre les réseaux diplomatiques traditionnels et des instances genevoises, le réseau universitaire entre assez fréquemment en contact avec les réseaux associatifs. D'abord car il n'est pas rare que certains des acteurs soient impliqués directement dans deux réseaux, comme le démontre parfaitement la figure de Shotwell ou encore de Cassin, mais aussi car les réseaux associatifs soient directement impliqués dans la vie de l'IICI. C'est le cas des associations philanthropiques qui, préférant clairement l'IICI à la CICI pour son efficience et sa prise au sol plus affirmée que les grandes réunions plénières de la CICI, ont investi des ressources et des hommes dans l'Institut parisien. Toutefois, malgré cette influence, au cours de la Seconde Guerre mondiale et suivant l'affirmation des États-Unis comme superpuissance, ces derniers tirent une expérience parfois mitigée des œuvres de l'Institut. Enfin, dernier réseau convoqué ici, est celui des réseaux politiques et diplomatiques. Directement et en partie motivé par la politique culturelle française, l'Institut n'est néanmoins pas pour autant le centre de cette politique. Ainsi, le soutien est assez en dents de scie et fluctue en fonction des réalités géopolitiques et de la situation de la France. D'un soutien assez clair à la Libération, l'Institut est finalement abandonné devant la situation inextricable de la Conférence de Londres par le réseau politique afin de sauvegarder le statut de Paris comme capitale de la coopération. De même, nous avons pu remarquer qu'il n'est pas rare de voir ces réseaux entrer en résonance voire en confrontation. Le cas de la CPHEI est par exemple un marqueur des oppositions autant méthodologiques que philosophiques entre les réseaux philanthropiques et son directeur. Toutefois, c'est parfois grâce à la conjugaison de certains réseaux, que les souhaits de l'Institut -et de l'OCI- prennent forme. Enfin, et bien que la tâche soit parfois ardue, s'intéresser à la vie de certains acteurs clés des réseaux permet de nous éclairer sur la perception de certains. Ce fut le cas tout particulièrement dans les derniers instants d'avant-guerre et surtout durant l'Occupation où les réseaux universitaires étrangers et quelques réseaux politiques ont tenté de faire survivre l'Institut en zone libre, puis à l'étranger. De même, suivre ces acteurs, comme Almeida ou encore Murray et Valéry, ont permis de saisir le changement générationnel qui s'opère après-guerre avec l'arrivée de nouveaux acteurs de la coopération et la disparition de la génération ayant pensé une Société des Nations durant la Grande Guerre, puis participés à ses instances au cours de l'entre-deux-guerres.

Enfin, notre analyse permet de mettre en lumière les réalités géopolitiques parcourant les années 1930-1950. Ainsi, et parmi tous les phénomènes que nous pouvons en tirer, il semble clair que le premier fait qui s'impose est le suivant : la France perd nettement en influence dans un domaine dans lequel elle excellait : la diplomatie culturelle. D'une position quasi de monopole et malgré les freins anglo-saxons, la France des années 1930, renforcée par une situation géopolitique indéniable (puissance militaire indiscutée, force économique européenne remarquable, deuxième puissance coloniale, etc.), elle avait pu mener une diplomatie culturelle forte et impactante dans le monde comme en Amérique latine. Néanmoins, après la défaite de 1940, la mise en place d'un régime de collaboration avec l'Occupant et en dépit des efforts du Général de Gaulle à Londres, la France perd nettement en influence sur le terrain de la diplomatie culturelle. Cette perte s'illustre dans les reculs accusés lors de la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Ainsi, en dépit des soutiens de Churchill et des avancées de la Libération, la France d'après-guerre est dans une situation précaire. En plus de devoir régler la question de l'épuration, nombre de défis s'avancent à elle. Ainsi, malgré un premier soutien, l'avancée des projets de la CMAE, auxquels il faut ajouter les autres défis du contre-projet (refus britannique, obtenir les soutiens nécessaires, reformuler le projet d'UNESCO), atténuent ce premier engouement. Ainsi, le choix pragmatique de Blum s'explique autant par la situation de la France que par un autre fait marquant de la géopolitique : la pleine affirmation de la superpuissance Étatsunienne. Même si l'opposition britannique est notable, cette période est avant tout marquée par l'accroissement considérable des États-Unis dans tous les secteurs et dont la question de la coopération culturelle n'est que l'un des nombreux miroirs. D'une position assez minoritaire au début des années 1920 et surtout effectué par les réseaux philanthropiques opposés à l'isolationnisme, la présence étasunienne n'a fait que s'affirmer au cours des années 1930. Cette affirmation passe aussi par une

application de certaines méthodes et de certains thèmes, parfois en accord avec les préoccupations traditionnellement françaises (comme la radio), parfois bien plus éloignées (comme la CPHEI ou la question des populations). Toutefois, il est selon nous aussi important de ne pas essentialiser ces positions. Certes, l'influence étasunienne est indéniable de même que la France perd en partie cette position, mais il arrive, comme le démontre le choix de Paris, que ces positions s'accordent sur le fond bien que les motivations soient différentes. De même, certaines préoccupations furent partagées au sein de la coopération à cause des répercussions de la guerre. Ainsi des préoccupations diverses, la question de la théorie des races, ou encore la maîtrise de l'atome et les enjeux de la dénazification, prennent autant racine dans les débats au sein de la CMAE que de l'IICI après-guerre.

Toutefois, ce travail comprend certaines limites. D'abord, la plus remarquable est celle de ses bornes chronologiques. Bien que voulant s'intéresser à la transition entre les deux conceptions, il aurait été selon nous intéressant d'accroître ces bornes. D'une part en amont pour remonter aux racines de la coopération intellectuelle, mais aussi en aval pour percevoir les évolutions de l'UNESCO qui changent de manière remarquable entre ses débuts et les années 1960, du fait de l'évolution des mentalités, mais aussi de la décolonisation du monde et la fin des empires. De même, il aurait été intéressant d'explorer les autres organisations à la fois de l'OCI (CICI, IICE, CNCI) mais aussi des organisations gravitant autour de ces cercles (BIE, Associations internationales, fondations philanthropiques). De même, nous pouvons rajouter à cette analyse la perception des réseaux soutenant l'OCI, je pense tout particulièrement aux réseaux entre universités et des divers mouvements internationaux d'étudiants. Pour ces réseaux, je pense particulièrement à l'importance de ces derniers au sein du continent américain ou le rôle des CN avant et surtout après 1945. Enfin, comment ne pas souligner l'intérêt qu'il y aurait à observer la perception des autorités politiques et diplomatiques de la coopération et de voir si à ces niveaux il existe un changement de perception plus globalisé entre coopération intellectuelle et coopération culturelle ? À cette question s'ajoutent aussi les visions personnelles et individuelles de certains acteurs. Par exemple les négociations qu'il a pu y avoir au sein de la délégation française en amont de la Conférence de Londres ou encore la perception que pouvait avoir le corps diplomatique français à l'égard de l'IICI de 1926 à 1946.

Ainsi, qu'est profondément l'Institut vis-à-vis de l'UNESCO ? Un ancêtre, une prolongation, une inspiration, une révolution ou une évolution ? Sur certains points, il nous semble évident que l'Institut est plus une inspiration, au même titre que d'autres instances comme l'OCI d'abord, mais aussi diverses organisations internationales sur la question. Tous les aspects entourant l'approche de la culture, du contact avec les populations, mais aussi des nouveaux rapports à entretenir avec le monde intellectuel, sont principalement formulés et cadrés par les propositions anglo-saxonnes. Mais c'est aussi de la forme même des structures que l'empreinte anglo-saxonne se fait selon nous le plus ressentir. Loin des grands projets, aux missions peu cadrées, l'UNESCO souhaite retenir de l'Institut certaines propositions et proposer des études bien plus concentrées, aux impacts plus quantifiables et aux fonctionnements nettement différents¹. Mais cela ne signifie pas l'abandon de certains legs plus issus de l'Institut et quelque peu tintés de la perception française du monde intellectuel. D'abord, ce sont les buts de l'UNESCO d'asseoir un objectif plus grand, coïncidant avec les aspirations surtout étasuniennes. Ensuite, comment ne pas penser à la reprise directe d'actifs et de productions, mais aussi dans le soin néanmoins toujours présent sur l'intellectualité de certains domaines ? De plus, comment ne pas quelque peu marquer le pas entre l'Institut des années 1926, surtout imprégné d'une posture offensive diplomatiquement et quelque peu prédatrice d'un point de vue culturel, pour une autre appréciation plus différente ? Moins axés sur les grandes déclarations, les membres de l'Institut ont tenté d'avancer de manière pragmatique, quasi pratique, sur des sujets bien plus terre à terre. Surtout, les fonctionnaires de l'Institut tentent d'innover et de proposer dans des sections farouchement défendues par les gouvernements, particulièrement sur des thèmes comme l'éducation. De même, certains fonctionnaires tentent à leur manière, soit une vision parfois élitiste, d'approcher les « masses » face aux phénomènes des années 1930 qui viennent questionner les rapports qu'il peut y avoir. Par ses expériences, l'Institut poursuit certaines réflexions, dont il est indéniable que l'UNESCO s'est plus ou moins inspirée sur de nombreux domaines. Ainsi, en plus de ce changement d'institutions entraînant clairement un changement de forme mais aussi de fonds compte tenu des trop nombreuses errances financières de l'Institut dont il est plus ou moins responsable, cette période charnière de 1937-1947 marque aussi par deux profonds changements. Le premier et le plus évident, est que la coopération culturelle doit faire face aux reliquats de la Seconde Guerre mondiale qui, du génocide à la bombe atomique, ont chamboulé la perception et les

¹ Par exemple, le programme d'éducation de base est l'un de ces projets, comme celui du clearing, des objectifs quantifiables et précis, en somme fonctionnels. Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974...*, *op. cit.*

bases de nombre d'idées. Comment penser le rapport avec le monde scientifique après la maîtrise de l'atome ? Comment aborder les masses après les régimes dictatoriaux ? Que faire après une Europe à nouveau en ruines mais aussi éviter que la situation ne se reproduise ? Mais en plus de ces profonds changements, nous avons aussi l'évolution de la situation diplomatique.

Car là où il est indéniable que la puissance de la France, mais aussi de la Grande-Bretagne et l'absence plus ou moins claire des États-Unis, ont donné les clés de la société genevoise avant tout aux Européens et tout particulièrement à Paris et à Londres, le cadre après 1945 n'est plus le même. Lors de la vie de la société genevoise, et malgré une conclusion assez compliquée côté français de la Première Guerre mondiale, la France jouissait d'une place remarquable à plus d'un titre. De surcroît, cette posture n'était que renforcée dans le domaine culturel où sa politique culturelle était prenante autant à l'extérieur, que ce soit dans son large empire que dans le reste du monde. Mais après le second conflit mondial et la défaite de 1940, la collaboration, l'exil et la fébrilité du pouvoir de la France libre, bien que la France soit assise aux côtés des vainqueurs avec place réservées aux dernières négociations et terres occupées en Allemagne et en Autriche, quel est réellement l'envergure de cette dernière ? Sans vouloir trancher cet inénarrable débat, nous pouvons néanmoins apporter qu'au sujet de la coopération culturelle, il faut voir la situation selon deux points. Primo, la France a été, dès 1942 et dès les premières réunions de la CMAE, représentée et active dans ce processus. De plus, et malgré la défaite et ses répercussions, même pour l'Institut dont l'image de la collaboration n'est pas à négliger, il n'en reste pas moins qu'elle est reconnue dans ces sphères. Certes, certaines de ces avancées sont possibles grâce à l'adéquation sur le fond avec les États-Unis, puissance alors maintenant totalement affirmée dans l'ordre international, mais aussi par son propre chef. Certes, par le choix de Blum, l'Institut, œuvre bien qu'internationale, fut majoritairement soutenu par la France et est abandonné, mais au profit du siège de l'UNESCO à Paris. Ensuite, il y a la situation même de l'Institut. Bien qu'il s'agisse presque d'une tradition institutionnelle d'être assez souvent proche des limites budgétaires de l'Institut tout au long de son histoire, la situation de 1945-1946 est particulièrement dégradée. En quelques mois, la nouvelle direction de l'Institut doit revenir l'IICI touché d'assez près par les drames de l'Occupation, se rétablir et réaffirmer ses positions, ses activités et ses réseaux et se positionner face à une CMAE qui a eu les moyens, les soutiens politiques et financiers massifs et de surcroît s'inscrit déjà en partie dans le nouveau cercle institutionnel international en marche : l'ONU. Alors que les fondateurs de l'ONU souhaitent, bien qu'en s'inspirant de cette dernière, s'éloigner de la SdN, l'IICI souffre alors de son lien avec l'organisation genevoise. Et bien que l'Institut ait changé sur certaines de ses méthodes dès les années 1930, il n'en reste pas moins qu'il garde en lui la tradition d'être une instance faite, pensée et usitée par les intellectuels, dont son intérêt tardif aux populations, aux masses selon elles, trahit certes des préoccupations bien réelles, mais aussi un regard biaisé. Enfin, l'IICI représente aussi une expérience française, dans ses visions et ses méthodes, dont la pratique de ne pas mettre de réelles limites, à la fois gage de liberté pour la coopération (politique, mais aussi de l'esprit) autant qu'elle n'est un obstacle à la conduite des opérations par la tenue de conférences vide de sens et de poids politique. Du souhait originel de ne pas définir la coopération intellectuelle dans les années 1920 pour avoir la plus grande latitude face aux États à la pratique de l'IICI et de l'OCI, cette particularité la condamne parfois, et surtout dans les yeux des Anglo-saxons, à l'inaction ou à l'élaboration de projets trop imposants, trop larges, pour leur propre bien. De par son contexte de naissance à l'influence clairement plus britannique, puis étasunien, la CMAE donne naissance à une proposition qui se veut au contraire plus spécifique, plus précise et moins large, quitte à être plus politique aux yeux des soutiens à l'apolitisme de l'OCI. Elle revendique clairement ses limites, de sa titulature à sa Charte, nettement plus claire. Sa construction se fait certes en plusieurs étapes (CMAE ; Dumbarton Oaks, San Francisco et finalement Londres), mais principalement dans le même bloc de granite, là où l'OCI est la construction, étalée de 1921 à 1926, avant d'être révisée à plusieurs reprises. L'OCI tranche aussi par sa faiblesse d'impact politique, la CICI assez faible et l'IICI limitée et dont son origine même n'était pas prévue par l'Organisation dans laquelle elle s'inscrit. Dès son acte constitutif, elle présente sa mission clairement « afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée »¹. L'UNESCO tranche aussi par ses domaines, jusqu'à l'inscrire sur le nom même de son Organisation. La culture est préférée à l'intellectuel, l'éducation est cette fois-ci bien affirmée, la science elle, pleinement intégrée. De même, l'information et la communication ne se limitent plus à certaines expériences, parfois enrichissantes comme *Radio-Monde*, mais limitées par une vision biaisée et un manque de moyens. Elles sont désormais intégrées comme un fondement face à l'émergence de ces phénomènes, et surtout à leur impact sur les populations. La culture, domaine néanmoins assez large, demande à l'UNESCO,

¹ Préambule de la convention de l'UNESCO.

quelques années avant, de pleinement exprimer *stricto sensu* ce qu'elle entend par la coopération¹, bien que les buts soient clairs dès sa conception. Ce qui ne l'empêche pas de développer rapidement un archéale important pour la protection, la promotion et la sauvegarde de la diversité humaine². Par la culture, nous pouvons enfin saisir le dernier et plus important point d'évolution : la reconnaissance et la promotion de la diversité culturelle, et de sa préservation. Là où l'IICI -et l'OCI- pouvaient porter leur regard sur les « masses » et avaient conscience des grandes civilisations parcourant le monde, allant jusqu'à démontrer un intérêt certain pour sa diffusion et sa préservation, il s'agissait majoritairement de s'intéresser à la production intellectuelle et non de la culture des populations. L'UNESCO, suivant aussi le phénomène plus large de l'émancipation des États lors de la décolonisation, s'affirme pour promouvoir leurs cultures respectives³. Ce dont il est difficile de pleinement imaginer pour le cadre de l'OCI, de par le contexte de vie de cette dernière, soit l'apogée des empires coloniaux européens, mais aussi par une perspective bien différente. Enfin, il s'agit aussi de souligner qu'entre les penseurs de la coopération intellectuelle (OCI), les participants de la CICI et de l'IICI, et finalement l'UNESCO, il existe une séparation générationnelle, dont l'impact ne saurait être mis en doute.

Ensuite, nous nous pouvons ici rappeler l'importance des réseaux soutenant et parcourant des instances comme l'IICI. Comme nous avons pu le détailler, la création même de la CICI est certes l'accord des forces politiques en sa faveur en 1922 puis en 1926, mais aussi la présence des réseaux associatifs et philanthropiques. Des tentatives comme l'UAI ne peuvent être que soulignées, sans même parler de toutes les autres associations gravitant autant de la SdN. Ces réseaux sont aussi l'occasion pour les États n'étant pas dans le Pacte de maintenir une présence. C'est le cas des associations philanthropiques étaisuniennes, intégrées dans nombre de sections de la SdN et en dehors. Ces réseaux possèdent leurs propres agendas, comme le démontre le destin et les buts de la CPHEI. Originellement souhait de la CICI, cette dernière devient d'abord un laboratoire de réflexion général, avant de se spécialiser selon les souhaits des réseaux philanthropiques, vers une instance réflexive centrée sur ses préoccupations. Mais il n'existe pas que ces réseaux. Les CNCI, par exemple, sont profondément inscrites dans les réseaux universitaires. Elles permettent alors d'entretenir des réseaux transnationaux de manière assez remarquable et d'avancer sur certains sujets. Des sujets aussi vastes que l'accroissement des mouvements entre universités à des réflexions plus terre à terre comme la révision de manuels scolaires. Enfin, dernier réseau d'importance, ce des réseaux politiques et diplomatiques. Parfois à la croisée d'autres réseaux, ces derniers sont toutefois essentiels afin de saisir certaines affinités, mais aussi certains blocages dont l'OCI a pu souffrir. Ainsi, l'accroissement, ou la carence, du soutien de l'un de ces réseaux a pu amener à des divergences, ou à des convergences importantes. Difficile d'imaginer une CHPEI sans les réseaux philanthropiques, difficile d'espérer des conférences techniques sans les réseaux universitaires, difficile de légitimer un Acte international sans le poids politique et diplomatique de la France. Ensuite, il reste important de saisir que certains membres de ses réseaux centralisent certaines ces derniers de manière remarquable. Ces parcelles, des figures comme Almeida, Bonnet, Reynold, Murray, Herriot, Vranek, sont incorporées dans un réseau, mais aussi bien en lien avec d'autres. Ces acteurs peuvent être d'une importance capitale dans certaines négociations, ou comme des vecteurs dans certaines instances. Bien que stérile, l'action de Bonnet durant la guerre est essentielle à saisir pour comprendre les évolutions. L'ex-directeur avait tout de même parcouru l'Amérique pour trouver une place afin de déménager l'Institut hors d'Europe. Après-guerre, il a en partie dirigé la résistance de l'Institut face aux projets anglo-saxons. Mais ces parcelles peuvent aussi être à des réseaux bien inférieurs. Mayoux a pu compter sur son expérience au sein de la résistance française pour obtenir des faveurs pour diffuser le contre-projet. Enfin, comment ne pas penser au vécu de ces personnes ? Sans en faire une bibliographie, certains et certaines eurent à traverser certaines épreuves difficiles. Ces vécus ont eu certaines répercussions sur leurs approches et leurs appréhensions. De même que leur cadre de vie influence certains questionnements et certains choix.

Enfin, nous avons pu saisir qu'à travers l'Institut et l'OCI, il était possible de percevoir d'importantes évolutions diplomatiques et géopolitiques. De la naissance même de l'OCI permise par la détente franco-allemande et interalliée, donne plus d'envergure à la CICI tout en empêchant l'opposition britannique à la création de l'IICI. Ainsi, tout au long de notre étude, diverses évolutions furent perceptibles dans la vie de l'IICI. Bien sûr, certaines évolutions eurent un impact physique et tangible sur l'IICI, il aurait été difficile de ne pas souligner le poids de l'invasion allemande et l'Occupation en traitant de la vie de l'Institut de 1940 à

¹ Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale, adoptée le 4 novembre 1966.

² Chloé MAUREL, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974...*, op. cit., et Véronique GUÈVREMONT, « L'UNESCO et la diversité culturelle », in *Revue québécoise de droit international*, décembre 2021, pp. 165-182.

³ *Ibid.*

1944. Mais d'autres évolutions transparaissent de manière moins frontale, mais tout autant perceptibles. Ainsi, de la montée en puissance, puis l'affirmation totale du rôle de superpuissance étasunienne, plus ou moins en adéquation avec le multilatéralisme genevois puis onusien, se décèle clairement dans l'évolution de la coopération. D'une influence surtout faite par les associations philanthropiques au début des années 1920. Cette présence se fait de plus en plus claire au cours des années 1930, avant de totalement s'incarner à la fin des années 1930 et devenir omniprésente durant la guerre. Enfin, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, il semble difficile de passer outre l'importance de Washington, que ce soit dans les relations internationales, que dans la construction de l'UNESCO, de ses buts et de son fonctionnement. Inversement, la France connaît une perte de puissance. D'une position hégémonique, dans l'OCI comme dans la diplomatie mondiale, les répercussions directes de la guerre amènent à un affaiblissement de la position française sur la question de la coopération. Bien que représentée à la CMAE, les conclusions de Londres amènent toutefois à un constat. Bien que renforcée en partie, la diplomatie française eut à faire le choix de laisser de côté l'IICI, autant pour son décalage avec les pensées de la CMAE, que pour pouvoir en échange conserver Paris comme capitale de la coopération.

S'il s'agissait de conclure sur l'œuvre de l'IICI et de l'OCI, difficile de ne pas distinguer deux aspects : l'aspect politique de la coopération et les aspects pratiques et techniques. Sur le plan pratique, et bien que nous ayons particulièrement insisté sur ses limites, l'OCI et l'IICI ont néanmoins permis certaines réussites à mettre à leur crédit¹ : les réunions de grands intellectuels et les « Entretiens », mais aussi des éléments plus concrets (*Mouseion*, *l'index translationum*, *Radio-Monde*, les comités d'entente, certaines enquêtes, les échanges universitaires et les questions législatives internationales). Néanmoins, sur l'aspect politique soit le rapprochement et la compréhension mutuelle des peuples, du fait de la dégradation des relations internationales, mais aussi de la faiblesse institutionnelle et politique de l'OCI (construction progressive, absence originelle dans le Pacte, faible soutien politique), son action est difficilement considérée comme une réussite. Est-ce à dire que son objectif n'est pas viable ? Difficile de l'affirmer car l'UNESCO reprend en très grande partie en exprimant que « cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité »². Ainsi, « à s'en tenir aux principes proclamés, reposant sur une conception universaliste de la culture, la filiation est évidente entre la SDN et l'OCI d'une part, l'ONU et l'UNESCO d'autre part, et l'on ne peut nier la nécessité d'œuvrer au rapprochement des esprits pour enracer et fortifier la coopération internationale »³. Néanmoins, et en dépit du contexte des années 1930, il est difficile d'imaginer une mue totale de l'OCI pour atteindre ses buts. Comme ont pu le faire Reynold, Lorotte ou encore Mayoux et Scelle, l'OCI avait des limitations difficilement surmontables : la focalisation sur les relations intellectuelles et universitaires, certes haute en intensité, mais dont le réel cercle d'influence était profondément limité et étroit ; ces travaux de manière générale, étaient limités par les personnes touchées autour de ces élites intellectuelles et étaient presque inaudibles pour le reste de la population, dont elle n'a jamais réellement focalisé son attention. Ses moyens « d'expression » ou de diffusion étaient quasi inexistant, bien qu'intéressants, même pour l'UNESCO, la diffusion de ses fascicules, ouvrages, brochures et émissions radio étaient circonscrits à un cercle assez fermé dont les populations n'avaient pas connaissance⁴. De même, si l'horizon de la Société des Esprits est inspirant et fait sens à l'OCI, elle reste néanmoins une conception assez élitiste, ce dont l'UNESCO sut se départager, non pas sur la finalité de permettre une compréhension entre les individus, mais sur la cible. « Quand l'UNESCO veut diffuser auprès des peuples la culture, l'éducation et la science donc tout le champ de l'activité intellectuelle, l'OCI s'est occupée de développer la coopération intellectuelle, c'est-à-dire d'abord les relations entre les intellectuels »⁵. Ainsi, la différence entre l'OCI et l'UNESCO n'est pas tant par la technologie, l'OCI ayant nourri un intérêt pour le cinéma ou la radio, ni l'horizon final de ses travaux car ils partagent le même souhait d'établir une compréhension mutuelle afin de sauvegarder la paix, mais celui de la vision d'une époque. À une vision élitiste, héritée des intellectuels des années 1880-1920, à la vision française selon laquelle les intellectuels, installés à l'Empyrée de la production intellectuelle, guident les peuples, l'UNESCO, plus anglo-saxonne, veut d'abord permettre la diffusion massive des savoirs, et porte d'abord ces efforts et intérêts aux populations. De même, institutionnellement, l'UNESCO est certes plus politique que la CICI, mais évite d'abord sa principale faiblesse, ses membres ne représentant qu'eux-mêmes. Ainsi, l'UNESCO souhaite associer ceux qui ont le pouvoir, les gouvernements, dans une perspective intergouvernementale dont la Conférence générale est l'origine et l'impulsion des projets malgré l'appui au sein du Conseil exécutif

¹ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, pp. 323-333.

² Préambule de la constitution de l'UNESCO.

³ Jean-Jacques RENOLIET, *L'UNESCO oubliée...*, *op. cit.*, p. 324.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

représentant « l'intellectuel » de l'OCI (scientifiques, artistes, lettrés). Elle fait sienne la question politique en gagnant en échange l'appui politique et le soutien dont l'OCI a manqué tout au long de son existence. Enfin, l'UNESCO naît aussi dans un contexte, un moment où il semble à la fois possible d'unir les États dans une organisation, mais aussi dans laquelle une institution chargée de domaines importants et régaliens est acceptée là où l'internationalisme genevois était battu en brèche par les nationalistes de l'entre-deux-guerres. Ainsi, outre les filiations idéologiques, institutionnelles, voire individuelles sur certains membres du personnel, mais aussi géographiques, l'OCI a constitué un fondement qui, bien qu'imparfait, a eu comme mérite de donner un premier cadre institutionnel et d'une ampleur inégalée, que l'UNESCO a su transcender après-guerre. Surtout, compte tenu de la décolonisation des années 1950-1960, il serait d'autant plus intéressant de porter son regard à ces pays qui, après la colonisation, souhaitent entre autres établir, autant au niveau national qu'international, une conception culturelle.

Index

A

- Aita, Antonio (1891-1966) : auteur argentin et membre de la CNCI. 50, 91
Almeida, Miguel Ozorio (1890-1952) : intellectuel et membre de la CNCI brésilienne. 6, 7, 15, 16, 31, 34, 50, 70, 71, 91, 93, 94, 95, 96, 103, 115, 137
Antoni, Carlo (1896-1959) : intellectuel italien. 45, 108
Appell, Paul (1855-1930) : mathématicien français et président de l'AFSDN. 9, 46
Arnal, Pierre (1892) : directeur adjoint des affaires politiques et commerciales sous Vichy. 58, 59, 60, 62, 63, 64, 80, 130
Aube : Secrétaire de la CPHEI. 86, 131
Avenol, Joseph (1879-1952) : diplomate français et Secrétaire général de la SdN (1933-1940). 33, 35, 65, 66
Avinof, A : membre du musée de la fondation Carnegie. 85, 92
Aydelotte, Franck (1890-1956) : Président de l'*United States Committee on Educational Reconstruction*. 67, 77

B

- Bardoux, Jacques (1874-1959) : homme politique et intellectuel français. 9, 40, 45, 46, 57
Baudoin, Paul (1894-1964) : homme politique ministre des Affaires étrangères français. 60, 66
Benton, William (1900-1973) : universitaire et homme politique étasunien. 83, 112, 116, 117, 118
Bérard, Léon (1876-1960) : ministre de l'instruction publique (1921-1924) puis ambassadeur au Vatican (1940-1944). 9, 10, 11, 58, 59
Berber, Fritz (1898-1984) : Reichskommissar fur die geistige Zusammenarbeit. 57, 58, 59
Bergson, Henri (1859-1941) : philosophe et président de la CICI (1922-1925). 6, 11, 12, 28, 45, 46, 88, 98, 99, 114, 120
Berthelot, Philippe (1866-1934) : diplomate français. 9, 10, 40
Bialobrzeski, Czeslaw (1878-1953) : physicien et membre polonais de la CICI (1935-1939). 84, 91, 93, 95, 96
Blonay, (de) André : chef de section du Secrétariat des relations extérieures (UNESCO). 125, 130, 131, 132, 133, 134
Blum, Léon (1872-1950) : homme politique français. 109, 116, 117, 118, 119, 121, 132, 136, 137, 139
Boel, Marthe (1877-1956) : femme politique et militante belge. 34, 145
Bonnet, Henri (1888-1978) : directeur de l'IICI (1931-1940) puis ambassadeur de France aux États-Unis (1944-1954). 14, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 26, 30, 33, 34, 35, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 68, 69, 70, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 93, 96, 98, 101, 102, 103, 105, 106, 108, 111, 115, 116, 120, 121, 130, 131, 136, 140
Borel, Émile (1871-1956) : mathématicien et diplomate français. 24, 31, 48
Bourgeois, Léon (1851-1925) : homme politique et diplomate français. 8, 10, 22, 23, 99, 120, 145
Braga, Dominique : conseiller pour les questions littéraires (IICI). 52, 55, 56, 59, 60, 69, 101
Braunshausen, Nicolas (1874-1956) : homme politique belge. 31, 91
Briand, Aristide (1862-1962) : homme politique, ministre des affaires étrangères français (1921-1922; 1926-1932). 9, 10, 11, 12, 15, 16, 18, 40, 53, 99
Briod, Blaise : chef adjoint des sections littéraires (1925-1942). 52, 60, 133
Bruce, Stanley (1883-1967) : premier ministre australien et fonctionnaire de la SdN. 36, 66, 68

C

- Butler, Richard (1902-1982) : homme politique britannique et ministre de l'éducation (1941-1944). 73, 74

C

- Cain, Julien (1887-1974) : bibliothécaire et membre de la CNCI française. 27, 28, 30, 93, 95, 96
Calderon, Francisco Garcia (1883-1953) : écrivain, diplomate péruvien et remplaçant à la CICI (1936-1939). 11, 31, 50, 93, 94, 95, 96
Carnegie, Dotation : fondation philanthropique étasunienne. 10, 11, 15, 22, 23, 39, 40, 42, 43, 46, 67, 68, 70, 78, 85, 86, 92, 101, 104
Carneiro, Paulo (1901-1982) : universitaire brésilien. 87, 88, 95, 96
Cassin, René (1887-1976) : juriste et diplomate français. 73, 74, 75, 77, 116, 117, 137
Chavannes, (de) Berne : membre de l'IICE puis de l'IICI chargé de la cinématographie (1937-1945). 51, 52, 85, 87, 130
Chiang Kai-shek (1887-1975) : Président du gouvernement central de la république de Chine. 73
Churchill, Winston (1874-1965) : homme politique et premier ministre britannique (1940-1945). 73, 78, 79, 80, 116, 137
Condiffe, John Bell (1891-1981) : économiste néo-zélandais, rapporteur général de la CPHEI (1937-1940). 43, 50, 68, 128
Curie, (Skłodowska) Marie (1867-1934) : physicienne et chimiste franco-polonaise, membre de la CICI (1922-1934). 6, 11, 12, 23, 28, 47, 99, 114, 116

D

- Dantas, Julio (1876-1962) : président de l'Académie du Portugal, membre de la CICI (1934-1939). 21, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 115
Davis, Malcolm W. (1889-1970) : directeur de l'*European Carnegie Peace Fondation*, membre du Comité exécutif de l'IICI (1937-1940). 10, 11, 26, 41, 43, 70, 85, 91, 92, 93, 95, 96, 104, 123, 124
Destrée, Jules (1863-1936) : homme politique belge, ministre des sciences et des arts et membre de la CICI (1922-1932). 43, 45
Drummond, Éric (1876-1951) : diplomate britannique et Secrétaire général de la SdN (1920-1933). 9, 28

E

- Einstein, Albert (1879-1955) : physicien et membre de la CICI (1922-1923 ; 1924-1932). 6, 10, 11, 46, 114
Epting, Karl (1905-1979) : diplomate allemand, directeur de l'Office allemand d'échanges universitaires et collaborateur de l'IICI. 56, 58, 61
Establier, Angel (1904) : chef de service des relations scientifiques dans l'IICI (1931-1946). 51, 52, 55, 56, 59, 60, 101, 124, 125, 130, 133

F

- Fabre, Madeleine : secrétaire du service du courrier (1926-1946). 53, 60, 131
Fallot, Angèle : cheffe du service des archives et de la bibliothèque de l'IICI (1926-1946). 52, 63
Foundoukidis, Euripide (1894-1968) : administrateur de l'IICI et secrétaire de l'OIM (1929-1946). 51, 52, 55, 56, 60, 61, 64, 84, 85, 95, 96, 97, 101, 130

Fouques-Duparc, Jacques (1897-1966) : diplomate français et représentant à San Francisco. 116, 117, 121, 126

G

Gaulle, (de) Charles (1890-1970) : militaire français, chef de la France Libre puis président du GPRF. 72, 73, 75, 78, 79, 80, 105, 106, 109, 137
Geesteranus, Maas : conseiller juridique de l'IICI. 43, 49, 52, 54, 85
Gleditsch, Ellen (1879-1968) : chimiste norvégienne, présidente de la CNCI et membre de la CICI (1939). 11, 15, 34, 53, 54, 91, 93, 95, 96, 112, 115
Gros, Louis : diplomate française. 111, 122
Gross, Léo (1903-1990) : universitaire étasunien, fonctionnaire de la CPHEI. 43, 52, 77
Grunt, Olav Paus (1904) : membre du service de la coordination des enseignements de l'IICI (1938-1939). 50, 51, 52
Guist'Hau : contrôleur des dépenses engagées de l'IICI (1926-1946). 61, 62, 130

H

Hanotaux, Gabriel (1853-1944) : diplomate, homme politique et représentant français à la SdN (1920-1923). 9, 10, 11, 28, 46
Heath, Franck (1863-1946) : universitaire et membre de la CNCI britannique. 28, 29, 88, 95
Herriot, Edouard (1872-1957) : homme politique français, membre de la CICI (1934-1939), président du Conseil d'Administration de l'IICI (1933-1945). 11, 12, 23, 30, 31, 33, 35, 36, 46, 48, 56, 58, 60, 61, 74, 80, 88, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 106, 111, 114, 115, 134, 136, 140
Hickel, Jacques : juriste français, gestionnaire de l'Institut (1940-1944). 49, 53, 54, 60, 61, 63, 81, 82, 101, 133
Hilaire, Georges (1900-1976) : secrétaire général des Beaux-Arts. 64
Hoshien Tchen : universitaire chinois et membre de la CNCI. 23
Hoste, Jules (1884-1954) : homme politique belge et représentant à la CMAE. 75, 76
Hrozný, Bedřich (1879-1952) : universitaire tchécoslovaque, membre de la CICI (1939), membre de la CNCI. 91, 93, 95, 96, 115
Hurzinga, Johan (1872-1945) : historien néerlandais, membre de la CICI (1935-1939). 95, 97, 99, 114
Hussein, Taha (1889-1973) : universitaire égyptien, membre de la CICI (1939). 93, 94, 95, 96
Huxley, Julian (1887-1975) : biologiste britannique, premier directeur général de l'UNESCO (1946-1948). 93, 94, 95, 96
Hymans, Paul (1865-1941) : représentant belge à la Conférence de Paix, diplomate. 8, 73, 82

K

Kefauver, Grayson (1900-1946) : vice-président de l'*American Council of Education*, représentant étasunien à la CMAE. 16, 77, 94, 102, 104, 105, 112, 116
Kenyon, Sir Frédéric (1863-1952) : papyrologue britannique, président de la CNCI. 91, 103
Kittridge, Tracy B. : *officer* de la Fondation Rockefeller. 42, 43, 131
Kotsching, Walter (1901-1985) : fonctionnaire du département d'État, conseiller de la délégation étasunienne à l'UNESCO. 77, 122, 123

L

Lafontaine, (de) Henri (1854-1943) : homme politique, pacifiste belge et fondateur de l'UAI. 7, 10

Lajti, Étienne : chef de section et secrétaire des enseignements du second degré à l'IICI (1927-1944). 50, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 81, 89, 101, 121

Langevin, Paul (1872-1946) : physicien et philosophe français, expert de l'IICI. 49

Laugier, Henri (1888-1973) : physiologiste et médecin français. 101, 102, 108, 111, 116, 121, 122

Laval, Pierre (1883-1945) : homme politique français. 23, 57, 59, 64, 81

Lester, Sean (1888-1959) : diplomate irlandais, secrétaire de la SdN (1940-1946). 66, 93, 95, 96, 122

Lorentz, Hendrik (1853-1928) : physicien néerlandais, membre de la CICI (1923-1928). 6, 10

Lorotte, Jean : Secrétaire de l'IICI (1945-1946). 19, 35, 60, 82, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 98, 101, 104, 105, 108, 111, 112, 113, 115, 131, 136, 141

Loudon, John (1866-1955) : diplomate et ambassadeur néerlandais à Paris (1919-1940), délégué au sein de l'IICI. 31, 34

Luchaire, Julien (1876-1962) : intellectuel français, expert de la CICI, premier directeur de l'IICI (1926-1930). 9, 10, 12, 13, 33, 37, 38, 40, 42, 44, 86, 90

M

Macdonald, Ramsay (1866-1937) : homme politique britannique, premier ministre (1924; 1929-1935). 13

MacLeish, Archibald (1892-1982) : universitaire, bibliothécaire du Congrès étasunien. 77, 116, 119

Malterre, (Nicolsky) Nathalie : cheffe du secrétariat de l'IICI (1932-1946). 19, 60, 101, 113, 130, 131

Massigli, René (1888-1988) : diplomate français. 13, 14, 102, 112

Massoulier, Jacques : chef du service information de l'IICI (1926-1946). 19, 52, 60, 89, 101, 124, 125, 130, 131

Mayoux, Jean-Jacques (1901-1987) : professeur de littérature anglaise, directeur de l'Institut (1944-1946). 19, 20, 22, 35, 41, 44, 45, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 65, 70, 71, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 130, 131, 133, 134, 136, 140, 141

Mercier, Charles : secrétaire de l'IICI (1928-1940). 50, 52, 60, 133, 134

Mitrany, David (1888-1975) : auteur britannique et inspirateur du fonctionnalisme. 78, 79, 146

Montenach, (de) Jean-Daniel (1892-1958) : diplomate suisse et fonctionnaire du Secrétariat de la SdN. 27, 34, 43, 56, 59, 60, 61, 62, 90, 94, 111, 117, 121

Münch, Peter : homme politique et président de la CNCI danoise. 29

Murray, Gilbert (1866-1957) : intellectuel et universitaire australien, membre de la CICI (1922-1939), président de la CICI (1928-1940), proche de la CMAE. 6, 10, 11, 13, 15, 16, 20, 21, 23, 28, 30, 33, 35, 36, 39, 42, 45, 47, 54, 74, 76, 91, 93, 94, 95, 96, 103, 104, 105, 114, 132, 137, 140

N

Nogueira, Julian : membre uruguayen du Secrétariat de la SdN (1921-1939). 70, 132

O

Ocampo, Victoria (1890-1979) : écrivaine argentine, membre de la CICI (1939), membre de la CNCI. 93, 94, 95, 96

Otlet, Paul (1868-1944) : intellectuel et pacifiste belge, fondateur de l'UAI. 7, 92, 99

P

- Painlevé, Paul (1863-1933) : homme politique et mathématicien français, membre de la CICI (1925-1933), président du Conseil d'Administration de l'IICI (1930-1933). 12, 14, 38, 48, 74, 93, 1148
- Parkinson, Nancy (1904-1974) : représentante du *British Council* et intervenante de la CMAE. 73, 75, 105, 114
- Pétain, Philippe (1865-1951) : militaire et chef du régime de Vichy (1940-1944). 56, 59, 81
- Pfleiderer : conseiller à la Wilhelmstrasse. 57, 58
- Poincaré, Raymond (1860-1934) : homme politique français, président de la république (1913-1920), président du Conseil et ministre des affaires étrangères (1922-1924). 9, 10, 12, 15, 40, 44, 46, 59, 120, 145
- Politis, Nikólaos (1872-1942) : diplomate et homme politique grec, importante figure de la SdN. 31, 48
- Potter, Pitman : rapporteur de la CPHEI, universitaire étasunien, fonctionnaire de l'IICI (1939-1940). 25, 26, 41, 50, 68, 85, 104
- Primanis, Martin (1878) : chimiste et membre letton de la CICI (1939), fonctionnaire de l'IICI (1929-). 93, 95

Q

- Quadir, Abdul : membre indien de la CICI (1939). 69, 93, 95, 96

R

- Raestad, Arnold (1987-1945) : diplomate norvégien et collaborateur régulier de l'IICI. 25, 92
- Reynold, (de), Gonzague : universitaire suisse, membre de la CICI (1922-1945), vice-président de la CICI à partir de 1932, président de la CNCI. 15, 16, 20, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 34, 36, 43, 45, 46, 47, 51, 54, 56, 60, 69, 84, 86, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 108, 112, 114, 136, 140, 141
- Ristorcelli, Paul : fonctionnaire de l'IICI (1925-1945). 53, 55, 56, 60, 61, 63, 64, 65, 81, 101, 130, 131, 136
- Rockefeller, Fondation : association philanthropique étasunienne. 10, 11, 15, 22, 23, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 47, 50, 52, 61, 62, 63, 66, 68, 70, 85, 86, 92, 101, 131, 133, 134
- Roosevelt, Franklin D. (1882-1945) : président des États-Unis (1933-1945). 67, 69, 70, 73, 77, 78, 79
- Rothbarth, Margarete : historienne, fonctionnaire de l'IICI et chargée de la révision des manuels (1926-1941). 24, 51, 52, 101, 133
- Rypka, Jean (1918-1992) : universitaire et membre de la CNCI tchécoslovaque. 95, 115

S

- Saeland, Sem (1874-1940) : universitaire norvégien. 26
- Saint, Charles : secrétaire général de la délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés. 61, 62, 63
- Salvador, (de) Madariaga (1886-1978) : intellectuel et diplomate espagnol, membre de la sous-commission des Arts et des Lettres, puis membre de la Commission permanente (1931), président du Comité des directeurs de l'OIM. 21, 44, 49, 88
- Scelle, Georges (1878-1961) : juridique, diplomate et pacifiste français. 8, 132, 141
- Secrétan, Daniel : Secrétaire de l'IICI (1931-1940). 43, 52, 54, 69, 101, 121
- Seydoux, Roger (1908-1985) : diplomate français. 102, 122, 125
- Shotwell, James T. (1874-1965) : historien de formation, chercheur et membre de la *Carnegie Endowment for*

International Peace, diplomate officieux, membre de la CICI (1933-1939). 10, 11, 15, 29, 40, 42, 46, 47, 68, 70, 92, 93, 94, 95, 96, 104, 105, 114, 137

Siao Yu : représentant chinois à l'IICI, membre de la CNCI. 35, 95, 96, 103

Sirkis, J : membre néerlandais de l'Union internationale des sciences botaniques. 60, 92

Skylstad, Ramus (1893-1972) : directeur pour les questions de coopération intellectuelle au sein du Secrétariat de la SdN. 49, 53, 55, 56, 91

Stresemann, Gustav (1878-1929) : homme politique allemand, ministre des affaires étrangères (1923-1929). 12, 16, 99

T

Teleki, Pál (1879-1941) : homme politique et économiste hongrois, membre de la CICI (1937-1939). 88, 95, 97, 99

Tisseau, Paul : chef des services administratifs de l'IICI (1936-1945). 52, 60, 61, 62, 63, 98

Titulesco, Nicolae (1882-1941) : diplomate et homme politique roumain, président de l'Assemblée générale de la SdN (1930-1932), membre de la CICI (1930-1939). 95, 97, 99

Torrès-Quevado, (de) Leonardo (1852-1936) : mathématicien espagnol, membre de la CICI (1922-1926). 99

V

Vacaresco, Hélène (1964-1947) : intellectuelle et diplomate franco-roumaine, membre de la CICI. 31, 34, 43, 114

Valéry, Paul (1871-1945) : philosophe français, expert de la CICI, fondateur du centre universitaire méditerranéen. 6, 7, 14, 15, 21, 22, 23, 43, 46, 47, 49, 56, 60, 80, 87, 88, 90, 93, 97, 98, 99, 114, 120, 127, 128, 132, 136, 137

Vejarano, Félix (1910) : secrétaire à la SdN chargé des questions intellectuelles. 49, 53

Voïnovitch : délégué tchécoslovaque à l'IICI. 31

Vranek, Jiri : chef de section des sciences sociales, fonctionnaire de la CPHEI (1935-1946). 19, 41, 42, 43, 52, 84, 85, 101, 115, 122, 124, 130, 131, 134, 136, 140

W

Weiss, Raymond : conseiller juridique de l'IICI (1925-1945). 43, 52, 55, 56, 58, 60, 61, 62, 64, 80, 90, 93, 95, 98, 101, 133

Wilson, Woodrow (1856-1924) : homme politique étasunien, président des Etats-Unis (1913-1921). 8, 69, 124, 125, 130, 145

Wood, S.H : fonctionnaire du *Board of Education*, intervenant à la CMAE. 73, 75

Wu-Shi-Fee, (Wu Zhihui) (1865-1953) : philosophe et linguiste chinois, membre de la CICI (1930-1939), président de la CNCI. 15, 91, 95, 96, 103, 112

Z

Zaniewski, Zbigniew Jon : chef de service de l'IICI (1946), secrétaire général de la CNCI. 84, 122, 130

Zimmern, Sir Alfred (1879-1957) : historien et politologue britannique, directeur adjoint de l'IICI (1926-1930), représentant à la CMAE du *Board of Education*, secrétaire général de la Conférence de Londres. 13, 42, 43, 74, 104, 112, 113, 114, 115, 116, 121, 122, 124, 125, 131

Zook, Georges F. (1885-1951) : président de l'*American Council of Education*, commissaire à l'éducation (1933), remplaçant à la CICI de Shotwell. 84, 104, 112

Bibliographie

Ouvrages

- AGLAN, Alya et FRANCK, Robert, *1937-1947 : la guerre mondiale*, Paris, Folio, 2014.
- ARCHIBALD, Gael, *Les États-Unis et l'UNESCO, 1944-1963*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- AZEMA, Jean-Pierre et BEDARIDA, François (dirs.), *La France des années noires vol. 1. De la défaite à Vichy*, Paris, Seuil, 2000.
- AZEMA, Jean-Pierre et BEDARIDA, François (dirs.), *La France des années noires vol. 2. De l'Occupation à la Libération*, Paris, Seuil, 2000.
- BARIETY, Jacques (ed.), *Aristide Briand La Société des Nations et l'Europe (1919-1932)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2005.
- BEKRI, Chikh, *L'UNESCO : « Une entreprise erronée ? »*, Paris, Publisud, 1991.
- BILLIG, Michael, *Banal nationalism*, Londres, Sage, 1995.
- BIREBENT, Christian, *Les militants de la paix et de la SDN. Les mouvements de soutiens à la Société des Nations en France et au Royaume-Uni (1918-1925)*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- BOEL, Jean, *60 ans d'histoire de l'UNESCO : actes du colloque international*, Paris, UNESCO, 2005.
- DUMONT, Juliette, *L'institut international de coopération intellectuelle et le Brésil (1924-1946). Le pari de la diplomatie culturelle*, Paris, IHEAL, 2008.
- FRANÇOIS, Roche, *L'Image culturelle de la France*, Paris, Cahiers de l'Institut de recherche sur l'économie culturelle internationale, 1989.
- GHEBALI, Victor-Yves et MOUTON, Marie-Renée, *Le rêve d'un ordre mondial : de la SDN à l'ONU*, Paris, Actes Sud, 1996.
- GUIEU, Jean-Michel, *Gagner la paix (1914-1929)*, Paris, Seuil, 2012.
- GUIEU, Jean-Michel, *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des Nations*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2008.
- HIDALGO-WEBER, Olga et LESCAZE, Bernard (dirs.), *100 ans de multilatéralisme à Genève. De la SDN à l'ONU*, Genève, Editions Hurter, 2020.
- HOFSTETTER, Rita (ed.), *Le Bureau international d'éducation, matrice de l'internationale éducatif : pour une charte des aspirations mondiales en matière éducative*, Bruxelles, Peter Lang, 2022.
- JANTON, Pierre, *L'espéranto*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- JEANNERESSON, Stanislas, *Poincaré, la France et la Ruhr, 1922-1924 : histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998.
- LEPENIES, Wolf, *Qu'est-ce qu'un intellectuel européen ? Les intellectuels et la politique de l'esprit dans l'histoire européenne*, Paris, Seuil, 2007.
- LESPINET-MORET, Viet (dir.), *L'organisation internationale du travail. Origines, Développement, avenir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- LOPEZ, Jean (dir.), AUBIN, Nicolas, BERNARD, Vincent, GUILLERAT, Nicolas, *Infographie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2018.
- MACMILLAN, Margaret, *Les artisans de la paix. Comment Lloyd Georges, Clémenceau et Wilson ont redessiné la carte du monde*, Paris, JC Lattès, 2006.
- MANIGAND, Christine, *Les Français au service de la Société des Nations*, Bern, Lang, 2003.
- MARBEAU, Michel, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral 1919-1946*, Tours, Presses François Rabelais, 2016.
- MAUREL, Chloé, *Histoire de l'UNESCO : les trente premières années, 1945-1974*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- MAURICE Bertrand, *L'ONU*, Paris, la Découverte, Repères, 2000.
- MYLONAS, Denis, *La genèse de l'UNESCO : la Conférence des Ministres alliés de l'Education (1942-1945)*, Bruxelles, Bruylant, 1976.
- NEISS, Alexandre et VAÏSSE, Maurice (dirs.), *Leon Bourgeois, du solidarisme à la Société des Nations*, Langres, Gueniot Dominique, 2006.
- PASCAL, Fanny et MURACCIOLE, Jean-François, *Les gouvernements en Exil. Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Robert Lafon, 2015.
- PRAZMOWSKA, Anita, *Civil war in Poland 1942-1948*, Palgrave Macmillan, Hampshire, New York, 2004.
- RAFLIK, Jenny, *La république moderne. La IV^e république (1949-1958)*, Paris, Points, 2018.
- RENOLIET, Jean-Jacques, *L'UNESCO oubliée : la société des nations et la coopération intellectuelle (1919 - 1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- RIOUX, Jean-Pierre, *La France de la IV^e République. I. L'ardeur de la nécessité (1944-1952)*, Paris, Points, 1980.
- SCHIRMMANN, Sylvain, *Quel ordre européen ? De Versailles à la chute du III^e Reich*, Paris, Armand Colin, 2006.

- SLUGA, Glenda, *The Nation, Psychology and International Politics*, Basingstoke, Palgrave, 2007.
- TOURNÈS, Ludovic, *Les États-Unis et la Société des Nations (1914-1946). Le système international face à l'émergence d'une superpuissance*, Berne, Peter Lang, 2016.
- WIEVIORKA, Olivier (dir.), *Histoire Totale de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2023.

Articles

- CLAVIN, Patricia, « Defining Transnationalism », in *Cambridge University Press*, 2005, vol. 14, pp. 421-439.
- DEVIN, Guillaume, « Que reste-t-il du fonctionnalisme international ? Relire David Mitrany (1888-1975) », in *Critique internationale*, 2008, n°38, pp.137-152.
- GUEVREMONT, Véronique, « L'UNESCO et la diversité culturelle », in *Revue québécoise de droit international*, décembre 2021, pp. 165-182.
- GUIEU, Jean-Michel, « La SDN et ses organisations de soutien dans les années 1920. Entre promotion de l'esprit de Genève et volonté d'influence », in *Relations internationales*, 2012, n°151, pp. 11-23.
- KOTT, Sandrine, « Une « communauté épistémique» du social ? Experts de l'OIT et internationalisation des politiques sociales dans l'entre-deux-guerres », in *Genèses*, 2008, n°71 pp. 26-46.
- LAQUA, Daniel, « Internationalisme ou affirmation de la nation ? La coopération intellectuelle transnationale dans l'entre-deux-guerres », in *Critique internationale*, 2011, n°3, pp. 51-67.
- LAQUA, Daniel, « Transnational Intellectual Cooperation, the League of Nations, and the Problem of Order », in *Journal of Global History*, 2011, n°2, pp. 223-247.
- MARTIGNY, Vincent, « Penser le nationalisme ordinaire », in *Raisons Politiques*, 2010, n°37, pp. 5-15.
- MAUREL, Chloé, « L'action de l'Unesco dans le domaine de la reconstruction », in *Histoire et politique*, 2013, n°19, pp. 160-175.
- PEDERSEN, Susan, « Back to the League of Nations », in *The American Historical Review*, 2007, n°112, pp. 1091-1117.
- PEMBERTON, Jo-Anne, « The Changing Shape of Intellectual Cooperation : From the League of Nations to UNESCO », in *Australian Journal of Politics & History*, 2012, n°1 pp.34-50.
- TAUBERT, Fritz, « La mémoire d'une autre réconciliation, le récit des anciens collaborationnistes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », in *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 2007, pp. 51-65.

Mémoires et Thèses

- BILTOFT, Carolyn, *Speaking the Peace : Language and World Politics, 1918-1935*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Princeton, 2010.
- GHEBALI, Victor-Yves, *Organisation internationale et Guerre mondiale, le cas de la SDN et de l'OIT pendant la 2^e Guerre mondiale*, Thèse de Doctorat en Science politiques, Université de Grenoble, 1975.
- GRANDJEAN, Martin, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Lausanne, 2018.
- KORD ZAFARANLOU KAMBOUZIA, Sonboleh, *Les conceptions françaises, britanniques et américaines en matière de coopération intellectuelle ou culturelle internationale, de la Société des Nations à l'Unesco*, Thèse en Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, Université Paris 13, 2007.
- LAFARGE, Edouard, *Du Bloc national au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, entre anglophilie et germanophobie : Jacques Bardoux, l'euroéisme et l'évolution d'un idéologue*, Mémoire de Master en Histoire, dirigé par Nicolas Beaupré et Fabien Conord, Université Clermont Auvergne, 2022.
- MICHELS, Eckard, *Das Deutsche Institut in Paris 1940-1944 : Ein Beitrag zu den deutsch-französischen Kulturbeziehungen und zur auswärtigen Kultuurpolitik des Dritten Reiches*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université d'Hambourg, 1992.
- RENOLIET, Jean-Jacques, *L'Institut International de Coopération Intellectuelle (1919-1940)*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Paris I, 1995.
- RIETZLER, Katharina Elisabeth, *American Foundations and the « Scientific study » of International Relations in Europe, 1910-1940*, Thèse de Doctorat en Philosophie, University College of London, 2009.

Sources

Archives de l'Institut International de Coopération Intellectuelle

A : correspondances de la Direction (1923-1949)

I : Direction de l'Institut

AG.01.IICI.A.I.12 : Correspondance avec la CICI.

AG.01.IICI.A.I.16 : Correspondance entre Gilbert Murray et Henri Bergson.

AG.01.IICI.A.I.18 : Correspondance avec le Bureau International du Travail.

AG.01.IICI.A.I.19.A. et B : Correspondance avec le service de liquidation de l'Institut et correspondance avec le ministère des affaires étrangères sur la liquidation de l'institut 1945-1946.

AG.01.IICI.A.I.21 : Relation avec le gouvernement du Luxembourg.

AG.01.IICI.A.I.22 : Correspondance avec le Secrétariat de la SdN avec le Secrétariat de la CICI.

AG.01.IICI.A.I.31 : Relation avec le gouvernement du États-Unis .

AG.01.IICI.A.I.35 : Correspondance avec le professeur Gilbert Murray.

AG.01.IICI.A.I.43 : Relation avec le gouvernement de Yougoslavie.

AG.01.IICI.A.I.48 : Correspondance avec Paul Painlevé et Edouard Herriot.

AG.01.IICI.A.I.51 : Comité de direction de l'IICI correspondance générale (1938-1946).

AG.01.IICI.A.I.57 : Correspondance en lien avec l'Acte international concernant la coopération intellectuelle ratifications.

AG.01.IICI.A.I.59 : Relation avec le gouvernement du Mexique.

AG.01.IICI.A.I.64 1 et 2 : relation avec le gouvernement français.

AG.01.IICI.A.I.65.A et B : Correspondance avec la CAME (CMAE).

AG.01.IICI.A.I.65.bis : Correspondance liée au contre-projet français.

AG.01.IICI.A.I.66 : correspondance avec l'UNESCO.

AG.01.IICI.A.I.67 : Correspondance avec l'URSS.

AG.01.IICI.A.I.68 : Relation avec le gouvernement de Grande-Bretagne.

AG.01.IICI.A.I.75 : invitations reçues par l'IICI (1945).

AG.01.IICI.A.I.76-1 et -2 : Correspondance générale de l'Institut.

AG.01.IICI.A.I.77 : reprise d'activité de l'IICI (1945-1946).

AG.01.IICI.A.I.78 : renseignements sur l'activité de l'IICI et demande de suggestions pour l'établissement d'un nouveau plan de travail.

AG.01.IICI.A.I.86 : Relation avec le gouvernement du Brésil.

AG.01.IICI.A.I.87 : Relation avec le gouvernement de Pologne.

AG.01.IICI.A.I.88 : Relation avec le gouvernement de Belgique.

AG.01.IICI.A.I.90 : Relation avec le gouvernement de Suède.

AG.01.IICI.A.I.124 : Relation avec le gouvernement d'Espagne.

AG.01.IICI.A.I.129 : Relation avec le gouvernement d'Italie.

AG.01.IICI.A.I.132 : Relation avec le gouvernement Suisse.

AG.01.IICI.A.I.133 : Relation avec le gouvernement de l'Argentine.

AG.01.IICI.A.I.134-3 et -4 : Relation avec le gouvernement de Chine.

Correspondance de l'Institut durant la Seconde Guerre mondiale

AG.01.IICI.A.I.144.1 : Institut international de Coopération intellectuelle pendant l'occupation allemande et après la Libération. Correspondance avec le Ministre des Affaires étrangères de Vichy.

AG.01.IICI.A.I.144.7 : IICI pendant l'occupation allemande et après la libération M Raymond Rose.

AG.01.IICI.A.I.144.11 : IICI pendant l'occupation allemande et après la libération Société des Nations.

AG.01.IICI.A.I.144.27 : IICI pendant l'occupation allemande : contributions indirectes.

AG.01.IICI.A.I.144.25 IICI pendant l'occupation allemande : commissariat général aux questions juives.

II : Budget (1923-1947)

AG.01.IICI.A.II.1 : Contributions de la France à l'IICI.

AG.01.IICI.A.II.1-2 : Contributions de la France à l'IICI.

AG.01.IICI.A.II.2 : Projet de règlement financier de l'IICI.

AG.01.IICI.A.II.4.a : Trésorerie.
AG.01.IICI.A.II.4.b : Questions budgétaires en relation avec la liquidation de l'Institut.
AG.01.IICI.A.II.7 : Contributions de la Luxembourg à l'IICI.
AG.01.IICI.A.II.12 : Contributions de la Suisse à l'IICI.
AG.01.IICI.A.II.23 : Contributions de la Belgique à l'IICI.
AG.01.IICI.A.II.24 : Contributions de la Grande-Bretagne à l'IICI.
AG.01.IICI.A.II.28 : Subventions à la conférence permanente des Hautes études internationales .
AG.01.IICI.A.II.30 : contributions à l'Acte international.
AG.01.IICI.A.II.48 : Contributions du Venezuela à l'IICI.

III : Relations avec les Commissions nationales (CN)

AG.01.IICI.A.III.2 : Italie.
AG.01.IICI.A.III.4.2 : États-Unis.
AG.01.IICI.A.III.7 : Luxembourg.
AG.01.IICI.A.III.8 : France.
AG.01.IICI.A.III.9 : Commission nationale tchécoslovaque.
AG.01.IICI.A.III.11.2 : Suisse.
AG.01.IICI.A.III.11.A.III.14 : Brésil.
AG.01.IICI.A.III.15.2 : Grande-Bretagne.
AG.01.IICI.A.III.20 : Généralités et circulaires aux commissions nationales.
AG.01.IICI.A.III.22 : Australie.
AG.01.IICI.A.III.23 : Belgique.
AG.01.IICI.A.III.31-2 : Pays-Bas.
AG.01.IICI.A.III.35 : Union Sud-Africaine.
AG.01.IICI.A.III.47 : Canada.
AG.01.IICI.A.III.48 : Mexique.
AG.01.IICI.A.III.49 : Venezuela.
AG.01.IICI.A.III.55 : Chine.
AG.01.IICI.A.III.62-1 : Rapport sur l'activité des Commissions nationales.
AG.01.IICI.A.III.62-2 : Rapport sur l'activité des Commissions nationales.
AG.01.IICI.A.III.62-3 : Rapport sur l'activité des Commissions nationales.
AG.01.IICI.A.III.68 : 2^{ème} conférence des Commissions nationales américaines 1929-1945.

IV : Service administratif de l'Institut

AG.01.IICI.A.IV.11 : Associations hospitalisées ; travaux de l'Institut.
AG.01.IICI.A.IV.22 : Locaux de l'IICI : demandes d'hospitalisation.
AG.01.IICI.A.IV.23 : Locaux de l'Institut : Généralités.
AG.01.IICI.A.IV.28.53 : Dossier du personnel de l'Institut : Berne de Chavannes.
AG.01.IICI.A.IV.28.53 : Dossier du personnel de l'Institut : Jacques Bertin.
AG.01.IICI.A.IV.28.56 : Dossier du personnel de l'Institut : Blaise Briod.
AG.01.IICI.A.IV.28.63 : Dossier du personnel de l'Institut : Angel Establier.
AG.01.IICI.A.IV.28.66 : Dossier du personnel de l'Institut : Euripide Foundoukidis.
AG.01.IICI.A.IV.28.71 : Dossier du personnel de l'Institut : Olav Paus Grunt.
AG.01.IICI.A.IV.28.78 : Dossier du personnel de l'Institut : Guist'Hau.
AG.01.IICI.A.IV.28.80 : Dossier du personnel de l'Institut : Jacques Hickel.
AG.01.IICI.A.IV.28.81 : Dossier du personnel de l'Institut : Oliver Jackson.
AG.01.IICI.A.IV.28.86 : Dossier du personnel de l'Institut : André Labattut.
AG.01.IICI.A.IV.28.87 : Dossier du personnel de l'Institut : Anne Labattut.
AG.01.IICI.A.IV.28.88 : Dossier du personnel de l'Institut : Etienne Lajti.
AG.01.IICI.A.IV.28.93 : Dossier du personnel de l'Institut : Nathalie Malterre.
AG.01.IICI.A.IV.28.94 : Dossier du personnel de l'Institut : Jacques Massoulier.
AG.01.IICI.A.IV.28.109 : Dossier du personnel de l'Institut : Pitman B. Potter.
AG.01.IICI.A.IV.28.112 : Dossier du personnel de l'Institut : Paul Ristorcelli.
AG.01.IICI.A.IV.28.116 : Dossier du personnel de l'Institut : Margarete Rothbarth.
AG.01.IICI.A.IV.28.117 : Dossier du personnel de l'Institut : Daniel Secrétan.
AG.01.IICI.A.IV.28.123 : Dossier du personnel de l'Institut : Paul Tisseau.

AG.01.IICI.A.IV.28.126 : Dossier du personnel de l'Institut : Jiri Vranek.
AG.01.IICI.A.IV.28.128-1 et 2-2 : Dossier du personnel de l'Institut : Raymond Weiss.
AG.01.IICI.A.IV.28.132 : Dossier du personnel de l'Institut : Raymond Weiss.

X : Inventaires

AG.01.IICI.A.X.1 : Inventaire du mobilier national mis en dépôt à l'IICI.
AG.01.IICI.A.X.5 : Inventaire des avoirs mobiliés de l'IICI transférés à l'UNESCO.

Sous-Série C.A. Conseil d'Administration de l'Institut 1945

AG.01.IICI.C.A.PV.1 : Procès-verbal de la session du 25 octobre 1945.
AG.01.IICI.C.A.-1 : Conseil d'Administration convoqué à Paris le jeudi 25 octobre 1945 17^{ème} session ordre du jour.
AG.01.IICI.C.A.-2 : Rapport du directeur par intérim de l'IICI au Conseil d'Administration sur l'activité de l'Institut de 1940-1945.
AG.01.IICI.C.A.-3 : Rapport du Commissaire aux comptes de l'IICI de 1941-1945.
AG.01.IICI.C.A.-4 : Situation financière de l'Institut depuis le 1er février 1945.
AG.01.IICI.C.A.-5 : Questions administratives et personnel exposé de Mayoux.

XI : Relations avec diverses personnalités, institutions, associations nationales

AG.01.IICI.A.XI.6 : Italie.
AG.01.IICI.A.XI.7 : Luxembourg.
AG.01.IICI.A.XI.10 : Etats-Unis.
AG.01.IICI.A.XI.15 : France.
AG.01.IICI.A.XI.23 : Brésil.
AG.01.IICI.A.XI.30 : Tchécoslovaquie.
AG.01.IICI.A.XI.31 : Chine.
AG.01.IICI.A.XI.44 : Canada.
AG.01.IICI.A.XI.45 : Grande-Bretagne.
AG.01.IICI.A.XI.61 : Pologne.
AG.01.IICI.A.XI.65 : Suisse.

XIII : Enquête sur les conditions de la vie intellectuelle

AG.01.IICI.A.XIII.1 : Enquête sur les conditions de la vie intellectuelle.

Sous-série VIII radiophonie 1925-1946

AG.01.IICI.H.VIII.2 : Correspondance générale radiophonie.
AG.01.IICI.H.VIII. : Volume Radio-Monde.
AG.01.IICI.H.VIII.10 : Tribune Mondiale (Radio-Monde).

IICI liquidation files (1946-1955)

AG.01.IICI.L/1/1 : Documents divers avec la Société des Nations (1946).
AG.01.IICI.L/1/4 : Echanges avec les Nations Unies.
AG.01.IICI.L/1/7 : Echanges avec l'UNESCO.
AG.01.IICI.L/1/11 : Correspondance (1947-1953).
AG.01.IICI.L/2/1 : Licenciement des fonctionnaires de l'Institut.
AG.01.IICI.L/2/3 : Licenciement de Mr. Lajti.
AG.01.IICI.L/3/1 : reprises des activités de l'UNESCO des fonctions et des travaux de l'IICI.
AG.01.IICI.L/3/3 : Conférence permanente des hautes études internationales (1947-1950).
AG.01.IICI.L/3/5 : Correspondance (1946).
AG.01.IICI.L/3/6 : Correspondance (1947).
AG.01.IICI.L/3/8 : Correspondance (1948).
AG.01.IICI.L/3/9 : Correspondance (1949).
AG.01.IICI.L/3/10 : Correspondance pour la liquidation (1950).

AG.01.IICI.L/3/12 : Correspondance pour la liquidation (1954).

AG.01.IICI.L/3/13 : Correspondance pour la liquidation (1955).

AG.01.IICI.01IICI.L/Actif.III : Divers documents sur les biens-fonds de l'IICI au moment de la liquidation.

Archives de la Société des Nations

Procès-Verbaux des sessions de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle

C.I.C.I-Com.Ex-22ème session-P.V-2_FR : Organisation de la Coopération Intellectuelle, Comité exécutif, 22^{ème} session, 2^{ème} séance, 10 juillet 1937.

C/25/M/148/1938-XII_FR : Procès-verbal du rapport de l'IICI auprès de la CICI.

C/570/M/224/1923_FR : Procès-verbal de la session de la CICI, 1923.

Registry files (1933-1946)

R/5256/15/40199 : 21^{ème} session ordinaire de l'Assemblée, avril 1946.

A.I/P.V.6.1946 : Procès-Verbal de la 21^{ème} session de l'Assemblée, avril 1946.

R/3879/3D/39074/39074 : Acte international concernant la Coopération Intellectuelle, signé à Paris le 3 décembre 1938.

R/3980/5B/37291/585 - Organisation internationale de Coopération intellectuelle et Bureaux internationaux - Budget pour 1940.

R/3980/5B/32775/585 - Budget 1939 de l'Organisation internationale de Coopération intellectuelle et de la Section des Bureaux internationaux.

R/3990/5B/40477/942 - International Institute of Intellectual Cooperation, evacuation of the Institute from Paris.

R/3990/5B/43859/942 - Institute of Intellectual Cooperation - Situation on Liquidation of the League.

R/4000/5B/40133/1783 - International Institute of Intellectual Cooperation, directing Committee - Session - May 1940 - Arrangements.

R/4006/5B/37808/2051 : Comité Exécutif de la CICI. Procès-verbaux de la 27^{ème} session, avril 1939.

R/4006/5B/39215/2051 : International Committee on Intellectual Cooperation Executive Committee, 29th Session, december 1939.

R/4006/5B/39619/2051 : International Committee on Intellectual Cooperation Executive Committee, 29th Session, december 1939, proceedings.

R/4006/5B/39956/2051 : Executive Committee of the CICI, 30th Session, 1940, arrangements.

R/4026/5B/15995/5884 : International Committee on Intellectual Cooperation, services of and Correspondence with Polish Member, Professor Czeslaw Bialobrzesci

R/4035/5B/14390/14390 : Dispositions générales.

R/4035/5B/29113/14390 : Dispositions générales.

R/4036/5B/33027/14390 : National Committees: second conference of National Committees on Intellectual Cooperation – Acts of the Conference, july 1937

R/4048/5B/43195/43195 : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation, general correspondence.

Archives de la Conférence des Ministres Alliés de l'Éducation

72/AM/0002 : Records of penary metings

72/AM/0015 : Records of the Audio-visual aids Commission

72/AM/0016 : Records of the Audio-visual aids Commission

72/AM/0022 : Records of the Drafting Committee on the Constitution of Unesco

FR PUNES AG 02-1-323 : inventories : medical sciences

Archives de l'UNESCO

Sessions de la Commission Préparatoire de l'UNESCO

UNESCO/Prep.Com/1th Session. P.V.1

UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.1.

UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.2.
UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.3.
UNESCO/COM PREP/4ème Session/PV.4.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.2.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.3.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.4.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.5.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.6.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.7.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.8.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.9.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.10.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.11.
UNESCO/COM PREP/5ème Session/PV.12.

Session du Comité Exécutif de la Commission Préparatoire de l'UNESCO

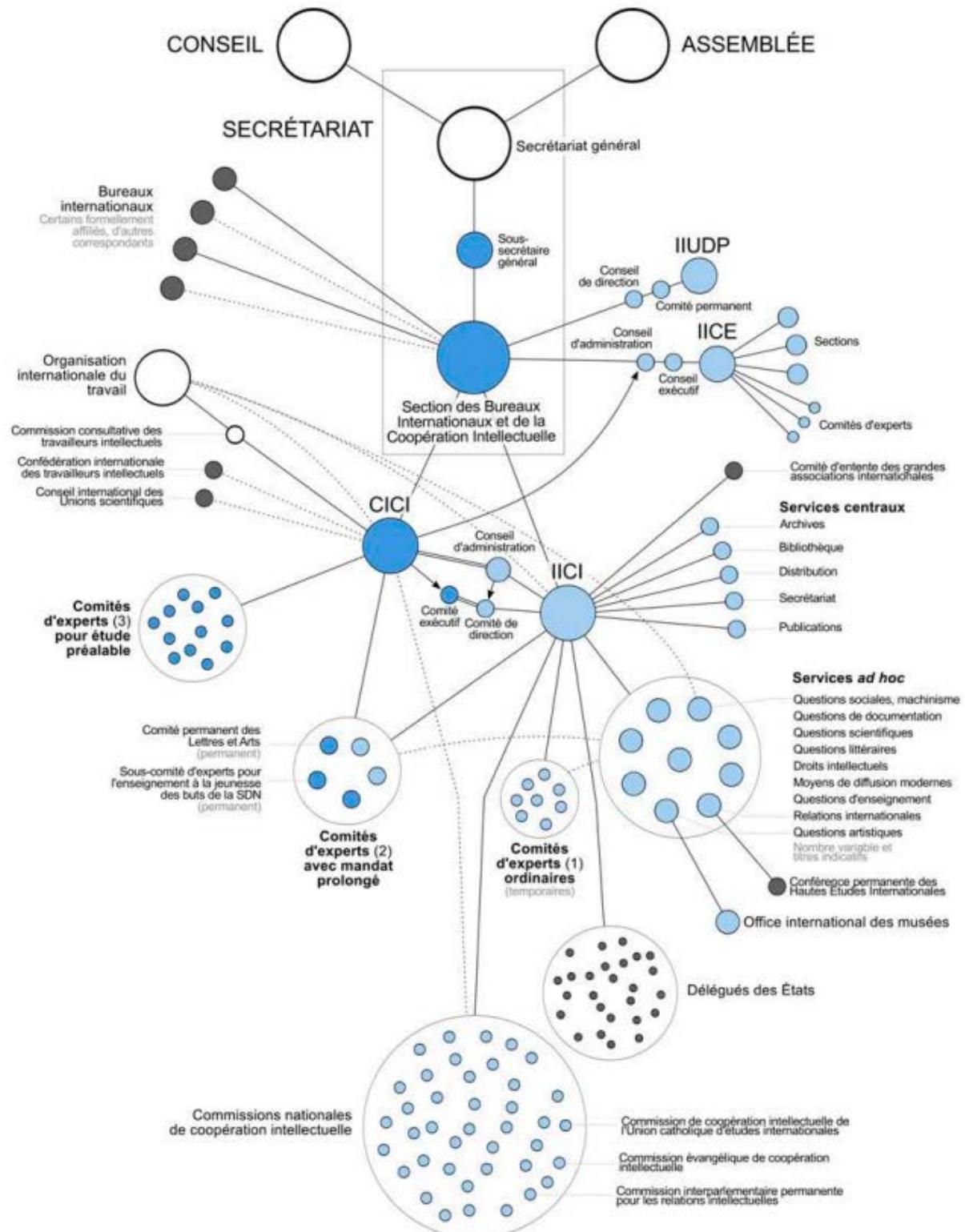
UNESCO/Prep.Com./Excuc.Com.ThridSession/PV French.
UNESCO/Prep.Com./Excuc.Com/18.

Session du sous-comité technique de la Commission Préparatoire de l'UNESCO

UNESCO/Prep/Com/Com./Tech.Sum-Com./SR. PV-.1

Annexes

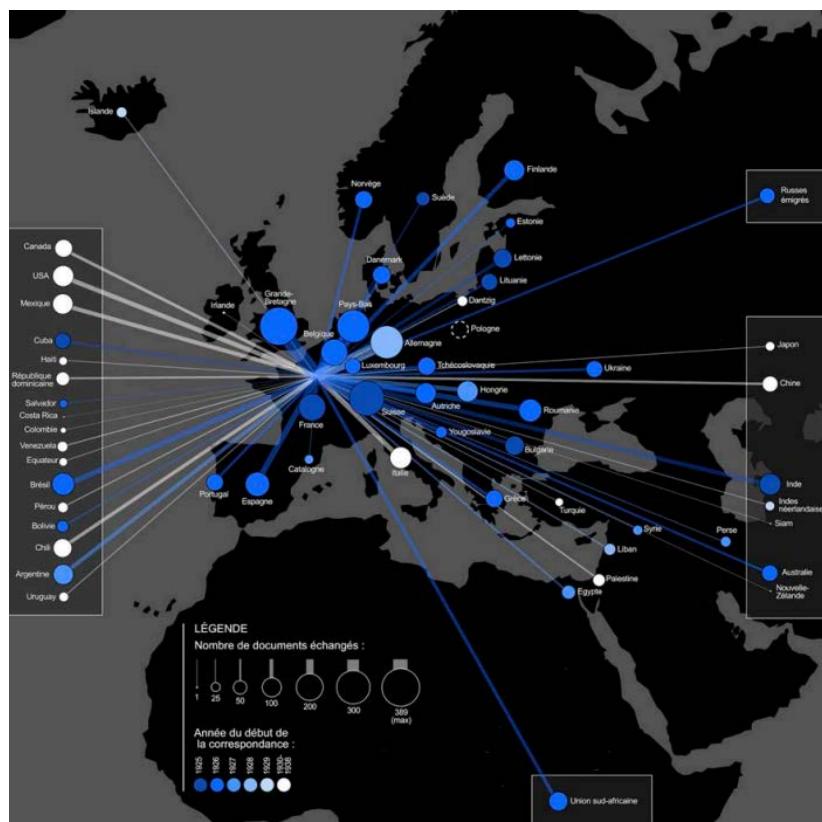
Annexe 1 : Représentation de l'administration de l'OCI (1931)



Source : « Figure 7.2 Organigramme de la coopération intellectuelle 1931-1939 », in Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres*, Thèse de Doctorat en Histoire, Lausanne, Université de Lausanne, 2018, p. 483.

Après plusieurs années d'évolution, l'OCI atteint une forme administrative d'apogée administrative et institutionnelle. Vis-à-vis de la lecture de cette dernière, voici le code couleur : en gris foncé : les institutions tierces en dehors de la SdN ; en blanc les grandes instances de la SdN ; en bleu foncé : les sections des bureaux et subdivisions : en bleu clair : les institutions reliées par extérieures (CNI, OIM) ; en bleu : l'ensemble de l'OCI passé 1931. Cette annexe permet de mieux se figurer trois ensembles. D'abord, les interconnexions entre les divers groupes de l'OCI entre eux et tout particulièrement les interactions entre la SdN et cette dernière. Deuxièmement, elles permettent de réaliser la richesse et la difficulté de l'OCI par ces multiples interconnexions, ses divers services et jeu institutionnel entre la CICI, et l'IICI. Enfin, via l'usage des flèches pour indiquer les relations hiérarchiques entre les instances, elles permettent de réaliser la place originelle de l'IICI, celle d'une exécutante appuyée par une série d'institutions connexes mais aussi la variété des relations qu'il peut entretenir.

Annexe 2 : Représentation du réseau de correspondance entre l'IICI et ses CNCI



Source : « Figure 6.6 « Réseau » de correspondance de l'IICI avec les commissions nationales », in Martin GRANDJEAN, *Les réseaux de la coopération intellectuelle. La Société des Nations comme actrice des échanges scientifiques et culturels dans l'entre-deux-guerres*, Thèse de Doctorat en Histoire, Lausanne, Université de Lausanne, 2018, p. 396.

Essentielle dans sa vision de l'avenir de l'IICI, la localisation et l'importance des relations entre l'Institut et ces dernières est importante à saisir pour deux facteurs. Primo, il permet de se rendre compte de l'importance des échanges entre l'Institut et certaines d'entre-elles et tout particulièrement des CNCI européennes même si le Brésil et l'Argentine sont régulièrement sollicitées. Deuxièmement, elles rendent compte des disparités importantes qu'il subsiste entre ces dernières, faute de soutien politique, mais aussi d'un intérêt autant de la part de l'Institut que des gouvernements nationaux. Enfin, elles rendent aussi compte de l'intérêt, parfois tardif, de certaines régions du monde, dont l'Amérique en est l'exemple le plus important avec 11 sur 17 CNCI créées au moment de la bascule vers l'universalisme de l'OCI.

Acte international concernant la Coopération intellectuelle.

Les Gouvernements d'Albanie, de la République Argentine, de Belgique, du Brésil, du Chili, de Chine, de Colombie, de Costa-Rica, de Cuba, du Danemark, de la République Dominicaine, d'Egypte, d'Equateur, d'Espagne, d'Estonie, de Finlande, de la République française, de Grèce, de Guatemala, d'Haiti, de l'Irak, de l'Iran, d'Irlande, de Lettonie, de Lituanie, de Luxembourg, du Mexique, de Monaco, de Norvège, du Panama, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, du Siam, de Suède, de Suisse, de Tchéco-Slovakie, de Turquie, de l'Union de l'Afrique du Sud, d'Uruguay, du Vénézuela et de Yougoslavie,

Conscients de la mission qui leur incombe de sauvegarder le patrimoine spirituel de l'humanité et de favoriser le développement des sciences, des arts et des lettres;

Considérant que ce développement dépend dans une large mesure de la coopération intellectuelle;

Ayant constaté la valeur des efforts accomplis à cet effet par l'Organisation internationale de Coopération intellectuelle et les divers organes qui la constituent;

Persuadés qu'il importe, dans l'intérêt de la paix, de favoriser les relations spirituelles des peuples grâce à l'action d'un organisme intellectuel présentant un triple caractère d'universalité, de permanence et d'indépendance;

Reconnaissant que l'Organisation internationale de coopération intellectuelle constitue, pour les Hautes Parties contractantes, une libre association, dénuée de tout caractère politique et ayant pour seul but de faire progresser la Coopération intellectuelle;

Considérant que les Commissions nationales de Coopération intellectuelle forment l'une des bases essentielles de l'Organisation internationale de Coopération intellectuelle et qu'il importe d'en accroître le nombre et les moyens d'action;

Considérant les services rendus par l'Institut international de Coopération intellectuelle;

Désireux d'assurer de nouveaux développements à l'initiative prise par le Gouvernement de la République française, qui s'est réalisée dans l'accord du 8 décembre 1924, conclu avec la Société des Nations;

Résolus à accroître les moyens financiers dont dispose déjà l'Institut par les contributions du Gouvernement de la République française et d'autres gouvernements;

Ont désigné leurs plénipotentiaires à cet effet:

Article premier.

Les Hautes Parties contractantes constatent que l'œuvre de la Coopération intellectuelle est indépendante de la politique et fondée tout entière sur le principe de l'universalité.

Article 2.

Une Commission nationale de coopération intellectuelle, instituée dans chacun des États parties au présent Acte, servira de centre pour développer cette œuvre tant sur le plan national que sur le plan international, étant entendu qu'il sera tenu compte des conditions propres à chaque pays.

Toutes dispositions utiles seront prises pour favoriser la participation de ces Commissions nationales aux Conférences générales qu'elles tiendront périodiquement.

Article 3.

L'Institut international de coopération intellectuelle aidera de sa collaboration effective les Commissions nationales de coopération intellectuelle.

Article 4.

Chacune des Hautes Parties contractantes reconnaît la personnalité juridique de l'Institut.

Article 5.

Chacune des Hautes Parties contractantes accorde à l'Institut international de coopération intellectuelle une contribution financière annuelle, laquelle s'établit en unités de 750 francs-or⁽¹⁾. La subvention minimum est d'une unité.

Au moment de la signature, ou de la ratification, ou de l'adhésion, chaque Partie contractante indique le nombre d'unités constitutives de sa contribution; le total des contributions ainsi versées à l'Institut vient s'ajouter à la subvention allouée par le Gouvernement de la République française aux termes de l'accord du 8 décembre 1924.

Artikel 6.

Les Hautes Parties contractantes reconnaissent que le moyen de les associer toutes à la gestion administrative et financière de l'Institut leur est assuré par la mission des Délégués d'Etat auprès de l'Institut.

Les Délégués d'Etat des Hautes Parties contractantes entre qui le présent Acte sera entré en vigueur tiendront une réunion annuelle pour examiner en commun toutes questions relatives à la gestion administrative et financière de l'Institut, ainsi que l'emploi des fonds mis à sa disposition.

Article 7.

Le présent Acte, dont les textes français et anglais feront également foi, pourra être signé, au nom des Gouvernements représentés à la Conférence pour la conclusion d'un Acte international concernant la Coopération intellectuelle, jusqu'au 30 avril 1939. Il sera ratifié. Les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de la République française, qui en notifiera la réception à tous les Gouvernements qui ont été invités à ladite Conférence.

(1) Le franc-or adopté par la Conférence équivaut à 0,2903225 gramme d'or fin ou à 0,3225806 gramme d'or au titre de 900 millièmes.

Article 8.

A partir du 1er mai 1939, le présent Acte sera ouvert à l'adhésion des États auxquels le texte en aura été communiqué par le Gouvernement de la République française. Les instruments d'adhésion seront déposés auprès du Gouvernement de la République française qui en notifiera la réception à tous les Gouvernements invités à la Conférence pour la conclusion d'un Acte international concernant la Coopération intellectuelle.

Article 9.

Le présent Acte entrera en vigueur dès réception, par le Gouvernement de la République française, de la huitième ratification ou adhésion.

Chaque adhésion qui interviendra après l'entrée en vigueur du présent Acte, conformément à l'alinéa précédent, sortira ses effets à dater de sa réception par le Gouvernement de la République française.

Article 10.

Le présent Acte pourra être dénoncé en tout temps par chacune des Hautes Parties contractantes, moyennant un préavis de deux ans.

La dénonciation se fera par notification écrite adressée au Gouvernement de la République française, qui en informera toutes les autres Hautes Parties contractantes.

Si, à la suite de dénonciations, le nombre des Hautes Parties contractantes devenait inférieur à huit, le présent Acte cessera d'être en vigueur.

Article 11.

Le présent Acte, rédigé en un seul exemplaire revêtu de la signature du Président et de celle du Secrétaire général de la Conférence pour la conclusion d'un Acte international concernant la Coopération intellectuelle, sera déposé dans les archives du Gouvernement de la République française.

Copie certifiée conforme en sera remise à tous les États ayant participé à la Conférence.

Le même texte sera communiqué par le Gouvernement de la République française aux Gouvernements de tous autres États.

PROJET FRANÇAIS DE STATUT DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE DES NATIONS UNIES.

PRÉAMBULE.

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES.

Considérant que la guerre mondiale où la civilisation et l'humanité ont failli périr a été rendue possible par l'abandon des idées démocratiques et un déchainement d'idéologies exaltant la violence et proclamant l'inégalité des races, et qu'il est du devoir des Nations Unies de faire triompher dans le monde entier les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont à la base de leur Charte;

Considérant que les relations entre les peuples ont été constamment viciées par l'incompréhension et le préjugé et qu'il faut, par de larges échanges de personnes et par une libre circulation de la pensée, répandre le sens de la solidarité universelle et créer un climat international de confiance et de paix;

Considérant que la dignité humaine est solidaire du développement de la culture; qu'il convient, en élevant les hommes à la connaissance intellectuelle et morale, de créer les conditions d'un progrès véritable, et que dès lors l'éducation des peuples est un devoir sacré que toutes les nations démocratiques doivent remplir en s'aidant mutuellement de toutes leurs ressources;

Considérant que la spécialisation croissante, dans tous les domaines de la connaissance, rend plus nécessaire une organisation internationale de la documentation et des échanges et que l'avancement des sciences demande une coordination toujours plus étroite entre les savants et les chercheurs de tous les pays;

Considérant que les dévastations matérielles et morales créées par la guerre et l'oppression ennemie imposent des tâches de reconstruction qui dépassent les capacités actuelles de la plupart des nations ainsi frappées et ne peuvent être menées à bien que grâce au concours de l'ensemble des Nations Unies;

Constituent par les présentes « l'Organisation de Coopération Intellectuelle des Nations Unis » et conviennent de la doter de tous les moyens nécessaires et de la seconder dans la poursuite de ses fins et l'exercice de ses fonctions (telles qu'elles sont définies par la présente constitution), chaque État s'engageant pour la part qui lui incombe à favoriser les conditions d'une telle collaboration.

CHAPITRE PREMIER.

FONCTIONS ET BUTS.

ARTICLE PREMIER.

1. Pour créer l'esprit de paix dans le monde, l'Organisation établira très largement les contacts, les échanges d'idées et de personnes de nature à favoriser la connaissance et la compréhension mutuelle entre les peuples. L'Organisation s'efforcera, dans tous les pays, de prendre contact avec la presse, la radio et tous autres éléments qui contribuent à former l'esprit public et l'opinion, en vue de les aider à mieux accomplir leur tâche, et de susciter en eux le sentiment nouveau de leur responsabilité. L'Organisation préparera tous les accords diplomatiques nécessaires à l'échange libre des connaissances et des informations.

2. Pour promouvoir dans chaque État l'éducation du peuple et la diffusion de la culture dans les masses, l'Organisation instituera la collaboration en matière de plans d'études, de programmes et de méthodes pédagogiques; elle préparera les accords susceptibles de faire profiter chaque Nation des ressources et des progrès des autres pour tout ce qui concerne la technique de l'éducation (films éducatifs, radio, documentation, muséographie, etc.).

Sans intervenir dans les conceptions pédagogiques des différentes Nations, l'Organisation cherchera à obtenir de leur consentement un rapprochement et une coordination des programmes et des plans d'études de manière à permettre des équivalences de diplômes, des échanges massifs de maîtres, d'élèves et d'étudiants.

3. Pour favoriser l'avancement des connaissances, en particulier des sciences et des techniques, et l'épanouissement de la culture, l'Organisation réunira des Comités d'experts; elle donnera une place de choix aux études qui touchent à l'organisation et au progrès pacifique des Nations. Elle rassemblera et étudiera une documentation bibliographique et tiendra à jour les dossiers sur les problèmes intéressant la vie intellectuelle; elle encouragera la coopération entre les Nations dans tous les domaines de l'esprit et organisera l'échange international des savants et des chercheurs et l'entr'aide des Nations dans ce domaine.

4. L'Organisation définira les droits des intellectuels et préparera toutes les conventions internationales destinées à les protéger.

CHAPITRE II.

MEMBRES.

ART. 2.

Les Nations membres de l'Organisation des Nations Unies sont membres de droit de l'Organisation de Coopération intellectuelle des Nations Unies.

D'autres Nations peuvent être admises par la Conférence, votant à la majorité des deux tiers, sur recommandation du Comité directeur.

ART. 3.

Sur la proposition de son Comité directeur, la Conférence de l'Organisation de Coopération intellectuelle peut admettre les associations mondiales visées au chapitre IX.

CHAPITRE III.

ORGANES.

ART. 4.

L'Organisation comprend une Conférence générale, un Comité directeur et un Secrétariat, l'Institut de Coopération intellectuelle.

CHAPITRE IV.

LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE.

Composition.

ART. 5.

La Conférence générale est composée :

- a. De trois délégués au maximum du Gouvernement de chaque État membre;*
- b. De cinq délégués au maximum de chaque Commission nationale de coopération intellectuelle choisis parmi les représentants des arts, des lettres, des sciences, des techniques, des sciences sociales et politiques, de l'éducation, des moyens de diffusion de la pensée ;*
- c. D'un délégué de chaque association intellectuelle de caractère mondial admise par la Conférence générale.*

Fonctions et attributions.

ART. 6.

1. La Conférence générale détermine les grandes lignes du travail de l'Organisation de Coopération intellectuelle. Elle se prononce sur les programmes établis par le Comité directeur.

2. Elle provoque, s'il y a lieu, la réunion de conférences techniques internationales sur tout problème concernant l'éducation, les beaux-arts, la reconstruction, l'information, etc.

3. Quand la Conférence se prononce pour l'adoption de propositions relatives à un objet à l'ordre du jour, elle a à déterminer si ces propositions doivent prendre la forme : a. d'une « recommandation » à soumettre à l'examen des Etat membres, en vue de lui faire porter effet ; b. ou bien d'un projet de convention internationale à ratifier par les Etats membres. Dans les deux cas, pour qu'une recommandation ou qu'un projet de convention soient adoptés au vote final par la Conférence, une majorité des deux tiers des voix des délégués présents est requise.

Chacun des Etats membres s'engage à soumettre dans le délai d'un an à partir de la clôture de la session de la Conférence la recommandation ou le projet de convention aux autorités nationales compétentes, pour qu'elles le transforment en loi ou prennent toutes mesures appropriées pour en assurer l'application.

Procédure.

ART. 12.

1. La Conférence générale se réunit annuellement en session ordinaire. Elle peut se réunir en session extraordinaire sur invitation du Comité directeur.

2. La Conférence générale élit son président de session. Elle fixe son règlement intérieur. Elle nomme des commissions techniques (arts, lettres, sciences, techniques, sciences sociales et politiques, d'éducation, moyens de diffusion de la pensée, etc.).

3. La Conférence générale crée, ou autorise le Comité directeur à créer tels organismes permanents ou temporaires nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

CHAPITRE V.

COMITÉ DIRECTEUR.

Composition.

ART. 13.

Le Comité directeur est composé de 17 personnes élues par la Conférence parmi les délégués.

En procédant au choix des membres du Comité directeur, la Conférence s'efforce d'assurer une représentation équitable et qualifiée des arts, des lettres, des sciences, des techniques, de l'éducation et de la diffusion de la pensée. Elle tient compte de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équilibrée.

Le Comité directeur ne doit comprendre à aucun moment plus d'un membre de chaque nationalité.

ART. 14

Le Comité directeur élit parmi ses membres un président qui est responsable devant la Conférence générale du fonctionnement de l'Organisation. Cette élection est soumise à l'approbation de la Conférence générale.

ART. 15.

Le Président et les membres du Comité directeur sont en fonction pour une période de cinq ans.

Fonctions et attributions.

ART. 16.

Le Comité directeur administre l'Organisation. Il prépare les travaux et l'ordre du jour des réunions de la Conférence générale et en particulier les programmes de travail que celle-ci doit adopter. Il est chargé d'assurer la réalisation de ce programme.

ART. 17.

Le Comité directeur peut proposer à la Conférence générale l'admission dans l'Organisation de nouveaux membres, Etats ou associations mondiales.

ART. 18.

Le Comité directeur, sous réserve des décisions de la Conférence générale, fixe son règlement intérieur.

Il se réunit au moins quatre fois par an. Le Président, assisté de deux membres du Comité et du Secrétariat général, pourra constituer un Bureau permanent pour assurer une continuité d'action entre les sessions.

ART. 19.

Le Comité directeur peut inviter à ses réunions, à titre consultatif, tout représentant d'un organisme international, ou toute personnalité qualifiée, qu'il désire associer à ses travaux.

CHAPITRE VI.

SECRÉTARIAT.

ART. 20.

Le Secrétariat de l'Organisation de Coopération intellectuelle des Nations Unies est assuré par l'Institut de Coopération intellectuelle, organisé par l'accord du 8 décembre 1924 et l'acte du 3 décembre 1938.

Le Directeur de l'Institut de Coopération intellectuelle est le secrétaire général de l'Organisation. Il est nommé par le Comité directeur sur la proposition du Président.

Il assiste en cette qualité à toutes les réunions de la Conférence générale et du Comité directeur. Il remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par ces organes.

ART. 21

1. Le Secrétaire général nomme le personnel du Secrétariat, sous réserve de l'approbation du Comité directeur pour les nominations aux postes les plus importants.

2. Compte tenu des nécessités du rendement et de la compétence technique, les fonctionnaires de l'Organisation devront être recrutés sur une base géographique aussi large que possible.

Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun Gouvernement, ni d'autre autorité extérieure à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte incompatible avec leur situation de fonctionnaires internationaux et ne seront responsables qu'envers l'Organisation.

Chaque Etat membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international de l'Organisation et de son personnel, et à ne pas chercher à influencer leurs ressortissants dans l'exécution de leurs tâches.

ART. 22.

Le Comité directeur conclura avec l'Organisation des Nations Unies un accord, soumis à l'approbation de la Conférence générale, ayant pour objet de prévoir toutes dispositions concernant le matériel, la gestion financière et le personnel de l'Institut international de Coopération intellectuelle, de manière à l'adapter à ses nouvelles fonctions.

CHAPITRE VII.

ORGANISMES INTERNATIONAUX SPÉCIALISÉS

ART. 23.

1. L'Organisation pourra coopérer avec d'autres organismes internationaux, tant publics que privés, dont l'action est en harmonie avec la sienne.

2. Le Comité directeur, avec l'approbation de la Conférence générale, peut conclure avec les autorités compétentes de ces organismes

des accords définissant le partage des tâches et les méthodes de coopération, et constituer tels comités mixtes qui peuvent être nécessaires pour assurer une coopération effective:

ART. 24.

Toutes les fois que la Conférence générale et les autorités compétentes d'une autre Organisation estiment désirable de transférer les fonctions et les ressources de cette dernière à l'Organisation, le Comité directeur, sous réserve de l'approbation de la Conférence générale, conclura tous arrangements à cet effet.

CHAPITRE VIII.

COMMISSIONS NATIONALES.

ART. 25.

Chaque Etat membre de l'Organisation de Coopération intellectuelle s'engage à créer une Commission nationale de Coopération intellectuelle représentative du génie national. Les arts, les lettres, les sciences, les techniques, les sciences politiques et sociales, l'éducation, les moyens de diffusion de la pensée y seront représentés de préférence par élection.

Les Etats membres assureront aux Commissions nationales les ressources nécessaires à leur fonctionnement.

ART. 26.

1. La Commission nationale agira comme organe de liaison entre les mouvements culturels et éducatifs de chaque nation et l'Organisation de Coopération intellectuelle des Nations Unies.

2. La Commission nationale devra avoir un secrétariat permanent.

ART. 27.

l'Organisation de Coopération intellectuelle pourra déléguer de façon temporaire ou permanente un membre de son secrétariat auprès des Commissions nationales pour suivre leurs travaux.

CHAPITRE IX.

ASSOCIATIONS MONDIALES

ART. 28.

Pourra être membre de l'Organisation de Coopération intellectuelle toute association de caractère mondial ayant une activité répondant aux fins de l'Organisation et agréée à la majorité des deux tiers par la Conférence générale, sur proposition du Comité directeur.

CHAPITRE X

RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES MEMBRES

ART. 29.

1. Chaque Etat membre s'engage à communiquer à l'Organisation, dès leur publication, les lois, les règlements, rapports officiels, informations et statistiques concernant ses institutions et son activité dans le domaine de la culture et de l'éducation.

2. Chaque Gouvernement, Commission nationale ou association mondiale s'engage à fournir tous les rapports demandés par l'Organisation de Coopération intellectuelle des Nations Unies.

CHAPITRE XI.

RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

ART. 30.

L'Organisation de Coopération intellectuelle sera reliée à l'Organisation des Nations Unies dans les conditions prévues aux articles 57 et 63 de la Charte.

ART. 31.

La présente convention entrera en vigueur lorsqu'elle aura obtenue l'accord de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et aura été ratifiée par la majorité des Nations Unies.

ART. 32.

En attendant l'entrée en vigueur de la présente convention, une Commission préparatoire, comprenant un représentant de chacun des Gouvernements signataires de celle-ci sera constituée en vue de conclure avec le Conseil économique et social les accords prévus aux articles 57 et 63 de la Charte et d'approuver les modifications que pourrait apporter au présent texte l'Assemblée générale des Nations Unies. Les décisions de cette Commission seront prises à la majorité des deux tiers.

ART. 33.

Toute modification ultérieure au texte, adoptée à la majorité des deux tiers par la Conférence générale de l'Organisation de Coopération intellectuelle des Nations Unies, entrera en vigueur lorsqu'elle aura reçu l'accord de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à la majorité des deux tiers de ses membres, et aura été ratifiée, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, par les deux tiers des membres de l'Organisation de Coopération intellectuelle.

CHAPITRE XII.

BUDGET.

ART. 34.

Les frais de l'Organisation de Coopération intellectuelle sont supportés par les Nations Unies de la manière que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies décide.

L'Organisation ou ses organismes techniques peut aussi recevoir directement tous dons, legs ou subventions provenant de Gouvernements, d'institutions publiques ou privées, d'associations ou de particuliers, sous réserve d'approbation par sa Conférence générale.

ART. 35.

Le budget arrêté par la Conférence générale est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 17, paragraphe 3 de la Charte.

CHAPITRE XIII

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 36.

L'accès à la Conférence générale, au Comité directeur, et à toutes les fonctions du Secrétariat, est ouvert à tous, sans distinction de sexe, de race ou de religion.

ART. 37.

Les dispositions des articles 104 et 105 de la Charte des Nations Unies concernant la capacité juridique de l'Organisation, les priviléges et les immunités, s'appliquent à l'Organisation de Coopération intellectuelle et à son personnel.

ART. 38.

Le siège de l'Organisation de Coopération intellectuelle est à

ART. 39.

Les textes anglais et français de la présente convention feront également foi.

N. B. — Les passages soulignés sont ceux qui reproduisent les dispositions du projet élaboré par la Conférence des Ministres alliés de l'Éducation.

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire	4
Acronymes	5
Introduction	6
Problématique	14
Historiographie	17
I. L'institut International de Coopération Intellectuelle : entre réformes institutionnelles et philosophiques face aux évolutions internationales (1938-1940)	
A. Le début des années 1930 : l'apolitisme de l'OCI et son impact sur les projets de l'Institut	21
B. L'Acte International : du besoin de réforme à l'émancipation de l'Institut	27
C. Méthodes et enjeux derrière la ratification de l'Acte	33
D. Du soutien des organisations philanthropiques à la question du nationalisme dans l'internationalité de l'Institut	39
II. Comment continuer la coopération dans un monde en guerre : essais, espoirs, désillusions, crépuscule	
A. L'Institut de la déclaration de la guerre à la France de Vichy et l'heure des choix	49
B. L'Institut et la guerre : la collaboration ou le silence	56
C. L'Amérique Latine : l'espoir de déménager l'Institut loin de l'Europe	65
D. Londres ou l'évolution de la coopération en temps de crise	72
III. Évoluer ou périr : le destin de l'Institut en jeu après la conférence de San Francisco	
A. La relance de l'Institut : continuités, ruptures et réalités	81
B. Se positionner face à la CMAE : les enjeux politiques et diplomatiques menés pour l'Institut	93
C. Les intérêts politiques et diplomatiques du retour de l'Institut : le contre-projet français	106
D. Londres : la domination de l'approche anglo-saxonne et la liquidation de l'Institut	113
Conclusion	136
Index	143

Bibliographie	146
Ouvrages	146
Articles	147
Thèses	147
Sources	148
Archives de l'Institut International de Coopération Intellectuelle	148
Archives de la Société des Nations	151
Archives de la Conférence des Ministres Alliés de l'Éducation	151
Archives de l'UNESCO	151
Annexes	153
Table des matières	170